

Editorial

Depuis le 7 mai 2002 l'action de l'Etat dans le domaine de la jeunesse et des sports enregistre une profonde évolution, la partition de l'ancien ministère de la Jeunesse et des Sports, département ministériel depuis 1946.

Les politiques de l'Etat dans le domaine de la jeunesse et dans celui des activités physiques et sportives sont dorénavant conduites par deux ministres de plein exercice. Les modalités d'application qui se sont progressivement mises en place en cours d'année ont donné un contexte particulier à l'activité 2002.

En instituant un ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, le Président de la République a répondu à l'attachement manifesté par la jeunesse pour les valeurs fondamentales de la République. Le rapprochement dans un même département ministériel de la jeunesse et de l'éducation nationale permettra, grâce à une vision globale de la mission éducative, de donner une meilleure réponse aux aspirations des jeunes, à leur volonté de trouver une place dans la société française et à leur souhait d'engagement. Par ailleurs, il facilitera la synergie entre les champs scolaire et non scolaire, l'éducation formelle et non formelle.

La décision de consacrer au sport un département ministériel est la reconnaissance de l'importance de ses dimensions éducative, sociale et économique, et de sa place dans l'action publique. Elle a été immédiatement suivie de l'ouverture d'un dialogue renouvelé avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales, partenaires essentiels, dans le souci de préserver l'originalité du modèle français d'organisation et de développement des activités physiques et sportives.

Les services centraux des ministères ont donc été réorganisés avec la volonté d'optimiser les moyens et de garantir les solidarités et la répartition des ressources entre les territoires. Ainsi, la nouvelle structure

gouvernementale ne modifie pas l'architecture des services déconcentrés et des établissements publics qui conservent leur unité fonctionnelle et continuent à exercer l'intégralité de leurs missions dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, et dans celui des activités physiques et sportives.

Les missions nationales d'impulsion, de réglementation et de régulation trouvent particulièrement à s'exprimer dans le domaine de la protection des usagers et des mineurs, du sport de haut niveau, du bénévolat associatif et de l'engagement des jeunes, ainsi que dans celui du développement de l'emploi qualifié dans les filières professionnelles qui relèvent de la jeunesse et des sports.

Des chantiers d'importance ont été concrètement engagés dès mai 2002 : les Etats généraux du sport, le programme " Envie d'agir ", la rénovation des diplômes et des qualifications notamment. Ils sont conduits avec la volonté d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, et de moderniser la gestion publique.

Le rapport d'activité ministériel jeunesse et sports 2002 prend acte de ce nouveau contexte qui démultiplie la capacité d'impulsion des politiques nationales tout en préservant l'unité et la pertinence d'intervention des services déconcentrés dans les territoires. Les actions présentées dans ce rapport en témoignent.



Luc FERRY

*Ministre de la Jeunesse,
de l'Éducation nationale et de la Recherche*



Jean-François LAMOUR

Ministre des Sports

SOMMAIRE



Chapitre I : Panorama 2002 jeunesse et sports	
1- Les chiffres clés	p. 6
2- Les chantiers du plan de modernisation	p. 10
3- Les activités marquantes	p. 14
Chapitre II : Les politiques en faveur du sport	
1- Développer le sport de haut niveau	p. 19
2- Concourir à la protection des usagers	p. 21
3- Préserver la santé des sportifs et renforcer la lutte contre le dopage	p. 23
4- Soutenir les fédérations sportives olympiques et non olympiques unisport	p. 25
5- Développer la fonction éducative et sociale du sport	p. 27
6- Contribuer à l'aménagement du territoire	p. 29
7- Développer la dimension internationale du sport	p. 31
Chapitre III : Les politiques en faveur de la jeunesse et de la vie associative	
1- Favoriser la participation et l'engagement des jeunes dans la vie sociale	p. 35
2- Protéger les mineurs	p. 37
3- Développer l'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles	p. 38
4- Promouvoir la vie associative	p. 40
5- Agir dans les territoires	p. 41
6- Consolider et élargir les échanges européens et internationaux	p. 43
Chapitre IV : Les politiques en faveur de l'emploi et de la formation	
1- Rénover les diplômes et les formations	p. 47
2- Développer le service public de formation et l'emploi qualifié	p. 49
3- Accroître la qualification des personnels	p. 50

Chapitre V : L'action territoriale

Les principaux indicateurs	p. 56
Alsace	p. 60
Aquitaine	p. 62
Auvergne	p. 66
Bourgogne	p. 69
Bretagne	p. 72
Centre	p. 75
Champagne-Ardenne	p. 79
Corse	p. 82
Franche-Comté	p. 84
Ile-de-France	p. 87
Languedoc-Roussillon	p. 92
Limousin	p. 96
Lorraine	p. 99
Midi-Pyrénées	p. 102
Nord-Pas-de-Calais	p. 107
Basse-Normandie	p. 109
Haute-Normandie	p. 112
Pays de la Loire	p. 114
Picardie	p. 118
Poitou-Charentes	p. 121
Provence-Alpes-Côte d'Azur	p. 124
Rhône-Alpes	p. 128
Les départements d'Outre-Mer	p. 133
Les territoires d'Outre-Mer	p. 139

Chapitre VI : Les établissements publics nationaux

1- Les centres d'éducation populaire et de sport (CREPS)	p. 145
2- Les écoles nationales et les instituts	p. 156

Chapitre VII : L'inspection générale

p. 159

Annexes

1- Décrets et instructions relatifs aux attributions du ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et du ministre des Sports	p. 164
2- Textes législatifs et réglementaires 2002	p. 167
3- Glossaire des sigles	p. 169
4- Index des départements	p. 171

CHAPITRE I



Panorama 2002 jeunesse et sports

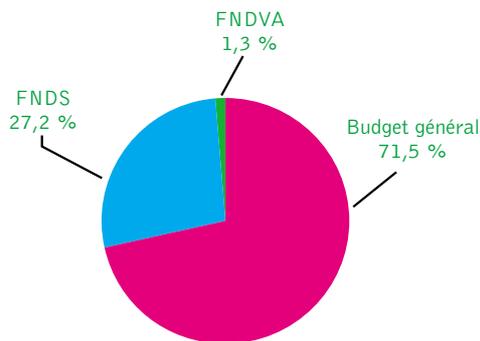
- | | |
|--|-------|
| 1 - Les chiffres clés | p. 6 |
| 2 - Les chantiers du plan de modernisation | p. 10 |
| 3 - Les activités marquantes | p. 14 |

1 - Les chiffres clés

BUDGET GLOBAL 2002 (Dépenses ordinaires et en capital) Loi de Finances Initiale 2002

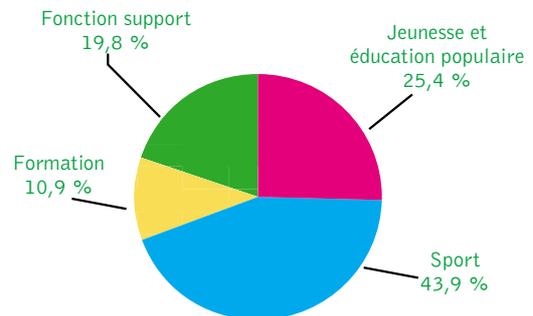
		unité : million €
		LFI 2002
Budget général :		540,5
Comptes d'affectation spéciale :		215,7
	* FNDS	205,8
	* FNDVA	9,9
	TOTAL	756,2

Source : ministère des Sports - DPA 3



BUDGET GLOBAL 2002 PAR COMPOSANTE DE L'AGREGAT "JEUNESSE ET SPORTS"

		unité : million €
		LFI 2002
Jeunesse et éducation populaire		137,0
Sport		237,0
Formation		59,0
Fonction support ⁽¹⁾		107,0
	TOTAL	540,0

(1) actions transversales, notamment : pilotage, inspection, évaluation, communication et gestion.
Source : ministère des Sports - DPA 3

BUDGET GLOBAL 2002 PAR TYPE DE DEPENSES

Budget global : répartition par titre		unité : million €
		LFI 2002
DEPENSES ORDINAIRES		532,4 98,5%
Titre III		327,4 60,6%
- dépenses de personnel		268,8
- fonctionnement et interventions :		58,6
* administration centrale		15,2
* services déconcentrés		26,1
* établissements		17,3
Titre IV		205,0 37,9%
- interventions		205,0
DEPENSES EN CAPITAL (CP)		8,1 1,5%
Titre V		2,7 0,5%
- investissement de l'Etat		2,7
Titre VI		5,4 1,0%
- subvention d'investissement (collectivités locales et associations)		5,4
TOTAL		540,5 100%

Source : ministère des Sports - DPA 3

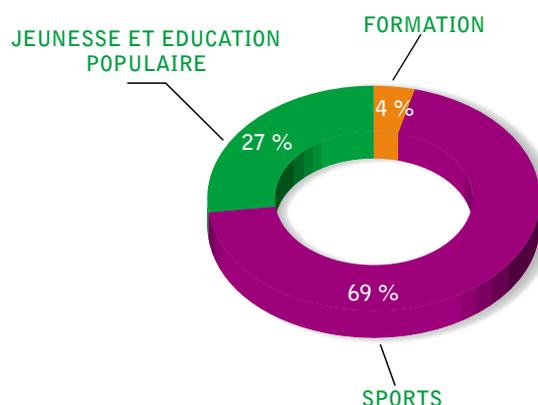
MOYENS D'INTERVENTION LFI 2002

unité : million €

	SPORT	JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE	FORMATION	TOTAL
Titre III	0,2		4,3	4,5
Titre IV	87,3	104,1	13,6	205,0
Titre VI (CP)	2,9	2,6		5,4
TOTAL BUDGET GENERAL	90,4	106,6	17,9	214,9
FNDS	205,8			205,8
FNDVA		9,9		9,9
GLOBAL	296,2	116,5	17,9	430,66

Source : ministère des Sports - DPA 3

RÉPARTITION DES MOYENS D'INTERVENTION



RÉPARTITION DES PERSONNELS PAR SERVICE AU 31/12/02

	Administration centrale	Services déconcentrés ⁽¹⁾	Etablissements	Total
Emplois budgétaires	369	4 665	1 709	6 743
% des emplois budgétaires	5,5%	69,2%	25,3%	100%
Effectifs réels ⁽²⁾	356	4 519	1 708	6 583

(1) Dont 1 670 exercent leur mission auprès des fédérations

(2) effectifs avant concours, mouvement et réintégrations...

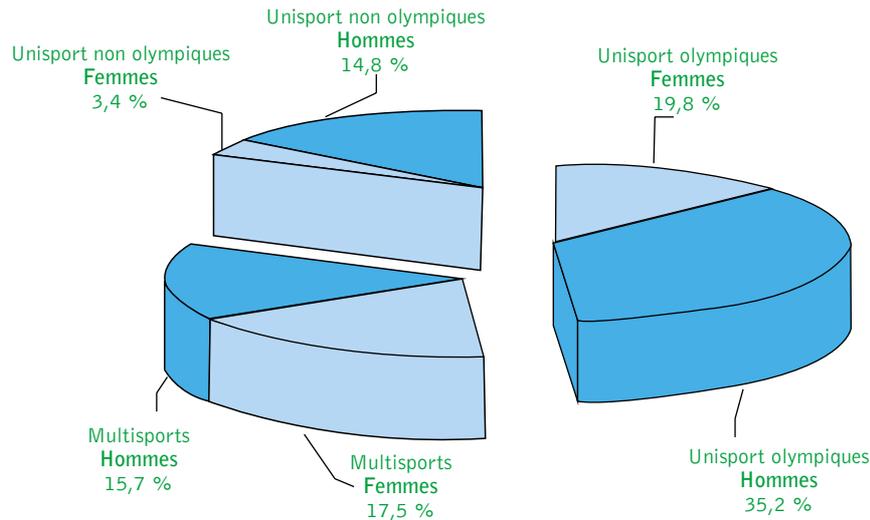
Source : ministère des Sports - DPA 6

RÉPARTITION DES PERSONNELS PAR TYPE D'EMPLOI AU 31/12/02

	Emplois budgétaires	%	Effectifs réels	%
Personnel de direction et d'inspection	480	7,1%	461	7,0%
Personnel technique et pédagogique	3 560	52,8%	3 481	52,9%
* Secteur sport	2 821	79,2%	2 750	79,0%
* Secteur jeunesse	739	20,8%	731	21,0%
Personnel ATOSS et divers	2 703	40,1%	2 641	40,1%
TOTAL	6 743	100,0%	6 583	100,0%

Source : ministère des Sports - DPA 6

EFFECTIFS DES LICENCES PAR FÉDÉRATIONS AGRÉÉES ET PAR SEXES



Source : ministère des Sports - mission statistique

EFFECTIFS DES LICENCES SCOLAIRES PAR FÉDÉRATIONS AGRÉÉES

Fédérations multisport scolaires et universitaires	Total licences 2001	%	Part des femmes dans licences
Fédération Nationale du Sport Universitaire	92 296	3,8%	27,0%
Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre	660 627	26,8%	nc
Union Nationale du Sport Scolaire	871 498	35,4%	41,0%
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	836 610	34,0%	48,6%
Total fédé multisport scolaires et universitaires	2 461 031	100%	43,8%

nc : donnée non communiquée ou inconnue

Source : ministère des Sports - mission statistique

LES PRINCIPALES PRATIQUES SPORTIVES EN FÉDÉRATIONS UNISPORT

FEDERATIONS	Année 2001		Part des femmes dans les licences (%)
	Licences et autres titres de participation	Licences et autres titres de participation	
111 - FF de football	2 140 133	2 066 339	2,0%
123 - FF de tennis	1 064 773	1 067 755	32,9%
117 - FF de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées	564 783	576 607	24,1%
105 - FF de basket-ball	426 888	(r) 426 888	(r) 40,3%
109 - FF d'équitation	432 498	452 585	74,4%
242 - FF de pétanque et jeu provençal	423 234	419 936	14,1%
225 - FF de golf	301 902	325 229	29,5%
115 - FF de handball	300 545	(r) 300 545	(r) 36,8%
247 - FF de rugby	255 982	252 807	2,7%
128 - FF de voile	224 495	276 644	17,2%
113 - FF de gymnastique	221 579	226 882	78,4%
119 - FF de natation	212 475	(r) 212 475	(r) 59,0%
229 - FF de karaté et arts martiaux affinitaires	193 488	209 948	26,6%
121 - FF de ski	165 893	152 448	38,4%
124 - FF de tennis de table	180 386	186 265	16,7%
211 - FF des sports de boules	155 415	165 760	8,1%
101 - FF d'athlétisme	174 743	165 857	35,8%
221 - FF d'études et sports sous-marins	155 315	152 265	29,2%
245 - FF de la randonnée pédestre	140 410	(r) 140 410	(r) 61,4%
125 - FF de tir	130 183	132 447	9,7%
218 - FF de cyclotourisme	112 054	113 993	16,9%
108 - FF de cyclisme	100 120	98 642	9,9%
TOTAL DES 22 FEDERATIONS	8 077 294	8 122 727	25,3%

nota : certaines données 2001 ont été révisées à la faveur des réponses des fédérations à l'enquête 2002

(r) Reconstitution année 2001

Source : ministère des Sports - mission statistique

LES EFFECTIFS EMPLOIS JEUNES DU CHAMP "JEUNESSE ET SPORTS" ⁽¹⁾ AU 31.12.2002 PAR NATURE DE PROJET, SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOYEUR ET LE TYPE DE CONTRAT

Type d'employeur	Type de contrat	PAR NATURE DE PROJET			Total
		Sport	Jeunesse Education Populaire	% sport	
Tous	Tous	20 261	40 942	33%	61 203
	CDD	11 238	27 821	29%	39 059
	CDI	9 023	13 121	41%	22 144
Associations	Tous	17 504	24 179	42%	41 683
	CDD	8 593	11 575	43%	20 168
	CDI	8 911	12 604	41%	21 515
Collectivités locales	Tous	2 359	12 357	16%	14 716
	CDD	2 340	12 289	16%	14 629
	CDI	19	68	22%	87
Autres	Tous	398	4 406	8%	4 804
	CDD	305	3 957	7%	4 262
	CDI	93	449	17%	542

Source : fichier CNASEA/DARES.

(1) défini par l'instance d'évaluation du Comité National d'Évaluation.

LES DIPLOMES ET CERTIFICATIONS PROFESSIONNELS ET NON PROFESSIONNELS DÉLIVRÉS

	2001	2002	% évol/an
Diplômes professionnels ⁽¹⁾ de l'animation			
Total	4 144	4 493	8%
Beatep	2 615	2 951	16%
Bapaat animation	1 008	1 049	-3%
Defa	319	383	0%
Base	166	86	2%
Dedpad	36	24	Ns
Diplômes non professionnels de l'animation			
Total	56 305	*52 441	-2%
Bafa	54 132	*50 328	-2%
Bafd	2 173	2 113	-4%
Diplômes professionnels du sport			
Total sport	9 835	10 046	3%
Bapaat sport	372	322	5%
Bees 1 ^{er} degré	8 935	9 097	4%
Bees 2 ^{ème} degré	528	627	-1%
Total	70 284	*66 980	-1%

LEGENDES

Bapaat	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports. Créé en 1993, homologué au niveau V de formation.
Beatep	Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse. Créé en 1986, homologué au niveau IV de formation.
Base	Brevet d'aptitude à l'animation socio éducationnelle. Créé en 1970.
Defa	Diplôme d'état relatif aux fonctions d'animation. Créé en 1979.
Dedpad	Diplôme d'état de directeur de projet d'animation et de développement. Créé en 1995. Niveau II.
Bafa	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur. Il est souvent demandé dans certains emplois communaux (centres de loisirs, etc.).
Bafd	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (de centre de loisir par exemple).
Bees du 1 ^{er} degré	Brevet d'Etat d'éducateur sportif. 60 options. Niveau IV. Animation des activités sportives.
Bees du 2 nd degré	35 options. Niveau II. Formation de formateurs.
Bees du 3 ^e degré	Sanctionne une compétence d'expertise et de recherche. Quelques diplômes délivrés chaque année. Niveau I.

Source : enquête annuelle sur les diplômes délivrés par le ministère de la Jeunesse et des Sports DEF2 - traitement mission statistique

Traitement : ministère des Sports - mission statistique

* = données provisoires.

(1) Les diplômes professionnels ont vocation à être inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles

LES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

	2001	2002
Nombre d'enfants accueillis en CV ⁽¹⁾	1 341 119	1 272 412
Nombre de séjours en CV	39 201	37 141
Nombre d'enfants accueillis en CLSH ⁽²⁾	4 000 000	nc
Nombre de séjours linguistiques à l'étranger	2 724	2 445
Nombre de nuités	20 542 536	19 299 170
Nombre d'encadrants CV	184 133	169 712
Contrôles nombre total	11 921	12 200
en CV	5 413	5 520
en CLSH	6 508	6 680
Nombre d'agents JS assurant le contrôle	1 242	1 151
Mesures d'interdiction à encadrer	90	69
Nombre d'accidents déclarés aux DDJS (CV et CLSH)	30	20
Accidents mortels durant l'été	8	4

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche - DJEPVA

(1) Centre de Vacances

(2) Centre de Loisirs Sans Hébergement

nc : non communiqué (ou non connu)

18 000 structures CV-CLSH agréées, comptabilisées pour recevoir une aide en vue d'une remise aux normes

Financement 2002 jeunesse et sports (y compris Contrat de Plan Etat-région) : 4 954 000 €

2 - Les chantiers du plan de modernisation

AMELIORER LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

Les mesures de simplification administratives

Mieux prendre en compte les besoins et les attentes des citoyens est la première ambition de la réforme de l'Etat.

Cette ambition se traduit par deux objectifs principaux : simplifier les relations entre l'Etat et les usagers et renforcer la qualité du service qui leur est rendu.

Deux mesures illustrent le premier objectif :

- en mars 2002, le Comité d'orientation pour la Simplification du langage administratif (COSLA), coprésidé par le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le ministre de la culture et de la communication s'est réuni pour présenter six formulaires dont le livret de formation d'animateur de centres de vacances et de loisirs (BAFA), réécrits en langage courant, ainsi qu'une mallette diffusée par les préfetures comprenant un guide d'aide à la rédaction administrative, un lexique des termes et sigles administratifs et une cédérom contenant la version électronique ;
- les travaux menés en 2002 par un groupe de projet interministériel relatif à la gestion des subventions des associations ont permis de mettre au point un dossier "papier" commun de demande de subvention. Ce nouveau formulaire a été annoncé par la circulaire du premier ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations.

La suite des travaux initiés par le secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat consiste à proposer aux associations une télé-procédure à partir de ce dossier commun. Cette dématérialisation portera sur deux aspects, la possibilité pour les associations de remplir un dossier de demande de subvention à partir d'internet et dans un second temps de suivre le traitement du dossier effectué par les services publics centraux ou déconcentrés concernés.

Les initiatives en matière de qualité

La formation relève de l'économie des services. Dans ce contexte, la Délégation à l'emploi et aux formations (DEF) a engagé un chantier sur la qualité de l'offre publique de formation.

Il s'agit de développer avec le réseau des établissements publics de formation du ministère des Sports une politique de contractualisation portant sur la gestion d'un système qualité en formation. Le souci est la satisfaction et l'harmonisation dans la relation service public et bénéficiaires, considérant que les étapes qui précèdent et suivent l'action pédagogique sont toutes aussi importantes.

La démarche participative vise à développer une politique nationale de gestion de la qualité du service public de formation du ministère des Sports, en mobilisant les différents acteurs et partenaires concernés. Il s'agit d'un enjeu stratégique majeur pour l'avenir du service public de formation qui regroupe 26 établissements.

Différentes normes (AFNOR, ISO 9001, ISO 9004.2) sont à l'étude afin de produire une labellisation adaptée au ministère des Sports et à ses établissements de formation. Cette action a été retenue et financée par le Fonds pour la Réforme de l'Etat.

L'information grand public

Fidèle à sa vocation informative à destination de tous ses publics, le ministère des Sports a fait le choix d'une information la plus accessible pour tous. Appuyée par des supports traditionnels (dépliants, plaquettes, magazine Relais Sports, etc.) et modernes (site internet et intranet), chacun peut, à tout moment, se tenir informé des grands dossiers en cours et à venir. A côté des opérations de communication traditionnelles comme les campagnes de prévention en montagne l'été et l'hiver ou encore le Salon du sport, le ministère des Sports, en relation permanente avec les services déconcentrés, les établissements et ses partenaires privilégiés, s'attache également à valoriser toutes les initiatives, locales et nationales et participe directement à nombre d'entre elles en soutien logistique et opérationnel.

La formation et l'emploi

La rénovation des diplômes et des formations de l'animation et du sport, menée par la délégation à l'emploi et aux formations a pour objectifs de :

- accompagner le développement de l'emploi par une meilleure adéquation des qualifications actuelles aux métiers futurs et favoriser la promotion sociale par la création d'une filière de certifications allant du niveau IV (baccalauréat) au niveau I (3^{ème} cycle) ;
- prendre en compte l'évolution de la demande de pratiques sociales, culturelles, physiques, sportives, et l'émergence de nouvelles situations professionnelles ;
- mieux insérer le dispositif de diplômes et de formations dans l'évolution du système français de la formation professionnelle.

Les travaux ont débuté par un nouveau diplôme de niveau IV, le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), qui correspond au premier niveau de qualification en pleine autonomie dans le secteur de l'animation. A terme, les diplômes de niveau IV actuellement délivrés seront remplacés par ce brevet professionnel.

Par ailleurs, l'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives a fait l'objet de deux textes importants publiés en 2002 :

- le décret d'application du 18 octobre 2002 de la loi du 6 juillet 2000 modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation des activités physiques et sportives en France ;
- la loi du 30 décembre 2002 qui a modifié la loi du 6 juillet 2000 en précisant que les personnes titulaires, au 31 décembre 2002, d'un diplôme inscrit sur la liste des diplômes permettant d'encadrer une activité physique et sportive (APS) contre rémunération, en vigueur au 10 juillet 2000, conservaient le droit d'exercer de façon pérenne.

Créé par arrêté du 8 mars 2002 du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre de la Jeunesse et des Sports, l'Observatoire national des métiers de l'animation et du sport (ONMAS) a pour mission de conduire des études prospectives qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation. Il est membre de l'Observatoire européen de l'emploi dans le sport (EOSE).

La loi de modernisation sociale votée le 17 janvier 2002 étend le champ de validation d'acquis à tous les diplômes inscrits au répertoire national des certifications professionnelles et élargit le champ de cette validation aux bénévoles, sous l'intitulé Validation des acquis de l'expérience (VAE). L'application de la loi a des conséquences sur l'organisation des jurys, l'accompagnement des candidats, l'accueil et l'information du public. Un réseau d'accompagnateurs est opérationnel dans toutes les directions régionales jeunesse et sports. Le modèle de dossier "VAE dans le champ Jeunesse et Sports" a été agréé par la commission de simplification des documents administratifs et mis en ligne sur le site du ministère des Sports.

La protection des mineurs à l'occasion des vacances et des loisirs

La protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs constitue l'une des missions du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche. Trois types d'accueil sont concernés : les accueils collectifs avec hébergement (centres de vacances) ou sans hébergement (centres de loisirs) ainsi que les accueils dans les familles par l'intermédiaire ou non d'organismes (centres de placement de vacances).

La loi du 17 juillet 2001 portant diverses mesures d'ordre social, économique et culturel et ses décrets d'application (*) ont rénové la réglementation des centres de vacances et de loisirs (CVL) et des centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

Ces textes ont accru les exigences requises des personnes participant à l'accueil des mineurs. La liste des condamnations pénales incompatibles avec une telle activité a été sensiblement accrue. Sont notamment visées les infractions contre les mœurs et celles liées à l'usage des stupéfiants.

Dans le souci d'améliorer la qualité éducative des accueils, le niveau de qualification des personnes encadrant les accueils a été relevé. 50 % des animateurs doivent être titulaires d'un diplôme. Les directeurs des centres de loisirs accueillant de façon permanente plus de 80 enfants durant plus de 80 jours doivent être des professionnels.

Enfin la réglementation nouvelle met l'accent sur le caractère éducatif des séjours en imposant la formalisation d'un projet éducatif et en fixant pour les animateurs et les directeurs de centres des normes de qualification plus exigeantes qu'auparavant.

Le contrôle exercé par l'État via les préfets a été également renforcé. Sont désormais soumis à une déclaration non seulement les centres de vacances, mais aussi les centres de loisirs qui, dans le régime antérieur, pouvaient, s'ils le souhaitent, solliciter une habilitation qui constituait un label de qualité. Le contrôle exercé porte sur le respect des normes d'hygiène et de sécurité, des normes de qualification, mais aussi sur l'existence, dans les centres de vacances et les centres de loisirs, d'un projet éducatif. Afin de rendre plus efficace l'exercice de ce contrôle, les personnels des services déconcentrés du ministère chargé de la jeunesse peuvent être assermentés.

AMELIORER LA GESTION PUBLIQUE

La mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

Votée le 1^{er} août 2001, la LOLF est la nouvelle constitution financière de l'État. Elle abroge progressivement l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959. Cette loi vise à passer d'une logique de répartition de moyens à une logique de résultat. Elle veut assurer une plus grande transparence des informations et responsabiliser les gestionnaires qui, en contrepartie de plus grandes souplesses de gestion, devront s'engager sur des résultats. L'application de la loi organique, progressive jusqu'au 1^{er} janvier 2006, nécessite donc de revoir les processus de mise en œuvre des politiques publiques (dialogue de gestion, contractualisation) comme les outils de suivi et de contrôle de gestion, afin de pouvoir rendre compte complètement et correctement des résultats sur lesquels l'administration se sera engagée.

Les ministères chargés de la Jeunesse et des Sports n'ont pas attendu le vote de la loi organique pour se préparer à ces changements, qui finalisent et réunissent dans un cadre commun et cohérent des réformes déjà engagées dans l'administration française depuis près de deux décennies (centres de responsabilités, contractualisation, suivi de gestion, globalisation progressive des chapitres budgétaires, etc.).

(*) Décret n° 2002-570 du 12 avril 2002 relatif à l'obligation d'assurance en responsabilité civile relative aux accueils de mineurs mentionnés à l'article L.227-5 du Code de l'action sociale et des familles ;
 décret n° 2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs ;
 décret n° 2002-884 du 3 mai 2002 relatif aux centres de vacances, de loisirs et de placement de vacances accueillant des enfants de moins de 6 ans ;
 décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports a par ailleurs remis en mars 2002 son plan de développement et de généralisation du contrôle de gestion, comme l'avait demandé, pour chaque ministère, le Comité interministériel à la réforme de l'Etat (CIRE) du 12 octobre 2000.

A titre d'exemple d'application concrète, une méthode d'analyse des coûts de formation mise en œuvre dans les établissements, a été développée. Elle préfigure la comptabilité d'analyse des coûts prévue par la loi organique. Ce travail, engagé en 2001 a été poursuivi en 2002 pour aboutir à la réalisation d'un manuel pratique en 2003. Cette méthode prépare à l'utilisation du module de contrôle de gestion de la nouvelle application financière et comptable choisie en 2002 pour les établissements, maintenant en place.

Autre exemple, le travail d'identification de blocs d'activités de l'expérimentation de "Tableaux de bord" dans douze services déconcentrés et établissements applique les principes de segmentation en domaines homogènes du contrôle de gestion. L'association d'indicateurs d'environnement, de moyens, d'efficience, de qualité, ou de résultats préfigure le travail actuellement en cours dans le cadre de la déclinaison en actions des programmes prévus dans le cadre de la LOLF pour les ministères chargés de la Jeunesse et des Sports.

Un poste de directeur de projet chargé spécifiquement de la mise en œuvre de la loi organique a par ailleurs été créé en mai 2002. Sur ses propositions a été constituée en septembre 2002 une équipe de projet composé d'un comité de direction et d'un comité de pilotage. Un mandat précis a été confié à des groupes thématiques de ce comité de pilotage, qui ont rendu leurs conclusions selon l'échéancier prévu, fin 2002 pour la proposition d'un programme au sens de la LOLF pour le ministère chargé des sports, et pour la rédaction des nouvelles directives d'orientations.

La gestion des ressources humaines

Inscrite dans la dynamique de modernisation de la gestion des ressources humaines ouverte depuis deux ans, l'activité du ministère dans ce domaine, s'est déployée en 2002 selon trois axes stratégiques :

- le développement d'une gestion plus prospective des ressources humaines ;
- la réforme de l'architecture des corps propres du ministère et des modes de recrutement ;
- l'amélioration de la gestion qualitative des personnels, par le développement de nouveaux outils de Gestion des ressources humaines (GRH).

A l'instar de l'ensemble des ministères, le choc démographique au ministère des Sports, se traduira à horizon 2010 par le départ en retraite de plus de 1/3 des personnels des services et des établissements (hors personnels administratifs).

Ce renouvellement massif rend indispensable une meilleure connaissance des ressources disponibles et des compétences qui seront requises par l'évolution des missions.

Dans cet esprit, et dans le cadre des travaux de l'Observatoire de l'Emploi Public (OEP) un plan de Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) a été esquissé au cours de l'année 2002 afin d'éclairer les choix ministériels à venir.

Le sport, dans la multiplicité de ses dimensions (éducative, économique, de santé...), est devenu un secteur à fortes compétences professionnelles.

La nécessité de renforcer ces compétences, sur le plan technique, pédagogique, sous-tend l'évolution de l'architecture des corps et des modes de recrutement décidée par le ministère depuis deux ans.

L'année 2002 a connu, de ce point de vue, l'aboutissement des concertations engagées avec les représentants des personnels se traduisant par la réalisation d'avancées significatives sur des points qui faisaient antérieurement l'objet de divergences réelles.

L'accord, signé par plusieurs organisations syndicales en mai 2002, constitue un préalable aux réformes statutaires qui seront mises en œuvre en 2003 et une référence majeure pour la réforme de la gestion des ressources humaines au ministère des Sports.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion qualitative, la réforme du régime de notation et d'évaluation des fonctionnaires est l'une des dimensions importantes de la réforme de l'Etat.

Cette réforme, concrétisée par la parution du décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 a donné lieu à plusieurs réunions interministérielles d'approfondissement qui doivent aboutir fin 2003 à un arrêté ministériel d'application. Le Ministre des Sports, conscient de l'importance de cette réforme avait début 2002 anticipé le décret par la refonte et la mise en place d'un nouveau barème de notation pour les corps de professeurs de sports.

La rénovation du système d'information (SI)

L'informatisation du ministère est pour l'essentiel défini par le Schéma directeur des orientations stratégiques pour les systèmes d'Information et les télécommunications (SDOS-SIT) pour la période 2001-2004. Différentes applications ou systèmes d'information (SI) se sont développés en 2002 :

- la réforme des finances publiques décidée par la loi organique du 1^{er} août 2001 renforce le besoin d'un SI qui intègre budget, gestion et comptabilité : le projet interministériel ACCORD (Application coordonnée de comptabilité, d'ordonnancement et de règlement de la dépense) est l'application d'exécution du budget de l'Etat au niveau central ;
- SIRHANO, qui remplacera le système actuel SIRHUS doit permettre la mise en place d'une véritable stratégie de gestion des ressources humaines répondant ainsi aux exigences de la LOLF, de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, aux dispositions du plan de GPEEC, et à la future intégration du référentiel de compétences ;

- l'ensemble des établissements publics nationaux du ministère des Sports a été doté d'un nouvel outil de comptabilité générale et budgétaire : WIN M9 réalisé en cours d'année 2002. Chaque utilisateur a été formé et accompagné dans l'application du nouveau logiciel ;
- la base de données des sportifs de haut niveau continue à évoluer, l'objectif étant de fédérer l'ensemble des actions de gestion et de mettre en place un outil optimisant la production d'éléments de synthèse et d'analyse, permettant le suivi par fédération sportive, par région et par structure d'entraînement. De même, les équipements sportifs ont fait l'objet d'un nouveau développement sur la base de technologie web ;
- les réalisations 2002 dans le domaine "jeunesse" concernent essentiellement les adaptations des applications existantes aux nouvelles dispositions réglementaires (centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement) et le développement d'un extranet permettant de consulter la liste des cadres interdits d'exercer des fonctions d'animation ;
- dans le champ de la formation, deux réalisations ont marquées 2002 : le calendrier des examens et formations est publié sur le site intranet du ministère des sports ; un logiciel est développé pour accompagner la mise en place du dispositif de validation de l'expérience.

L'informatisation du ministère répond également aux préconisations du Programme d'Actions Gouvernemental pour préparer l'entrée de la France dans la Société de l'Information (PAGSI). Les directives relatives à l'architecture de communication et au standard d'Internet du PAGSI, insis-

tent sur le transfert d'un certain nombre d'applications télématiques vers l'intranet et l'initialisation du développement de télé procédures (comme l'inscription aux concours spécifiques du ministère des sports).

Le développement durable

Le gouvernement souhaite donner au développement durable une dimension majeure et l'intégrer dans l'ensemble des politiques publiques. Dans un effort de plus grande solidarité entre les générations et entre les territoires, chaque action publique doit être examinée à la fois dans sa dimension économique, sociale et environnementale et prendre en compte ses conséquences à moyen et long terme. Les sports de nature contribuent à cette stratégie nationale.

Plusieurs axes de travail ont été élaborés en 2002 :

- la sensibilisation des acteurs du sport, cadres, pratiquants associatifs et non licenciés ;
- l'insertion des problématiques du développement durable dans les formations jeunesse et sports ;
- la création de lieux de concertation à l'échelle départementale, telle que la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).

Un haut fonctionnaire est chargé de coordonner une cellule permanente pour le développement durable au sein du ministère des Sports et de mettre en œuvre les actions retenues. ■

3 - Les activités marquantes

24 - 27 janvier	: Remise des prix Jeunes talents au festival international de la bande dessinée à Angoulême
21 - 23 janvier	: Séminaire euro-méditerranéen : " <i>Quel partenariat dans la lutte contre le dopage ?</i> "
2 février	: 4 ^{ème} anniversaire de la création du Conseil de la jeunesse
6 février	: Installation du Conseil d'administration du Laboratoire national de dépistage du dopage
15 février	: 4 ^{ème} Rencontre nationale " nouveaux services – emplois jeunes "
17 février - 17 Mars	: 3 ^{ème} édition du festival de la citoyenneté sur le thème " les jeunes et leur autonomie "
19 février	: colloque " Mieux vivre la cité, l'accessibilité pour tous ", organisé par le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité
20 février	: Première remise nationale de ballons aux clubs du district de football du Val-de-Marne dans le cadre de l'opération " une équipe, un ballon ", financée par le fonds Fernand Sastre
1 ^{er} - 3 mars	: 1, 2, 3 Cirque : Opération nationale de sensibilisation aux arts du cirque (dans le cadre de l'année internationale du cirque)
7 mars	: Commission nationale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport
7 mars	: Remise des prix lauréats du " Manifeste contre la violence "
8 mars	: Création de l'Observatoire national des métiers de l'animation et du sport (ONMAS)
16 mars	: Rencontre internationale de 103 jeunes étrangers venant de 27 pays dans le cadre de la clôture du festival de la citoyenneté, à l'UNESCO
15 - 25 mai	: Remise du prix de la jeunesse au Festival de Cannes
24 mai	: 2 ^{ème} édition de la fête nationale du Jeu
1 ^{er} juin	: Séance plénière du Conseil national de la jeunesse

juillet et août	: Programme d'incitation à la lecture dans les structures d'accueil collectif des enfants et des jeunes
juillet et août	: Sessions internationales " connaissance de la France "
16 septembre	: Lancement des États généraux du sport
18 septembre	: Remise des prix nationaux Défi jeunes
23 octobre	: Journée nationale de l'information jeunesse consacrée à la sécurité routière
1 - 3 octobre	: Regroupement du réseau national du sport de haut niveau
7 - 11 octobre	: Les entretiens " cinéma et éducation populaire " de Cadouin
23 octobre - 11 novembre	: Rencontres urbaines de la Villette
7 - 8 novembre	: XI ^e Forum européen du sport à Copenhague
14 - 17 novembre	: Présidence française du réseau européen femmes et sport (EWS) : accueil du groupe de travail international au CNOSEF
18 novembre	: Inauguration du Centre National Technique de Rugby à Marcoussis
20 - 24 novembre	: Dans le cadre du Salon de l'Éducation : – Salon du Sport ; – remise du prix de la Solidarité Associative ; – présentation du programme Envie d'Agir.
28 novembre	: Séminaire gouvernemental sur le développement durable
28 novembre	: Remise du prix national du Fair-Play
8 décembre	: Journée de synthèse des États généraux du sport
13 décembre	: Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire
18 décembre	: Remise des prix littéraires 2002 Prix du roman Jeunesse – Prix de la Poésie – Prix Arthur Rimbaud
18 décembre	: Examen de la proposition de loi sur l'article 43 concernant les conditions de diplômes des personnels encadrant les activités physiques et sportives Assemblée Nationale

CHAPITRE II



Les politiques en faveur du sport

- 1 - Développer le sport de haut niveau **p. 19**
- 2 - Concourir à la protection des usagers **p. 21**
- 3 - Préserver la santé des sportifs
et renforcer la lutte contre le dopage **p. 23**
- 4 - Soutenir les fédérations sportives olympiques
et non olympiques unisport **p. 25**
- 5 - Développer la fonction éducative et sociale
du sport **p. 27**
- 6 - Contribuer à l'aménagement du territoire **p. 29**
- 7 - Développer la dimension internationale du sport **p. 31**

Introduction

Le ministère des Sports occupe une place majeure dans la mise en œuvre des politiques en faveur du sport et développe ses interventions selon 3 grands axes prioritaires :

- ◆ Le développement du sport de haut niveau afin de maintenir le niveau d'excellence du sport français et la place de la France parmi les grandes nations sportives et des actions volontaristes menées en faveur du rayonnement de la France à l'étranger. Le sport de haut niveau a été particulièrement soutenu en 2002 avec la présence d'une forte délégation française aux jeux Olympiques d'hiver de Salt Lake City. L'action internationale est dominée par les initiatives de la France en faveur d'une meilleure prise en compte des activités physiques et sportives par les instances européennes et d'une harmonisation de la lutte contre le dopage. L'image de pays sportif de la France se construit également sur sa capacité à organiser de grandes compétitions internationales ou sur la présence française au sein des instances de direction des fédérations.
- ◆ Le renforcement de la protection des usagers et de la lutte contre les dérives en matière de sport. La protection des usagers est un domaine d'intervention en plein essor, compte tenu du développement des pratiques hors des cadres institutionnels et des exigences croissantes du public quant aux conditions de sécurité. Le ministère des Sports s'attache à mettre en œuvre des stratégies de prévention et de contrôle, et à préserver, par la pratique sportive, le capital santé de chacun. Il poursuit une lutte active contre le dopage afin de protéger la santé du sportif et de préserver son exemplarité, avec une concertation renforcée au niveau européen et mondial. Il veille plus particulièrement à la mise en œuvre par les fédérations sportives du suivi médical des sportifs de haut niveau.
- ◆ Le développement des pratiques sportives et de la vie associative locale constitue une des grandes orientations qui structurent l'action du ministère des Sports. Il s'attache à favoriser l'accès de la pratique sportive pour le plus grand nombre et, notamment, pour les jeunes les plus défavorisés et les personnes handicapées. Il soutient les travaux d'accessibilité aux équipements sportifs. Il encourage les efforts des fédérations sportives au niveau national et ceux des ligues, clubs et comités au niveau local, en faveur de la structuration de l'offre sportive, de la diversification des pratiques et de l'élargissement des publics. Le ministère des Sports poursuit la mise en œuvre d'une politique sportive rationnelle et équilibrée de l'aménagement du territoire et du développement durable.

La mise en œuvre de ces orientations fait intervenir, à des degrés différents, le mouvement sportif et les collectivités territoriales auprès desquelles le ministère joue un rôle majeur d'impulsion, d'orientation et de soutien.

Pour conduire sa politique, le ministère des Sports mobilise ses moyens humains et matériels, le réseau des établissements – Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP), écoles nationales et Centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) - et des services déconcentrés ainsi que des outils réglementaires ; les crédits budgétaires et ceux du Fonds national pour le développement du sport (FNDS) permettent le financement de ces actions qui s'inscrivent dans une logique interministérielle.

Le ministère des Sports a créé les conditions d'un véritable dialogue entre les acteurs du monde sportif avec l'organisation, à l'automne 2002, des Etats généraux du sport (EGS), en partenariat étroit avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Les EGS ont suscité pendant 3 mois une large mobilisation nationale et en région sur six thèmes : l'avenir du monde fédéral, le rôle de l'Etat dans le sport, la place du sport professionnel en France, la fonction éducative et sociale du sport, le sport et les territoires et le sport santé. Ils ont permis de dégager des propositions de réformes immédiatement applicables ainsi que des pistes de réflexion à plus long terme.

L'année 2003 voit la mise en œuvre des mesures concrètes répondant aux attentes fortes qui ont été exprimées, celle de préserver l'unité du mouvement sportif et de réaffirmer la finalité éducative et sociale du sport.



1 - Développer le sport de haut niveau

RÉUSSIR LE DOUBLE PROJET SPORTIF ET PROFESSIONNEL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

La réussite du sport français, qui concourt au rayonnement de la France à l'étranger ainsi qu'au développement des pratiques sportives, trouve sa source dans le partenariat que l'Etat a établi avec le CNOSF, les fédérations sportives, les collectivités locales et les entreprises. Le ministère des Sports est le garant du dispositif relatif au sport de haut niveau basé sur la réalisation du double projet sportif et professionnel.

La politique du sport de haut niveau vise à aider les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre des Sports à préparer, dans les meilleures conditions, les grandes compétitions sportives de référence pour atteindre les podiums, sans pour autant hypothéquer leur avenir professionnel.

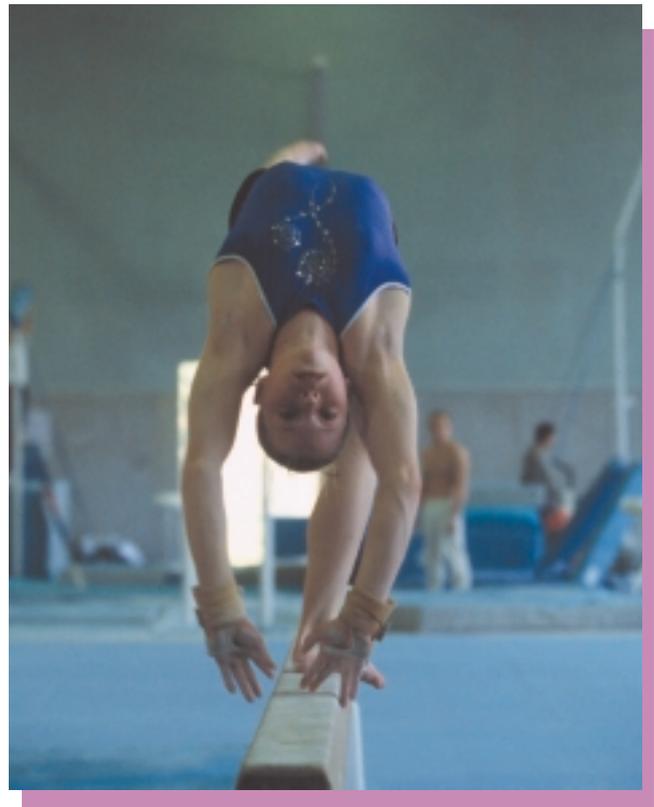
Il s'agit de maintenir, voire d'améliorer, les performances réalisées par les sportifs français lors des jeux Olympiques et Paralympiques qui constituent le moment le plus important de la carrière d'un sportif.

Les filières d'accès au sport de haut niveau (51) sont un élément essentiel du dispositif national du sport de haut niveau. Elles regroupent un réseau de structures d'accueil : 431 pôles (128 pôles France et 303 pôles Espoirs) adaptés aux spécificités de chaque discipline sportive. Elles permettent aux sportifs de préparer les compétitions internationales de référence tout en poursuivant leur scolarité et en bénéficiant d'un suivi médical. Les plus importantes s'appuient sur les établissements jeunesse et sports et bénéficient d'un soutien financier.

Les jeux Olympiques d'hiver de Salt Lake City se sont caractérisés par un excellent bilan sportif : la place de la France, 6^{ème} sur l'ensemble des nations présentes, est le meilleur résultat obtenu depuis les jeux Olympiques de Grenoble en 1968 et, même si le programme s'est étoffé de 15% d'épreuves en plus, les résultats au nombre de médailles sont en forte augmentation (11 médailles dont 4 en or, 5 en argent et 2 en bronze). 33% des sportifs du ski présents à Salt Lake City et 14% de ceux des sports de glace étaient inscrits en pôle France au moment des jeux Olympiques.

Les jeux Paralympiques d'hiver de Salt Lake City ont également permis à la délégation paralympique de réussir une de ses meilleures prestations : la France se classe au 5^{ème} rang au nombre de médailles (19 médailles dont 2 or, 11 argent et 6 bronze). Au classement officiel (nombre de médailles d'or) elle est au 13^{ème} rang des nations.

La réussite sportive est indissociable de la réussite socio-professionnelle et le ministère des Sports s'attache à développer une politique de suivi social afin que les sportifs de haut niveau puissent réaliser des performances à hauteur de leur potentiel, tout en leur garantissant la poursuite d'une



formation et d'une insertion professionnelle correspondant à leurs capacités et leurs aspirations.

Elle permet aux sportifs de haut niveau de bénéficier de mesures d'accompagnement directes individualisées :

- aides à la formation individuelle et aux concours (aménagement de scolarité, concours réservés...);
- aides à l'emploi : 1,5 M€ ont été consacrés, en 2002, au financement d'actions en faveur de l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau ;
- aides personnalisées. Elles consistent en une aide financière de l'Etat (8,2 M€ en 2002) versée aux sportifs pour les aider dans la poursuite de leur carrière sportive de haut niveau.

Au cours de l'année 2002, l'emploi de 551 sportifs de haut niveau a pu être aménagé auprès d'un certain nombre d'employeurs partenaires du ministère, certains ministères (296), des collectivités territoriales (95), des entreprises (160).

Les aides personnalisées sont perçues par près de la moitié des 6 000 sportifs de haut niveau (3 151 en 2002).

Au niveau sportif, l'évolution semble attester l'adéquation entre la pratique sportive de haut niveau et les filières d'accès.

Le dispositif permet une concentration des moyens financiers existants et aide les partenaires privés et publics à mieux intervenir en accompagnement des politiques fédérales validées par la Commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN).

Le sport de haut niveau étant en perpétuelle évolution, il conviendra de porter attention aux inflexions qu'il sera nécessaire de prendre en compte dès le début de la prochaine olympiade.

RENFORCER LE RÔLE DES ÉTABLISSEMENTS

Le dispositif d'accès au sport de haut niveau, auquel le sport français doit l'essentiel de ses succès sur la scène internationale, dispose, avec les établissements du ministère des Sports, d'un réseau performant qui comprend l'INSEP, le lycée climatique et sportif de Font-Romeu, 3 écoles nationales et 23 CREPS.

Selon leur implantation géographique, leur environnement régional, leurs infrastructures et leurs ressources humaines, ils participent à la mise en œuvre des politiques du sport de haut niveau et du développement des pratiques sportives.

Le ministère des Sports privilégie les établissements pour l'accueil des filières d'accès au sport de haut niveau afin que les sportifs bénéficient de potentialités humaines et techniques bien identifiées, adaptées aux disciplines sportives accueillies et conformes aux stratégies fédérales validées par la CNSHN.

L'augmentation du nombre de pôles à l'intérieur des établissements du ministère des Sports (155 en 2001, 174 en 2002) constitue un bon indicateur de la reconnaissance de l'activité de ces établissements par les fédérations sportives.

De même, le bilan des résultats obtenus par les délégations françaises à l'issue des jeux Olympiques témoigne de ce que peut réaliser la solidarité qui unit l'Etat, au travers de ses établissements publics, au mouvement sportif.



UN EXEMPLE : L'INSEP

La réalisation du double projet sportif et professionnel des jeunes inscrits à l'INSEP constitue la première mission de cet établissement qui développe des services qualitatifs destinés aux sportifs et à leurs entraîneurs, parallèlement aux actions menées en matière de formation scolaire, universitaire ou professionnelle.

En liaison avec les directeurs techniques nationaux et le Groupement d'intérêt public - Sport d'élite et préparation olympique (GIP-SEPO), les sportifs préparant les jeux Olympiques bénéficient en priorité des services les plus individualisés de l'INSEP (chambre rénovée, formation individualisée, moyens de récupération renforcés).

L'INSEP développe de nouveaux services destinés à anticiper les besoins des sportifs et des entraîneurs. C'est ainsi qu'a été mise en place en 2002 une équipe de médecins, kinésithérapeutes et préparateurs physiques ayant pour mission de travailler avec les entraîneurs et les sportifs à la prévention des blessures, à la réhabilitation après blessure et à la récupération.

Trois nouvelles formations sont offertes depuis 2002 par l'INSEP (BTS de gestion de réseau informatique, maîtrise IUP de management du sport et la classe préparatoire aux concours interne et externe de recrutement des professeurs de sport). Ce sont donc 29 formations scolaires, universitaires ou professionnelles qu'offre désormais l'établissement aux sportifs qui s'y entraînent.

Depuis 2002, 244 sportifs et sportives de haut niveau de 17 des 23 pôles de l'INSEP ont des objectifs de préparation olympique en vue des jeux Olympiques d'été de 2004 à Athènes.

Le bilan de l'année scolaire 2001-2002 témoigne d'un taux de réussite très satisfaisant des sportifs en formation initiale. Avec un taux de réussite de 84% au baccalauréat, de 100% au DEUG IUP et à la maîtrise IUP, de 57% au CAPEPS et de 95% au DEUG STAPS, l'INSEP parvient à maintenir le bon niveau qualitatif de sa politique de formation fondée sur le face à face pédagogique, le soutien, le tutorat et l'individualisation des parcours de formation.

Ces résultats démontrent la possibilité de mener simultanément le double projet mais leur pérennisation repose sur une organisation du temps rigoureuse et sur la capacité de l'institut à s'adapter aux exigences spécifiques de l'alternance du temps d'entraînement et de formation. L'équipe d'encadrement a entrepris en 2002 une réflexion consacrée aux rythmes de vie des sportifs soumis à des contraintes d'entraînement de plus en plus lourdes en raison du niveau mondial des performances et du calendrier des compétitions. ■

2 - Concourir à la protection des usagers



DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE PRÉVENTION

L'accroissement des accidents à l'occasion de pratiques physiques et sportives diversifiées et pratiquées de façon autonome (assimilés à des accidents de la vie courante) a conduit les pouvoirs publics à infléchir leurs modes d'intervention et de régulation en les orientant vers une politique de prévention, la réglementation n'étant pas la seule réponse à la protection de l'utilisateur.

L'intervention du ministère des Sports vise à limiter les accidents, blessures, séquelles de blessures et décès, par l'information sur les dangers et aléas que peuvent présenter certaines pratiques physiques ou sportives.

Il s'agit d'améliorer la sécurité des participants et des spectateurs lors des manifestations sportives sur la voie publique. Il s'agit aussi de développer l'information des pouvoirs publics (autres départements ministériels) et des services déconcentrés délivrant les autorisations, mais aussi des organisateurs et des usagers sur les règles de sécurité minimales applicables lors des différentes épreuves sur route.

Les divers publics doivent prendre conscience que l'accessibilité à toute forme de pratique n'est pas automatiquement synonyme de pratique sécurisée et qu'une préparation physique préalable peut être nécessaire. Des opérations de sensibilisation sont ainsi conduites : campagnes de prévention des accidents en montagne l'été et l'hiver, des loisirs nautiques en mer et en eau douce, des campagnes contre la noyade en piscine et autres points d'eau.

Des fiches synthétiques sont élaborées concernant la sécurité des compétitions sportives sur la voie publique, en concertation avec les fédérations sportives et les autres départements ministériels concernés.

Un travail est mené en partenariat avec les divers départements ministériels et les organismes concernés : services déconcentrés, fédérations, syndicats, associations, etc.

Si des données en matière d'accidentologie existent de façon fragmentaire pour quelques secteurs auprès d'organismes tels que le Système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM), ou auprès de certaines fédérations sportives, il est très difficile d'avoir une réelle vision d'ensemble.

Cependant, les enquêtes d'opinion font apparaître une prise de conscience progressive du public et leurs résultats devraient permettre de faire évoluer les contenus des campagnes et les outils.

Les actions entreprises dans le cadre des manifestations sportives sur la voie publique sont trop récentes pour que l'on puisse en mesurer les effets. Elles devraient permettre de simplifier et uniformiser les procédures d'autorisation d'organisation de compétitions sportives et donc de faciliter le travail des organisateurs et des clubs sportifs.

Les moyens financiers dont dispose le ministère ont permis de sensibiliser d'autres départements ministériels qui ont décidé de relayer ces actions.

En matière d'accidentologie, il conviendrait de passer du recensement des accidents au stade de l'étude épidémiologique.

Seule l'étude de la genèse des accidents pourrait induire une véritable politique de prévention.



METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE POLICE ADAPTÉES

L'organisation de la pratique physique et sportive en France relève à la fois du secteur privé et du secteur public par les délégations de pouvoir et la mission de service public dévolues à un certain nombre d'organismes et fédérations.

En conséquence, la pratique sportive est régie par des textes de nature diverse, rassemblant des champs de connaissances aussi variés que celui du droit commun, du droit spécifique et des règles fédérales inhérentes à chaque discipline sportive, visant à garantir la sécurité des pratiquants.

Il est de la compétence du ministère des Sports de rechercher les conditions de risque minimal dans lesquelles les différents types de pratique sportive peuvent s'exercer. Il intervient dans des domaines traditionnels, comme la surveillance et l'encadrement de la natation, les manifestations sur la voie publique, les contrôles des établissements d'activités physiques et sportives (APS), aussi bien que pour les nouvelles pratiques et les sports « à risque ».

Une application homogène et cohérente de la réglementation en vigueur sur le territoire est recherchée, afin d'harmoniser les procédures de contrôle et de parfaire les compétences.

Le ministère des Sports entend contribuer à l'acquisition des savoirs et des savoir faire des agents en matière de police spéciale afin qu'ils soient capables d'intervenir face à une mise en danger d'autrui.

Il convient de limiter les vices de forme et les erreurs de motivation des actes. Les contrôles doivent être planifiés et programmés en fonction d'indicateurs liés aux infractions les plus fréquemment rencontrées. La loi n°84-610 modifiée, relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives, a conforté la mission de contrôle dévolue aux services déconcentrés, celle-ci se traduisant par un renforcement des pouvoirs et procédures en matière de police administrative et de police judiciaire pour les agents en charge de cette mission.

Le décret n° 94-169 du 25 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements dispose que les directions départementales assurent le contrôle administratif, technique et pédagogique des activités physiques et sportives, de jeunesse, d'éducation populaire et de loisirs.

Un réseau de personnes ressources a été mis en place pour assurer la formation continue dans ce domaine.

Des actions de formation ont été organisées à l'attention des personnels chargés des missions de contrôle : trois stages dans le cadre du Plan national de formation (PNF) 2002 du ministère des Sports. Des fiches techniques ont été élaborées (modèles de procès verbaux utilisés dans la procédure pénale et, à titre expérimental, fiches de visite de contrôle des établissements d'APS).

Une plate-forme d'échanges associe 60 départements et 4 CREPS visant à long terme l'établissement d'une doctrine interprétative des textes en vigueur. Les domaines les plus souvent abordés portent sur la surveillance des baignades, les nouvelles disciplines, les infrastructures innovantes, l'encadrement et la surveillance des parcs à thème (acrobatique, aquatique, multi-activités...).

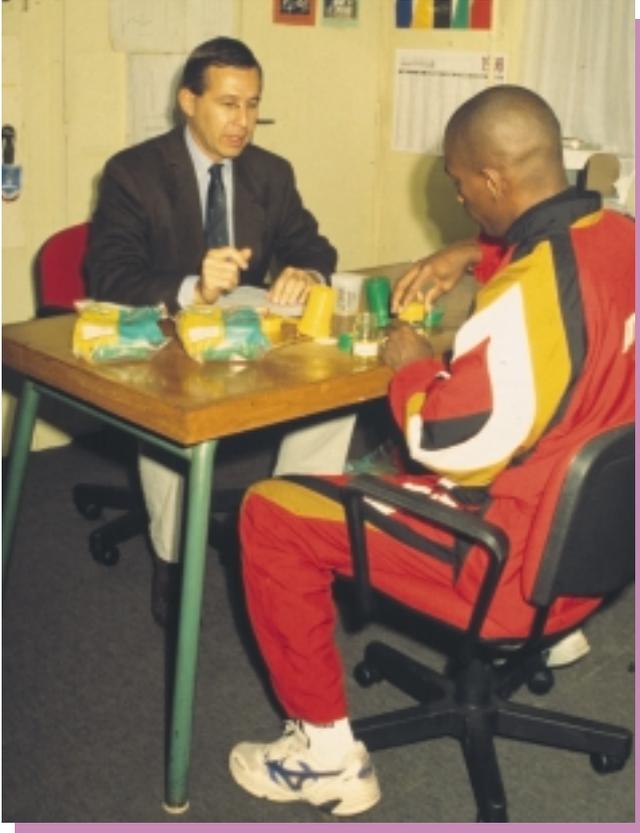
De nouveaux champs ont été abordés en 2002, notamment une formation en matière de police administrative.

Les échanges inter-départements ont été facilités par la création d'un forum de discussion sur le site intranet du ministère et une amélioration de la qualité des procédures mises en œuvre par les services déconcentrés a été constatée. Le ministère des Sports doit poursuivre son action dans plusieurs directions, et souhaite, notamment :

- développer les plans de contrôles en adéquation avec les nécessités identifiées par les départements ;
- renforcer la collaboration des services concernés : DDJS, Direction des services sanitaires et d'action sociale (DSSAS), Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)... ;
- intensifier les mesures de contrôles compte tenu de la diversité et multiplicité des nouvelles pratiques sportives.



3 - Préserver la santé des sportifs et renforcer la lutte contre le dopage



PRÉSERVER LA SANTÉ DES SPORTIFS

Le dopage représente à des degrés divers et à plus ou moins long terme une menace pour la santé des utilisateurs.

Lorsqu'il est associé à des pratiques sportives mal adaptées, les conséquences peuvent être encore plus sévères pour l'organisme. La protection de la santé des sportifs est donc un des objectifs majeurs de la politique de lutte contre le dopage menée par le ministère. Le ministère des Sports entend développer la prévention et le suivi médical des sportifs afin de réduire la morbidité, l'accidentologie et le recours aux soins. C'est aux fédérations sportives que sont confiées, dans le cadre de leurs missions de service public, l'organisation de la surveillance médicale de leurs licenciés et du suivi médical de leurs sportifs de haut niveau tout au long de l'année ainsi que la mise en place d'un encadrement médical et paramédical lors des stages et des compétitions.

L'organisation de cette surveillance s'appuie sur le réseau des médecins fédéraux et des médecins conseillers régionaux ainsi que sur les plateaux régionaux médico-techniques.

Des moyens financiers sont accordés par le ministère des Sports par le biais des conventions d'objectifs fédérales (5,98 M€ en 2002).

Il est très difficile de mesurer l'efficacité des actions de prévention réalisées en matière de réduction des risques car le ministère ne dispose pas des indicateurs permettant cette analyse. Cependant, on constate une meilleure prise en compte par les fédérations des problèmes sanitaires posés par la pratique du haut niveau.

5000 sportifs environ ont bénéficié de cette surveillance médicale en 2002.

Le ministère s'est interrogé sur l'adéquation du contenu de ce suivi médical, très lourd, par rapport aux charges d'entraînement des sportifs. Un travail réglementaire sera mené afin de définir la nature des examens à réaliser en tenant compte des familles de sport et des niveaux de pratique. Cette surveillance devrait être élargie aux sportifs inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE : PRÉVENIR ET CONTRÔLER

Le dopage vise à stimuler les capacités de l'individu sportif ou non sportif, pour créer de la performance. La reconnaissance de la fonction éducative et sociale du sport passe par le respect de sa dimension éthique. La politique de lutte contre le dopage repose donc sur l'interdiction de l'usage de produits visant à l'amélioration de la performance sportive et sur la préservation de l'exemplarité du sportif. Le ministère des Sports poursuit trois objectifs complémentaires :

- améliorer la programmation des contrôles antidopage quantitative et qualitative ;
- optimiser l'action du Laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD) ;
- soutenir et soigner les sportifs dopés. Les contrôles antidopage sont ciblés sur les disciplines ou les secteurs « à risque » et sont réalisés par le LNDD, transformé en établissement public depuis le 1^{er} janvier 2002. Le LNDD s'attache régulièrement à réduire les délais d'analyses et à élargir, grâce au développement de recherches, la palette des produits détectés (corticoïdes et EPO en 2002).

Parallèlement, le ministère entend apporter un appui et une aide psychologique et médicale aux sportifs dopés.

Le développement des connaissances épidémiologiques permettra de mieux évaluer le phénomène et anticiper l'apparition de nouveaux produits. Le ministère des Sports finance et organise les contrôles (4,045 M€ attribués au LNDD, 542 médecins préleveurs agréés).

Les Antennes médicales de lutte contre le dopage (AMLD) ont quatre missions essentielles : le soin, le conseil aux sportifs, la recherche et le recueil de données épidémiologiques. Des actions de prévention sont menées grâce aux médecins conseillers régionaux dont beaucoup sont des médecins de santé publique. Le financement du numéro vert « Ecoute dopage », gratuit et anonyme, s'inscrit dans cette démarche. 52 729 appels ont été enregistrés.



Le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD), autorité administrative indépendante, assure un rôle disciplinaire, consultatif et participe à la définition de la politique de prévention et de recherche.

8 455 échantillons ont été analysés en 2002 pour le compte du ministère dont 466 dans le cadre des prestations extérieures à la France. 505 analyses ont eu un résultat positif, soit 6,4 % de l'ensemble des prélèvements. Les principaux produits détectés ont été les corticoïdes (42 %), le cannabis (21 %), le salbutamol (12 %).

Une accélération des délais d'analyse a pu être réalisée et le délai moyen réduit à 15 jours.

Les sportifs sont accueillis dans les AMLD qui délivrent conseils et soins grâce à des consultations gratuites et anonymes. L'existence et les missions des AMLD ne sont pas encore assez connues des sportifs. Une campagne d'information s'avère donc nécessaire.

On note depuis 4 ans une augmentation inquiétante de la consommation de produits énergétiques ou dopants dans tous les milieux sportifs. Certains sports semblent particulièrement touchés. Un meilleur ciblage des contrôles sera encore indispensable.

HARMONISER LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

La France met en place les outils de nature à mener une action efficace mais elle ne peut lutter seule contre le dopage. Il appartient au ministère des Sports de jouer un rôle moteur, complémentaire de l'action menée sur le plan national. Il doit œuvrer à une convergence des politiques nationales afin d'obtenir au niveau international une harmonisation en matière de lutte contre le dopage. Les objectifs poursuivis sont triples :

- harmoniser les procédures de prélèvements ;
- unifier la liste des produits et procédés dopants ;
- harmoniser les pratiques au niveau des laboratoires antidopage nationaux.

Le ministère des Sports collabore et apporte un soutien financier à l'Agence mondiale antidopage (AMA) depuis sa création (575 675 € en 2002).

Il participe à la politique communautaire menée par l'Union européenne dans ce domaine ainsi qu'aux réunions du groupe de suivi de la convention contre le dopage du Conseil de l'Europe.

Les initiatives prises par la France en faveur de l'harmonisation de la lutte contre le dopage ont contribué à l'élaboration d'un code mondial contre le dopage comportant notamment des normes et des standards internationaux.

Pour la première fois, des observateurs de l'AMA ont pu être présents sur le Tour de France 2002. Le ministère des Sports doit continuer à aborder les questions de dopage au plan international. C'est le sens de l'action menée auprès de l'Union européenne qui vise à créer une compétence d'appui communautaire dans le domaine du sport afin d'agir plus efficacement. ■

4 - Soutenir les fédérations sportives olympiques et non olympiques unisport



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES COMPÉTITIVES ET DE LOISIR

Les fédérations sportives qui constituent le « mouvement sportif » gèrent l'ensemble de l'activité sportive, que ce soit le sport amateur ou le sport professionnel, le sport de haut niveau ou le sport loisir. L'Etat veille au bon fonctionnement de cette activité qui représente un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale.

Les objectifs prioritaires du ministère sont pour l'essentiel :

- la participation et une présence significative aux jeux Olympiques et aux autres compétitions de référence que sont les championnats du monde et d'Europe afin de maintenir et d'améliorer le rang de la France dans le classement mondial ;

- le soutien aux actions menées par les fédérations en faveur du développement des pratiques sportives tant compétitives que de loisir et de l'accès le plus large aux pratiques les plus diversifiées. Les fédérations sont chargées de structurer, développer et coordonner les filières du sport de haut niveau. Elles détectent, forment les jeunes talents et encadrent les équipes de France. Elles doivent optimiser les moyens dévolus au sport de haut niveau par la réalisation de stages de préparation et par l'aide aux collectifs des équipes de France qui participent aux compétitions.

Parallèlement, les fédérations ont pour mission de mettre en place des actions de développement de la pratique sportive afin de faciliter la découverte et la promotion de leurs disciplines. Elles travaillent à l'accueil d'événements sportifs internationaux ayant un impact positif pour le sport français et la discipline concernée.

Le partenariat entre le ministère des Sports et les fédérations trouve sa concrétisation dans les conventions d'objectifs passées avec 29 fédérations olympiques et 56 non olympiques. 75,137 M€ ont été attribués (soit +17% par rapport à 2001) à 85 fédérations dont 35 ont signé une convention d'objectifs pluriannuelle (aide à l'organisation de compétition et activité de conseils auprès des fédérations : 3,36 M€).

251 525 € ont été attribués pour le développement de l'emploi sportif dans le secteur du haut niveau.

Le ministère des Sports recherche à la fois un meilleur fonctionnement administratif des fédérations en inscrivant dans la durée la relation contractuelle avec les fédérations sportives par la signature de conventions d'objectifs pluriannuelles, un meilleur suivi financier par la mise en place d'une comptabilité analytique et une amélioration du niveau de l'encadrement par le développement de l'emploi.

L'aide du ministère au mouvement sportif se traduit également par le soutien aux 1 568 cadres techniques sportifs qui exercent leurs fonctions auprès de ces fédérations pour la mise en œuvre de leur politique sportive (équivalent financier : 60 M€, hors pensions). Les résultats sportifs obtenus lors des grandes compétitions internationales en 2002 ont été en progression, cependant que la France organisait 21 championnats du monde (ou assimilés) et 15 championnats d'Europe.

Selon la dernière enquête sur les pratiques sportives réalisée en 2000, plus de 36,6 millions de français déclarent pratiquer des activités physiques et sportives, dont 29 millions de façon régulière, pour plus de 40 % de licenciés auprès d'une fédération.

L'aide en personnels a fait preuve de son efficacité à la fois pour l'encadrement national du sport de haut niveau et pour la mise en œuvre à l'échelon local des orientations ministérielles, notamment dans la formation, la lutte antidopage et le développement de la pratique sportive, au sein des organes déconcentrés des fédérations sportives. Les fonctions techniques et pédagogiques et la mission de conseil des cadres techniques auprès des élus associatifs assurent l'efficacité des interventions financières de l'Etat et garantissent la cohérence des politiques fédérales.

L'adoption généralisée par les fédérations d'un système de comptabilité analytique les dotant d'un outil de gestion performant permet au ministère des Sports de mieux suivre l'utilisation des fonds publics versés pour la réalisation des actions sportives prévues conventionnellement.

Le nombre d'agents du ministère placés auprès des fédérations est en légère augmentation en raison d'une politique

active de recrutement (+10 postes) et de créations budgétaires (+3 postes). La consolidation du dispositif d'aide en personnels au mouvement sportif est une priorité du ministère qui souhaite régulariser la position administrative de ces agents.

La mise en place d'indicateurs transversaux pour juger de l'efficacité des moyens mis à disposition des fédérations s'avère indispensable. Par ailleurs, une mise en commun de ressources administratives favoriserait un développement des activités et une plus grande efficacité des moyens attribués par l'Etat.

L'importance croissante de l'accueil en France de manifestations sportives a conduit le ministère des Sports à mener une réflexion afin de renforcer le dispositif de suivi et de contrôle de telles manifestations sportives internationales.



5 - Développer la fonction éducative et sociale du sport

AMÉLIORER L'OFFRE DE PRATIQUES SPORTIVES DES FÉDÉRATIONS MULTISPORTS

Les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel, d'éducation et de développement communautaire.

Les fédérations sportives sont au cœur de l'organisation du sport en France et gèrent l'ensemble de l'activité sportive.

L'enjeu principal est de permettre aux fédérations multisports, complémentaires des fédérations unisport, d'offrir une pratique sportive de qualité pour le plus grand nombre, sans obligation de recherche de performance.

Elles contribuent ainsi au développement du sport et du sport santé pour tous les types de publics, notamment pour les personnes handicapées, les enfants d'âge scolaire, etc.

39 fédérations multisports sont subventionnées dans le cadre de conventions d'objectifs pluriannuelles (9,539 M€ en 2002). L'aide du ministère se traduit également par les 82 cadres techniques qui exercent leur fonction auprès de ces fédérations (dont 17 pour les fédérations accueillant des personnes handicapées).

On constate une augmentation globale du nombre de licences de 1 % (et de 4 % pour les fédérations qui accueillent des personnes handicapées). Le nombre total de licences de ces fédérations atteignait 5,687 millions en 2001.

L'augmentation globale des ressources mobilisées par le ministère est de 4 % par rapport à 2001. Les actions les plus soutenues ont été les actions de formation et les actions de structuration territoriale.

Certaines fédérations à faible effectif (moins de 10 000 licences) éprouvent des difficultés à élaborer un plan de développement et surtout à le mettre en œuvre, notamment par manque de personnel. Une mise en commun de ressources administratives favoriserait un développement des activités et une plus grande efficacité des moyens attribués par l'Etat.

FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AUX PRATIQUES SPORTIVES

La fonction éducative et sociale du sport est conditionnée en premier lieu par la question fondamentale de l'accès aux pratiques.

Le ministère des Sports entend assurer un accès le plus large possible aux pratiques sportives les plus diversifiées pour les jeunes de 10 à 18 ans, notamment grâce au dispositif dit « coupon sport » (aide financière en déduction du

coût de l'adhésion à un club, valeur nominale 16 €, attribution de 1 à 2 coupon par bénéficiaire).

Le dispositif répond à une triple préoccupation :

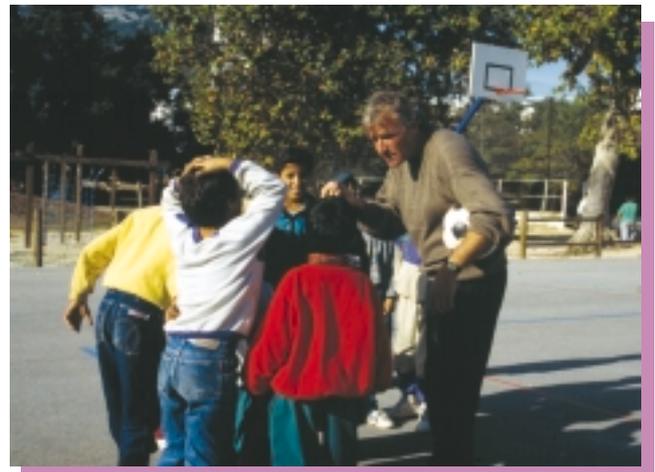
- inciter les jeunes à une pratique sportive encadrée ;
- abaisser le coût de la pratique sportive pour les jeunes aux revenus modestes ;
- inciter les clubs à une plus grande ouverture par rapport à un public jeune.

Le dispositif a été doté d'un montant de 5,255 M€ en 2002 versés directement à l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) qui assure l'édition des coupons sport, l'approvisionnement des services déconcentrés et la gestion des remboursements. Les DDJS assurent l'attribution des coupons sport.

Le coupon sport a connu une progression constante. En 2002, 275 000 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

Le dispositif est jugé très favorablement par les utilisateurs, malgré les lourdeurs de gestion et la mobilisation importante des personnels des services déconcentrés.

Une demande d'allègement du dispositif a été souhaitée, tant pour les services déconcentrés que les clubs. « Coupon sport », géré sur le plan national de 1998 à 2002, sera déconcentré auprès des DDJS en 2003.



AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX PRATIQUES SPORTIVES

Le ministère des Sports prend une part active à la politique gouvernementale qui entend répondre aux préoccupations des personnes handicapées et de leur famille et cherche à privilégier autonomie et intégration dans la vie ordinaire.

L'enjeu est de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique sportive et de contribuer au développement du sport pour les personnes handicapées afin que le sport soit un outil de promotion individuelle ainsi qu'un moyen d'insertion sociale et professionnelle.

Le ministère des Sports souhaite améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de pratiques sportives pour les personnes handicapées en favorisant les pratiques intégrées quand elles sont possibles.

Les subventions accordées aux fédérations en charge des personnes handicapées (handisport, sport adapté et sourds de France) sont en augmentation régulière et représentent en 2002 2,054 M€, soit 8 % de plus qu'en 2001.

Des aides sont également mises en place au niveau local : 1,412 M€ (titre IV et FNDS part régionale), soit 9 % de plus qu'en 2001, ont été attribués à des clubs, comités ou ligues des trois fédérations spécifiques.

Le ministère participe aux travaux d'accessibilité des équipements sportifs, aide à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention des correspondants régionaux « sport et handicap ».

Le groupe de travail interministériel sur les APS pour les enfants et adolescents d'âge scolaire, créé en 2001 à l'initiative du ministère des Sports, a poursuivi ses travaux en 2002.

Cette politique spécifique permet une meilleure prise en compte des attentes des personnes handicapées (pratique sportive pour le plus grand nombre et pratique en compétition).

Des mesures concrètes ont été prises avec la simplification des démarches administratives pour les enfants handicapés scolarisés dans des établissements relevant du ministère des Affaires sociales, désirant participer à des compétitions sportives.

Des conventions de partenariat entre les fédérations spécialisées « handicap » et les autres fédérations sont développées (32 conventions en 2002).

L'accès des personnes handicapées aux pratiques sportives s'améliore lentement. Les fédérations non spécifiques s'organisent pour que l'accueil des personnes handicapées soit rendu possible. Toutefois, de grandes disparités subsistent selon les territoires.

Des efforts importants restent à faire pour mieux informer les personnes handicapées et diversifier les structures d'accueil.

LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS DANS ET AUTOUR DU SPORT

Le ministère des Sports entend mener une lutte active contre les incivilités et la violence dans et autour du sport qui altèrent l'image d'un sport porteur de valeurs éducatives.

Les objectifs sont triples :

- réduire les actes d'incivilités et de violence ;
- sensibiliser, informer et former tous les acteurs du sport (les sportifs et leur entourage, les différents acteurs locaux, dirigeants, éducateurs, entraîneurs ...) ;
- valoriser le sport comme outil d'insertion et d'intégration.

Des moyens financiers ont été mobilisés sur le titre IV et sur le FNDS part régionale. Une dotation exceptionnelle de 1,5 M€ a été réservée sur le FNDS 2002.

Un dispositif expérimental partenarial a été mis en place dans 26 départements comprenant une commission départementale et une cellule de veille et d'alerte (DDJS, Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et district de football pour les partenaires les plus fréquents) et la constitution de réseaux locaux de personnes ressources.

Le ministère soutient également le développement d'actions nationales et locales de formation pour les acteurs sportifs telles que la sensibilisation des sportifs de haut niveau aux problématiques de l'arbitrage.

On constate une régression des actes de violence dans les enceintes sportives, cependant que les actions en partenariat se développent sur tout le territoire. Les informations recueillies contribuent à une meilleure appréhension des phénomènes d'incivilités et de violence et des moyens mis en œuvre pour y répondre.

La prise de conscience et la sensibilisation se sont opérées de manière positive dans tous les secteurs. Cependant, la mobilisation des instances sportives reste un élément déterminant dans la mise en place de projets innovants. Le déplacement du phénomène autour des enceintes sportives est une évolution préoccupante.

Le dispositif mis en place dans les départements pilotes a permis d'obtenir des résultats positifs. Le renforcement des actions et l'élargissement à d'autres départements sont prévus en 2003. ■



6 - Contribuer à l'aménagement du territoire



DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE RÉALISATION ET RÉNOVATION DU PATRIMOINE SPORTIF

L'effort consenti par les collectivités territoriales pour offrir un accès pour tous aux pratiques sportives reçoit depuis de nombreuses années le soutien du ministère des Sports.

Malgré ces efforts, le patrimoine des équipements sportifs en France est mal connu, vieillissant, souvent dégradé et sous-utilisé. Le ministère des Sports entend donner les impulsions qui permettent une remise à niveau du patrimoine sportif, une ouverture des installations sportives aux personnes à mobilité réduite et une contribution à un aménagement équilibré du territoire. L'objectif est de mettre à disposition de tous les citoyens les moyens d'accéder aux installations sportives pour pratiquer le sport à tout niveau (sport loisir et sport santé, sport à l'école, sport de haut niveau).

Les subventions d'équipements (FNDS) sont utilisées pour cet objectif, en collaboration avec les collectivités locales.

Les contrats de plan Etat-région 2000-2006 comportent de nombreux projets concernant la création ou la réhabilitation des équipements sportifs (chapitre 66 50).

Le ministère des Sports met en œuvre des actions de formation en direction des personnes ressources des services déconcentrés.

De nombreux projets de réhabilitation sont accompagnés afin d'assurer à tous la sécurité, la qualité et la fonctionnalité des équipements ; les projets d'équipements que nécessite le sport de haut niveau sont soutenus.

Les aides de l'Etat tiennent de plus en plus compte des préoccupations d'aménagement du territoire dans un objectif de cohérence et de meilleur ancrage au niveau local. Un fichier national des équipements sportifs qui recensera l'ensemble des équipements sportifs, leur état et leur mode de gestion est en chantier. Il devrait permettre la mise en œuvre de politiques cohérentes et complémentaires.

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES SPORTS DE NATURE

Le développement spectaculaire des activités physiques et sportives en milieu naturel, pratiquées par plus de 30 millions de français, place ces dernières au cœur des préoccupations de développement et d'aménagement des territoires. Elles doivent être organisées localement, au plus près du terrain et des acteurs. La maîtrise de leur développement nécessite d'élaborer un projet territorial cohérent fondé sur le développement durable. L'enjeu est de pouvoir concilier l'exercice de ces pratiques sportives en constante évolution (activités sportives de loisir, d'aventures ou d'exploits) avec une amélioration indispensable de l'accueil et de la sécurité tout en intégrant la dimension de la protection de l'environnement. Deux grandes orientations sont retenues par le ministère des Sports :

- mieux identifier et accompagner les problématiques liées à l'évolution des sports de nature (eau, environnement, montagne, littoral, météorologie, sécurité, bruit) afin de permettre de définir des cadres cohérents de pratiques ;
- assurer une coordination équilibrée entre le mouvement sportif (40 fédérations affiliées au CNOSF sont directement concernées), les collectivités territoriales, les pratiquants et les pouvoirs publics.

Le ministère des Sports dispose d'un cadre juridique récent avec la loi du 16 juillet 1984 modifiée qui prend en compte les sports de nature, leur régime juridique et prévoit la création de Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

Il mène des actions de formation à l'intention des personnes ressources et l'organisation de colloques et rencontres nationales.

Une collaboration interministérielle permanente est effectuée cependant que le ministère des Sports est présent au sein des différents organismes concernés (Conseil de l'eau, Conseil national de la montagne ...). Une convention cadre 2002-2004 a été élaborée avec l'Agence française d'ingénierie touristique (AFIT) pour l'élaboration d'un guide pratique du savoir faire du tourisme et des loisirs sportifs de nature.

L'Observatoire national du tourisme a été chargé d'explorer le secteur des sports de nature encore mal connu sur le plan statistique mais très intéressant en termes de retombées économiques directes et indirectes ainsi qu'en termes d'image.

Une étude a été réalisée sur les sports de nature et la recomposition territoriale en collaboration avec la DATAR.

Un réseau d'agents missionnés sur les sports de nature a été structuré, permettant l'échange de bonnes pratiques en matière de promotion et de développement des sports de nature. Les actions menées en 2002 ont contribué à une

meilleure prise en compte des enjeux liés aux sports de nature dans les différentes politiques. La création d'un pôle ressource national sur les sports de nature est envisagée dans un établissement jeunesse et sports (CREPS de Vallon Pont d'Arc). Le caractère interministériel des préoccupations liées à l'organisation et au développement des sports de nature nécessite un renforcement des compétences du ministère des Sports et un effort accru en matière de formation professionnelle des agents.



APPLIQUER UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU DOMAINE DU SPORT

Le gouvernement souhaite donner au développement durable une dimension majeure et l'intégrer dans l'ensemble des politiques publiques. Dans un effort de plus grande solidarité entre les générations et entre les territoires, chaque action publique doit être examinée à la fois dans sa dimension économique, sociale et environnementale et prend en compte ses conséquences à moyen et long terme. Les sports de nature contribuent à cette stratégie nationale. Deux axes prioritaires sont soutenus par le ministère des Sports :

- éduquer et former tous les acteurs du sport, cadres, pratiquants associatifs et non licenciés, afin de faire évoluer les comportements et intégrer la nécessité de concevoir la pratique et l'organisation du sport dans une approche globale du territoire ;
- permettre aux pratiquants de sports de nature de s'adonner localement à leur activité dans la perspective d'un usage équilibré et d'une gestion partenariale globale de leur territoire avec tous les acteurs et usagers des espaces naturels (agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, collectivités territoriales, sportifs, promeneurs, touristes...).

Le ministère des Sports entend soutenir les actions éducatives et de sensibilisation au développement durable et intégrer les problématiques du développement durable dans les formations.

6 - Contribuer à l'aménagement du territoire

La création de lieux de concertation à l'échelle départementale telle que la CDESI est souhaitée afin d'instaurer une concertation élargie à l'ensemble des acteurs concernés et agir sur le développement des sports de nature.

Un Haut fonctionnaire a été chargé de coordonner une cellule permanente pour le développement durable au sein du ministère des Sports et de mettre en œuvre les actions retenues. Son action est accompagnée par un réseau de plus de 300 agents missionnés sur les sports de nature.

Le Comité national des espaces, sites et itinéraires pour les sports de nature (CNESI) est un organe consultatif et de proposition du ministère des Sports.

Les actions menées sont diverses : intégration dans les campagnes de prévention existantes de l'aspect sensibilisation à la préservation de l'environnement, soutien aux initiatives et aux projets menés au plan local.

Quatre expériences locales ont été mises en place en 2002 afin d'observer le fonctionnement des CDESI.

Les fédérations sportives ont été mobilisées lors des semaines de l'environnement consacrées au nettoyage des rivières (fédération française de canoë kayak), des journées d'entretien des chemins et sentiers de randonnées (fédération française de randonnée pédestre).

Les sports de nature constituent un vecteur très efficace de sensibilisation et de formation et de nombreux départements souhaitent étendre l'expérience et mettre en place de nouvelles CDESI.

En s'appuyant sur la stratégie nationale pour le développement durable, le ministère des Sports pourra décliner un plan d'actions en partenariat avec les acteurs du mouvement sportif et élaborer des indicateurs de développement durable propre à son département ministériel. ■

7 - Développer la dimension internationale du sport

La dimension internationale du sport s'affirme par les relations nouées avec les différents partenaires étrangers par le biais notamment de programmes de coopération avec plus d'une vingtaine d'Etats et de gouvernements sur quatre continents et l'implication dans les activités sportives d'organisations internationales : Union européenne, Conseil de l'Europe, UNESCO, Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES), Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF).

PROMOUVOIR LA DIMENSION EUROPÉENNE DU SPORT

La France entend développer les initiatives qui permettent une meilleure prise en compte de la dimension européenne du sport.

Elle travaille à la prise en compte du sport dans le futur traité européen, pour en faire une compétence d'appui de l'Union européenne.

Dans cette perspective, le ministère des Sports participe régulièrement aux réunions européennes : réunion des ministres chargés des sports, réunions des directeurs des sports, forums européens du sport. Il établit des contacts bilatéraux avec les autres Etats membres et développe un travail interministériel.

La contribution en faveur de l'inclusion du sport dans le futur traité européen, d'origine française, a été déposée auprès de la présidence de la Convention européenne en décembre 2002, cosignée par 16 membres de la Convention, français, belges, espagnols et portugais.

Il s'agit de la première contribution multinationale en faveur de l'inclusion du sport dans le futur traité européen.

Il convient d'intensifier l'effort en étendant la coalition en faveur de l'inclusion du sport dans le traité et en bâtissant un consensus sur un projet d'article.

DÉVELOPPER LA DIMENSION FRANCOPHONE DU SPORT

Le ministère des Sports œuvre au développement de la dimension francophone du sport. Il entend renforcer l'utilisation du français dans les grands événements sportifs et au maintien de la langue française comme langue officielle du mouvement olympique et de plus de trente fédérations sportives internationales.

Un groupe de travail interministériel est piloté par la direction des sports et une convention linguistique a été signée entre la France (dont le ministère des Sports) et le Comité d'organisation des jeux Olympiques d'hiver de Salt Lake City.

La présence du français a pu être assurée dans toutes les manifestations officielles lors des derniers jeux Olympiques d'hiver 2002 et une convention a été élaboré en vue des jeux d'été d'Athènes 2004.

Les résultats peuvent être considérés comme satisfaisants, étant donné le contexte des JO 2002 (pays anglophone, prédominance des préoccupations de sécurité).

Les points forts ont été le bilinguisme de la totalité de la signalétique, la mise en avant du français lors des cérémonies d'ouverture et de clôture et la présence du français dans toutes les annonces officielles.

Les points faibles ont été l'absence du français dans les panneaux lumineux, lors des conférences de presse et dans le programme officiel, ainsi que lors des jeux Paralympiques.

Il convient de maintenir le dispositif pour les prochains jeux mais de l'adapter : mise en avant des TIC, sensibilisation de la presse, extension aux jeux Paralympiques. ■



CHAPITRE III



Les politiques en faveur de la jeunesse et de la vie associative

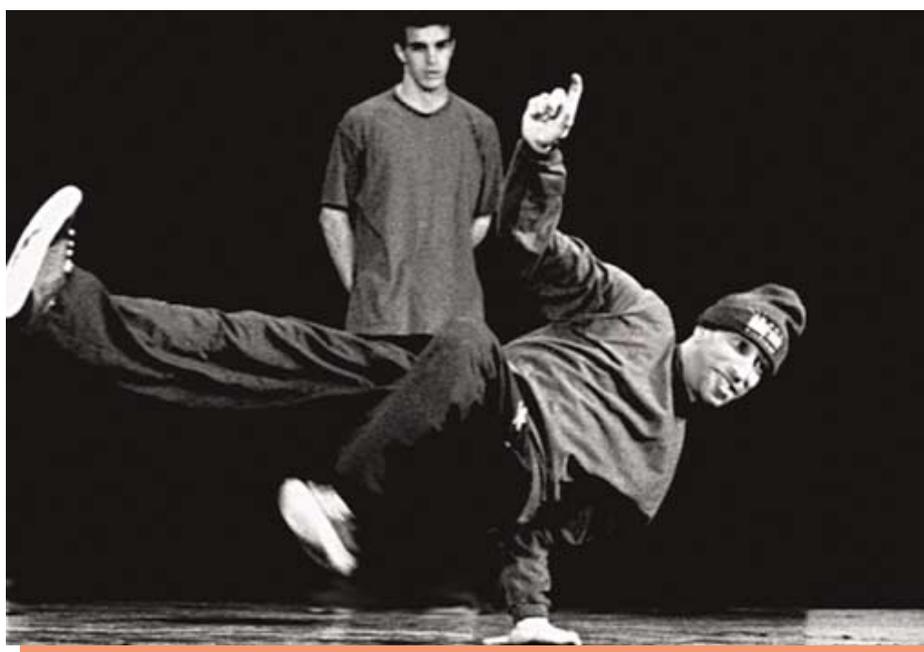
- 1 - Favoriser la participation et l'engagement
des jeunes dans la vie sociale **p. 35**
- 2 - Protéger les mineurs **p. 37**
- 3 - Développer l'accès aux loisirs
et aux pratiques culturelles **p. 38**
- 4 - Promouvoir la vie associative **p. 40**
- 5 - Agir dans les territoires **p. 41**
- 6 - Consolider et élargir
les échanges européens et internationaux **p. 43**

Introduction

La politique menée dans le secteur de la jeunesse s'articule autour des axes suivants :

- ◆ *Informer et orienter les jeunes : le ministère subventionne le réseau information jeunesse. Celui-ci, présent sur l'ensemble du territoire, apporte aux jeunes une information à caractère généraliste, actualisée et objective. Il les aide dans l'accomplissement de leurs démarches, et les dirige si nécessaire vers des organismes spécialisés.*
- ◆ *Favoriser la participation des jeunes à la vie sociale, à travers le conseil national de la jeunesse et les conseils départementaux de la jeunesse qui permettent le dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics locaux et nationaux.*
- ◆ *Encourager la prise d'initiative et l'engagement des jeunes. De nombreux jeunes sont prêts, dès lors qu'existe un environnement favorable, à s'engager dans des actions à caractère culturel, sportif, humanitaire, économique, civique. Afin de les aider à réaliser leurs projets en leur apportant une aide méthodologique et financière, des dispositifs ont été mis en place (Défi jeunes, opération « envie d'agir »...).*
- ◆ *Promouvoir la vie associative notamment par l'intermédiaire du Fonds de coopération pour la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) et du Fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA). Depuis le rattachement de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) au ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, la direction a élargi son champ de compétence à l'ensemble des associations d'éducation populaire et des associations complémentaires de l'école.*
- ◆ *Accompagner les activités péri et para-scolaires, notamment dans le cadre des politiques éducatives territoriales, en poursuivant le développement des contrats éducatifs locaux.*
- ◆ *Assurer la protection physique et morale des mineurs accueillis en centre de vacances et en centre de loisirs et veiller à la qualité des activités proposées aux enfants et aux jeunes.*
- ◆ *Promouvoir les échanges internationaux de jeunes dans le cadre d'accords multilatéraux ou de protocoles bilatéraux.*

Pour conduire sa politique le ministère noue des partenariats avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il s'appuie sur les agents des services déconcentrés et notamment sur le corps technique et pédagogique des Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ).



1 - Favoriser la participation et l'engagement des jeunes

L'INFORMATION DES JEUNES

L'information est une préoccupation majeure des jeunes qui l'expriment dans toutes les consultations nationales et européennes.

Priorité de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), l'information des jeunes est une mission conduite en partenariat avec les collectivités territoriales, les organismes publics ou privés et les associations concernés.

Elle s'appuie sur le réseau information jeunesse constitué de près de 1 600 structures qui reçoivent environ 5 millions de visites par an.

Ces structures apportent aux jeunes une information sur tous les sujets qui les concernent, selon les principes de la charte de l'information jeunesse. Elles disposent de la documentation nationale élaborée par le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), et de la documentation régionale élaborée par les Centres régionaux (CRIJ).

La réalisation d'une base de données nationale afin de doter les CRIJ d'un même outil documentaire a été lancée en 2002 sous l'impulsion du CIDJ, qui s'est doté des moyens techniques nécessaires et a formé les documentalistes des CRIJ à l'utilisation de l'outil. 919 687 € ont été consacrés à cette opération en 2002. L'ensemble des CRIJ seront connectés courant 2003. Cet outil permettra une actualisation rapide de la documentation et facilitera le travail de recherche documentaire des personnels.

Le réseau d'information jeunesse se mobilise chaque année sur des actions gouvernementales prioritaires. En 2002 la campagne annuelle a été consacrée à la sécurité routière. Un classeur spécifique d'information a été réalisé par le CIDJ sur ce thème et envoyé aux 1 600 structures du réseau. Il a été financé par la DJEPVA à hauteur de 70 000 €. Les statistiques de la Sécurité routière ont montré l'impact très positif de la campagne gouvernementale.

Les CRIJ se sont également fortement investis dans l'opération " Envie d'agir " et ont contribué à la constitution de la base de données des associations et des projets.

Le programme « points cyb-espaces jeunes numériques » vise à faciliter l'accès des jeunes à l'internet et au multimédia. Il repose sur un accueil et un accompagnement des jeunes par des animateurs qualifiés. 240 nouveaux projets ont été labellisés en 2002, portant à 635 le nombre total des points cyb.

2 186 893 € ont été consacrés aux labellisations et 800 € à la formation des animateurs et à l'animation du réseau des points cyb. Cette dernière fonction est remplie par des chargés de mission dans les CRIJ. Ce programme a permis

d'amener de nouveaux publics vers le réseau information jeunesse. Toutes les structures qui avaient la capacité d'ouvrir un point cyb l'ont fait. L'effort de l'Etat devra désormais être poursuivi sur la formation des animateurs.



L'ENGAGEMENT ET L'INITIATIVE DES JEUNES

Au-delà des mesures prises pour améliorer les performances du système éducatif face aux nouveaux défis auxquels il est confronté, il convient de répondre au désir de mobilisation des jeunes, à leur souci d'être mieux entendus et de voir leurs efforts reconnus. La nouvelle configuration du ministère associant la jeunesse à l'éducation permet d'envisager la formation des jeunes de manière plus globale. Elle incite à rechercher une meilleure synergie entre l'éducation « académique » et les activités sociales menées hors de l'école, du collège ou du lycée tout en marquant bien les différences qui doivent être réaffirmées entre ces deux approches.

L'opération « Envie d'agir » engagée en 2002 est destinée à offrir aux jeunes une information claire, actualisée et accessible sur les actions auxquelles ils peuvent prendre part dans les domaines culturel, artistique, sportif, humanitaire et économique.

La politique de soutien à l'engagement de jeunes de 11 à 28 ans repose sur trois piliers :

- un guide de l'engagement distribué dans tous les établissements scolaires et universitaires, les structures du réseau information jeunesse, les missions locales pour l'emploi des jeunes et les collectivités territoriales ;
- un site internet pour compléter et prolonger les indications données dans le guide de l'engagement ;
- des journées de l'engagement organisées dans tous les établissements scolaires, universitaires et d'apprentissage ainsi que dans le réseau information jeunesse et les associations.

Les services déconcentrés ont reçu pour mission de recenser les associations, notamment émergentes et porteuses de projets innovants et de vérifier que les associations figurant sur le site présentent toutes garanties vis-à-vis des jeunes.

Fondé en 1987 par le ministère de la Jeunesse et des Sports, DEFI jeunes a fonctionné depuis 1990 sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP) associant des personnes publiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité, ministère de la Jeunesse et des Sports, la Poste) et des personnes privées (notamment la Ligue de l'enseignement) avant d'être rattaché à compter de janvier 2003, à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), établissement public sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (MJENR).

DEFI jeunes a pour objet de susciter, d'accompagner et de soutenir les initiatives individuelles ou collectives des jeunes de 15 à 28 ans dans tous les domaines. Les projets se répartissent en trois grandes catégories : animation et cohésion sociale, première création professionnelle, création d'activité.

Le soutien de DEFI jeunes se manifeste à la fois par un accompagnement technique et pédagogique (« école du projet ») réalisé par les DDJS et leur réseau d'appui et par une aide financière de 1 600 à 8 500 € (1 600 € au maximum pour les moins de 18 ans). Les prix sont attribués par des jurys régionaux organisés par les DRDJS. En 2002, 654 projets ont été primés concernant 1 068 jeunes. Un jury national attribue chaque année aux meilleurs projets des prix complémentaires.

La DJEPVA coordonne le dispositif interministériel « chantiers de jeunes bénévoles ». Les chantiers de jeunes bénévoles, réalisés par des associations nationales agréées, permettent à des jeunes d'origines sociales, culturelles ou géographiques très diverses de partager une expérience de

loisirs autour d'activités manuelles et éducatives dans des domaines variés : sauvegarde du patrimoine, protection de l'environnement et du cadre de vie, amélioration de l'habitat...

Les chantiers sont labellisés et financés par les DRDJS. 711 se sont déroulés en France en 2002.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE

Créé en 1998 pour « faire participer les jeunes à la définition des politiques qui les concernent », le Conseil national de la jeunesse (CNJ) a poursuivi son travail de réflexion et de propositions. La loi du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et le décret du 30 avril 2002 ont permis de lui donner une assise juridique solide.

Le CNJ est composé de 180 jeunes de 16 à 28 ans, représentants des conseils départementaux et des organisations nationales de jeunes : associations, partis politiques, syndicats. Il se réunit en assemblée plénière et en commissions thématiques mensuelles : relations internationales, cadre de vie et territoires, égalité des chances, jeunes et médias, engagement, participation et citoyenneté. Le Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche l'a réuni le 1^{er} juin, ainsi que les 6, 7 et 8 septembre 2002.

Les conseils départementaux de la jeunesse occupent une fonction analogue de réflexion et de propositions auprès des préfets. Il siège notamment dans les Commissions départementales et d'accès à la citoyenneté (CODAC) ainsi qu'aux comités départementaux de la sécurité routière et de lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme. Les conseils départementaux participent activement à l'organisation des manifestations locales du festival de la citoyenneté.

Au niveau national, la DJEPVA apporte un soutien financier de 190 561 € dans le cadre d'un conventionnement avec l'INJEP ainsi que l'appui de 3 personnels pédagogiques. Par ailleurs 6 600 € en moyenne sont délégués par département pour l'animation et l'activité du conseil départemental. ■



2 - Protéger les mineurs

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION : SÉCURITÉ ET QUALITÉ ÉDUCATIVE

Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche élabore la réglementation des centres de vacances, de loisirs et des placements de vacances et veille à sa mise en œuvre. Il met l'accent autant sur leur aspect éducatif que sur les conditions d'accueil en termes de qualification, d'hygiène et de sécurité.

Plus de 5 millions de mineurs ont recours chaque année durant les congés scolaires et les loisirs à des accueils contrôlés par les agents des services déconcentrés du ministère (DDJS).

La loi du 17 juillet 2001 (article 13) a réaffirmé le rôle du MJERN dans la définition et le contrôle des règles applicables en matière de protection de mineurs accueillis à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs. Ses décrets d'application ont été publiés en 2002.

Chaque organisateur est dans l'obligation de déclarer ses séjours auprès des DDJS, dès lors qu'ils dépassent un seuil de nuitées et de mineurs. Il doit également respecter la réglementation relative aux normes de sécurité et d'hygiène, aux normes d'encadrement et à la qualification des personnels.

11 900 contrôles ont été réalisés en 2002 par les DDJS sous l'autorité des préfets de département. Sur les 600 000 animateurs et directeurs employés durant les périodes de congés scolaires, 69 ont fait l'objet d'une mesure d'interdiction d'encadrer.

Les DDJS sont également chargées de vérifier l'existence d'un projet éducatif, sa traduction dans le déroulement du séjour et les activités proposées, ainsi que les conditions matérielles de sa réalisation. Ce suivi éducatif peut être effectué à tout moment.

L'instruction annuelle n° 02-095 du 3 mai 2002, complétée par l'instruction n° 02-108 du 11 juin 2002 a permis de rappeler les orientations du ministère dans ce domaine. Des actions de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement ont été conduites par le ministère et par ses services déconcentrés auprès des organisateurs et des familles afin d'améliorer les conditions d'accueil des mineurs notamment en diffusant des outils pédagogiques et des recommandations. Les documents sont élaborés en grande partie au sein de la Commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs (CTPCVL) en concertation avec les organisateurs, les autres ministères concernés et les usagers. 10 000 organisateurs de séjours ont accueillis 1 350 000 enfants et jeunes en centres de vacances.

Enfin, la rénovation du patrimoine reste une préoccupation. La remise aux normes d'hygiène et de sécurité est rendue nécessaire par la réglementation européenne ; les coûts

d'investissement ont engendré la fermeture de nombreux centres malgré des financements du ministère en hausse entre 1998 et 2002. 4,954 M€ ont été consacrés à ces rénovations, incluant les crédits mobilisés au titre des Contrats de plan Etat-région (CPER).

LA PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUE

Au titre de la mission d'éducation et de formation qu'elle exerce hors du cadre scolaire en direction des enfants et des jeunes gens d'une part, des adultes qui les accompagnent dans leurs pratiques culturelles, sportives et de loisirs d'autre part, la DJEPVA a vocation à encourager les initiatives qui intègrent des objectifs de prévention et de réduction des risques liés aux consommations de substances psychoactives illicites et licites (alcool, tabac, médicaments). Les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les associations sportives, et les associations du champ sanitaire et social, constituent donc les principaux acteurs opérationnels de cette action.

Les DRDJS, au sein desquelles un personnel technique et pédagogique formé, est chargé de ce dossier, initient, repèrent et accompagnent les projets qu'elles jugent pertinents. Elles participent à la définition et à la mise en œuvre des programmes départementaux ayant 3 objectifs principaux :

- améliorer les connaissances du public par la diffusion d'informations validées ;
- éviter et réduire les consommations ;
- réduire les risques liés aux consommations.

Les actions conduites par les partenaires associatifs se déclinent selon les axes suivants :

- animation (sensibilisation dans le cadre d'activités culturelles, sportives, de loisirs ou de prévention spécifique) ;
- information (en particulier, via le réseau information jeunesse qui compte 1600 structures) ;
- formation des cadres associatifs, des animateurs et des bénévoles ;
- conception et diffusion de documents d'information et d'outils pédagogiques.

La DJEPVA disposait, en 2002, d'un budget de 1 295 817 € déconcentré aux chefs de projets départementaux en fonction de critères de répartition arrêtés par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). En 2002, 1 000 actions ont touché environ 70 000 personnes, essentiellement dans les tranches d'âges 10-15 et 15-25 ans. ■

3 - Développer l'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles

LE RENFORCEMENT QUALITATIF ET L'EXTENSION DES PRATIQUES CULTURELLES

Proposer une offre culturelle, hors temps scolaire, adaptée aux besoins des publics tout en prenant en considération les offres institutionnelles ou marchandes déjà existantes, tel est l'objectif poursuivi par la DJEPVA en collaboration avec ses partenaires ministériels et associatifs notamment :

- en proposant un accompagnement de qualité des pratiques amateurs, collectives, à dimension artistique, scientifique et technique ;
- en développant les partenariats entre ministères concernés. La signature en 2001 du protocole d'accord avec le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) constitue un point d'appui important pour la mise en œuvre de cette politique ;
- en renforçant le rôle des services déconcentrés : mise en place de formations, sélection de projets, attribution de prix, promotion et développement des acteurs locaux ;
- en diversifiant les offres culturelles sur les territoires par un soutien aux structures d'animation et de production culturelles.

3 actions ont été particulièrement développées :

- les stages de réalisation :
279 190 € ont été consacrés en 2002 à 24 stages de réalisation culturelle pilotés par les directions départementales. 1 300 jeunes ont été touchés. Le ministère de la Culture a été associé au comité de sélection 2002.
- la mise en œuvre du protocole Culture :
6 services déconcentrés régionaux ont été sélectionnés et financés par les deux ministères pour soutenir des projets communs d'éducation artistique en direction



des jeunes amateurs. Un groupe de travail national d'évaluation a été mis en place pour suivre les conditions de mise en œuvre et les résultats des actions subventionnées.

- l'incitation à la lecture et à l'écriture en direction des enfants et des adolescents : 20 directions départementales ont été sélectionnées pour développer à partir de l'été 2002 des actions d'incitation à la lecture et à l'écriture dans le cadre des loisirs collectifs. 160 000 € ont contribué au financement de ces animations spécifiques.

LA FORMATION DES ANIMATEURS

L'amélioration de la qualification des animateurs chargés d'encadrer les activités de loisirs constitue une priorité de la direction de la jeunesse et de la délégation aux formations.

Le ministère développe son action sur 3 axes complémentaires :

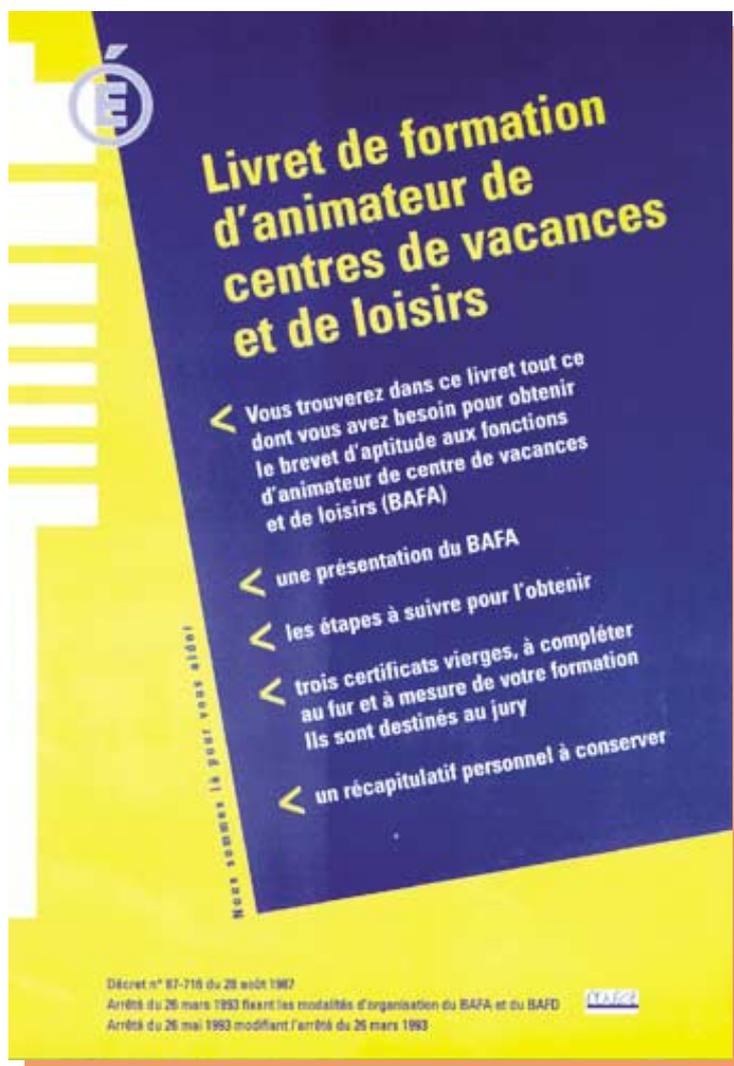
- la réforme de l'habilitation des associations à dispenser la formation des cadres de centres de vacances et de loisirs. Entreprise en 1999 avec les partenaires associatifs cette mesure qualitative a abouti en 2001 au décret n° 2001-896 et à l'arrêté du 28 septembre définissant les nouvelles conditions de l'habilitation. L'arrêté dans son article 2 précise que l'habilitation est conférée après « avis d'une commission créée au sein du Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse (CNEPJ) ». En 2002, le décret n° 2002-570 du 22 avril relatif au Conseil national et aux conseils départementaux de l'éducation populaire et de la jeunesse a créé dans son article 5 la commission d'habilitation. Celle-ci comprend six représentants de l'administration et six représentants du mouvement associatif .
- la lutte contre les exclusions dans le cadre de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998. Une dotation de 3 771 800 € a été affectée en 2002 à la prise en charge du coût de formation pour le Brevet d'aptitude au fonction d'animateur (BAFA) et le Brevet d'aptitude au fonction de directeur (BAFD). Les publics prioritaires éligibles aux bourses BAFA et BAFA sont les lycéens et étudiants boursiers, les demandeurs d'emploi non indemnisés et les bénéficiaires du RMI.

3 - Développer l'accès aux loisirs...

Le montant maximal de la bourse est fixé à 305 €. 15 763 bourses BAFA et 759 bourses BAFD ont été attribuées par l'ensemble des DDJS.

- La compréhension des documents administratifs. Le Comité d'orientation pour la simplification du langage administratif (COSA) en liaison avec la Délégation à l'emploi et aux formations a décidé la réécriture simpli-

fiée du formulaire d'inscription au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur : le livret de formation BAFA. Après approbation de la CTPCVL et de la COSA, les services de la délégation à la communication du MJENR ont ensuite procédé à la diffusion du document début 2003 avec le label COSA, n° 1263*01. ■



4 - Promouvoir et soutenir la vie associative

LA POLITIQUE D'AGRÉMENT ET LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

L'agrément de jeunesse et d'éducation populaire est régi par l'article 8 de la loi du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif, et culturel et le décret d'application n° 2002-571 du 22 avril 2002 qui précise les conditions requises pour solliciter un agrément ministériel. Les critères ont davantage trait au fonctionnement de l'association qu'à son champ d'activité. Les avis émis par la commission d'agrément jouent donc un rôle déterminant même s'ils ne lient pas l'autorité administrative compétente.

L'agrément peut être accordé au plan national par le ministre ou au plan local par le préfet. Seules peuvent bénéficier d'un agrément les associations qui ont une activité dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire depuis au moins trois ans et qui satisfont à des exigences relatives au respect de la liberté de conscience, au principe de non discrimination, à un fonctionnement démocratique, à la transparence de leur gestion, et à l'égal accès des hommes et des femmes à leurs instances dirigeantes. L'agrément est donné après avis d'une commission du Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse (CNEPJ) pour l'agrément national, et du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse (CDEPJ) pour l'agrément local.

Seules les associations agréées peuvent bénéficier d'une subvention du MJERN. Toutefois, la loi prévoit la possibilité de subventionner des associations non agréées pour un montant et une durée limités, fixés par décret à 3 ans et à 3 000 €.

L'agrément « jeunesse éducation populaire » constitue un label recherché en tant que tel, indépendamment même des possibilités de subvention qu'il ouvre. En 2002, 490 associations bénéficient d'un agrément national et 35 000 d'un agrément local.

40,5% des associations nationales agréées ont bénéficié d'une convention financière en 2002. 9 776 370 € ont été attribués au total, dont 7 136 990 € au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec 66 associations (33%).

Suite à la circulaire du 1^{er} décembre 2000 relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs, un travail a été conduit sur les modalités de négociation des conventions, ainsi que sur l'évaluation des résultats des conventions d'objectifs. Le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) a validé en février 2002 les conclusions de ces travaux. Des indicateurs de résultats sont désormais inclus dans la convention négociée avec l'association co-signataire.

LES FONDS D'INTERVENTIONS : FNDVA ET FONJEP

Le Fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA) est un compte d'affectation spéciale créé par la loi de finances n°84-1208 du 29 décembre 1984, qui reçoit en recettes une partie du produit des prélèvements sur les sommes engagées au pari mutuel. Il accorde des subventions aux associations pour la formation des responsables bénévoles, la réalisation d'études d'intérêt national et des expérimentations correspondant aux orientations prioritaires dégagées par son conseil de gestion.

Le conseil de gestion du FNDVA est composé de représentants de 11 départements ministériels, des coordinations associatives et de personnalités qualifiées nommés par le ministre chargé de la jeunesse sur proposition du Conseil national de la vie associative (CNVA). Le bon fonctionnement du Fonds repose sur une étroite entente entre le ministre chargé de la jeunesse et le Délégué interministériel à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES).

En 2002, 8,687 M€ ont été attribués à 1 044 associations, dont 83,5% consacrés à la formation des bénévoles, soit 91% des 3 473 dossiers présentés.

Une expérience de déconcentration a été menée en 2002 dans 2 régions (Lorraine et Nord-Pas de Calais), en associant la région sur des crédits d'un montant égal à celui des crédits de l'Etat.

Le Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) a été créé en 1964 sous la forme d'une association de la loi 1901. Il a pour but principal d'encourager la vie associative en contribuant partiellement à la rémunération des personnels permanents remplissant des fonctions d'animation et de gestion au sein des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Le conseil d'administration du FONJEP comprend les membres de droit, financeurs, et les membres actifs représentants les associations. Ces dernières comptent un représentant de plus que les membres de droit et détiennent statutairement les fonctions de président et de trésorier. Le représentant du ministère chargé de la jeunesse détient traditionnellement la vice-présidence.

25% des postes FONJEP sont attribués au niveau national, 75% au niveau local.

La participation annuelle de l'Etat à la rémunération d'un poste d'animateur a été portée en 2002 à 7 381 €, frais de gestion compris. 3 415 postes sur 6 180 ont été financés par le ministère chargé de la Jeunesse, principal contributeur du FONJEP. ■

5 - Agir dans les territoires

LES POLITIQUES ÉDUCATIVES TERRITORIALES

Les circulaires du 9 juillet 1998 et du 25 octobre 2000 signées par les ministres de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports et de la Ville ont traduit la volonté de favoriser le développement des politiques éducatives territoriales.

Les Contrats éducatifs locaux (CEL) sont l'outil fédérateur de cette politique qui mobilise les services de l'État, les collectivités locales, les associations sportives, culturelles et éducatives, les organismes à vocation sociale, les enfants, les jeunes et leurs familles.

Ces contrats, signés pour trois ans, formalisent des projets éducatifs conçus et mis en œuvre avec les collectivités locales et les associations en complémentarité des projets d'écoles et d'établissements. Ils apportent une réponse de proximité (à l'échelle d'un quartier, d'une commune, d'une intercommunalité...) aux besoins des enfants et des jeunes. Ils portent sur les temps péri et extra scolaires, en précisant la complémentarité et l'interaction mais aussi les spécificités, dans le respect des rythmes de vie. Ils s'adressent majoritairement à un public d'âge scolaire et tendent à se développer sur le second degré.

Les CEL permettent de développer la cohérence entre les politiques publiques, de travailler en partenariat, de construire une réflexion sur la globalité du temps de l'enfant, d'impliquer les enfants et les jeunes dans l'élaboration de projets les concernant.

34 000 actions ont été mises en place auxquelles ont participé 2 278 394 enfants et jeunes, soit une augmentation de 20% des actions et de 25% du nombre de participants par rapport à 2001. 15 000 associations ont été impliquées et 66 700 intervenants.

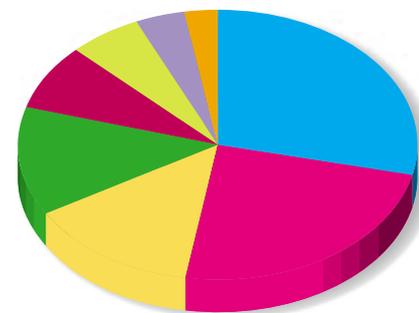
La progression des CEL sur l'ensemble du territoire (48% de la population française habitent sur un territoire CEL) et l'implication croissante des différents partenaires confirment la pertinence de la démarche. La nécessité d'une meilleure connaissance des conditions de leur mise en œuvre, de leur contenu et des résultats produits a abouti à la



création d'outils de suivi et de communication : Groupe de suivi interministériel (GSI), étude statistique nationale, lettre d'information et site internet www.education.gouv.fr/cel.

Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche par l'intermédiaire de la DJEPVA, assure le pilotage national du dispositif interministériel. Dans les départements, les services déconcentrés jeunesse et sports accompagnent les territoires et les acteurs locaux dans la formalisation et le suivi des CEL. Ils attribuent les crédits d'intervention pour développer les actions mises en place.

Répartition des activités CEL regroupées par domaine



28,6 %	Activités artistiques	7,9 %	Multisports
24,0 %	Activités sportives	5,9 %	Jeux
13,9 %	Activités scientifiques et techniques	4,0 %	Autres activités socio-éducatives
13,0 %	Multi-activités	2,7 %	Santé sécurité

Tableau récapitulatif sur trois ans des contrats éducatifs locaux :

	1999	2002	Evolution sur 3 ans
Nb de contrats éducatifs locaux	1 324	2 589	+ 49%
Nb de communes impliquées	3 574	8 622	+ 59%
Nb d'enfants et de jeunes concernés	1 181 851	2 278 394	+ 48%
Nb d'établissements scolaires associés	8 358	15 031	+ 44%
Montant estimé du coût total (en euros)	110 316 103	397 417 611	+ 72%
Montant du financement Jeunesse et Sports (en euros)	34 926 984	35 370 167	+ 1,2%

LES MISSIONS D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES ASSOCIATIONS (MAIA)

La circulaire du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans le département a affirmé les missions des Délégués départementaux à la vie associative (DDVA) et incité à la mise en place des Missions d'accueil et d'information des associations (MAIA). La DIES assure la coordination nationale des DDVA.

En 2002, 95% des DDVA nommés par les Préfets sont des personnels des directions départementales de la jeunesse et des sports. La DJEPVA participe donc à la coordination des DDVA en lien avec la DIES : soutien financier aux délégations, participation financière aux formations mises en place par la DIES en direction des DDVA, participation aux deux rencontres annuelles nationales des DDVA.

La DJEPVA a participé en 2002 à tous les travaux interministériels organisés par la DIES : travail sur les conventions pluriannuelles d'objectif, sur le volontariat, sur la refonte de

la circulaire de 1988 sur les subventions aux associations, sur la place des femmes dans la vie associative.

Elle s'est particulièrement impliquée dans le travail sur le volontariat civil, dernier volet de la réforme du service national qui permet aux jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 28 ans français et ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'effectuer pour une période de 6 à 24 mois un service civil volontaire dans un des trois domaines suivants : prévention, sécurité, défense civile-cohésion sociale et solidarité-coopération internationale et aide humanitaire.

Le ministère chargé de la Jeunesse est concerné par le domaine de la cohésion sociale et de la solidarité pour des activités relevant de la jeunesse, de l'éducation populaire, des sports et des loisirs (arrêté du 27 décembre 2002).

La DJEPVA assure enfin une mission de réflexion et d'information concernant le bénévolat tant auprès du monde associatif que des autres départements ministériels, ainsi qu'auprès de ses services déconcentrés. ■

6 - Consolider et élargir les échanges internationaux

LA FRANCOPHONIE

Le développement des politiques de jeunesse dans le cadre de la francophonie s'appuie sur des organismes multilatéraux (CONFEJES) et bilatéraux (OFAJ et OFQJ).

Créée en 1969, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES) est une des plus anciennes instances de la francophonie. Elle compte 38 États et gouvernements membres, majoritairement des pays du Sud. Son siège est situé au Sénégal ; elle est actuellement présidée par le Ministre égyptien de la Jeunesse et des Sports.

Son objectif est de favoriser l'insertion économique et sociale des jeunes francophones et de contribuer à la coopération multilatérale francophone. Son action se décline sous 3 programmes :

- appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de la jeunesse et des sports ;
- promotion de la jeunesse : développement de la vie associative, Fonds d'insertion des jeunes (FIJ) et développement du sport ;
- formation des cadres.

En 2002, ces trois programmes ont représenté 45 stages, soit environ 1 900 heures de formation et 1 000 stagiaires formés. Ils ont permis également de soutenir 150 projets de création de micro-entreprise par des jeunes francophones des pays du Sud.

La France est le principal bailleur de fonds de la CONFEJES (51,5% dont 60% à la charge du ministère chargé de la Jeunesse et du ministère chargé des Sports et 40% à la charge du ministère des Affaires Étrangères).

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) est un organisme bi-gouvernemental créé en 1963 dans le prolongement du traité de l'Élysée. Son conseil d'administration, renouvelé en février 2002 pour trois ans, est composé de 30 membres, représentants des administrations publiques et personnalités qualifiées, désignés par les deux gouvernements.

L'Office soutient les échanges de jeunes réalisés par un éventail très large d'opérateurs : associations de jeunesse et d'éducation populaire, clubs sportifs, centres linguistiques, centres de formation, organisations professionnelles et syndicales, établissements scolaires et universitaires, collectivités locales, comités de jumelage. Ce soutien peut prendre diverses formes : financière, pédagogique, linguistique, technique. Les programmes touchent 165 000 jeunes par an.

La contribution du ministère chargé de la Jeunesse, à parité avec celle du gouvernement allemand, s'élève à 10,266 M€

(auxquels s'ajoutent pour la France 255 646 € de contribution pour le siège). Cette subvention mobilise 78% du budget des relations internationales de la DJEPVA.

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) est un organisme bi-gouvernemental créé par le protocole du 9 février 1968. Son conseil d'administration, composé de 16 membres représentants des administrations publiques et personnalités qualifiées, est coprésidé par le Ministre français chargé de la Jeunesse et le Ministre québécois des Relations Internationales et de la Francophonie. L'OFQJ comporte deux sections autonomes dirigées par deux secrétaires généraux.

L'Office a pour objet de favoriser les échanges de jeunes adultes (de 18 à 35 ans) soucieux de mener un projet lié à leur formation ou à leur expérience professionnelle, en s'appuyant sur quatre programmes : action et développement, formation et emploi, coopération institutionnelle étudiante et mobilité des jeunes travailleurs.

En 2002, 2 001 jeunes québécois et 1 142 jeunes français ont été concernés.

LES RELATIONS BILATÉRALES

Le ministère chargé de la Jeunesse développe une coopération bilatérale avec une vingtaine de pays sur les objectifs suivants :

- développer les relations bilatérales avec les futurs pays adhérents dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne, aux Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : République tchèque, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie, Ukraine, Russie ;
- consolider les relations avec les Pays tiers méditerranéens (PTM) : Algérie, Maroc, Tunisie, Liban, Égypte, Israël, Palestine ;
- ouvrir de nouvelles relations bilatérales avec des partenaires importants des zones émergentes : Chine, Brésil, Vietnam.

Ces actions s'appuient sur des protocoles de coopération signés sous l'égide du ministère des Affaires Étrangères dans les domaines de la jeunesse et des sports ou sur des arrangements administratifs signés par le seul ministère chargé de la jeunesse. 350 087 € ont été mobilisés en 2002 pour la réalisation de 15 protocoles actifs.

Les accords de coopération comportent en général 3 niveaux d'échanges :

- coopération institutionnelle entre départements ministériels chargés de la jeunesse, instituts de recherche et organismes publics et semi-publics ;

- coopération entre les sociétés civiles : échanges d'experts, formation, projets commun ;
- échanges de jeunes pour ce qui relève des actions nationales non prises en charge par les collectivités territoriales ou le secteur associatif.

Depuis 3 ans, le ministère chargé de la Jeunesse organise une rencontre internationale de jeunes. En 2002, près de 100 jeunes issus de 27 pays ont travaillé à l'UNESCO sur la participation, la violence, la place des femmes et l'éducation à la citoyenneté.

LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE JEUNESSE

Les compétences communautaires en matière de politique de jeunesse étaient jusqu'à récemment limitées à la mobilité des jeunes. Le conseil des ministres « éducation-jeunesse » était principalement chargé de l'adoption et du suivi du Programme européen jeunesse (PEJ). Instrument de mobilité pour les jeunes de 15 à 25 ans (échanges de jeunes, service volontaire européen, aide aux projets...), le PEJ est

doté d'un montant de crédits de 520 M€ pour la période 2000-2006.

La mise en œuvre de ce programme est déléguée par le ministère chargé de la jeunesse à l'INJEP, qui agit en tant qu'agence nationale. L'agence travaille en étroite relation avec les correspondants régionaux du programme jeunesse, désignés dans chaque direction régionale de la jeunesse et des sports.

La Commission européenne a lancé en 1999, en accord avec les Etats membres, une vaste consultation en vue de la rédaction d'un Livre blanc « Un nouvel élan pour la jeunesse ». Celui-ci, présenté au conseil des ministres éducation jeunesse en novembre 2001 a été entériné par le conseil des ministres « éducation-jeunesse et culture » le 30 mai 2002.

Il retient désormais une approche globale des questions de jeunesse (politique jeunesse spécifique et approche transversale des questions de jeunesse dans les autres politiques communautaires) et fait appel à la méthode ouverte de coordination (définition d'objectifs communs, mise en œuvre par les Etats membres, procédure de suivi) sur quatre thèmes d'action prioritaires : la participation, l'information, le volontariat et la recherche en matière de jeunesse. ■



CHAPITRE IV



Les politiques en faveur de l'emploi et de la formation

- 1 - Rénover les diplômes et les formations **p. 47**
- 2 - Développer le service public de formation et l'emploi qualifié **p. 49**
- 3 - Accroître la qualification des personnels **p. 50**

Introduction

L'année 2002 a été une année particulièrement active dans le champ de l'emploi et des formations.

L'emploi dans le secteur de l'animation et du sport :

L'animation bénéficie d'une Convention collective nationale (CCN) depuis 1988. Les partenaires sociaux du secteur sportif ont progressé en 2002 dans l'élaboration de la CCN du sport.

Dans ce paysage, la prospective des métiers et des qualifications, afin d'adapter les diplômes aux besoins socio économiques est un passage essentiel. Dans ce but, les ministères chargés de la jeunesse, des sports, et de l'éducation nationale, ont créé en 2002 l'Observatoire national des métiers de l'animation et du sport (ONMAS).

Dans le domaine de l'emploi, la Délégation à l'emploi et aux formations (DEF) a également accompagné le programme « Nouveaux services – emplois jeunes ». Plus de 60 000 jeunes bénéficient ou ont bénéficié d'un contrat dans les champs de la jeunesse et des sports. Les associations, tant au niveau local que national, les services déconcentrés du ministère, se sont largement impliqués en 2002 dans le but de pérenniser les emplois et les activités.

La rénovation des diplômes et des formations :

La rénovation engagée a vu ses premières réalisations en 2002. Elle privilégie deux principes :

- ◆ la responsabilisation des partenaires sociaux, employeurs et salariés, dans la définition des besoins en qualification, tout en étant conjointement à l'écoute attentive des besoins des fédérations sportives et des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- ◆ une meilleure insertion du système de diplômes de la jeunesse et des sports, avec leurs spécificités, dans le dispositif national de formation professionnelle.

La Commission professionnelle consultative des métiers de l'animation et du sport (CPC) qui constitue une instance de dialogue social d'importance majeure, a pris une place capitale pour tous les partenaires. Elle a approuvé en 2002 les premières spécialités du nouveau diplôme, le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS).

Dans le champ du sport, ces évolutions doivent être cohérentes avec l'article 43 de la loi de 1984 modifiée en juillet 2000. Le décret d'application a été publié le 18 octobre 2002. La loi a de nouveau été modifiée le 30 décembre 2002, et un nouveau projet a été engagé, afin de simplifier le dispositif conformément aux conclusions des Etats généraux du sport. Dans le champ de l'animation, une refonte des conditions d'habilitation des associations préparant au BAFA et au BAFD a été engagée en 2002.

Le service public de formation et de certification :

Le rôle des DRJS (autorité académique), des CREPS (opérateur public de formation en région) et des DDJS (service de proximité, tourné vers l'emploi et le développement, associé au service public de formation) est maintenant clairement défini. La DEF assure un rôle de régulation avec le calendrier national des examens et des formations.

Avec l'application de la loi de modernisation sociale, la DEF a mis en place la procédure de Validation des acquis de l'expérience (VAE) : production de méthodes et outils d'accompagnement, formation d'accompagnateurs et membres de jurys, information et suivi administratif, fonctionnement de jurys.

La formation des personnels :

Après leur réussite aux différents concours, les Professeurs de sport (PS), Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), Inspecteurs et Inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs (IJSJL et IPJSJL) suivent une formation initiale depuis 1995. Pour prendre en compte notamment l'évolution des concours et la création de la « 3^e voie », une adaptation du dispositif de formation initiale s'est développée en 2002. Mais une évolution plus structurelle semble indispensable : instaurer une période de « stagiarisation », pendant laquelle le jeune fonctionnaire recruté se consacrerait principalement à sa formation. Ce dossier est porté conjointement avec la Direction du personnel et de l'administration (DPA).

Pour ce qui concerne la formation continue, la DEF se situe d'ores et déjà en perspective de son évolution ainsi que l'a annoncé le Ministre lors de la conclusion des Etats généraux du sport.

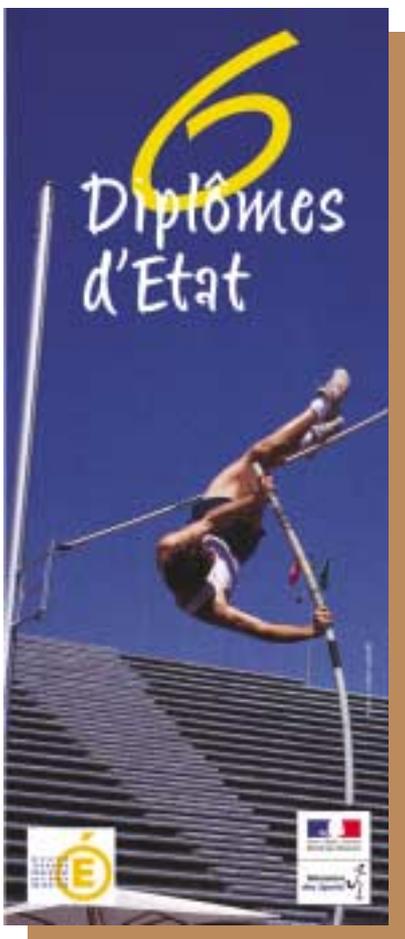
1 - Rénover les diplômes et les formations

LE NOUVEAU DIPLÔME PROFESSIONNEL : LE BREVET PROFESSIONNEL JEPS

Dans un contexte institutionnel marqué par la publication de la loi de modernisation sociale du 7 janvier 2002 et du décret d'application de la loi sport du 6 juillet 2000, la délégation à l'emploi et aux formations a créé le diplôme et les premières spécialités du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS).

Des groupes de travail, associant l'administration et les organisations professionnelles concernées issues de la commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation, ont été mis en place par la DEF pour préparer l'élaboration du diplôme et de ses premières spécialités.

Il faut rappeler que le BP JEPS (niveau IV - baccalauréat) répond à une demande, celle de développer de nouvelles spécialités encadrées réglementairement, tout en étant attentif à la structuration professionnelle des secteurs de l'animation et du sport où la profusion de nouvelles activités pourrait parfois faire craindre l'éparpillement.



La très grande diversité des demandes d'activités (physiques, sportives, culturelles, sociales), des enfants, des jeunes et des adultes, implique dorénavant de former des animateurs de niveau IV capables de s'adapter à l'évolution constante des pratiques dans un environnement d'exigences pédagogiques et éducatives renforcées.

L'arrêté fixant les conditions d'organisation et de délivrance du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport a été publié le 18 avril 2002.

Trois spécialités ont été créées dès 2002 :

- activités nautiques (arrêté du 9 juillet 2002 – JORF du 17 juillet 2002 ; MS) ;
- activités pugilistiques (arrêté du 9 juillet 2002 – JORF du 17 juillet 2002 ; MS) ;
- golf (arrêté du 09 juillet 2002 – JORF du 17 juillet 2002 ; MS).

Les outils nécessaires à la généralisation rapide de la politique de rénovation des diplômes ont été élaborés et mis à disposition des différents acteurs impliqués.

La création des premières spécialités marque une étape importante du processus de rénovation des diplômes du ministère des Sports. Elle doit se prolonger en 2003 par la création de nouvelles spécialités, et la présentation de préconisations sur la définition des nouvelles qualifications de niveaux III (bac+2) et supérieurs.

LA FORMATION DES ACTEURS

La création d'un nouveau diplôme à partir duquel va s'articuler la rénovation du processus de certification implique d'accompagner l'ensemble des acteurs concernés à la nouvelle méthodologie en unités capitalisables. Pour la DEF, il s'est agi de :

- former les futurs responsables de formation au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- accompagner les organismes de formation privés et publics qui vont solliciter une habilitation de l'Etat pour mettre en place des formations ;
- préparer les services de l'Etat et les jurys du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

La délégation à l'emploi et aux formations a mobilisé pour ces actions le Groupe méthodologique national (GMN), composé de formateurs du ministère des Sports. De plus, tous les responsables de l'habilitation et les présidents de jurys ont été associés à la mise en place des premières formations du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport :

- 5 réunions d'information interrégionales ont été organisées en 2002 afin de présenter le dispositif du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport à tous les services déconcentrés ;
- 2 stages nationaux de 3 jours ont été organisés à l'attention des responsables des organismes de formations, accueillant plus de 200 formateurs d'organismes publics et privés ;
- une instruction a été adressée en octobre 2002 à l'attention des services déconcentrés et des organismes de formation ;
- une réunion de deux jours à l'attention des responsables de l'habilitation et des jurys a été organisée en novembre 2002.

La sensibilisation des personnels des établissements et des services déconcentrés sur la rénovation des diplômes et des formations a porté ses fruits. L'appropriation méthodologique des différents acteurs du service public marque une étape clé de la rénovation des diplômes et des formations du ministère des sports.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES MÉTIERES DE L'ANIMATION ET DU SPORT

Par arrêté du 8 mars 2002 a été créé l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS) auprès des ministres chargés de la jeunesse, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports.

Cet observatoire a pour mission de conduire des études prospectives qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport.

Trois études sont en cours sur l'état des lieux et l'évolution des emplois dans les champs de la jeunesse et des sports, ainsi que sur l'actualisation du schéma directeur des formations.

2 - Développer le service public de formation et l'emploi qualifié

LE DISPOSITIF DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Le décret n° 2002-658 du 29 avril 2002 pris en application de la loi de modernisation sociale, créé les Comités régionaux de coordination, de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) dans lesquels les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports, sont membres de droit. Cette reconnaissance conforte l'action et l'expertise des services déconcentrés en matière de formation, de certification et de politique de l'emploi dans les métiers de l'animation et du sport.

La délégation à l'emploi et aux formations assure un rôle de régulation avec le calendrier national des examens et des formations. Ce dernier, déjà en ligne sur intranet, le sera en 2003 sur internet.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI DANS LES CHAMPS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

La délégation à l'emploi et aux formations est chargée de l'animation, du suivi et du pilotage des dispositifs relatif à l'emploi : nouveaux services-emplois jeunes (NS-EJ), associations Profession sport, contrat d'apprentissage, contrat d'insertion en alternance, contrat jeune en entreprise, et prochainement Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

Elle poursuit 2 objectifs principaux :

- soutenir la consolidation des activités et la professionnalisation des jeunes dans le cadre du programme NS-EJ ;
- développer et accompagner l'emploi sportif associatif.

Les résultats sont de plusieurs ordres :

- la pérennisation des activités ;
- le développement de la qualification des jeunes et des adultes ;
- la consolidation du travail partenarial interministériel et inter institutionnel dans les champs de la jeunesse et des sports ;
- la mise en œuvre de moyens d'accompagnement spécifiques au champ d'activité, notamment pour l'élaboration des projets professionnels et l'organisation d'une offre de formations diplômantes ;
- la simplification des formalités administratives à accomplir par les associations dans la gestion des obligations sociales liées à l'emploi.

Au total 2,47 M€ ont été accordés aux services déconcentrés pour la formation des employeurs et des jeunes et pour le renouvellement des accords-cadres avec le mouvement sportif.

61 203 contrats emplois jeunes sont en cours au 31 décembre 2002, 33% dans le champ sportif dont 44,5% en Contrat à durée indéterminée (CDI) contre 32% dans le champ jeunesse.

41 683 postes, soit 68,1%, sont associatifs. Ils sont 24% dans les collectivités territoriales dont 83,5 % dans le secteur jeunesse, éducation populaire.

Par ailleurs, la délégation à l'emploi et aux formations développe les possibilités de signature de conventions de coopération avec des branches professionnelles pour développer l'apprentissage, encore peu répandu dans ce secteur d'activité.

Fortement relayé par les services déconcentrés, le ministère des Sports s'est largement impliqué dans le programme NS-EJ et dans le développement de l'emploi et de la qualification des jeunes .

Un partenariat a été développé par des accords cadres renouvelés avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Une convention a été signée avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en vue de consolider les emplois de ce secteur .

Des conventions d'objectifs et la charte de partenariat ont permis de contractualiser sur les moyens d'accompagnement pour la formation professionnelle. ■



3 – Accroître la qualification des personnels

En 2002, les crédits utilisés pour la réalisation de la formation initiale et continue se sont élevés à 2 740 442 €, hors rémunération.

LA FORMATION INITIALE

Les promotions 2001-2002 (1er septembre 2001 au 31 août 2002) et 2002-2003 des cadres de la Jeunesse et des Sports ont regroupé respectivement 161 et 143 stagiaires, dont 39 femmes en 2002 principalement dans les corps techniques et pédagogiques, Professeurs de sport (PS) et Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ).

Le dispositif actuel de la formation des cadres de la jeunesse et des sports est en place depuis 1995. Il s'appuie sur la mission confiée au CREPS de Mâcon, désigné comme opérateur de la formation initiale, qui assure la réalisation des actions de formation et leur suivi pédagogique.

L'ensemble des orientations et des dispositions arrêtées ont pour finalités d'améliorer et de renforcer la dimension opérationnelle de l'année de stage, d'accompagner le stagiaire dans l'acquisition des compétences opératoires et de l'aider à comprendre les enjeux de son métier et de sa fonction.

Toutefois, l'année 2002 a été marquée par la partition ministérielle entre les champs jeunesse et sport. Le dispositif de formation, mis en place sur les bases d'une compétence ministérielle unique, a introduit quelques modifications en cours de réalisation à la suite de demandes spécifiques du ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche. En conséquence, deux étapes dans la mise en œuvre de l'année de stage sont à distinguer :

Les évolutions communes

Le principe de la concentration de la période de formation sur les quatre premiers mois de l'année de stage a de nouveau été renforcé. Non seulement aucune mise en responsabilité professionnelle du stagiaire sur son poste de travail

ne doit intervenir avant le 1er janvier de l'année de stage, mais le stagiaire doit en outre accomplir au moins la moitié du temps de formation obligatoire durant cette période.

Les modalités d'appréciation de l'aptitude professionnelle du stagiaire en vue de sa titularisation et l'évaluation de son année de formation ont été affinées, notamment par la mise en place d'un rapport de fin de stage par le directeur de stage.

Pour les professeurs de sports et les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse une attention particulière a été portée à l'ensemble des documents qui informe le stagiaire sur l'organisation et le déroulement de sa formation et l'accompagne tout au long de l'année. Les textes réglementaires (instructions portant principe d'organisation et modalités de l'année de stage) ont été rédigés de manière plus structurés et complétés d'annexes explicites.

En outre, le mémento de la formation initiale ainsi que le programme de la formation initiale, documents supports à l'attention des stagiaires et de l'ensemble des acteurs de la formation ont été complètement revus de façon à les rendre chronologiques par rapport au déroulement de la formation, pratiques et conviviaux.

L'opérateur de la formation initiale s'est attaché à structurer une équipe pédagogique de formateurs afin de pouvoir renforcer le suivi individualisé des stagiaires.

Enfin, un dispositif complet et détaillé d'évaluation systématique du dispositif de formation ainsi que de chacune des actions réalisées a été mis en place. 67% des stagiaires ont participé à l'évaluation du dispositif et 100% à l'évaluation de chaque action de formation.

Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

En raison des évolutions en cours sur la réorganisation du corps des Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) et à la demande du ministère de la Jeunesse, de

Promotion concours 2001 et 2002

	IPJSL ⁽¹⁾	IJSJL ⁽²⁾	PS ⁽³⁾				Concours haut niveau	CEPJ ⁽⁴⁾		Concours réservé	
			Interne		Externe			Interne	Externe	PS	CEPJ
			CAS ⁽⁵⁾	CTS ⁽⁶⁾	CAS	CTS					
2001	6	16	6	6	33	50	0	8	30	0	0
2002	0	14	6	6	18	25	11	9	24	18	4

(1) IPJSL : Inspecteur Principal de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ; (2) IJSJL : Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ; (3) PS : Professeurs de Sports ; (4) CEPJ : Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse ; (5) CAS : Conseiller d'animation sportive ; (6) CTS : Conseiller Technique Sportif

l'Education nationale et de la Recherche, un programme spécifique obligatoire sur dix jours, organisé sous la responsabilité de l'INJEP a été mis en place pour la promotion 2002. Il portait sur la culture du métier et ses grands axes d'intervention. Les stagiaires ont pu, soit suivre ces dix jours en plus des 50 jours initiaux ou remplacer deux actions initialement programmées par ces deux nouvelles séquences de formation.

Dans un contexte toujours difficile de modalités d'affectation des stagiaires, la formation initiale s'attache à leur donner les meilleures garanties pour pouvoir consacrer en priorité une partie de leur année de stage à l'analyse de leurs missions de service public et de leur nouveau métier et fonctions, à l'étude de leur environnement professionnel et des partenariats fonctionnels, à l'approfondissement des diverses compétences nécessaires à leurs activités.

LA FORMATION CONTINUE

Les actions de formation continue sont élaborées et prises en charge à la fois au niveau national (plan national de formation) et au niveau régional (plans régionaux de formation et plans d'établissements) afin de mieux répondre aux besoins particuliers des territoires. Par ailleurs, une formation spécifique est destinée aux chefs de service nouvellement nommés.

Le plan national de formation

Depuis 3 ans le Plan national de formation (PNF) est mis en ligne sur Internet et l'Intranet du ministère. En complément, quelques documents " papier " ont été transmis dans les services déconcentrés et les fédérations sportives.

La présentation en ligne permet une mise à jour régulière des informations et facilite la recherche des stages de formation, ceux-ci étant présentés sous les rubriques " objectifs de formation " mais également par thèmes.

Le dossier comprend également des informations générales sur les possibilités d'accès aux actions de formation ainsi que les principaux textes réglementaires : décrets n° 85-607 du 14 juin 1985 concernant les fonctionnaires et n° 75-205 du 26 mars 1975 concernant les non titulaires, arrêté du 7 janvier 1997 concernant le bilan professionnel.

Cette année, outre les formations pérennes telles que le diplôme de l'INSEP (trois options), le cycle de consultant en politiques de jeunesse de l'INJEP, les cycles "droit de la responsabilité" et "associations et activités économiques", l'accent a été mis sur les formations concernant les CVL et CLSH, le contrôle des dispositions de la loi modifiée sur le sport, l'accompagnement à l'habilitation et à la mise en œuvre d'une spécialité du BP JEPS, l'évaluation des politiques publiques et les formations à distance. Au total 153 stages ont été programmés et 119 ont pu se dérouler (soit 77,7%). Par ailleurs une formation spécifique a été proposée aux médecins conseillers régionaux.

Force est de constater un taux important de désistements sur les stages du plan national (25% contre un taux de 10% habituellement constaté dans les autres départements ministériels).

Les plans régionaux et d'établissement

Chaque service propose, suite à une analyse des besoins, un plan de formation qui est validé en Commission technique paritaire régionale (CTPR). La majeure partie des crédits est réservée aux stages collectifs, le reste aux aides individuelles à la formation.

Cette année 840 stages ont été programmés et 671 se sont réalisés soit 79,8%.

950 stages à titre individuel ont été suivis par des agents dans les services déconcentrés dont 344 financés par une aide individuelle de formation.

Les agents de l'administration centrale ont eu la possibilité de suivre des stages collectifs organisés par le ministère des Sports (langues, accueil) et le ministère de la Jeunesse de l'Education nationale et de la Recherche (préparation concours, bureautique, métiers budgétaires et comptables, culture générale, droit...). Ils ont également bénéficié de stages à titre individuel dont 61 ont été financés par une aide individuelle à la formation.

Comme les années précédentes, deux réunions annuelles des conseillers régionaux de formation ont été organisées : l'une de 4 jours sur la conduite d'un entretien de formation, l'autre de 3 jours pour une mise à niveau d'ordre réglementaire et administratif.

L'adaptation à l'emploi des personnels de direction

Pour la troisième année consécutive, la délégation à l'emploi et aux formations a mis en place une formation adaptée aux personnels de direction nouvellement nommés.

Pour 2002, cette formation a concerné 29 personnes (3 directeurs régionaux, 4 directeurs régionaux adjoints, 9 directeurs départementaux, directeurs d'établissement, 7 directeurs adjoints d'établissement, 1 secrétaire générale). L'organisation de la formation a été approuvée par la commission de suivi où sont représentées les différentes directions de l'administration centrale et l'inspection générale.

L'architecture générale de la formation est constituée de formations obligatoires, optionnelles et individualisées. L'évaluation générale a montré une très large approbation des stagiaires à cette formule.

Le nombre total de mois accordés pour l'année 2002 au titre des congés de formation personnelle s'élève à 152,35 mois rémunérés. 43 personnes en ont bénéficié, dont 55,8% des femmes : 27 agents de catégorie A dont 12 femmes, 6 agents de catégorie B dont 5 femmes et 10 agents de catégorie C dont 7 femmes.

CHAPITRE V



L'action territoriale

1 - Les principaux indicateurs		p. 56
2 - Les régions :		
Alsace	p. 60	Limousin p. 96
Aquitaine	p. 62	Lorraine p. 99
Auvergne	p. 66	Midi-Pyrénées p. 102
Bourgogne	p. 69	Nord-Pas-de-Calais p. 107
Bretagne	p. 72	Basse-Normandie p. 109
Centre	p. 75	Haute-Normandie p. 112
Champagne-Ardenne	p. 79	Pays de la Loire p. 114
Corse	p. 82	Picardie p. 118
Franche-Comté	p. 84	Poitou-Charentes p. 121
Ile-de-France	p. 87	Provence-Alpes-Côte d'Azur p. 124
Languedoc-Roussillon	p. 92	Rhône-Alpes p. 128
3 - Les départements d'Outre-Mer		p. 133
4 - Les territoires d'Outre-Mer		p. 139

Introduction

Le décret n° 94-169 du 25 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports définit l'organisation administrative territoriale de ces services ainsi que leur action en énonçant leurs missions et compétences.

105 services déconcentrés de la jeunesse et des sports sont répartis sur le territoire : 22 directions régionales et départementales, 74 directions départementales, 4 directions départementales dans les départements d'outre-mer et 5 services dans les territoires d'outre-mer. 29 établissements publics nationaux complètent ce réseau territorial.

S'agissant des missions, il revient aux directions régionales et aux directions départementales de la jeunesse et des sports de mettre en œuvre la politique nationale dans les champs des activités physiques et sportives, de la jeunesse, de l'éducation populaire et des loisirs, sous l'autorité des préfets.

Les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et des loisirs sont plus spécifiquement chargés :

- ◆ la responsabilisation des partenaires sociaux, employeurs et salariés, dans la définition des besoins en qualification, tout en étant conjointement à l'écoute attentive des besoins des fédérations sportives et des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- ◆ de la coordination des actions des directions départementales de la jeunesse et des sports
- ◆ de l'information jeunesse.
- ◆ de la préparation des programmes d'équipements sportifs ou socio-éducatifs et de loisirs conduits par l'Etat dans la région
- ◆ de l'élaboration du plan régional de médecine du sport et de la mise en œuvre des actions de prévention et de contrôle du dopage
- ◆ de la programmation des formations et de l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes d'Etat dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Les directeurs départementaux de la jeunesse, des sports et des loisirs voient leurs activités réparties entre des missions purement régaliennes mais aussi de prévention et d'insertion :

- ◆ le contrôle administratif et pédagogique des activités physiques et sportives, de jeunesse, d'éducation populaire et de loisirs
- ◆ le respect des normes d'hygiène et de sécurité dans les établissements où s'exercent des activités physiques, sportives, d'éducation populaire et de loisirs
- ◆ la mise en œuvre de politiques de prévention et d'insertion
- ◆ le développement des activités physiques et sportives ou de jeunesse d'éducation populaire ou de loisirs
- ◆ la participation à l'élaboration des programmes d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, et aux actions d'information et de communication des jeunes.

Dans le cadre des missions de ces services, des orientations prioritaires ministérielles sont définies chaque année au sein de la directive nationale d'orientation à charge pour les services de les mettre en œuvre de façon opérationnelle en les adaptant aux spécificités et aux enjeux du territoire.

C'est ainsi que les services déconcentrés conduisent ou participent à de nombreuses actions interministérielles. Les partenariats multiples développés avec les collectivités territoriales, les associations et les acteurs socio-économiques, fondés sur le partage et la complémentarité des compétences consolident et élargissent les politiques mises en œuvre dans le champ de la jeunesse et des sports. Ces synergies doivent aujourd'hui être clarifiées et approfondies afin de gagner en efficacité de proximité, l'Etat restant le garant des solidarités et de l'équitable répartition des ressources entre les territoires.

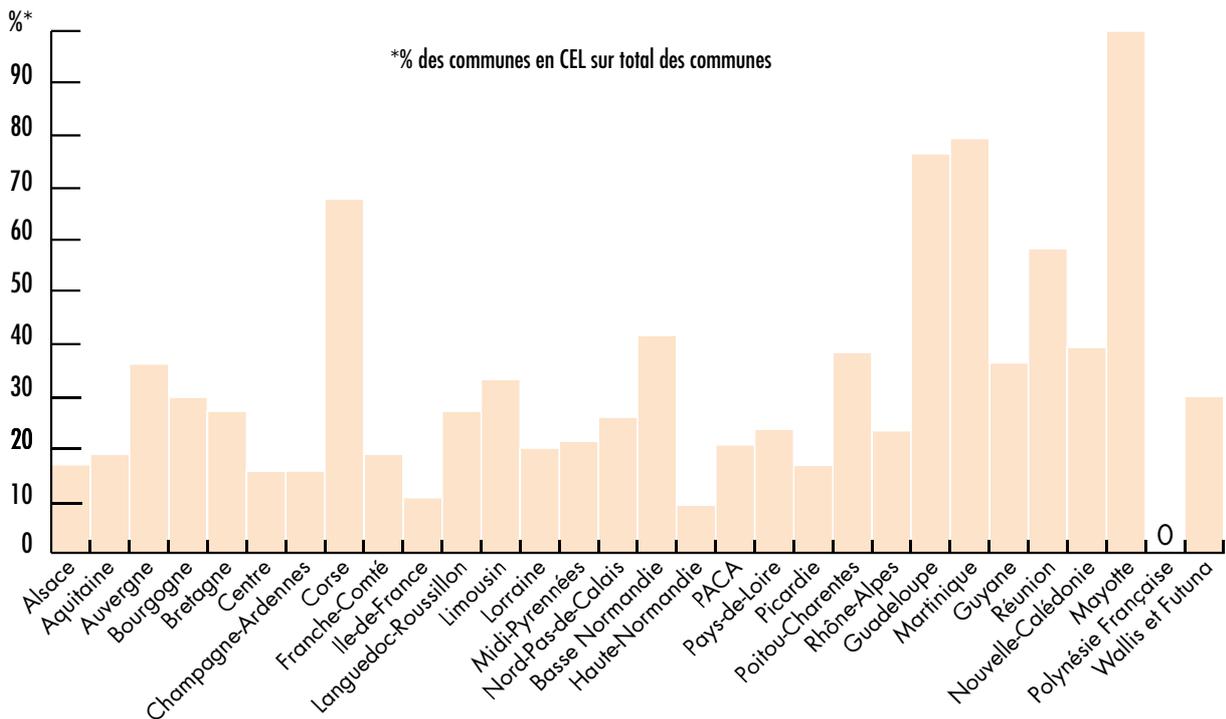
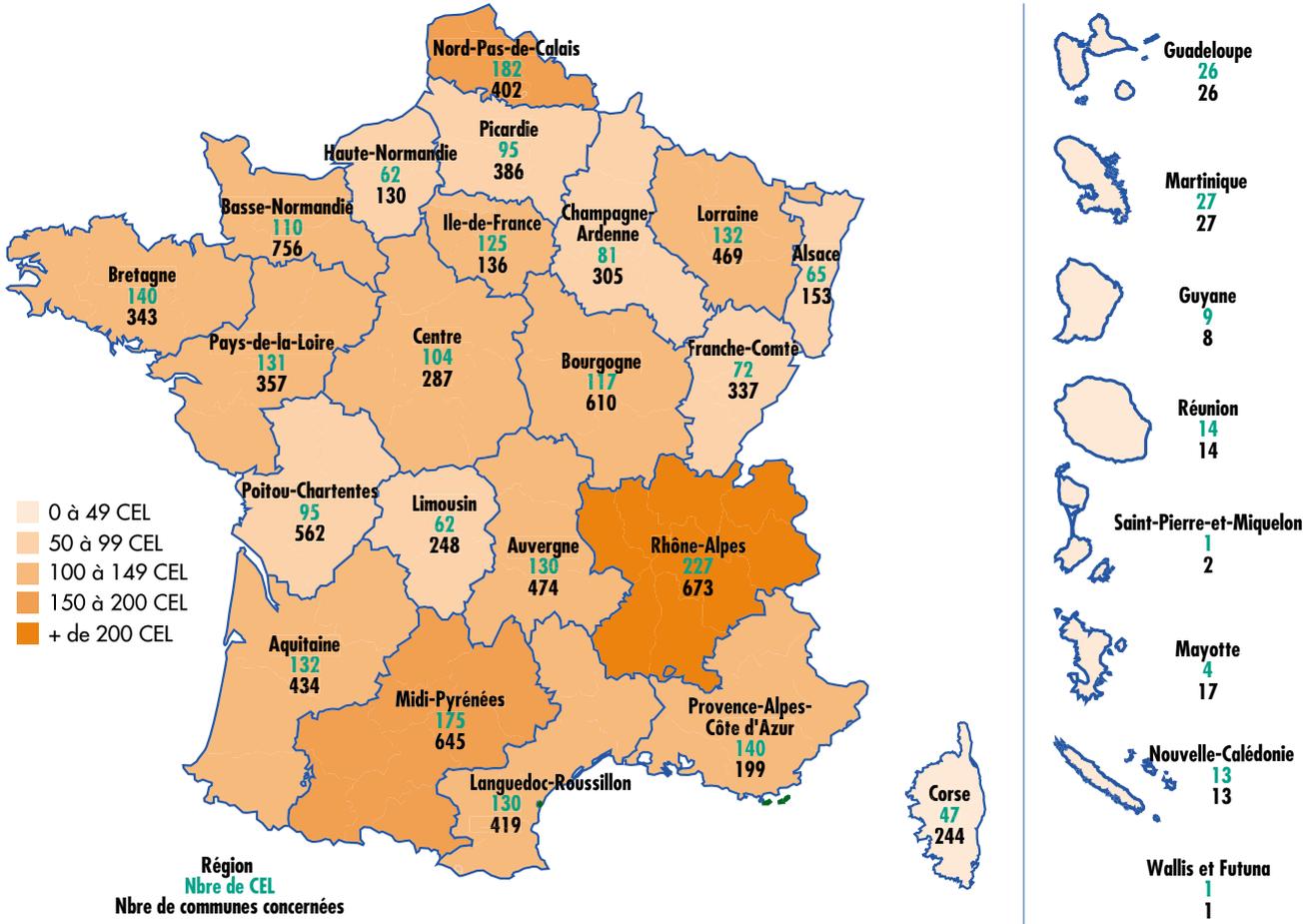
Les Etats généraux du sport menés à l'initiative du Ministre des Sports à partir de septembre 2002 ont conclu à l'importance du sport en tant qu'outil d'aménagement et au rôle conjoint irremplaçable de l'Etat et des collectivités. L'absence de répartition explicite des compétences n'a pas nui au développement des politiques territoriales bien au contraire car des politiques adaptées ont été élaborées et mise en œuvre pour répondre aux besoins des acteurs locaux et des populations. L'effort doit être poursuivi pour rechercher une mobilisation des moyens plus équilibrée malgré la diversité des territoires.

La réflexion engagée par le gouvernement à la fin de l'année 2002 en matière de décentralisation va tout à fait dans ce sens pour les domaines de la jeunesse et des sports.

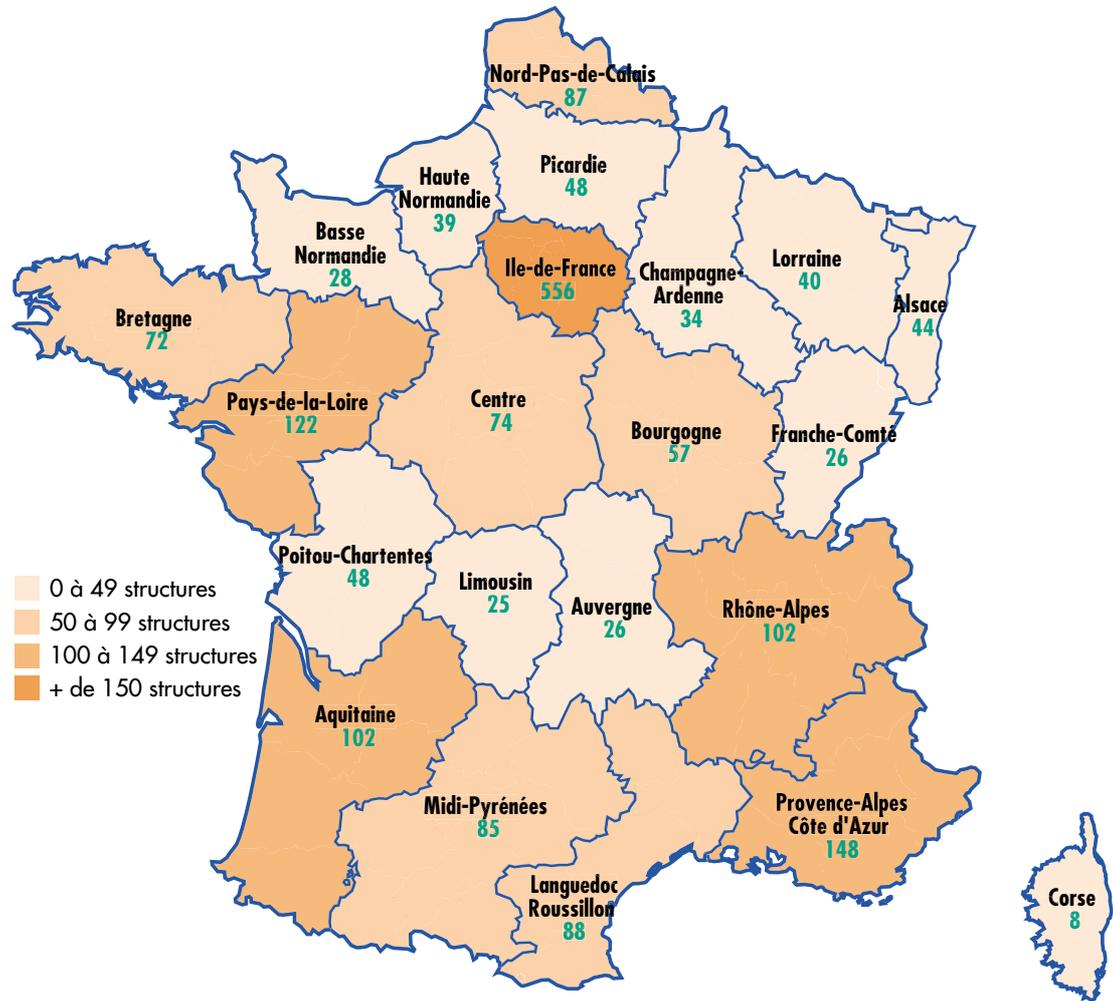
Le rapport d'activité ministériel 2002 a fait le choix de l'exemplarité sur l'exhaustivité. Le panel d'activités présenté par régions et départements dans les pages suivantes illustre les principales actions menées par les services au cours de l'année. Il ne recouvre pas, bien évidemment, l'ensemble de l'activité conduite par les services déconcentrés dans les champs de la jeunesse et des sports.

1 - Les principaux indicateurs

LA POLITIQUE ÉDUCATIVE TERRITORIALE : L'IMPLANTATION DES CEL



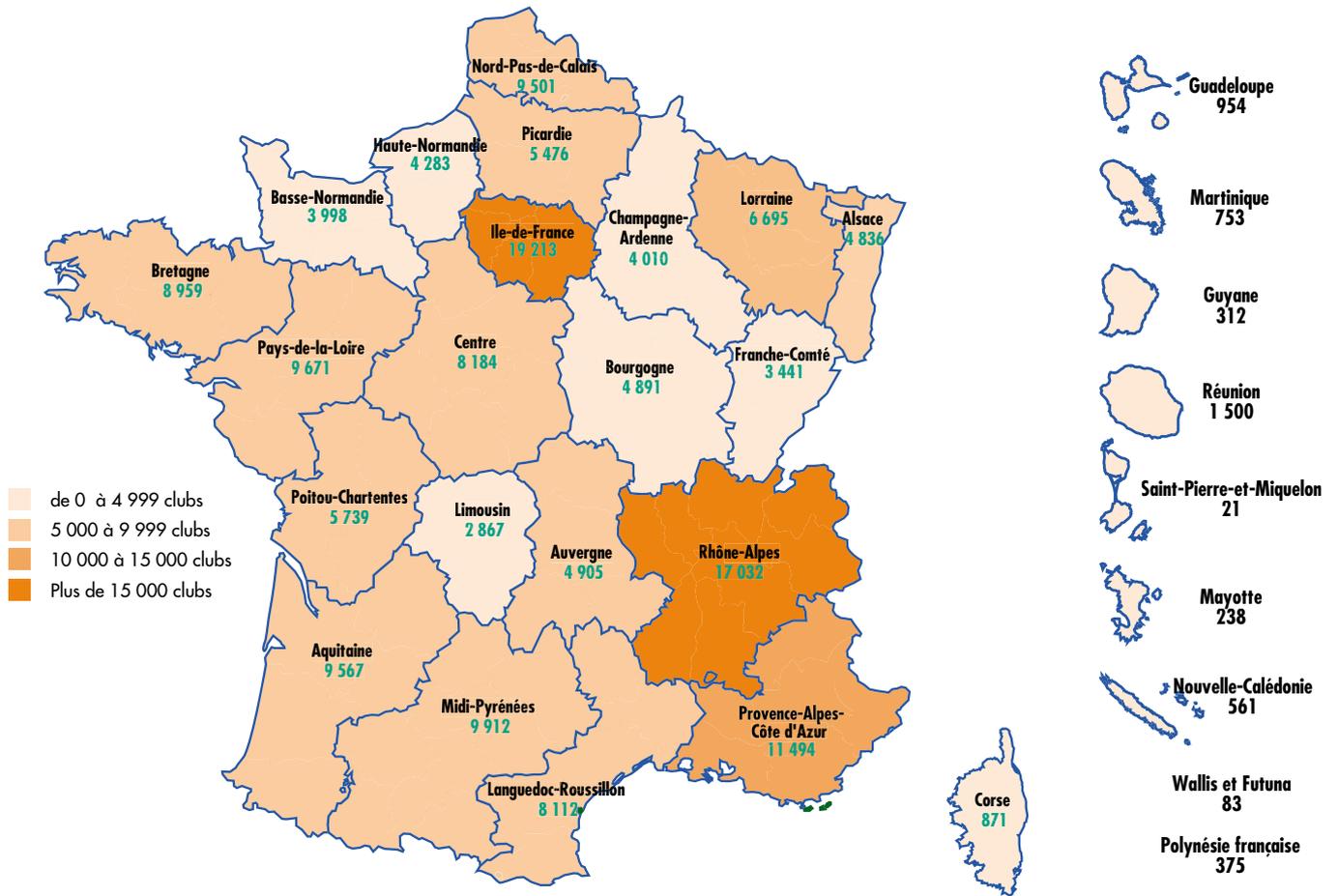
LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE



Région
Nbre total de structures jeunesse

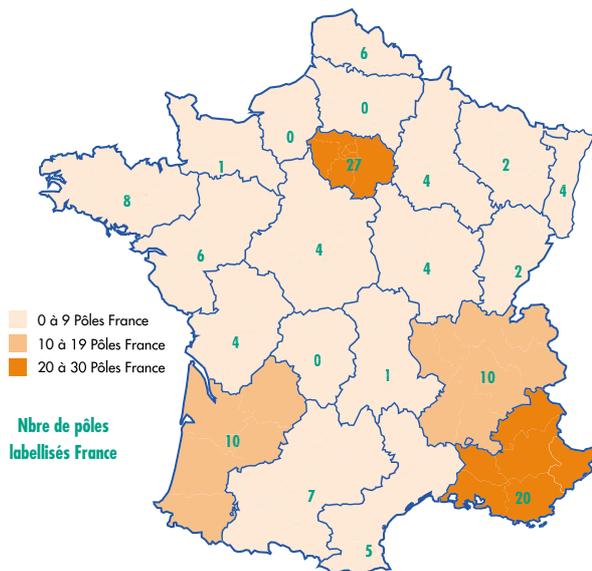


LES CLUBS SPORTIFS



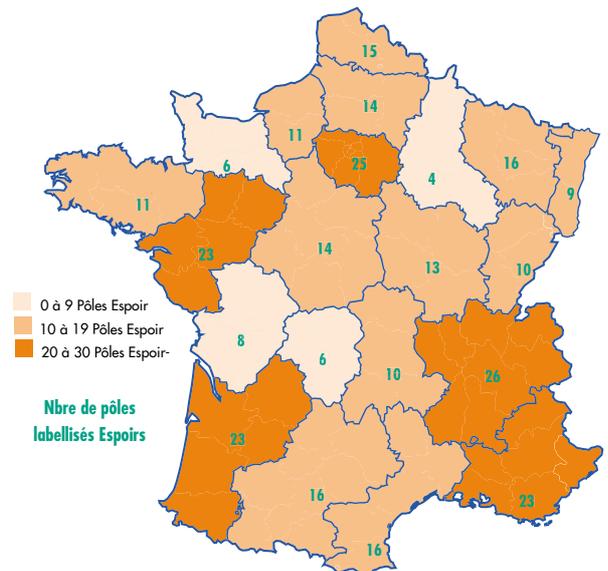
LES FILIÈRES DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Pôles labellisés France



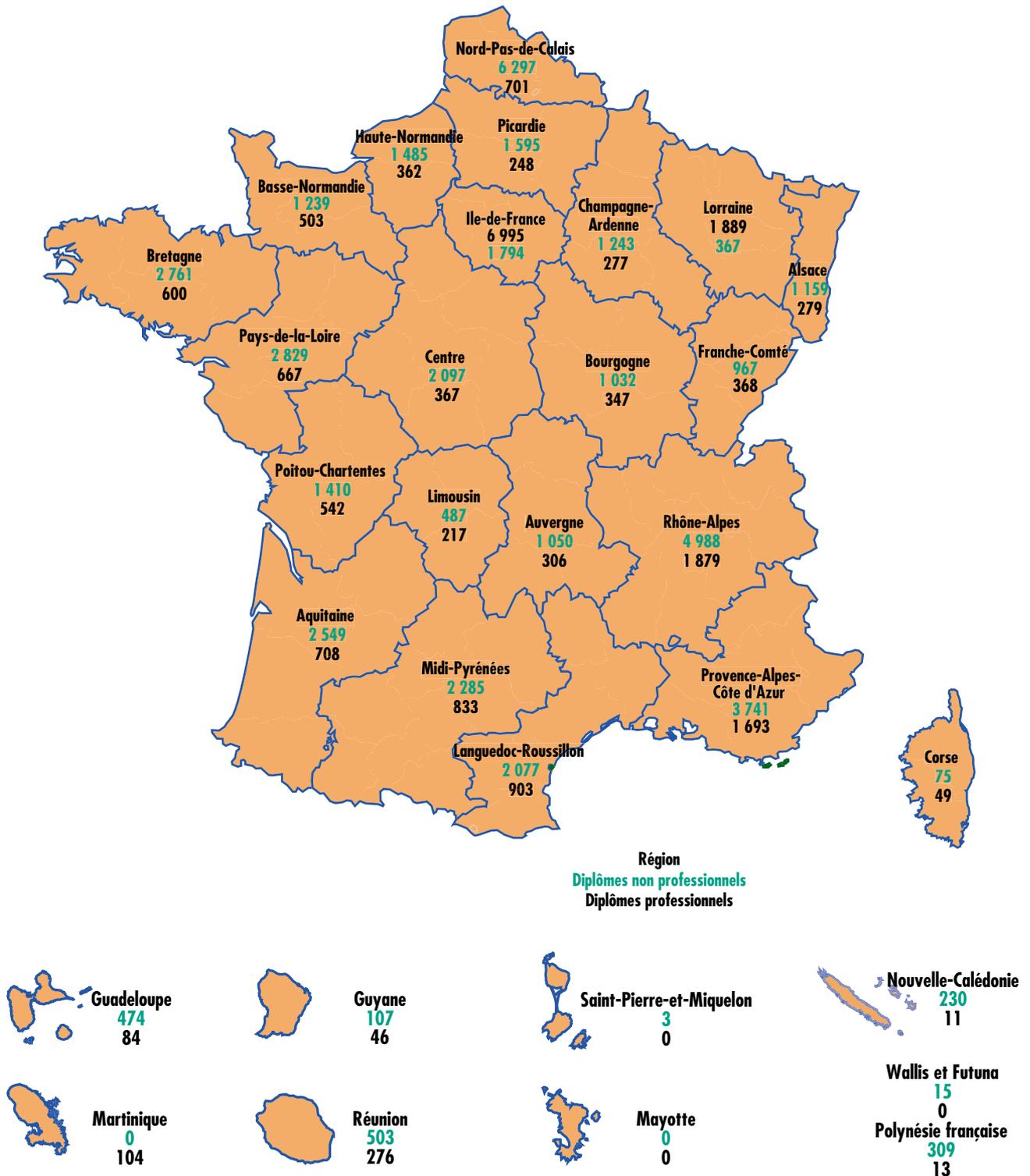
Martinique : 1, Guadeloupe : 1, Réunion : 1

Pôles labellisés Espoirs



Martinique : 2, Guadeloupe : 3,
Nouvelle-Calédonie : 3, Réunion : 6.

LES DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS



Alsace

Bas-Rhin, Haut-Rhin



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	1 761 506
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	695 910 soit 40 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	903 dont 662 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	420 514
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	397
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	14 612
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	101



(1) Insee
 (2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
 (3) ministère des Sports

Région prospère, jeune, frontalière, à densité de population élevée, au tissu associatif dense et dynamique attaché au bénévolat, l'Alsace se caractérise également par une forte intercommunalité de ses territoires.

Après une analyse territoriale des équipements, la DRJS développe et diversifie une offre de services à la population dans les domaines des pratiques sportives et des loisirs éducatifs, tout en prévenant les conduites à risque et en contribuant à la sécurité des mineurs et des sportifs.

Principales actions régionales :

- ✓ **Le développement du sport de haut niveau** : par l'intervention des personnels techniques et les soutiens financiers aux structures d'accès au haut niveau.
- ✓ **L'aménagement du territoire** : par la réalisation d'études sur les équipements sportifs et le sport en Région ; par l'actualisation des données, leur analyse, l'élaboration de préconisations.
- ✓ **La préservation du capital santé** des sportifs licenciés par un suivi médical adapté et la promotion du sport santé.
- ✓ **La formation et l'emploi** dans les métiers de la jeunesse et du sport et la délivrance des qualifications.
- ✓ **La consolidation et l'élargissement des échanges européens et internationaux** en animant le groupe de travail Jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur.

Bas-Rhin

Soutenir les actions des champs jeunesse et sports dans les quartiers

Le département du Bas Rhin, les services de l'Etat et la ville de Strasbourg ont engagé un travail de longue haleine pour améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat sociale dans le cadre des contrats de ville de la Communauté urbaine de Strasbourg et Haguenau-Bischoffwiller.

Objectifs :

- Mettre en cohérence les actions jeunesse et sports conduites au titre de la politique de la ville ;
- Favoriser la participation active des jeunes aux projets qui les concernent.

Résultats attendus :

- Développement du partenariat institutionnel ;
- Suivi des actions ;
- Implication des jeunes dans les politiques conduites.

Ressources mobilisées :

- 1 conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) et 1 professeur de sports (PS) à temps partiel sur le site de Haguenau-Bischoffwiller.

- 3 conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) et 3 professeurs de sports (PS) à temps partiel sur le site de Strasbourg.

Résultats obtenus :

- 130 dossiers instruits dans les domaines suivants où la DRDJS est primo instructeur dès que des jeunes sont concernés : amélioration du cadre de vie, prévention de la délinquance, actions pluri-générationnelles, revalorisation de l'habitat social.

Conclusion :

La DRDJS est le plus souvent associée à la direction de l'action sociale et à l'inspection académique dans une relation partenariale qui s'intensifie.

Haut-Rhin

Contribuer à l'aménagement du territoire par le développement des activités physiques de pleine nature (APPN)

Partagé entre sept départements et trois régions, le massif des Vosges, à 60 % boisé, est caractérisé par la qualité de ses espaces naturels, et une pratique importante des sports de nature effectuée dans un espace contraint : un fort peuplement, une faible superficie et un environnement fragile.

Objectifs :

- Mettre en synergie à l'échelle du massif les différents acteurs concernés ;
- Préfigurer la création de la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) du Haut-Rhin.

Résultats attendus :

- Création d'un centre de ressources sur les sports de nature à l'échelle du massif ;
- Création de la CDESI et d'un plan départemental des sports de nature .

Ressources mobilisées :

- Organisation d'un colloque interrégional ;
- 1 équivalent temps plein sur trois mois ;
- 5 000 € de crédits déconcentrés.

Résultats obtenus :

- Près de 200 acteurs locaux ont participé au colloque dont le Préfet, le Président du Conseil général, les principaux élus du mouvement sportif et la présidente du Conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS).
- Le Président du Conseil général a annoncé la préfiguration de la CDESI.

Conclusion :

L'organisation du colloque et la publication des actes ont généré une forte mobilisation des acteurs concernés (élus politiques et mouvement sportif) qui attendent la création de la CDESI et la mise en œuvre rapide du plan départemental (PDESI).

Aquitaine

Dordogne, Gironde, Landes,
Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	2 941 938
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	1 038 193 soit 40 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	2 292 dont 1 896 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	708 966
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	2 369
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	81 019
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	234

(1) Insee

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports

La région Aquitaine est prospère quoique peu industrialisée. Soutenue par les communes l'offre éducative dans le domaine de la jeunesse est dense. Le sport est un fait culturel majeur, à fortes identités. Les équipements sportifs et les services éducatifs sont inégalement répartis sur le territoire et les politiques intercommunales sont à renforcer. Le sport de haut niveau est largement implanté, mais les filières d'accès demandent à être mieux structurées.

Principales actions régionales :

- ✓ **Les examens et la formation** : 2/3 des formations sportives sont proposées par le service public de formation. Elles révèlent la diversité régionale allant des sports de montagne au surf. La très grande majorité des formations socioculturelles est organisée par le réseau associatif et couvre tous les niveaux de qualification. 2/3 des 800 diplômes d'Etat délivrés, sont des brevets d'Etat d'éducateur sportif.
- ✓ **Le développement du sport** : au-delà de l'aide attribuée au titre du sport de haut niveau, la DRDJS a soutenu les ligues sportives régionales dans leurs actions de développement à hauteur de 940 000 €. Ce concours financier a été complété par l'action technique et pédagogique des 45 conseillers techniques régionaux.
- ✓ **Le sport de haut niveau** : le contexte aquitain est favorable à l'ensemble des filières d'accès (511 sportifs concernés – 23 pôles). Les six centres de formation des clubs professionnels fonctionnent de manière cohérente. Des actions spécifiques sont conduites dans le domaine de l'insertion et la reconversion des sportifs de haut niveau.
- ✓ **La médecine du sport** : l'accent a été mis en 2002 sur la coordination entre les six plateaux techniques régionaux dans les domaines du soin et de la prévention avec l'implication dynamique de l'antenne de lutte contre le dopage. 200 SHN régionaux ont été pris en charge par le Contrat de Plan Etat-région.
- ✓ **Les relations internationales** : un réseau de 18 personnes et une correspondante régionale assurent l'information et l'accompagnement de proximité des différents programmes proposés, Jeunesse pour l'europe, EURO-MED, l'OFAJ et l'OFQJ.

Dordogne

Favoriser la participation et l'engagement des jeunes dans la vie locale

Le département compte 388.300 habitants avec une faible densité démographique (43 habitants au km²). Les moins de 26 ans ne représentent que 25,50 % de la population et les causes de départ sont multiples : études, recherche d'emploi... La Dordogne cherche à limiter l'exode des jeunes vers les centres urbains.

Objectifs :

- Permettre aux jeunes de s'engager dans la vie publique locale ;
- Lutter contre toute forme d'isolement et d'exclusion des jeunes.

Résultats attendus :

- Constitution d'un partenariat éducatif et territorial autour de l'initiative des jeunes ;
- Information des jeunes sur les aides existantes sur le département ;
- Développement de la vie associative chez les mineurs.

Ressources mobilisées :

Plusieurs dispositifs de droit commun sont partiellement orientés pour apporter un soutien financier et technique aux projets des jeunes :

- Les contrats de ville (4.000 €) ;

- Le festival de la citoyenneté (8.147 €) ;
- Le contrat de plan Etat-Région (6.147 €) ;
- Le réseau des « junior associations » ;
- Les structures du réseau information jeunesse.

Résultats obtenus :

- Création de 22 « Junior associations » ;
- 24 projets labellisés dans le cadre du Festival de la citoyenneté ;
- Diffusion d'un guide sur l'initiative des jeunes (3 000 exemplaires) réalisé par le conseil départemental de la jeunesse ;
- Organisation de réunions et collecte de projets au titre de l'engagement des jeunes ;
- Création d'un outil vidéo sur les nouvelles pratiques culturelles de jeunes en milieu urbain ;
- Co-organisation du festival urbanoïd ;
- Mise en place de formations pour les animateurs RIJ sur l'initiative des jeunes.

Gironde

Développer la fonction éducative et sociale du sport

En 2002, la DRDJS a mis en place une politique concertée en faveur de l'insertion, de la prévention et de l'intégration par le sport en s'appuyant sur la diversité des pratiques sportives.

Objectifs :

- Sensibiliser et mobiliser le mouvement sportif sur ces nouvelles activités ;
- Lutter contre les incivilités dans le sport.

Résultats attendus :

- Multiplier dans l'ensemble du mouvement sportif des activités éducatives favorisant l'insertion sociale et l'intégration par le sport ;
- Apporter une reconnaissance aux associations qui œuvrent dans ce domaine.

Ressources mobilisées :

La DRDJS s'est appuyée sur des démarches multipartenariales dans le cadre notamment :

- des contrats éducatifs locaux ;
- du dispositif Ville vie vacances (VVV) ;
- de la politique de la ville.

Résultats obtenus :

- Soutien aux associations ayant mené une action particulière en la matière : comités sportifs départementaux, ou d'associations spécifiquement mobilisées dans le champ éducatif et social du sport ;
- Organisation d'une campagne de prévention et de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport qui a donné lieu à l'organisation de colloques et à la réalisation de campagnes de communication, à l'occasion du Salon des Sports de Conforexpo ;
- La Commission départementale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport a initié une série de soirées débats et accompagné un certain nombre d'actions spécifiques (observatoire régional de la violence dans le football, école du respect...) ;
- Co-organisation du colloque national Educasport 2002 organisé par l'association « Fais nous rêver ».

Landes

Renforcer la sécurité et l'encadrement des pratiques sportives

7^e département de France pour les licenciés sportifs, et 1^{er} en Aquitaine, la DDJS conduit en conséquence une politique constante et soutenue de contrôles des APS, qui se traduit par une réelle connaissance des structures. Département touristique, la population des Landes passe de 340 000 à 1 000 000 d'habitants durant l'été.

Objectifs :

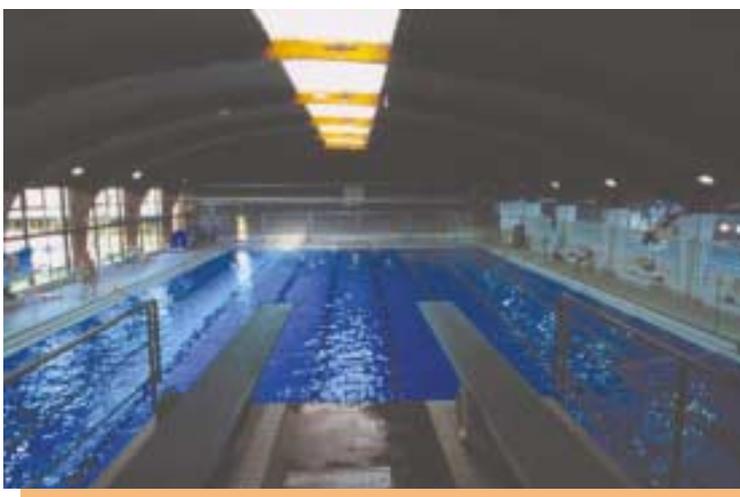
- Etendre et diversifier les contrôles ;
- Informer les exploitants et les employeurs sur les réglementations et matière d'encadrement des activités à risques (parcours acrobatiques, kite-surf...).

Résultats attendus :

- Connaissance et respect de la réglementation ;
- Protection des usagers.

Ressources mobilisées :

- Le directeur et tous les personnels sportifs, tout au long de l'année avec une répartition par discipline.



Résultats obtenus :

- 158 contrôles effectués au cours de l'année dont 90 du 1^{er} juin au 31 août sur les 553 établissements déclarés. Principalement sur les activités nautiques, les piscines publiques et l'équitation ;
- Enquête auprès des campings pour appréhender l'importance et la spécificité des activités proposées ;
- Poursuite des actions auprès des salles de culture physique et sensibilisation des associations de sports collectifs ;
- Mise en place fin 2002 de contrôles des salles de judo pour compléter cette mission essentielle.

Lot-et-Garonne

Consolider et diversifier le réseau information jeunesse

Le Lot-et-Garonne est conscient de la nécessité d'améliorer l'information des jeunes, souvent isolés en zone rurale.

Objectifs :

- Développer et coordonner le RIJ ;
- Animer l'information pour la rendre plus attractive.

Résultats attendus :

- Augmentation de la fréquentation ;
- Mise en place de nouveaux supports d'information et de communication dans les bureaux information jeunesse (BIJ) ;
- Développement des projets locaux et des projets communs liés à l'information des jeunes ;
- Pérennisation des postes des animateurs des BIJ.

Résultats obtenus :

- Maillage du département avec 12 BIJ ;
- Organisation de 10 journées de regroupement des animateurs, sans compter les réunions thématiques ;

- Réalisation de plusieurs projets communs : nuits de l'écriture, création d'ateliers internet dans tous les BIJ ;
- Implication des BIJ dans les contrats éducatifs locaux ;
- Déménagement de plusieurs BIJ dans des lieux plus « ouverts » ;
- Pérennisation d'au moins deux postes d'animateurs par BIJ.

Conclusion :

La démarche d'animation de réseau a porté ses fruits. Les BIJ ainsi confortés sont devenus des partenaires incontournables des projets locaux en direction des jeunes.

Pyrénées-Atlantiques

Renforcer la cohérence des politiques éducatives territoriales

Piloté par la DDJS, le concept « Education Temps Libres » intègre le contrat éducatif local et le contrat temps libres au sein d'une démarche et d'un projet uniques. Cette stratégie engagée dès le début du dispositif prend appui sur la convention « Education Temps Libres » signée par le préfet des Pyrénées-Atlantiques et les organismes sociaux du département, les Caisses d'allocations familiales de Pau et de Bayonne et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Objectif :

Donner une meilleure lisibilité des politiques publiques au sein d'un cadre fédérateur unique, facteur d'une meilleure cohérence entre partenaires éducatifs et financiers.

Résultats attendus :

- Renforcement du réseau des coordonnateurs de projet ;
- Mise en place d'un diagnostic éducatif territorial unique ;
- Développement de contrats intercommunaux et évaluation triennale.

Ressources mobilisées :

220 000 € de crédits incitatifs de l'Etat à effet levier : 10% Etat, 30% CAF, 60% collectivités territoriales.

Résultats obtenus :

- 24 contrats signés ;
- 114 communes concernées ;
- 207 associations associées ;
- 35 497 enfants jeunes participants.

Evolution enregistrée :

- Le réseau des 24 coordonnateurs est constitué et opérationnel ;
- Le Partenariat avec le Conseil général a été confirmé à l'occasion des ateliers de la rénovation du champ « éducation sport et culture ».

Conclusion :

- Le dispositif de formation des coordonnateurs est effectif et un guide d'accompagnement des projets éducatifs territoriaux est en cours d'élaboration ;
- Le groupe technique départemental articule les dispositifs culturels (PDEC), d'accompagnement scolaire, du sport et expertise le champ de l'éducation à l'environnement et des activités scientifiques et techniques.

Auvergne

Allier, Cantal, Haute-Loire,
Puy-de-Dôme



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	1 310 934
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	451 440 soit 34 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 310 dont 1 176 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	308 107
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	1 341
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	50 123
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	129

(1) Insee

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports

Le dernier recensement met en évidence le vieillissement et la baisse de la population auvergnate actuellement de 1 300 000 habitants. Ce contexte est au cœur des stratégies publiques régionales et influe sur l'organisation territoriale des services. Dans les champs de la jeunesse et des sports, les enjeux sont bien identifiés :

- mettre la question de la « place des jeunes » au centre des politiques publiques ;
- contribuer à l'attractivité de l'Auvergne, notamment par le tourisme sportif et de pleine nature et l'ouverture des structures du sport de haut niveau et de formations à des publics externes ;
- favoriser un modèle de vie sociale privilégiant la dynamique intergénérationnelle, en portant une attention particulière aux besoins en activités physiques des seniors.

Principales actions régionales :

- ✓ La certification nationale d'un référentiel régional « centres d'accueil pour enfants et jeunes » : élaboration d'une charte qualité des séjours de mineurs en partenariat avec le Conseil régional dans le cadre d'une politique de relance du tourisme des jeunes inscrite au CPER.
- ✓ Le plan régional d'action pour la sortie du dispositif « NS-EJ » : partie prenante de la plate forme de professionnalisation pilotée par la DRTEFP, la DRDJS a conduit un action spécifique avec le concours de L'AGEFOS-PME. L'intervention a traité 3 axes simultanément : le jeune (formation), l'emploi (solvabilité), l'employeur (professionnalisation).
- ✓ La rénovation des ressources informatiques internes : les services déconcentrés, ont mis en œuvre une « mission informatique régionale » privilégiant la mutualisation des compétences avec la création d'un emploi de conseiller informatique et la mise en place d'un comité de pilotage inter services.
- ✓ L'insertion des sportifs de haut niveau : la DRDJS et l' AGEFOS-PME ont mutualisé leurs savoir-faire pour accueillir et orienter les sportifs de haut niveau en vue de leur insertion professionnelle : entretiens individualisés d'orientation, bilans de compétences, formations, conventions d'insertion professionnelle avec les employeurs. Le financement relève d'un outil spécifique « le Fonds commun du sport » géré par l'AGEFOS-PME en partenariat avec le CROSA et la DRDJS.
- ✓ L'emploi sportif au service de l'économie touristique : le développement des activités sportives de nature sur le Haut Allier passe par le recours à des professionnels compétents, assurés d'un emploi pérenne et correctement rémunéré. La solution de la pluri activité en réponse au caractère saisonnier des l'emplois se heurte à l'évolution des exigences des employeurs, eux-même confrontés à la fragilité du marché.

Allier

Favoriser la pratique des activités sportives par les seniors

La moyenne d'âge élevée de la population départementale et l'augmentation de la demande de mise en place d'activités spécifiques, non proposées par les associations sportives traditionnelles, ont conduit la DDJS de l'Allier à axer son effort sur la prise en charge de cette demande sociale non satisfaite.

Objectifs :

- Concourir au maintien en bonne forme physique des seniors ;
- Proposer une offre adaptée de proximité sur l'ensemble du territoire départemental.

Résultats attendus :

- Diminution des risques dus à l'âge ;
- Maintien à domicile ;
- Prévention des maladies liées à la sédentarité.

Ressources mobilisées :

- 1 Professeur de sport ;
- 5 299 € en co-financement à 50% avec le Conseil général pour la création des nouvelles sections ;
- 5 237 € pour le salon annuel de la forme.

Résultats obtenus :

- Depuis 1999, 95 sections spécifiques ont vu le jour, 84 de 1999 à 2001 ;
- Création de 11 nouvelles sections en 2002 ;
- Le salon de la forme à tout âge, co-organisé avec le conseil général et le CDOS, a réuni 350 personnes en 2002 sur le thème des activités de pleine nature.



Cantal

Développer l'accès des jeunes aux loisirs sportifs et culturels

Le Cantal est confronté à une forte baisse démographique depuis les 10 dernières années, notamment des jeunes (moins 24% pour les moins de 26 ans). La dispersion des lieux d'action impose à la DDJS la mise en œuvre de moyens soutenus pour maintenir une administration de proximité. Le dispositif « Passeport Été Cantal » a été mis en place en partenariat avec le Conseil général, la CAF, la MSA et une dizaine de communes (EPCI) pour répondre aux attentes des jeunes cantaliens.

Objectifs :

- Diversifier et rapprocher l'offre d'activités en période estivale ;
- La rendre plus accessible financièrement.

Résultats attendus :

- Faire profiter les jeunes cantaliens du regain d'activités dû à la présence des touristes par une politique tarifaire très attractive ;
- Soutenir les associations sur des activités réelles et vérifiables.

Ressources mobilisées :

- Un partenariat financier de 100 000 € dont 15 250 € de la DDJS ;
- Un CEPJ pour animer et suivre le dispositif.

Résultats obtenus :

- Les jeunes de 10 à 25 ans peuvent avoir accès pour 8 € au lieu de 40 € à des activités diversifiées grâce à un système de chèques inclus dans le passeport. Les activités sont proposées par des associations conventionnées par la DDJS ;
- 3 000 jeunes ont acheté un passeport en 2002. Une extension du dispositif est souhaitée par certains partenaires pour les vacances scolaires de Noël, février et Pâques.

Haute-Loire

Faciliter l'accès aux loisirs par les personnes handicapées

L'accessibilité des pratiques sportives et de loisirs par les personnes handicapées est une des priorités poursuivies par la DDJS et ses partenaires. La réalisation d'un état des lieux départemental des pratiques de loisirs, sportives, culturelles, sociales et éducatives a été le préalable à la mise en œuvre d'actions nouvelles.

Objectif :

Faciliter l'intégration sociale des enfants et des adultes handicapés.

Résultats attendus :

- Sensibilisation et formation des acteurs et notamment des éducateurs sportifs ;
- Développement de l'offre de loisirs ;
- Amélioration de l'information des pratiquants.

Ressources mobilisées :

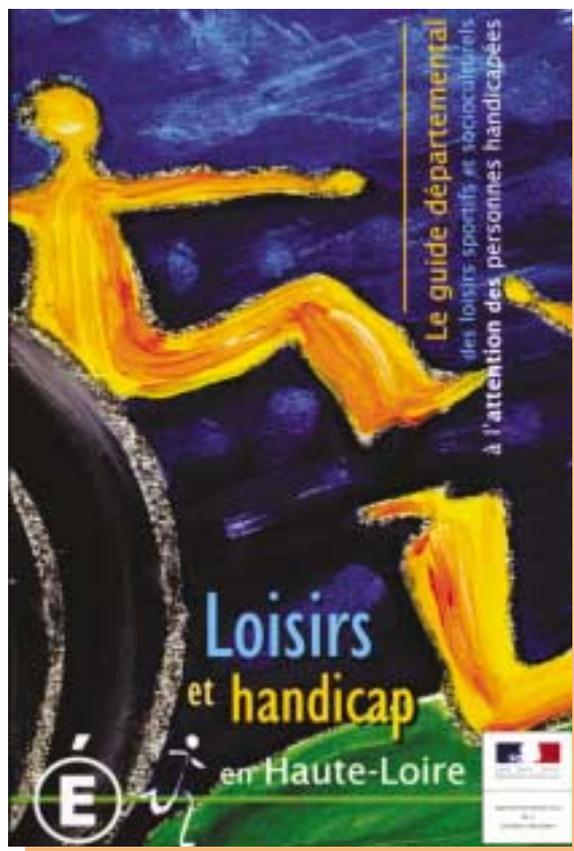
- Recrutement d'un cadre d'appoint devenu chargé de mission handicap du CDOS ;
- Financement FNDS et crédits DDJS : 22 867 €.

Résultats obtenus :

- Création du comité départemental du sport adapté (9 associations et 350 licenciés) ;
- Mise en place d'une formation qualifiante pour 23 éducateurs sportifs ;
- Edition d'un guide départemental portant sur l'offre de loisirs ;
- Organisation d'un colloque « sport et handicap » et mise en réseau des acteurs.

Conclusion :

La DDJS s'est positionnée en interministériel sur la question de l'intégration sociale des handicapés. Les partenaires dans leur ensemble reconnaissent la nécessité d'une fonction de coordination. Pour autant, le financement d'un poste à temps



complet sur cette mission de service public n'est pas encore acquis.

Puy-de-Dôme

Soutenir le développement des comités départementaux sportifs

Si le principe de conventionnement sur projet régit de longue date les relations entre la DDJS et le mouvement sportif départemental, l'année 2002 a permis de franchir un pas supplémentaire vers une réelle démarche de contractualisation négociée, prenant en compte les objectifs de politique publique poursuivis par l'Etat.

Objectifs :

- Contractualiser sur la base d'objectifs à atteindre clairement identifiés ;
- Inscrire l'engagement de l'Etat dans une perspective pluriannuelle en prévoyant les modalités de contrôle et d'évaluation.

Résultats attendus :

- Rechercher les synergies avec la politique du Conseil général, dans un souci de bon usage de l'argent public, de lisibilité et de complémentarité des interventions publiques ;
- Favoriser, une approche plus territoriale, en termes de projets de développement, notamment dans la gestion départementale des crédits du FNDS.

Ressources mobilisées :

- 37 200 € sur les crédits DDJS.

Résultats obtenus :

- Elaboration d'un cadre méthodologique commun : diagnostic de la discipline, prise en compte du projet de ligue ; définition des enjeux stratégiques et des objectifs opérationnels avec les indicateurs de résultats, constitution d'un tableau de bord financier pluri-annuel ;
- 12 premières conventions triennales signées en 2002 avec autant de comités départementaux subventionnés.

Bourgogne

Côte-d'Or, Nièvre,
Saône-et-Loire, Yonne



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	1 613 030
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	580 142 soit 36 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	2 045 dont 1 888 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	327 576
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	1 026
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	37 751
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	136



(1) Insee
(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
(3) ministère des Sports

La Bourgogne, terre d'élevage et de vignobles, s'est aussi développée grâce à deux secteurs industriels prépondérants : les constructions mécaniques et l'agroalimentaire. Ses quatre départements présentent des espaces dépeuplés, particulièrement dans le Morvan, cœur géographique et pôle touristique régional. La population vieillissante voit ses jeunes attirés par les métropoles parisiennes et lyonnaises.

Principales actions régionales :

- ✓ **Le soutien à la vie associative** : la direction régionale jeunesse et sports a accompagné 87 projets associatifs dans le domaine du sport et de l'éducation populaire, en apportant une aide financière et des conseils techniques. De plus, 1 321 projets ont été soutenus directement au titre du FNDS pour un montant de 2 301 225 €.
- ✓ **Un partenariat régional en faveur du sport de haut niveau** : il se caractérise par une coopération étroite entre la DRJS, le CREPS, le Conseil régional, l'Association « Ambition Sports Bourgogne » et le Comité régional olympique et sportif (CROS). Plus de 50 800 € ont été consacrés au soutien du sport de haut niveau.
- ✓ **La certification et les formations** : 92 modules de formations sportives ont été organisés, 1 068 stagiaires concernés et 433 certifications délivrées.
- ✓ **Le Contrat de Plan Etat-région (CPER)** : les 979 487 € inscrits au volet de la jeunesse et des sports du Contrat de plan ont été affectés à la rénovation des centres de vacances et de loisirs, à la restructuration du centre régional d'information jeunesse, à l'activation du schéma de développement du CREPS. Le programme des véloroutes n'a encore suscité aucune opération d'investissement.
- ✓ **L'observatoire de l'emploi** : inscrite également au Contrat de plan, la fonction d'observation des faits sociaux a bénéficié d'un financement de 213 428 € provenant des 2 ministères. Le CREPS a été désigné comme opérateur principal des actions conduites.

Côte-d'Or

Contribuer à l'aménagement du territoire grâce aux politiques éducatives

La Côte-d'Or est un département contrasté, dont le chef-lieu concentre la moitié de la population et où existent, notamment au Nord et à l'Est, des territoires ruraux isolés, où l'aide de l'Etat apporte un plus significatif.

Objectif :

Concourir au désenclavement des territoires ruraux isolés en leur apportant des moyens complémentaires.

Résultats attendus :

- Réduire les inégalités géographiques ;
- Soutenir la vie associative et les initiatives locales ;
- Concourir à l'épanouissement des enfants, des adolescents et des autres populations.

Ressources mobilisées :

- Un fonctionnaire référent par pays (3), et par CEL (18) ;
- 40 000 € de crédits d'intervention.

Résultats obtenus :

- Passage en un an de 18 à 26 CEL (+44%) ;
- Réalisation de deux diagnostics de pays ;
- Mise en place d'un groupement d'employeurs intercommunal dans le Châtillonnais.

Conclusion :

Les résultats sont quantitativement satisfaisants. Toutes les catégories de populations sont touchées. Les ressources mobilisées restent en deçà des sollicitations et des enjeux de développement territorial.

Nièvre

Sécuriser les pratiques sportives : le circuit de Magny-Cours

L'existence dans le département de la Nièvre du circuit automobile de Nevers-Magny-Cours nécessite pour les services de l'Etat d'anticiper les difficultés juridiques et d'accompagner l'évolution des projets de développement dans un sens conforme aux normes de sécurité. la DDJS préside et anime un groupe de travail comprenant les services de l'Etat concernés associant le Conseil général, propriétaire de l'enceinte.

Objectif :

Assurer la protection des usagers.

Résultats attendus :

Finaliser la procédure d'homologation de l'enceinte sportive.

Ressources mobilisées :

30% d'un poste de conseiller d'animation sportive et 10% d'un poste d'inspecteur.

Résultats obtenus :

- Arrêté d'homologation préfectoral du 5 avril 2002 portant la capacité d'accueil à 129 298 spectateurs ;
- Procédure en cours pour l'extension de la capacité d'accueil en 2003.

Conclusion :

Cette organisation a permis une instruction coordonnée des services de l'Etat sur un dossier complexe et très technique nécessitant un suivi permanent des évolutions de l'équipement.



Saône-et-Loire

Soutenir le développement du sport en renforçant les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

La première expérience de conventionnement au cours de l'olympiade précédente a montré que ce mode de financement de projets à moyen terme est apprécié du mouvement sportif.

Lors de l'évaluation annuelle, la DDJS a pu mieux apprécier des enjeux de développement des comités départementaux concernés ainsi que des difficultés rencontrées.

Objectifs :

- Simplifier et unifier les procédures de financement et définir clairement les objectifs du partenariat ;
- Réorienter une part significative du FNDS vers le financement de projets de développement.

Résultats attendus :

- Adaptation aux nouveaux publics et aux nouvelles formes de pratiques ;
- Développement de l'emploi sportif ;
- Adéquation territoriale.

Ressources mobilisées :

- 207 000 € ont été affectés à ces conventions au titre du FNDS en 2002, soit 37,3% de la dotation départementale, auxquels il convient d'ajouter 103 000 € de subventions traditionnelles ;

- Moyenne des subventions CPO par association en 2002 : environ 1 844 €.

Résultats obtenus :

- 33 CPO ont été signées en 2002, soit au total 87 conventions entre la DDJS et les associations sportives ;
- Outre le CDOS et l'association « Profession sport », 22 comités départementaux et 63 associations sportives locales sont concernés parmi les 320 associations qui déposent chaque année une demande de subvention au titre du FNDS.

Conclusion :

Plus de 55% du FNDS est ainsi conventionné sur des projets de développement à moyen terme. Toutefois, il convient aujourd'hui de mesurer la réelle « valeur ajoutée » du principe de conventionnement triennal.

Yonne

Promouvoir la vie associative

Dans le cadre du pôle de compétence vie associative, la Délégation départementale à la vie associative pilotée par la DDJS, a organisé une consultation électorale des associations et créé un Conseil départemental de la vie associative (CDVA), version associative du conseil économique et sociale.

Objectifs :

- Organiser le champ associatif ;
- donner un interlocuteur unique à l'Etat pour la transversalité associative ;
- fournir une chambre d'écho à la vie associative.

Résultats attendus :

- Améliorer la connaissance du champ associatif ;
- Favoriser les rapports avec l'administration ;
- Faire émerger des projets.

Ressources mobilisées :

- 1,5 ETP au niveau de la DDJS (DDVA) ;
- Le support technique et logistique de la DDJS ;
- 0,10 ETP par service déconcentré ;
- 7 500 € de la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES) et 3 500 € de la DDJS.

Résultats obtenus :

- 3 600 associations intégrées à la base de données DDJS ;
- 18 rencontres organisées entre le CDVA et les directeurs des services déconcentrés ;
- Représentation du CDVA dans 6 commissions administratives départementales ;
- 4 interpellations départementales ou nationales par le CDVA.

Conclusion :

La première année de mise en œuvre a été consacrée à l'organisation et au positionnement du conseil. La mobilisation du champ associatif est forte, malgré des moyens propres inexistantes. Il apparaît nécessaire de renforcer l'accompagnement des associations et donc la formation des conseillers vie associative.

Bretagne

Côtes-d'Armor, Finistère
Ille-et-Vilaine, Morbihan



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	2 938 188
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	1 106 872 soit 38 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 268 dont 1 005 rurales
➤ Nbre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	792 143
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	2 164
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	68 118
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	193



(1) Insee
(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
(3) ministère des Sports

Forte de son identité culturelle, la Bretagne est une région relativement équilibrée, confrontée cependant aux disparités littoral / intérieur, et au poids spécifique du bassin rennais. Son économie, soutenue par un système éducatif diversifié et de qualité, se caractérise par la cohabitation d'activités agroalimentaires et tertiaires, et par une dominante touristique influant sur les pratiques sportives (activités physiques de pleine nature, nautisme) et l'accueil en centre de vacances et de loisirs. Région encore jeune, la diversité et la vivacité du tissu associatif est à souligner, notamment dans les domaines artistiques et culturels. Une offre multiple d'activités sportives la fait apparaître au 5ème rang des régions pour le nombre des licenciés.

Principales actions régionales :

- ✓ **La formation et la certification** : coordination des acteurs régionaux du nautisme pour la mise en œuvre d'un BP JEPS spécialisé, avec le soutien méthodologique de l'École Nationale de Voile.
- ✓ **Le Contrat de Plan Etat-région** : signature en 2002 d'un avenant « bilinguisme français/breton » dans le domaine des loisirs et des vacances des jeunes qui s'est traduit par un soutien financier aux projets socio-éducatifs et l'organisation d'une formation BAFA pour des animateurs bretonnants (17 stagiaires).
- ✓ **Le développement du sport** : centre de ressources auprès des acteurs du sport régional, la DRDJS travaille sur plusieurs axes complémentaires, en particulier sur la définition et l'évaluation des plans annuels d'action ; la constitution d'une base de données « sport régional » ; le développement et l'évaluation de la filière sport de haut niveau (SHN).
- ✓ **La médecine du sport** : coordination régionale des actions de prévention et préservation de la santé des sportifs, prévention et lutte contre le dopage. Mise en place d'un réseau de compétences (DRJS, CHU, CROS, SDIS, FFC...) pour la conduite de 2 études : la mort subite du sportif et sa prévention d'une part, le devenir des cyclistes de haut niveau, d'autre part.

Côtes-d'Armor

Soutenir le développement des clubs sportifs

En Côte-d'Armor une demi-douzaine de comités départementaux agissent en référence à un plan de développement à moyen terme.

Objectif :

Accompagner une majorité de comités départementaux dans l'élaboration d'un plan de développement pour 2004-2008.

Résultats attendus :

- Avoir une vision prospective du développement d'une discipline et de l'activité globale de l'association ;
- Favoriser la pratique sportive sous des formes plus diversifiées.

Ressources mobilisées :

L'équipe des personnels techniques pédagogiques (professeurs de sport) qui accompagne les comités départementaux volontaires dans l'élaboration de leur plan de développement.

Résultat obtenu :

Une vingtaine de comités départementaux ont retenu cette proposition et travaillent avec un professeur de sport.

Conclusion :

La prise de conscience des dirigeants quant à la pertinence d'un document de référence type « plan d'action » est réelle. L'accord de principe est acquis. Pour autant il est nécessaire que la DDJS concentre son aide sur l'encouragement à franchir cette étape et sur l'accompagnement méthodologique pour lancer le processus d'élaboration et en assurer le suivi.

Finistère

Développer l'accès aux loisirs pour les jeunes en difficultés

Le dispositif interministériel Ville vie vacances (VVV) existe depuis 20 ans. Il est piloté par les préfets de département. Depuis le 1^{er} janvier 2002 le préfet du Finistère en a confié la coordination générale à la DDJS, la préfecture conservant la gestion financière.

Objectif :

Aider au développement des projets à vocation éducative pour que les jeunes en difficulté bénéficient d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs durant les vacances scolaires.

Résultats attendus :

- Développement de la qualité pédagogique des actions ;
- Prévention des exclusions et insertion sociale des jeunes.

Ressources mobilisées :

- 2 agents de la DDJS (une conseillère technique et un personnel administratif) ;
- Les membres de la cellule départementale VVV ;
- 141 194 € de crédits spécifiques auxquels s'ajoutent ceux prélevés par la DDJS sur son budget.

Résultats obtenus :

- Amélioration qualitative des projets ;
- Responsabilisation et participation accrues des jeunes ;
- Evaluation renforcée des résultats ;
- 210 projets aidés (35% de plus qu'en 1999) qui couvrent le département et 13 communes et concernent 4 350 jeunes.

Conclusion :

La coordination s'avère utile et pertinente. Des progrès sont possibles dans le domaine de la faisabilité des projets présentés. Une formation des opérateurs est prévue en 2003.



Ille-et-Vilaine

Soutenir le dynamisme de la vie associative

L'Ille-et-Vilaine connaît une grande vitalité associative : plus de 1 000 associations sont créées chaque année. Toutefois, la pérennité et le développement des activités sont fragilisés par le manque de responsables associatifs bénévoles.

Objectifs :

- Mettre en place au niveau départemental et local des lieux d'information pour les associations ;
- Aider au maintien et au renouvellement des bénévoles associatifs ;
- Former les personnels communaux chargés de la vie associative.

Résultats attendus :

- Conforter les connaissances en droit des dirigeants associatifs ;
- Favoriser le travail inter-associatif ;
- Aider les associations dans leur rôle d'employeur.

Ressources mobilisées :

- Tous les services de l'Etat (MAIA) et les collectivités locales impliquées ;
- Crédits préfecture (fonds de la réforme de l'Etat).

Résultats obtenus :

- 29 journées de formation réalisées ;
- 51 antennes locales créées ;
- 256 appels enregistrés au numéro vert.

Conclusion :

Le réseau est maintenant reconnu par l'ensemble des partenaires départementaux. Il reste à développer la formation en direction des élus locaux pour assurer un meilleur impact de ce dispositif. Du point de vue des bénévoles et des professionnels, la demande prioritaire en formation concerne l'aide à la gestion associative.

Morbihan

Pérenniser les emplois créés dans les métiers du sport et de l'animation

Le collectif partenarial « emploi » animé par la DDJS permet une concertation étroite entre les services de l'Etat, les associations départementales et les organismes de conseil pour la mise en place d'actions d'accompagnement et de formation.

Objectifs :

- Mutualiser les ressources locales en faveur de l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation ;
- Etablir le diagnostic des priorités territoriales.

Résultats attendus :

- Renforcer l'activité du réseau " emploi " ;
- Apporter une réponse concrète aux besoins des structures et des salariés.

Ressources mobilisées :

Personnels d'encadrement de la DDJS.

Résultats obtenus :

- Organisation de cinq réunions du collectif en 2002 ;
- 10 employeurs et 66 salariés ont suivi les 9 modules et les deux cycles de stages proposés ;
- Instruction de 25 projets de création de poste et de 65 dossiers de demande de mesures d'épargne consolidée.

Conclusion :

La signature le 16 décembre 2002 d'une charte départementale pour la professionnalisation et la pérennisation des emplois créés dans l'animation sportive et socioculturelle a officialisé l'engagement des partenaires du collectif.

Centre

Cher, Eure-et-Loir, Indre,
Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret,

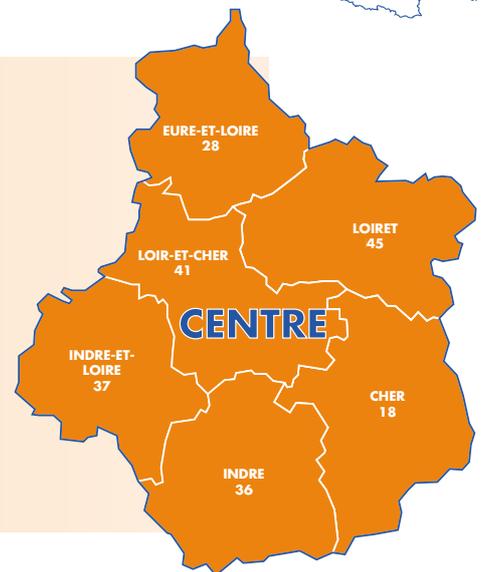


➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	2 938 188
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	1 106 872 soit 38 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 268 dont 1 005 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	807 951
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	2 164
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	68 118
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	193

(1) Insee

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports



La région Centre, structurée par l'axe de la Loire, bénéficie d'un territoire étendu aux ressources multiples et d'une position géographique privilégiée, notamment par sa proximité avec l'Île de France. Malgré la forte attractivité, des difficultés existent, notamment une démographie préoccupante au sud, la polarisation économique sur les bords de Loire et le déficit d'identité régionale.

Dans ce contexte, l'action de la DRDJS a consisté prioritairement à accompagner la réorientation des activités selon l'axe nord/sud avec la structuration du Centre d'éducation populaire et de sport (CREPS) en 2002 à Bourges, à multiplier et diversifier les partenariats et à développer une politique contractuelle systématique en vue d'améliorer la cohérence régionale.

Principales actions régionales :

- ✓ **Le soutien au sport de haut niveau** : mise en place des comités locaux de pilotage pour les 19 pôles Espoir et France. Un partenariat exceptionnel associe le MJENR, le MS, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le personnel médical et paramédical.
- ✓ **La politique de développement du sport** : signature de 65 conventions d'objectifs avec les ligues régionales ; contractualisation systématique entre l'État et le mouvement sportif permettant la définition d'une politique sportive régionale cohérente et pluriannuelle (olympiade).
- ✓ **L'amélioration de l'information et de la communication** : création d'un site Internet intégrant l'ensemble des informations relevant des services déconcentrés (DRDJS, DDJS, CREPS), parallèlement à la mise en place d'un programme pluriannuel d'informatisation des 8 000 clubs sportifs de la région en collaboration avec le Conseil régional.
- ✓ **La diffusion des pratiques artistiques et culturelles** : amplification de la politique de formation, d'accompagnement et d'initiation aux pratiques amateurs artistiques dans le cadre du protocole d'accord avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Cher

Promouvoir le sport féminin

Il existe une volonté départementale forte pour favoriser la pratique du sport au féminin dans le maximum de disciplines.

Objectif :

Créer un réseau départemental s'appuyant sur des correspondants locaux chargés de sensibiliser les clubs et de mettre en œuvre les actions.

Résultats attendus :

- Faciliter l'accès aux pratiques sportives ;
- Favoriser l'accès aux responsabilités associatives ;
- Développer des actions féminines au sein des clubs.

Ressources mobilisées :

- 1 conseiller technique et pédagogique - correspondant départemental animateur du réseau local ;
- 36 297 € de crédits sur le FNDS et le titre IV.

Résultats obtenus :

- Création de 7 sections féminines dans les clubs de football (1), handball (2), rugby (3), tennis (1) ;
- Soutien de l'épreuve cycliste le « Trophée d'Or féminin ».
- Remise du Trophée « Femmes et Sport » du Cher au cours de l'épreuve de la Grande Boucle féminine.

Conclusion :

Une dynamique est en train de se développer sur plusieurs disciplines (rugby, football ...) grâce au réseau de correspondants identifiés et actifs, et à la mobilisation de crédits ciblés. La prise de conscience doit encore évoluer pour amplifier la mobilisation des ressources locales et communiquer davantage.



Eure-et-Loir

Développer la fonction éducative et sociale du sport : Fête du sport et ateliers mobiles

Dans le cadre des priorités ministérielles et départementales, la DDJS encourage les actions qui favorisent l'accès aux loisirs et aux pratiques sportives des jeunes. Depuis 10 ans, la fête du sport et les ateliers mobiles d'été réunissent des partenaires de plus en plus nombreux pour proposer des activités de qualité.

Objectifs :

Favoriser l'accessibilité sans discrimination du plus grand nombre aux activités sportives, en milieu rural et urbain.

Résultats attendus :

- Offrir de vivre de vraies activités de vacances ;
- Faire découvrir de nouvelles disciplines de façon ludique pour donner aux jeunes l'envie de continuer toute l'année dans un club ;
- Favoriser l'installation d'équipements sportifs mobiles en ville comme à la campagne.

Ressources mobilisées :

Personnels DDJS et ses partenaires, collectivités territoriales, comités sportifs et UCPA.

Résultats obtenus :

- 63 communes et 343 associations impliquées ;
- 683 points d'animations ;

- 54 disciplines sportives à découvrir ;
- 40 000 participants ;
- plus de 350 jeunes aux ateliers d'été.

Conclusion :

Cette opération a démontré aux collectivités locales l'intérêt des équipements légers d'installation rapide, aussi bien dans les quartiers défavorisés que dans les petites communes rurales. Les jeunes redécouvrent leur environnement traditionnel : place de village ou cœur de quartier comme un lieu nouveau d'épanouissement.

Devant le succès de ces opérations et la demande très forte des communes, la fête du sport sera orientée en 2003 sur le thème des activités nautiques avec une implication très forte du mouvement sportif, de l'UFOLEP et l'aide financière du Conseil général

Indre

Intégrer les pratiques touristico-sportives dans le développement économique local

Au delà des objectifs d'animation, d'éducation, de performance, de santé et de loisir, les pratiques sportives de pleine nature contribuent en particulier à l'attrait touristique des territoires ruraux.

Objectifs :

- Recenser les ressources naturelles du territoire : rivières, plan d'eau, itinéraires, falaises, forêts ;
- Développer des pratiques sportives de loisir pour les résidents et les touristes.

Résultats attendus :

- Diversification des pratiques sportives ;
- Création de pôle de soutien aux projets touristico-sportifs ;
- Implantation de micro entreprises d'APS à vocation touristique.

Ressources mobilisées :

- Implication du directeur départemental et suivi des dossiers par un CAS en collaboration avec les permanents des communautés de communes et du Parc National de la Brenne ;
- Action inter-services avec la DDE, la DDA et la sous-préfecture.

Résultats obtenus :

- Projet de réhabilitation d'une ancienne voie ferrée en espace randonnées avec valorisation du patrimoine architectural naturel ;
- Prise en compte des APS dans le projet de développement touristique du département ;
- Sélection du site Brenne Val de Creuse sur proposition de la DDJS comme support d'enquête menée par l'AFIT dans le cadre du développement touristique de zones rurales ;
- Forte implication du Conseil général, du Parc de la Brenne, du Comité départemental du tourisme (CDT) et des comités sportifs concernés.

Evolution enregistrée :

- Resserrement des liens entre les différents intervenants : Etat/ collectivités/ associations/ professionnels ;
- Perspectives d'implantation de micro entreprises : loueurs de bateaux, transporteurs, hébergement...

Conclusion :

Le travail partenarial profite aux territoires, optimise les investissements et qualifie la DDJS comme pôle expert.

Indre-et-Loire

Favoriser l'éveil sportif des 3 - 6 ans

La demande croissante d'activités physiques pour les enfants de 3 à 6 ans engendre la multiplication des sections d'éveil sportif. La charte qualité initiée par la DDJS depuis 2 ans vise à assurer la sécurité et la qualité éducative des activités proposées.

Objectif :

Développer l'initiation aux pratiques sportives dès le plus jeune âge dans un environnement sécurisé et avec un encadrement formé spécifiquement pour ce public.

Résultats attendus :

- Favoriser et diversifier la pratique sportive de la petite enfance ;
- Sensibiliser les différents acteurs éducatifs à l'intérêt d'une pratique sportive régulière dès le plus jeune âge ;
- Renforcer la fonction éducative et sociale du sport.

Ressources mobilisées :

- Services DDJS ;
- Conseil général, DDCCRF, Inspection académique (IA), CDOS, Union Sportif pour l'enseignement du 1^{er} degré, Profession Sport.

Résultats obtenus :

- 25 structures signataires (60% associations sportives et 40% associations socioculturelles) ;
- Subventions aux structures signataires la 1^{ère} année, et en fonction des besoins les années suivantes ;
- Organisation d'un colloque en octobre 2002 avec l'intervention d'une psychomotricienne ;
- Session de formation réalisée à destination de 10 éducateurs sportifs petite enfance.

Conclusion :

Le suivi qualitatif (visites sur sites, accompagnement des structures qui doivent faire face à une croissance continue des demandes) est nécessaire pour consolider et étendre cette action. Un nouveau colloque en 2003 sera consacré à la chronobiologie.

Loir-et-Cher

Développer et stabiliser le réseau départemental d'information jeunesse

Le réseau IJ du Loir-et-Cher compte aujourd'hui 9 lieux d'accueil répartis sur le territoire. Il est animé par un bureau départemental qui assure également une mission d'accueil sur le chef-lieu blésois. Celui-ci bénéficie de l'appui de nombreux partenaires présents depuis sa création. Confronté à de récurrentes difficultés financières, ce dernier est en situation de mutation en raison de la montée en puissance de l'intercommunalité.

Objectifs :

- Conforter la mission d'information en direction des jeunes du département ;
- Différencier les missions locales et départementales afin de les identifier au sein de deux structures distinctes ;
- Assurer la pérennité financière de l'ensemble en nouant de nouveaux partenariats grâce au rapprochement des réseaux d'accueil d'information et d'orientation des jeunes.

Résultats attendus :

- Développement quantitatif et qualitatif de l'accueil grâce à une spécialisation des structures ;
- Stabilisation et renforcement de la mission d'animation du réseau départemental grâce à une implication renouvelée du Conseil général ;
- Développement de nouvelles liaisons avec les équipes d'animation intervenant sur les territoires concernés.

Ressources mobilisées :

- Etude technique et scénarios élaborés par le service de la DDJS (investissement temps d'une conseillère technique) ;

- Intervention financière renouvelée de l'Etat dans la situation transitoire (postes FONJEP).

Résultats obtenus :

- Décision de l'agglomération de se doter d'une nouvelle compétence communautaire en matière d'information des jeunes ;
- Création d'une structure publique unique d'accueil sur le territoire intégrant la mission locale pour l'insertion des jeunes ;
- Meilleure identification des missions de la structure départementale tête de réseau.

Conclusion :

L'évolution du RIJ s'est traduite par une sensibilisation accrue des partenaires à la mission information jeunesse. Les emplois doivent être préservés ainsi que le maintien des aides et de la place de l'Etat.

Loiret

Mettre en cohérence les politiques éducatives territoriales

Les acteurs départementaux des contrats éducatifs locaux (CEL) sont nombreux et porteurs d'enjeux et de finalités distinctes, parfois opposés, le plus souvent complémentaires. Collectivités locales, associations, et administrations reconnaissent la nécessité de fédérer leur action et de mutualiser leurs moyens pour les amplifier.

Objectif :

Elaborer un outil méthodologique commun favorisant la mise en place de politique éducative cohérente sur un territoire et la construction de partenariats durables.

Résultats attendus :

- Rappel des principes fondateurs et les objectifs des CEL ;
- Simplification de la gestion en développant une démarche « qualité » ;
- Clarification de la responsabilité des acteurs dans le cadre de cette compétence partagée.

Ressources mobilisées :

- Personnel du service ;
- Financement DDJS de 4 573 €.

Résultats obtenus :

- Edition par le groupe départemental de pilotage d'un livret « CEL mode d'emploi » de 26 pages, véritable guide pratique précisant objectifs, contenus, critères et évaluation ;
- Diffusion à l'ensemble des acteurs des CEL ;
- Utilisation régulière lors des formations.

Conclusion :

Le développement d'une expression commune et d'un langage propre aux CEL apporte plus d'efficacité au travail en partenariat et une meilleure lisibilité des compétences institutionnelles, mobilisées ou susceptibles de l'être. Outil informatif et méthodologique, la brochure facilite l'élaboration de projets éducatifs en dépit des insuffisances budgétaires.

Champagne-Ardenne

Ardennes, Aube,
Marne, Haute-Marne



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	1 342 798
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	529 109 soit 39 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 945 dont 1 809 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	270 709
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	367
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	9 971
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	110

(1) Insee

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports

La région Champagne-Ardenne dispose d'un patrimoine naturel riche et porteur d'activités notamment autour des grands lacs et des circuits de randonnées (pédestres, équestres, nautiques et VTT). Elle bénéficie également de la présence d'un CREPS, pôle d'excellence, et entretient dans le domaine sportif et de la formation un partenariat actif entre l'Etat, le Conseil régional et le mouvement sportif.

Pourtant, la faible structuration des mouvements associatifs de jeunesse et d'éducation populaire et l'éclatement géographique des sièges des principales ligues ou comités régionaux, sont autant de freins à un développement rapide et efficace de la vie associative régionale. La mise en place par convention des équipes techniques régionales, ainsi que la réalisation d'une étude relative à l'emploi et aux besoins en formation dans les domaines du sport et des activités de jeunesse et d'éducation populaire, doivent redynamiser ce secteur champardennais.

Principales actions régionales :

- ✓ **La mise œuvre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) :** le service a développé, dès la fin de l'exercice 2002, une démarche de formation des cadres et des personnels chargés d'informer le public. La DRJS participe aux travaux des instances régionales chargées de la mise en œuvre et du suivi du dispositif.
- ✓ **Le Développement du sport de haut niveau :** la DRDJS a actualisé les listes des sportifs des catégories espoirs (180), partenaire d'entraînement (7), élite (11), senior (23), jeune (61) et procédé à la labellisation des pôles (4 pôles France et 6 pôles Espoir) des filières de haut niveau.
- ✓ **Le renforcement de la prévention santé et de la lutte contre le dopage :** la mise en place du Pôle sport santé (Antenne médicale de lutte contre le dopage : AMLD), créée par la loi de 1999, a permis de développer les actions d'information et de sensibilisation en relation avec les ligues sportives régionales et de structurer le réseau régional de documentation et d'information pour l'éducation à la santé.
- ✓ **Le soutien aux fédérations sportives :** une campagne de convention avec les ligues, portant création dans chaque discipline d'une l'équipe technique régionale a été lancée en septembre 2002 dans l'objectif de signer de 10 à 15 conventions d'ici mars 2003.
- ✓ **L'adaptation du service public de formation :** la réalisation d'une étude portant sur les métiers du sport et de l'animation en Champagne-Ardenne a été conduite en liaison avec l'Observatoire permanent de l'évolution des qualifications (OPEQ). Celle-ci a permis de dégager un état précis de la situation des emplois existants dans ces secteurs en Champagne-Ardenne et de mieux cerner les besoins à court et moyen terme en matière de qualification et de formation.

Ardennes

Sécuriser les pratiques sportives

Le département des Ardennes dispose de 118 établissements d'activités physiques et sportives déclarés. Le service, eu égard au nombre de salles de remise en forme, a axé son action sur la visite de ces établissements afin de contrôler l'état de locaux mais aussi de s'assurer que les éducateurs sportifs qui y enseignent soient bien titulaires des diplômes requis pour l'encadrement de ces APS.

Objectif :

Faire connaître et respecter la réglementation.

Résultats attendus :

- Affichage des consignes de sécurité ;
- Mise en conformité des équipements.

Ressources mobilisées :

Un personnel assermentés jusqu'en juin 2002.

Résultats obtenus :

- Affichage des numéros de secours ;
- Mise aux normes des issues de secours.

Conclusion :

Le contrôle doit être progressivement étendu à l'ensemble des établissements, notamment ceux où sont enseignés les arts martiaux et l'équitation.



Aube

Favoriser l'accès à la lecture et lutter contre l'illettrisme

Depuis 7 ans le partenariat de la DRDJS avec le salon régional du livre pour la jeunesse de Troyes, se traduit par la présentation d'un spectacle et par l'attribution d'un prix littéraire auxquels sont étroitement associés des enfants de centres de loisirs (CLSH).

Objectifs :

- Inciter à la lecture au travers d'une démarche ludique et éducative ;
- Rendre plus familier le monde du livre et de la lecture aux enfants qui en sont éloignés.

Résultats attendus :

- Participation d'enfants en CLSH au comité de lecture des 10 livres sélectionnés par les organisateurs du salon ;
- Implantation et valorisation des enfants réunis en jury pour choisir un livre puis remettre le prix à l'auteur lors du salon ;
- Association de la lecture à une démarche créative en faisant participer des enfants à des ateliers lecture, théâtre et arts plastiques en vue du spectacle présenté au salon.

Ressources mobilisées :

- Un personnel pédagogique et un vacataire 2 mois saisonniers ;
- 8 000 € des crédits jeunesse en subvention aux CLSH ;
- 1 500 € en matériel.

Résultats obtenus :

- 10 centres de loisirs impliqués ;
- 350 enfants de quartiers urbains et de zones rurales concernés par l'action ;
- 2 centres de loisirs engagés dans les ateliers artistiques et la production du spectacle présenté au salon.

Conclusion :

Des jeunes issus des CLSH ayant participé les années précédentes à l'action reviennent seuls au salon du livre confirmant l'ouverture créée en direction de la lecture et des manifestations culturelles. Une convention pluriannuelle est prévue 2003 pour consolider et étendre ce partenariat déjà ancien.

Marne

Soutenir la vie associative : un mode d'emploi pour les associations

La Marne dispose depuis 2 ans d'un guide pratique destiné aux associations. Réalisé en partenariat avec le mouvement sportif, les associations de jeunesse et d'éducation populaire et le Conseil général, ce guide gratuit comporte une partie générale consacrée au fonctionnement associatif et une partie spécifique adaptée au département de la Marne. Cette seconde partie fait l'objet d'une mise à jour et d'une réédition.

Objectif :

Donner aux associations marnaises un outil fiable pour accompagner de manière concrète leur fonctionnement et leurs démarches.

Résultats attendus :

- Encourager le bénévolat en facilitant les actes de gestion
- Donner à chaque responsable les informations nécessaires au fonctionnement quotidien de l'association

Ressources mobilisées :

- Des cadres de la DRDJS, du Conseil général, des mouvements sportifs de jeunesse et d'éducation populaire ;
- des crédits de la DRDJS et du DDVA.

Résultat obtenu :

5 000 guides diffusés dans les associations, les collectivités locales et les services administratifs.

Conclusion :

Cette mise à jour était très attendue des associations marnaises. La prochaine étape vise à mettre l'ensemble du guide sur le site internet de la DRDJS, en libre consultation, avec mise à jour régulière.

Haute-Marne

Développer la fonction éducative et sociale du sport

En Haute-Marne, les pratiques sportives proposées sont essentiellement fédérales. Elles n'ont pas d'objectifs éducatifs prioritaires. Elles n'offrent que peu d'accès au sport détente ou au sport santé.

Objectifs :

- Diversifier l'offre pour répondre aux attentes de tous les publics ;
- Elargir le champ d'activité des fédérations sportive.

Résultat attendu :

Accroître la participation des associations sportives aux CEL et aux actions mises en œuvre par les communes en dehors du temps scolaire.

Ressources mobilisées :

- 1 cadre ETP et 2 tiers temps géographiques ;
- 128 410 € consacrés aux CEL et 7246 € en contrat de ville.

Résultats obtenus :

- Augmentation du nombre d'associations sportives intervenant dans les actions éducatives territoriales ;
- Augmentation du nombre d'activités sportives proposées.

Conclusion :

Le nombre d'actions initiées par les associations sportives augmente sensiblement. Toutefois, la diversification des activités repose souvent sur la pérennisation du 1^{er} emploi. La diminution de crédits de l'Etat fragilise les arguments en face des élus qu'ils soient locaux ou associatifs.

Corse

Corse-du-Sud, Haute-Corse



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	261 501
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	89 298 soit 34 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	360 dont 335 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	60 074
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	782
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	23 422
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	52



(1) Insee
 (2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
 (3) ministère des Sports

La Corse est une île peu peuplée, surtout dans les zones de l'intérieur ou le seuil de désertification est atteint (- de 10 hab/km²). Les contraintes de l'insularité sont fortes, le marché économique étroit, le coût des transports très élevé. Le territoire régional est cloisonné en « micros régions » et les équipements collectifs sont insuffisants.

La Corse possède cependant des atouts importants : un environnement exceptionnel, un potentiel touristique fort et diversifié, un lien social puissant qui réduit le risque d'exclusion par la responsabilité des familles.

Face à ces constats, les axes forts d'intervention de la DRDJS sont le développement de la vie associative et de la citoyenneté des jeunes ainsi que la mise en œuvre d'un programme cohérent d'implantation d'infrastructures sportives et socio-éducatives.

Principales actions régionales :

- ✓ **La priorité donnée à l'aménagement du territoire** : à travers le Contrat de plan Etat-région et le programme exceptionnel d'investissement, la DRDJS contribue à l'émergence de projets d'équipements sportifs ou de pleine nature (7 opérations conduites pour 259 163 € d'aides) ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes d'animation notamment en zone rurales qui ont bénéficiés de 120 892 € de subvention.
- ✓ **La reconnaissance du sport de haut niveau** : un dispositif régional a été mis en place concernant 107 jeunes sportifs accueillis dans six structures adaptées, 4 en collèges et 2 en lycées ; l'hébergement est assuré au CREPS et le financement par le Contrat de plan. 2 de ces structures ont obtenu le label pôle espoir en 2002 (judo et football).
- ✓ **Le renforcement du réseau information jeunesse** : le RIJ a poursuivi son développement avec la création, en 2002, de 5 PIJ. Aujourd'hui, la Corse compte 1 CRIJ à Bastia avec une antenne à Ajaccio, 2 BIJ, 9 PIJ, trois kiosques et 3 points cyb ; 2 « J-bus » et 1 « cyber-bus » permettant une présence de proximité auprès des jeunes.
- ✓ **La mise en œuvre de la Loi relative à la Corse du 22 janvier 2002** : l'année 2002 a constitué une période très intense de débats et de dialogue afin de définir le transfert exact de compétences et ses conséquences en terme de mise à disposition de personnels et de crédits ; les missions de l'Etat ont ainsi été replacées dans un cadre législatif nouveau.

Corse-du-Sud

Favoriser la participation et l'engagement des jeunes : la sécurité routière

La sensibilisation des jeunes corse à la sécurité routière compte parmi les actions prioritaires en matière d'engagement et de citoyenneté. Le Conseil départemental de la jeunesse (CDJ) avec l'aide de la DRDJS a mis en place l'opération « capitaine de soirée » qui propose aux jeunes de ne pas boire d'alcool dans les discothèques en contrepartie d'entrées gratuites notamment.

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes sur les conduites à risques ;
- Prévenir les accidents de la route causés par l'abus d'alcool.

Résultats attendus :

- Réduire la consommation d'alcool chez les jeunes ;
- Diminuer le nombre d'accidents à la sortie des discothèques ;
- Développer la citoyenneté des jeunes.

Ressources mobilisées :

- Les jeunes du CDJ, les responsables de discothèques et les médias partenaires de l'opération ;
- Financement sur le budget du CDJ et sur les crédits « prévention routière ».

Résultats obtenus :

- Réelle prise de conscience chez des jeunes et les partenaires de l'opération ;
- Développement d'un partenariat institutionnel sur un thème mobilisateur qui concerne toutes les générations ;
- Installation de l'action dans la durée auprès des médias.

Conclusion :

L'opération « capitaine de soirée » doit être reconduite et déclinée sous d'autres formes pour aborder tous les types d'accidents de la route chez les jeunes. La forte implication des jeunes et l'intérêt marqué des partenaires favorisent une prise en charge collective des problèmes de sécurité routière.

Haute-Corse

Développer les projets éducatifs locaux pour lutter contre la désertification

En Haute-Corse, seules 97 communes sur 236 ont au moins 1 école. La réduction des inégalités territoriales en matière d'activités sportives et socio-culturelles de qualité proposées aux enfants scolarisés constitue une priorité pour tous les responsables locaux.

Objectifs :

- Développer des projets éducatifs mis en œuvre dans le cadre des CEL ;
- Impliquer le plus grand nombre de communes, y compris les communes sans école, dans le cadre de contrats intercommunaux.

Résultats attendus :

- Réduction des inégalités sociales ;
- Augmentation des accueils durant les temps péri et extra scolaires ;
- Amélioration des contenus des projets en équilibrant les activités sportives et socio-culturelles.

Ressources mobilisées :

- Coordination départementale assurée par un professeur de sport de la DDJS ;
- Jeunesse et Sports : 257 000 € ;
- Communes : 1,4 M€ ;

- Département : 173 000 € ;
- Collectivité Territoriale : 79 000 €.

Résultats obtenus :

- Toutes les communes et écoles susceptibles d'être impliquées ont été incluses dans le dispositif ;
- 23 contrats éducatifs concernant 157 communes ont été signés dont 17 contrats intercommunaux ;
- 7 560 élèves des écoles élémentaires (sur 7 779) bénéficient de ce dispositif ;
- La création de CLSH dans le temps extra-scolaire a nettement progressé.

Conclusion :

La présence d'un coordonnateur local pour assurer la gestion administrative et financière et l'organisation sur le terrain est une nécessité.

Parmi les difficultés figurent le coût important des transports, lié aux contraintes géographiques et démographiques, ainsi que la plus faible participation des collèves.

Franche-Comté

Doubs, Jura, Haute-Saône,
Territoire de Belfort



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	1 122 159
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	436 102 soit 39 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 786 dont 1 624 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	239 928
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	994
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	32 122
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	122



(1) Insee
(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
(3) ministère des Sports

L'activité jeunesse et sports en Franche-Comté (Services et CREPS) vise à répondre aux problèmes liés aux caractéristiques très contrastées de la région. Besançon et l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard, regroupant la moitié de la population régionale, pôles économiques et industriels en voie de sur-urbanisation d'une part, et la partie rurale et montagnarde d'autre part, en voie de désertification, espace protégé et touristique, paradis des sports de plein air, en particulier du ski nordique. Le sport est partie intégrante de la culture régionale. Il est considéré comme l'un des axes importants de son développement.

Principales actions régionales :

- ✓ **Le renforcement du sport de haut niveau** : la direction régionale a apporté son soutien au pôle des sportifs de haut niveau des Montboucons à Besançon en l'absence du CREPS dont la création d'une antenne est en projet sur le site.
- ✓ **La professionnalisation des métiers du sport et de l'animation** : la Région, les partenaires sociaux et la direction régionale ont dressé le bilan du 1^{er} contrat d'objectifs professionnels (COP), unique en France à sa signature, et constaté l'intérêt de cette formule de dialogue.
- ✓ **Le suivi des emplois et des formations** : les enquêtes réalisées dans le cadre de l'observatoire des emplois et des formations ont montré la pertinence du dispositif de formation et la bonne intégration professionnelle des diplômés.
- ✓ **La création de l'antenne médicale « sport-santé »** : la structure a ouvert en septembre au CHU de Besançon avec comme 1^{er} objectif la protection de la santé du sportif face aux conduites à risques. Elle a réussi d'emblée son intégration dans le sport régional.
- ✓ **L'évaluation du réseau information jeunesse (RIJ)** : l'année 2002 a été consacrée à faire le bilan de l'activité du RIJ en particulier de son implantation sur le territoire régional pour qu'il soit près des jeunes. Les points cyb complètent le dispositif.

Doubs

Améliorer la sécurité et l'accueil dans les centres de vacances et de loisirs (CVL)

Le Doubs est un département d'accueil pendant l'été en centres de vacances (CV), et un département où se développent de nombreux centres de loisirs sans hébergement (CLSH) dans les grands centres urbains et en milieu rural pour satisfaire une demande croissante des parents. La présence de nombreux CVL et les difficultés à recruter du personnel qualifié, nécessitent une présence importante des services jeunesse et sports en matière de contrôle et surtout de conseil.

Objectif :

Améliorer la sécurité et la qualité des activités proposées aux enfants.

Résultats attendus :

- Respect de la réglementation en matière de sécurité et de qualification de l'encadrement ;
- Elaboration de projets pédagogiques vérifiables.

Ressources mobilisées :

- Mobilisation de l'ensemble des personnels techniques et pédagogiques du service (CEPJ, CAS, CTS) ;
- Réalisation et utilisation d'une grille d'évaluation des CVL.

Résultats obtenus :

- 47 CV contrôlés (visites multipliées par 3 depuis 3 ans) ;
- 85 CLSH contrôlés (soit environ 50% des CLSH habilités) ;

- 3/4 des lieux d'accueils CLSH visités sur les trois dernières années ;
- Taux moyen d'encadrement supérieur au minimum réglementaire notamment chez les moins de 6 ans.

Evolution enregistrée :

La multiplication des interventions auprès des organisateurs aboutit à une meilleure connaissance et une application plus rigoureuse de la réglementation.

Conclusion :

L'outil d'évaluation est à perfectionner et doit être adapté la nouvelle réglementation. La prise en compte des temps d'accueil et la diversification des activités témoignent de l'amélioration qualitative des projets pédagogiques. Elle est particulièrement sensible dans les petits CLSH.

Jura

Mieux connaître les pratiques sportives pour mieux accompagner leur développement

Dans le cadre des assises du sport dans le Jura, la DDJS, le Conseil général et le CDOS ont décidé de confier à l'université de Franche Comté (CERSO) la réalisation d'un audit sur les pratiques sportives. Les partenaires ont souhaité poursuivre cette action par la mise en œuvre d'un observatoire départemental des pratiques sportives nécessitant la création d'un support juridique pour cogérer ce dispositif partagé.

Objectifs :

- Mieux connaître le phénomène sportif, selon la démographie et les territoires ;
- Disposer d'un observatoire territorial performant, aux données régulièrement actualisées.

Résultats attendus :

- Identifier les besoins ;
- Anticiper les évolutions ;
- Concrétiser les nouveaux contrats d'objectifs avec le mouvement sportif au regard des besoins identifiés.

Ressources mobilisées :

Une équipe pluridisciplinaire : université, cadres DDJS, Conseil général et CDOS.

Résultats obtenus :

- Création d'une base de données interactive sur les pratiques sportives (associations, licenciés, équipements sportifs...) combinant système d'information territorial (SIT) et système d'information géographique (SIG) ;
- Applications opérationnelles en cours de validation.

Evolution enregistrée :

Expérience en cours de généralisation à l'échelon régional.

Conclusion :

La création de l'observatoire départemental des pratiques sportives résulte d'un partenariat exemplaire faisant appel à une forte innovation technologique. L'association support devrait se définir dans le cadre d'un système « fournisseurs/clients » permettant de gérer l'évolution du partenariat dans le temps.

Haute-Saône

Lutter contre la violence dans le sport : création d'une cellule de veille départementale

De trop nombreux incidents se déroulent pendant la saison sportive sur et autour des installations. Le département de la Haute-Saône n'est pas épargné par ce phénomène et entend y remédier.

Objectifs :

- Faire baisser le nombre d'incidents lors des rencontres sportives ;
- Améliorer les comportements dans et autour des stades.

Résultats attendus :

- Amélioration du suivi et du traitement des incidents ;
- Développement de la prévention.

Ressources mobilisées :

- Un professeur de sport et un secrétaire chargés du suivi et de l'animation du dispositif ;
- 4 280 € ont été attribués aux associations sportives associées à ce programme.

Résultats obtenus

- Installation de la cellule de veille ;

- Edition d'une fiche de signalement d'incident et d'une plaquette de conseil diffusées aux organisateurs de manifestations sportives, clubs et mairies... ;
- Elaboration d'un programme de prévention pour la saison sportive 2002 / 2003.

Évolution enregistrée :

On constate une prise de conscience collective et une amélioration de l'organisation du mouvement sportif pour prendre en compte le phénomène. Les fiches de signalement permettent un meilleur suivi.

Conclusion :

Ce programme nécessite un investissement et un travail pédagogique de fond dont les résultats ne pourront être appréciés qu'à moyen terme.

Territoire de Belfort

Favoriser l'accès à la lecture : la formation des animateurs

Le Territoire de Belfort a fait partie en 2002 des 20 départements pilotes désignés dans le cadre du programme d'incitation à la lecture et à l'écriture qui s'inscrit dans une politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Le projet « conte en troc » consiste à proposer une formation gratuite en contrepartie de 8 séances d'animation dans les bibliothèques et les structures d'accueil de mineurs.

Objectif :

Former des animateurs de CVL et de CLSH ainsi que des intervenants professionnels ou bénévoles dans le cadre des CEL.

Résultats attendus :

- Faire découvrir aux animateurs les techniques des conteurs et les mettre pratique ;
- Améliorer la qualité des prestations autour du conte et les multiplier.

Ressources mobilisées :

Personnel pédagogique en partenariat avec le Conseil général.

Résultats obtenus :

- 24 stagiaires concernés pour 312 journées stagiaires ;
- 190 animations programmées.

Conclusion

La mise en place de l'action a débouché sur la création d'un groupe départemental de réflexion dont l'objectif est la conduite d'une politique concertée et cohérente en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Ile-de-France

Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine,
Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise,



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	11 024 984
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	4 565 048 soit 41 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 281 dont 674 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	2 060 319
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	582
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	17 197
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	692



(1) Insee
(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
(3) ministère des Sports

La région Ile-de-France compte 11 millions d'habitants, soit 18% de la population française, et concentre 25% du PIB national.

Région capitale, elle est le siège de nombreuses structures de décisions administratives et politiques du pays, ce qui ne facilite pas l'expression des réalités régionales spécifiques.

Tout en étant l'une des régions les plus compétitives au plan économique à l'échelle mondiale (troisième place après New York et Tokyo), l'Ile-de-France demeure néanmoins fragilisée par des déséquilibres internes. A cet égard, le Contrat de plan Etat-région 2000-2006 s'est fixé comme objectif de lutter contre la dualisation sociale et territoriale croissante.

La proximité de son administration centrale, de la majorité des fédérations et associations nationales, l'organisation de grands événements nationaux et internationaux influent fortement sur l'activité de la DRDJS.

Principales actions régionales :

- ✓ **L'information des jeunes** : la DRDJS accompagne et anime le réseau régional information jeunesse fort de 180 structures et de 58 points cyb. Elle coordonne l'action des départements dans le cadre de la commission régionale de labellisation et du Comité régional de développement.
- ✓ **Le sport de haut niveau** : la DRDJS apporte un soutien aux filières du haut niveau (29 pôles France et 35 pôles Espoirs) ainsi qu'un appui personnalisé aux sportifs répertoriés pour faciliter leur insertion socio-professionnelle.
- ✓ **Le suivi santé des sportifs** : 16 centres médico-sportifs ont été soutenus et les contrôles anti-dopage ont été accrus. 580 sportifs ont été contrôlés et la prévention a été accentuée grâce à une forte mobilisation des acteurs concernés : enseignants, entraîneurs, médecins du sport.
- ✓ **La certification et la validation des acquis de l'expérience (VAE)** : les tâches de certification continuent de s'accroître : 317 épreuves ont été organisées pour 14 000 candidats. La procédure de validation des acquis s'est accrue de 31% par rapport à 2001.
- ✓ **L'aménagement du territoire grâce au CPER** : la prise en compte du sport dans la politique d'aménagement du territoire s'est traduite par des études de rénovation de la base de plein air de Romainville et des aménagements sur celle de Vaires-Torcy.
- ✓ **La protection des mineurs et des usagers** : la DRDJS suit et accompagne, dans l'application de leurs obligations réglementaires, les structures éducatives et les structures sportives. Elle contrôle les organismes de formation préparant aux diplômes non professionnels de l'animation.
- ✓ **Les états généraux du sport** : afin de mieux connaître les attentes des acteurs franciliens du sport, 3 000 représentants d'associations, de syndicats et de collectivités territoriales ont été appelés à s'exprimer. Leurs réponses et les réflexions issues de 12 réunions de groupes d'experts ont fait l'objet d'une synthèse régionale.

Paris

Développer la fonction éducative et sociale du sport : les champions sont dans la rue

Le programme d'insertion par le sport intitulé « Les champions dans la rue » occupe désormais une place incontournable dans le paysage des actions menées par le mouvement associatif du champ jeunesse et sports avec le soutien des partenaires institutionnels.

Objectifs :

- Favoriser l'insertion sociale des jeunes en difficulté par le support de la pratique sportive ;
- Créer une synergie autour des valeurs citoyenne du sport associant étroitement mouvement sportif et de jeunesse.

Résultats attendus :

- Elargir l'éventail des disciplines proposées ;
- Toucher le public en grande difficulté ;
- Aider à la création d'emplois de nature socio-sportive.

Ressources mobilisées :

Personnels DRDJS et associatifs.

Résultats obtenus :

- 23 disciplines sont à présent proposées (contre 6 l'étaient en 1996) ;
- 785 jeunes des quartiers prioritaires de Paris ont participé au programme 2002, ce qui porte à plus de 3000 le nombre de bénéficiaires.

Conclusion :

Les démarches d'évaluation se sont enrichies. Elles permettent désormais de mesurer la qualité des actions et leurs répercussions sur les comportements et les conduites du jeune public. Il convient maintenant de faire connaître les résultats de ce programme pour en amplifier l'impact.

Seine-et-Marne

Consolider les politiques éducatives territoriales : la création d'une culture commune

La direction départementale de Seine-et Marne assure le secrétariat du comité départemental de pilotage des contrats éducatifs locaux (CEL), présidé par le sous-préfet à la ville et l'anime en collaboration avec l'inspection académique.

Objectif :

Créer une culture commune de l'action éducative dans sa globalité.

Résultats attendus :

- Extension du dispositif tout en renforçant la cohérence territoriale des actions ;
- Amélioration du soutien technique et pédagogique pour répondre aux attentes précises des collectivités territoriales.

Ressources mobilisées :

Forte implication des services de la DDJS et de l'IA avec un référent pour chaque site.

Résultats obtenus :

- 29 contrats signés représentant 56 communes, soit plus de la moitié la population du département (444 500 habitants) ;
- 42 254 enfants et adolescents concernés ;

- 2 627 intervenants dont 78% qualifiés pour encadrer les 768 actions développées ;
- 6 nouvelles candidatures dont la ville de Meaux ;
- Organisation d'une réunion de travail des coordonnateurs regroupant près de 250 participants ;
- Conception, en partenariat avec le mouvement associatif jeunesse et sports, de 9 séquences de formation de 4 à 5 jours chacune à destination des intervenants.

Conclusion :

La collaboration avec l'inspection académique a sensiblement accéléré le développement de cette politique. La mobilisation des partenaires tant sur le plan communal que départemental a permis de mettre en œuvre une véritable culture administrative commune entre les principaux acteurs du département.

Yvelines

Soutenir la vie associative : de nouvelles procédures au service de la démarche qualité

En 2002, le département des Yvelines compte 854 associations sportives et 352 de jeunesse et d'éducation populaire agréées. Une procédure très fine d'instruction a été mise en place, renforcée par la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en début d'année.

Objectifs :

- Proposer aux associations la mise en place d'une démarche qualité portant sur leur fonctionnement et leur relation avec leurs partenaires ;
- Clarifier et préciser le cadre contractuel du partenariat entre l'Etat et les associations.

Résultats attendus :

- Vérifier que les associations agréées répondent aux critères de démocratie, de transparence financière et d'égal accès aux instances dirigeantes ;
- Apporter un conseil notamment juridique et statutaire aux dirigeants pour leur éviter d'éventuels contentieux ;
- Redonner à l'agrément son caractère de label de qualité grâce à l'organisation d'un suivi systématique.

Résultats obtenus :

- 71 arrêtés préfectoraux d'agrément ont été délivrés en 2002 (61 sport, 10 en JEP) sur un total de 112 demandes déposées, soit une augmentation de près de 50 % par rapport à 2001 ;
- Remise à jour des bases des données informatiques pour le suivi ;
- Mise en place d'une fiche "contact" annuelle permettant notamment de renforcer les relations avec nos partenaires.

Conclusion :

Ce travail a mis en évidence que nombre d'associations ne respectaient pas ou plus les critères réglementaires. Ainsi, 81 associations se sont vues retirer l'agrément ; 15 d'entre elles sont à nouveau en cours d'agrément, souhaitant régulariser leur situation.

Essonne

Politique de la ville : le pilotage du dispositif Ville vie vacances

Régulièrement associée au pôle de compétence Politique de la ville, la DDJS de l'Essonne assure le pilotage du dispositif Ville vie vacances.

Objectif :

Animer les travaux de la cellule départementale en renforçant la dimension éducative et l'évaluation des actions financées.

Résultats attendus :

- Promouvoir l'offre éducative ;
- Approfondir les liens entre les institutions apportant leur concours financier et/ou méthodologique au dispositif ;
- Réduire les situations de violence dans les quartiers identifiés comme prioritaires au titre de la politique de la ville.

Ressources mobilisées :

- Un équivalent temps plein DDJS (50% d'un conseiller et 50% d'un adjoint administratif) pour assurer l'instruction des dossiers, l'animation de la cellule départementale (30 personnes) et le suivi des projets sur le terrain.

Résultat obtenu :

250 dossiers financés sur 350 instruits.

Evolution enregistrée :

Le travail de la cellule départementale favorise la mutualisation des approches concernant la Politique de la ville. Le positionnement de la DDJS en sort renforcée auprès des communes et des associations.

Conclusion :

L'extension du dispositif est freinée par les difficultés d'évaluation des résultats, au regard des moyens humains et financiers consentis.

Il conviendrait de renforcer la formation et la permanence des équipes en charge du dispositif et de diffuser les résultats aux chefs de projets maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Hauts-de-Seine

Rendre plus lisible les politiques publiques en matière de sport : afficher les priorités

Les crédits disponibles doivent permettre d'encourager par des aides incitatives les projets sportifs compatibles avec les orientations nationales du ministère.

Objectifs :

- Concourir à l'amélioration de l'offre sportive, sur la base de critères prioritaires ;
- Améliorer les échanges avec le mouvement sportif.

Résultats attendus :

- Conforter les projets de développement correspondant aux priorités ministérielles ;
- Ouvrir les pratiques sportives à de nouveaux publics ;
- Utiliser la procédure financière comme dynamique de dialogue.

Ressources mobilisées :

- 1 178 378 € de part départementale FNDS ;
- L'ensemble des conseillers d'animation sportive du service ;
- Le comité départemental olympique et sportif et tous les comités départementaux associés à des tables rondes tenues par discipline (50).

Résultats obtenus :

- Amélioration des conditions de pratiques, constatée lors de visites ou par questionnaires ;
- Qualité accrue des relations avec les représentants du mouvement sportif ;
- Participation massive aux réunions d'information proposées ;
- Amélioration progressive du contenu des demandes de subvention.

Evolution enregistrée :

L'année 2002 a permis la consolidation du dispositif. Les critères départementaux y compris pour les refus, sont compris et bien acceptés.

Conclusion :

Le dispositif piloté en amont par des réunions d'information implique la mobilisation des partenaires sportifs et permet de constater un indice de satisfaction assez élevé.

Seine-Saint-Denis

Faciliter l'accès aux pratiques culturelles : diversifier et qualifier l'offre

Dans le cadre du protocole d'accord signé entre les ministères chargé de la Culture et de la Jeunesse et des Sports la DDJS à développées en 2002 trois actions pour faciliter l'accès des jeunes du département aux pratiques culturelles.

Objectifs :

- Favoriser la découverte par les jeunes de nouveaux modes d'expression artistique ;
- Faire évoluer et professionnaliser les pratiques culturelles des jeunes du département.

Résultats attendus :

- Favoriser l'expression des jeunes par le biais de l'audiovisuel ;
- Permettre à des jeunes de 13 à 22 ans de présenter une chorégraphie dans des conditions professionnelles.
- Promouvoir de jeunes auteurs compositeurs interprètes du département.

Ressources mobilisées :

- Personnel technique et pédagogique DDJS.
- Concours financiers des ministères de la Jeunesse et des Sports, du FIV départemental et des villes partenaires (Pantin, Villepinte, et Epinay-sur-Seine) ;

- Participation active de certaines associations " têtes de réseau " dans le secteur d'activité.

Résultats obtenus :

- 21 courts-métrages sur les 82 reçus ont été présentés devant un jury de professionnel dans le cadre du festival " Ciné-Vidéo ".
- Le concours " Danser en Banlieue " a accueilli 21 groupes sélectionnés qui se sont produits devant un public de 800 personnes et un jury composé de professionnels de la danse ;
- 8 groupes de musique ont participé au festival " Première Scène " sur les 35 inscrits.

Conclusion :

Les efforts conjoints, Etat-collectivités locales-associations, déployés depuis des années pour encourager le développement des pratiques artistiques de loisir et la jeune création professionnelle font aujourd'hui de la Seine Saint Denis un département de référence en la matière.

Val-de-Marne

Développer l'accès aux loisirs : mettre le projet pédagogique au centre des débats

Dans le Val-de-Marne 400 centres de loisirs sans hébergement (CLSH) habilités accueillent 130 000 enfants. Un diagnostic récent a fait apparaître la faible qualité d'ensemble des projets éducatifs et pédagogiques portés par les équipes de direction.

Objectif :

Développer la qualité de l'accueil et la fonction éducative des CLSH.

Résultats attendus :

- Renforcer l'intervention des directeurs de CLSH dans la définition des projets éducatifs et pédagogiques ;
- Inscrire les centres de loisirs dans une dynamique locale ;
- Apporter une expertise aux collectivités.

Ressources mobilisées :

- 1 conseiller référent et l'ensemble des conseillers pour les missions de visite et de conseils et 3 personnels administratifs ;
- 1 structure de concertation réunissant la CAF et les associations départementales de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Crédits DDJS : 28 000 €.

Résultats obtenus :

- 75 visites effectuées ;
- Organisation de 2 modules de formation des directeurs de CLSH (40 participants) ;
- Attribution de 18 labels "Structures de Loisirs Ouvertes aux Jeunes Adolescents" ;
- 3 labels "Charte de qualité des CLSH" accordés.

Evolution enregistrée :

- Nette augmentation des réunions de concertation avec les communes du département ;
- Meilleure prise en compte des CLSH dans l'élaboration des projets éducatifs locaux.

Conclusion :

La mobilisation de la DDJS dans cette démarche partenariale est appréciée par les communes, la CAF, le Conseil général (PMI), et les associations. L'expertise de la DDJS dans ce domaine est reconnue. Le dispositif gagnerait en efficacité si les visites sur le terrain pouvaient être multipliées.

Val-d'Oise

Développer le service public de formation et l'emploi qualifié : les métiers du sport à la loupe

La DDJS du Val-d'Oise a sollicité Sport Emploi Val-d'Oise pour effectuer un état des lieux des métiers sportifs, notamment autour des activités nautiques.

Objectifs :

- Porter un regard prospectif sur un secteur en pleine évolution ;
- Favoriser la création d'emplois sportifs.

Résultats attendus :

- Identifier les métiers existants et les caractéristiques des structures employeuses ;
- Repérer les emplois à couvrir dans le département ;
- Cerner les besoins en matière de qualification, au titre de la formation initiale ou continue.

Ressources mobilisées :

Suivi de l'enquête par un personnel DDJS.

Résultats obtenus :

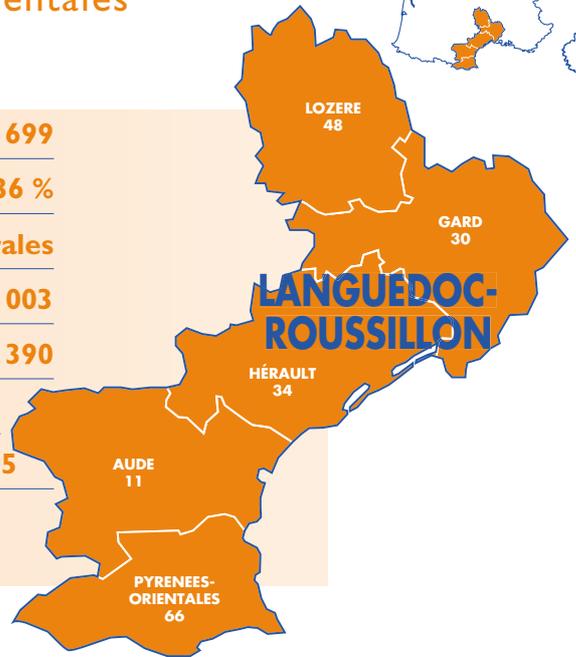
- Concertation active avec les comités sportifs départementaux concernés et les collectivités locales pour apporter une réponse aux difficultés d'emploi repérées par l'enquête ;
- Confirmation d'un déficit d'emplois et de formation initiale spécifique aux activités nautiques ;
- Elaboration d'actions de formation continue en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le CDOS et les comités départementaux du Val d'Oise.

Conclusion :

En réponse aux besoins identifiés, une formation au brevet d'Etat d'éducateur physique et sportif option activités de natation (BEESAN) est programmée par la DDJS courant 2003/2004 dans le cadre du service public de formation.

Languedoc-Roussillon

Aude, Gard, Hérault,
Lozère, Pyrénées-Orientales



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	2 335 699
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	843 860 soit 36 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 545 dont 1 286 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	580 003
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	2 390
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	69 672
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	205

(1) Insee

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports

Le dynamisme démographique du Languedoc-Roussillon (progression moyenne de 1,1% par an depuis 1962) se traduit en besoins collectifs accrus alors même que la région est la dernière de métropole en produit intérieur brut par habitant, l'une des premières quant au taux de chômage et au revenu minimum d'insertion. L'environnement du Languedoc-Roussillon reste cependant un atout déterminant. Les actions de la DRDJS sont en phase avec cette réalité.

Principales actions régionales :

- ✓ **Le soutien au sport de haut niveau** : il s'est articulé autour de 25 pôles (9 France et 16 Pôles Espoirs) qui ont accueilli 438 sportifs, de l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau et de l'aide aux établissements scolaires partenaires.
- ✓ **La lutte contre le dopage** : 269 prélèvements ont été effectués lors de 55 contrôles anti-dopage. La formation continue de 19 médecins préleveurs a été poursuivie. Un diplôme universitaire « de l'analyse à la prévention » à caractère interdisciplinaire unique en France a été créé.
- ✓ **Les nouvelles qualifications et la validation des acquis** : la DRDJS s'est mobilisée pour rendre opérationnels les BP JEPS dont l'option golf a démarré en septembre 2002. La transition VAP-VAE s'est effectuée sans difficulté majeure, ouvrant la voie à un nouveau mode de certification.
- ✓ **Le service public de formation** : le programme des formations régionales a été établi après un diagnostic précis des besoins et un appel à propositions auprès des organismes de formation. La DRDJS et le CREPS ont été confortés dans leur rôle respectif de programmation et d'opérateur de formation, les liens avec la Région renforcés.
- ✓ **Le développement des échanges internationaux** : la DRDJS est très impliquée dans les échanges internationaux et les programmes européens jeunesse. Elle s'appuie sur un partenariat associatif large et une vingtaine de relais locaux.

Aude

Protéger les usagers : le contrôle des activités physiques et sportives

L'Aude est confrontée à un solde migratoire positif et à une redynamisation de son arrière-pays. L'attraction de la zone littorale se renforce. La croissance des sports de nature et la multiplication des sites de pratique nécessitent une intervention de proximité de la part de l'Etat.

Objectif :

Assurer une présence régulière sur le terrain des personnels techniques et pédagogiques dans une démarche de contrôle, de conseil et de formation.

Résultats attendus :

- Favoriser la prévention et l'information auprès des exploitants d'APS et des organisateurs de CVL ;
- Améliorer la qualité de l'encadrement.

Ressources mobilisées :

- Personnels techniques et pédagogiques ;
- Accueil individualisé des nouveaux exploitants d'APS ;
- Travail interministériel DDASS/ DCCRF/ URSSAF/ Affaires Maritimes, dans le cadre de l'Opération interministérielle de vacances (OIV).

Résultats obtenus :

- 105 contrôles réalisés en OIV (+ 3%) ;
- 1 mise en demeure (contre 10 en 2001 et 1 fermeture).

Conclusion :

Le travail interministériel et la qualité des relations entre experts des différents services se traduit par une très forte diminution des mises en demeure .

Le coût des déplacements constitue un frein à la généralisation rapide des opérations de contrôle. Il serait souhaitable d'articuler le travail interministériel avec l'action du CRIB auprès des bénévoles et de développer la présence de l'Etat par le conseil aux élus et aux exploitants privés.

Gard

Développer la fonction éducative et sociale du sport : de nouvelles activités pour le programme Ville vie vacances

La DDJS du Gard pilote le programme Ville vie vacances dans le département, en partenariat avec la CAF et le Conseil général. Pour soutenir les acteurs associatifs confrontés à la nécessité de renouveler et de diversifier les activités proposées aux jeunes, un programme d'activités sportives a été mis en place avec les comités départementaux de football, de handball, de basket-ball, de baseball et de moto roller.

Objectif :

Mettre à disposition des associations, des centres sociaux et des communes, un programme diversifié et permanent.

Résultats attendus :

- Fournir une offre de loisirs éducatifs encadrés par des personnels qualifiés ;
- Proposer une approche de la pratique sportive dans laquelle le comportement citoyen est systématiquement mis en avant et récompensé ;
- Permettre à certains jeunes de prolonger la découverte par l'adhésion à un club ;

Ressources mobilisées :

- Des cadres sportifs selon les disciplines ;
- Le concours actif des municipalités pour la mise à disposition des équipements, de l'information 2002 ;

- 12 000 € ont été consacrés à l'action par la DDJS (budget VVV : 340 000 € au total).

Résultats obtenus :

- Diversification des activités proposées aux jeunes ;
- Complément d'activité et de ressources pour les clubs.

Conclusion :

La diversification de l'offre sportive correspond effectivement à une attente des jeunes. L'implication des clubs auprès des associations de quartier non spécialisées permet de créer de nouveaux partenariats dans le cadre de la Politique de la ville. Les services jeunesse et sports jouent pleinement leur rôle de coordination entre les différents acteurs.

Hérault

Protéger les mineurs : information et formation des organisateurs de CVL

La DDJS agit pour aider les organisateurs à faire face aux enjeux actuels afin de maintenir le dynamisme de ce secteur et sa capacité à développer des actions de qualité dans le cadre des politiques éducatives en faveur des enfants et des jeunes.

Objectif :

Développer l'information et la prévention afin de garantir la sécurité matérielle et morale des mineurs et améliorer la qualité de l'accueil.

Résultats attendus :

- Sensibilisation des directeurs de CVL au nouveau cadre réglementaire ;
- Engagement sur des projets permettant une amélioration de la qualité de l'accueil et une meilleure implication dans la définition du projet éducatif.

Ressources mobilisées

- L'inspectrice et les deux conseillers du service réglementation et contrôle de la DDJS ;
- 12 000 € pour la formation, l'organisation d'un colloque et l'édition d'un document d'information ;
- 33 172 € pour soutenir la démarche qualité des CLSH ;

- 6 800 € pour la formation des organisateurs de CLSH sur le projet éducatif.

Résultats obtenus :

- 23 directeurs de CVL ont suivi la formation à la gestion des situations difficiles ; le colloque a rassemblé une centaine de participants ;
- Mise en place de 30 projets concernant l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les CLSH ;
- Elaboration d'une charte qualité testée auprès des CLSH engagés dans la démarche.

Conclusion

Les actions mises en place répondent aux enjeux actuels sur ce secteur. Concernant les CVL, la démarche d'échange et de concertation engagée répond aux demandes des directeurs et des organisateurs. L'engagement des organisateurs de CLSH est à développer.

Lozère

Développer les métiers du sport et de l'animation : de nouveaux diplômes qualifiants

Le département de la Lozère, par sa géographie, est un lieu par excellence de pratique des activités physiques de pleine nature (canyoning – randonnée – escalade – spéléologie, ...) qui concourent au développement économique local.

Objectif :

Mettre en place un brevet d'Etat d'éducateur sportif 1° degré (BEES) spéléologie ainsi qu'un brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP), spécialité activités sociales-vie locale, option animateur tout public, pêche, milieu aquatique et environnement.

Résultats attendus :

- Préparer le mieux possible les candidats aux épreuves ;
- Satisfaire une demande locale de la part des employeurs.

Ressources mobilisées :

- Moyens humains et financiers du service ;
- Crédits de la formation ;
- Partenariat local et régional.

Résultats obtenus :

- 7 stagiaires ont réussi le BEES 1° spéléologie ;

- 14 stagiaires BEATEP en formation, incluant des formations complémentaires (brevet de surveillant de baignade – attestation de formation aux premiers secours – permis bateau fluvial) visant à une meilleure professionnalisation des emplois ;
- Partenariat intéressant avec le Conseil supérieur de la pêche, la Fédération de l'Hérault de la pêche, les Francas et la Fédération française de spéléologie ;
- Anticipation sur la mise en place des futurs brevets professionnels.

Conclusion :

La DDJS a été associée au niveau national à la préparation du BP JEPS « Pêche de loisir » qui donne une plus large place à la valence sportive du métier.

Les formations professionnelles aux métiers de la pleine nature doivent continuer à être développées dans ce département.

Pyrénées-Orientales

Développer les échanges européens : une coopération transfrontalière exemplaire

Constituée à l'initiative de la DDJS des Pyrénées-Orientales, une coordination technique composée des DDJS de la Haute-Garonne et de l'Ariège, du secrétariat de la Généralitat de Catalunya et du ministère de la Jeunesse et des Sports d'Andorre, a élaboré et mis en place un projet de coopération transfrontalière intitulé « Pyrénées Jeunes ».

Objectif :

Favoriser la coopération transfrontalière en matière de politique jeunesse, en créant un cadre opérationnel de coordination.

Objectifs attendus :

- Faire connaître les programmes européens auprès des jeunes ;
- Encourager l'intégration, la lutte contre le racisme et la xénophobie ;
- Promouvoir les convergences et les spécificités culturelles de chaque région.

Ressources mobilisées :

- 126 183 € attribués dans le cadre du programme Interreg III, Espagne-France 2000/2006 ;
- Participation de la DDJS de 21 000 €.

Résultats obtenus :

- Organisation des 4^e rencontres transfrontalières « Pyrénées Jeunes » qui ont réuni 90 élus et techniciens municipaux, représentant 54 communes, sur le thème « jeunesse, citoyenneté, conduites à risques, les enjeux d'une politique locale : réparation ? participation ? éducation ? »
- Accueil d'une délégation de jeunes catalans dans le cadre du Festival International de la citoyenneté ;

- Organisation de visites de travail portant sur les politiques de jeunesse au bénéfice de délégations de techniciens originaires d'Andorre et de la Généralitat de Catalunya.

Conclusion :

Le cadre opérationnel donné à « Pyrénées Jeunes » permet d'organiser concrètement la coopération transfrontalière en direction des jeunes des territoires concernés.

L'année prochaine, la DDJS organisera sur son territoire le 2^e festival de la jeunesse qui accueillera 200 jeunes artistes, un chantier de jeunes sur l'environnement, un échange de jeunes ruraux en coopération avec le secrétariat général de la jeunesse de la Généralitat de Catalunya.



Limousin

Corèze, Creuse
Haute-Vienne



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	711 273
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	227 068 soit 32 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	747 dont 707 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	168 664
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	576
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	20 580
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	95



(1) Insee
(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
(3) ministère des Sports

Démographiquement, la région Limousin est marquée depuis plusieurs années par un fort dépeuplement et un « vieillissement » notable : la population est concentrée sur les agglomérations de Limoges (la moitié de la population de la Haute-Vienne et le tiers de la région) et de Brive-la-Gaillarde en Corrèze, tandis que la campagne limousine est en voie de désertification. La direction régionale privilégie la structuration des territoires ruraux dans une logique intercommunale, le développement des loisirs de pleine nature et du sport santé.

Principales actions régionales :

- ✓ **L'emploi sportif comme atout de développement local** : trois disciplines de pleine nature retenues au Contrat de plan Etat-région sont susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie régionale : eaux vives, cyclisme et équitation. En 2002, 111 943 € de crédits Etat ont été consacré à cette action.
- ✓ **Le renforcement du service public de formation** : la création du CREPS a permis d'offrir un meilleur service aux limousins en matière de formation aux métiers du sport et de l'animation. La Direction régionale a effectué une enquête auprès des employeurs et des salariés du programme emplois jeunes afin d'accompagner la pérennisation des emplois de ce secteur d'activité.
- ✓ **Le développement du sport de haut niveau** : 6 pôles Espoirs ont été labellisés fin 2002 concernant 75 sportifs avec le souci principal de la scolarisation des élèves. La structuration des pôles cyclisme et athlétisme a progressé grâce à un apport substantiel de l'Etat en matière de personnel.
- ✓ **L'organisation de la prévention santé** : la santé des sportifs bénéficie de la qualité du plateau technique mis en place au CHRU, de la nouvelle Antenne médicale de lutte contre le dopage (AMLD) qui s'y trouve intégrée, et d'un engagement délibéré de la DRDJS dans ce secteur sous la coordination efficace du médecin conseiller.
- ✓ **Le soutien au mouvement sportif** : l'action des conseillers techniques sport (23 CTS au total à la rentrée de septembre 2002) combinée à une gestion volontariste du FNDS constitue une aide précieuse à un mouvement sportif encore très fragile.

Corrèze

Développer les activités de pleine nature : l'implication dans le développement local

Le développement du canoë-kayak, lié notamment aux deux rivières, la Vézère et la Dordogne ainsi que du vol libre constitue un atout important pour la politique touristico-sportive du département.

Objectifs :

- Soutenir le développement des activités de canoë-kayak et de vol libre ;
- Pérenniser les emplois.

Résultats attendus :

- Professionnalisation des clubs ;
- Permanence des activités ;
- Prise en compte du rôle des activités sportives dans les facteurs de développement local.

Ressources mobilisées :

- Mise à disposition des clubs sportifs de personnels qualifiés durant les mois d'été ;
- Participation d'un personnel technique et pédagogique spécialiste du deltaplane ;
- Subvention de 8 172 € au comité de vol libre et signature d'une convention pluriannuelle de 4 254 € avec l'ADPA vol libre.

Résultats obtenus :

- Pour le canoë-kayak :
 - renforcement des pratiques scolaires (convention établie avec l'UNSS) en accueillant 1800 enfants sur 4 bases de plein air ;
 - intégration de cette discipline dans les CEL ;
 - élaboration du projet d'aménagement de l'axe Vézère avec le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère dans le cadre du Contrat de plan Etat-région.
- Pour le vol libre :
 - soutien au développement de l'espace de loisirs aériens de Monceaux-sur-Dordogne qui a permis l'accueil de 600 jeunes venant des centres de vacances et centres de loisirs ;
 - mise en valeur d'un nouveau site et création d'une école de parapente.

Conclusion :

Ces deux pratiques sportives participent au développement de véritables pôles d'animation contribuant à l'aménagement du territoire et au développement durable.

Creuse

Moderniser l'action de l'Etat : une démarche qualité au service du territoire

L'existence d'un état des lieux complet de la situation du champ de la jeunesse et des sports en Creuse est devenu une nécessité pour optimiser les axes de développement possible.

La DDJS a décidé de mettre à la disposition des principaux acteurs locaux (services de l'Etat, collectivités territoriales, associations, professionnels..) un système d'information unique par accès thématique ou territorial (communal, intercommunal, pays...).

Objectifs :

- Réunir de façon opérationnelle l'ensemble des données départementales dans le champ jeunesse et sports : équipements APS, équipements de jeunesse (CVL, CLSH), ressources professionnelles, emploi, vie associative, politiques éducatives territoriales... ;
- Permettre aux décideurs publics, notamment la DDJS, et aux acteurs du monde associatif, d'opérer des choix d'actions de façon rationnelle en fonction des besoins et des ressources identifiés.

Résultats attendus :

- Améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information ;
- Promouvoir une approche globale grâce au partage de l'information avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- Eclairer, faciliter et accélérer les choix des décideurs ;
- Rationalisation des choix en matière de développement.

Ressources mobilisées :

- Les moyens du service ;
- 4 575 € du Fonds pour la réforme de l'Etat (FRE).

Résultats obtenus :

- Accès plus rapide à une information actualisée, précise, diversifiée et mutualisée ;
- Amélioration de la coopération entre les acteurs pour les prises de décisions.

Conclusion :

Les autres services de l'Etat seront sollicités pour enrichir la base de données et élargir les thématiques abordées. Une réflexion est en cours avec la DRDJS pour une extension de l'outil à l'échelle régionale.

Haute-Vienne

Développer la fonction éducative et sociale du sport : une optique multi-génération

Dans un département à la population vieillissante mais où il existe également des jeunes en difficulté d'insertion dans quelques quartiers de Limoges, la DDJS s'est attachée à développer des activités sportives, éducatives et de loisir en direction de tous les publics.

Objectifs :

- Favoriser l'insertion des jeunes issus des quartiers difficiles de Limoges ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé des personnes âgées par une pratique sportive régulière.

Résultats attendus :

- Participation accrue des jeunes à la vie sportive et sociale ;
- Amélioration des comportements dans les compétitions sportives ;
- Augmentation des prises de licences sportives de la part des populations retraitées.

Ressources mobilisées :

- 1 professeur de sport en charge du sport insertion ;
- 1 professeur de sport en liaison avec le médecin conseiller et le conseiller technique régional (CTR) de gymnastique volontaire pour le sport santé.

Résultats obtenus :

- Les clubs de boxe et de football ont réussi à intégrer les jeunes dans la vie du club et à améliorer leur comportement ;

- Stabilisation des faits de violence de jeunes lors des compétitions sportives ;
- Participation des personnes âgées aux initiatives telles que parcours du cœur, parcours santé ;
- Hausse sensible de la prise de licence dans les clubs de gymnastique volontaire ;
- Ebauche de partenariat entre les comités de randonnée, de gymnastique volontaire et de la retraite sportive.

Conclusion :

Dans les quartiers, le maillage entre les différents acteurs (jeunes, clubs, maisons de quartier) s'améliore mais le développement des actions est freiné par la précarité financière des différentes associations .

Des efforts constants d'information, de sensibilisation et la mise au point d'animations spécifiques sont nécessaires pour promouvoir la pratique sportive des personnes âgées.



Lorraine

Meurthe-et-Moselle, Meuse,
Moselle, Vosges



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	2 314 408
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	903 495 soit 39 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	2 337 dont 1 981 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	525 551
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	703
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	23 567
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	163



(1) Insee
(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
(3) ministère des Sports

La Lorraine possède des frontières avec 3 pays européens au carrefour d'un flux nord-sud, de liaisons est-ouest en devenir, et se trouve au centre d'une concentration urbaine très importante.

Après une baisse démographique liée aux restructurations industrielles, la population a légèrement augmenté. Cependant, les licenciements récents dans les entreprises installées en reconversion montrent la fragilité du tissu industriel.

L'activité des services jeunesse et sports vise à favoriser l'insertion sociale (Politique de la ville) et professionnelle des jeunes tout en assumant les missions régaliennes et d'animation qui leur incombent.

Principales actions régionales :

- ✓ **Le développement de la formation et de l'emploi** : la DRDJS a maintenu l'effort de formation des jeunes et d'accompagnement des associations dans l'objectif de la pérennisation des emplois et des activités issus du dispositif nouveaux services-emplois jeunes.
- ✓ **Le soutien aux associations** : la déconcentration expérimentale du FNDVA a permis, en partenariat avec la Région, de consacrer 292 751 € à des actions de formations ou d'expérimentation portées par 44 associations.
- ✓ **La valorisation de la situation de la Lorraine en Europe** : au sein du pool européen du sport la DRDJS a participé avec ses partenaires (Luxembourg, Sarre, Rhénanie Palatinat, Belgique germanophone) aux actions de formation, d'information et de labellisation et étendu son action à la jeunesse par la signature d'une charte.
- ✓ **La structuration du sport de haut niveau** : 256 sportifs de haut niveau sont inscrits dans les 2 pôles France et les 17 pôles Espoirs autour desquels la DRDJS a structuré le partenariat par des conventions et la mise en place de comités de pilotage.

Meurthe-et-Moselle

Renforcer les politiques éducatives territoriales : la nécessité de l'évaluation

Le renouvellement des 23 Contrats éducatifs locaux a poussé les principaux partenaires, la DDJS, le Conseil général et la CAF, à mettre en place une procédure d'évaluation globale de l'impact du dispositif CEL sur le territoire. L'outil méthodologique, élaboré conjointement, a été proposé par la DDJS aux communes volontaires dans le but d'une appropriation progressive de la démarche évaluative par l'ensemble des acteurs concernés.

Objectifs :

- Donner aux sites CEL, un outil qui permette de comprendre, d'analyser et de mesurer l'efficacité et la pertinence du projet éducatif local ;
- Aider au renouvellement et à l'amélioration qualitative des CEL de la 2^e génération.

Résultats attendus :

- Une approche analytique et non descriptive des nouveaux projets ;
- Une hiérarchisation des objectifs ;
- Une redéfinition du périmètre géographique pour certains sites ruraux.

Ressources mobilisées :

- Les conseillers jeunesse et sport par secteur géographique ;

- Mise en place de formations centrées sur la définition et la hiérarchisation des objectifs ainsi que sur la mesure des écarts entre objectifs visés et réalisés.

Résultats obtenus :

- 5 sites communaux et inter-communaux ont expérimenté l'outil méthodologique d'évaluation ;
- 11 sites ont bénéficié d'un accompagnement individualisé sur les 23 sites en renouvellement ;
- Nouvelles définitions de contours inter-communaux (Vermois, Seilles et Mauchères).

Conclusion :

Le principe de la démarche évaluative a retenu l'attention des responsables de CEL. Des re-positionnements sont engagés, en particulier sur les sites urbains (Vandoeuvre, Nancy, Pulnoy, Essey, Jarville...). Les élus restent dans l'attente des résultats quant aux bénéfices à tirer d'une procédure d'évaluation systématique.

Meuse

Lutter contre la violence dans le sport : priorité à la prévention

La réflexion sur la violence dans le sport ne doit pas attendre que cette question devienne une préoccupation majeure. Priorité a été donnée à une démarche de prévention. Une rencontre annuelle avec les comités départementaux sportifs est l'occasion d'engager collectivement la réflexion.

Objectifs :

- Susciter l'expression des responsables sportifs sur ce sujet ;
- Mettre en place des actions d'observatoire de la violence dans le sport.

Résultats attendus :

- Produire un document de synthèse, état des lieux départemental ;
- Développer des actions dans les clubs et les comités ;
- Réduire le nombre de faits observés.

Ressources mobilisées :

- 2 agents pour l'organisation de la rencontre et le suivi des comités impliqués dans les actions ;
- 4 105 € pour le financement de la rencontre et le soutien aux comités ;

- Intervention d'un universitaire (sociologue) sur ce thème.

Résultats obtenus :

- 37 comités départementaux sur 46 présents à la rencontre annuelle ;
- Mise en place d'un challenge du fair-play par les comités départementaux de football et de handball ;
- Diminution des actes de violence dans le football.

Conclusion :

L'observatoire de la violence (enquête) reste à mettre en place. La médiatisation des résultats des actions par la DDJS est un des éléments importants de la prise de conscience des acteurs concernés et plus largement de la population. La transmission des données par les comités départementaux à leurs clubs pourrait être améliorée.

Moselle

Favoriser l'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles : la reconnaissance des cultures urbaines

Face au développement croissant de la demande liée aux cultures urbaines, la DDJS a constitué un groupe de travail inter-partenarial chargé de dresser un état des lieux en Moselle et de réfléchir aux dispositifs d'accompagnement à mettre en place.

Objectifs :

- Former les encadrants d'ateliers de danse Hip Hop et mutualiser les pratiques ;
- Diversifier les modes d'expressions artistiques ;
- Faire reconnaître la place occupée par les cultures urbaines dans les pratiques culturelles, amateurs et professionnelles.

Résultats attendus :

- Amélioration des compétences techniques et pédagogiques des animateurs ;
- Mise en réseau des acteurs institutionnels et des pratiquants ;
- Elaboration de critères d'intervention et d'évaluation des projets.

Ressources mobilisées :

- 2 cadres « jeunesse » pour la coordination globale du projet ;
- Financements DDJS, DRAC, Politique de la Ville, FNDVA, FASILD et Fondation de France.

Résultats obtenus :

- Formation de 32 intervenants d'ateliers Hip Hop ;
- Mise en place du travail en réseau inter-associatif ;
- Pérennisation du groupe de travail inter-institutionnel.

Conclusion :

Le travail de sensibilisation sur la réalité des cultures urbaines contribue à crédibiliser ces nouvelles pratiques. Devant le succès rencontré, le groupe de travail prolonge l'action en 2003 avec l'organisation d'un module de formation musique, danse et graph, l'organisation d'un colloque centré sur l'intérêt pédagogique et social de ces pratiques dans les quartiers et la programmation d'un stage " Cultures urbaines : Quel accompagnement " inscrit au plan national de formation des personnels jeunesse et sports.



Vosges

Protéger les mineurs : le contrôle des centres de vacances et de loisirs

Département d'accueil, les Vosges comptent 120 centres de vacances. 450 séjours ont été déclarés auxquels il faut ajouter 540 CLSH. L'importance de la population accueillie et le fait que les animations ont pour théâtre la pleine nature exigent la mise en œuvre d'une politique de protection renforcée.

Objectif :

Améliorer l'accueil et la sécurité dans les CVL.

Résultats attendus :

- Respect des conditions générales d'organisation des CVL ;
- Sécurité des APS et qualification de l'encadrement.

Ressources mobilisées :

- 1 Inspecteur, 2 professeurs de sport, 2 CEPJ et 1 administratif ;
- 10 000 km parcourus en véhicules de service.

Résultats obtenus :

- Contrôle systématique des personnels d'encadrement au regard du fichier des interdits ;

- 120 contrôles de CVL ;
- 2 procédures d'interdiction d'exercer ;
- Nombreux rappels à l'ordre : qualification des personnels, sécurité de la pratique des APPN...

Conclusion :

La DDJS essaie de maintenir un niveau « plancher » des contrôles sur sites, relayé par un travail de conseil et d'expertise auprès des organisateurs de CVL. Son autorité est reconnue au prix d'un travail sur dossier sensiblement renforcé.

Midi-Pyrénées

Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne

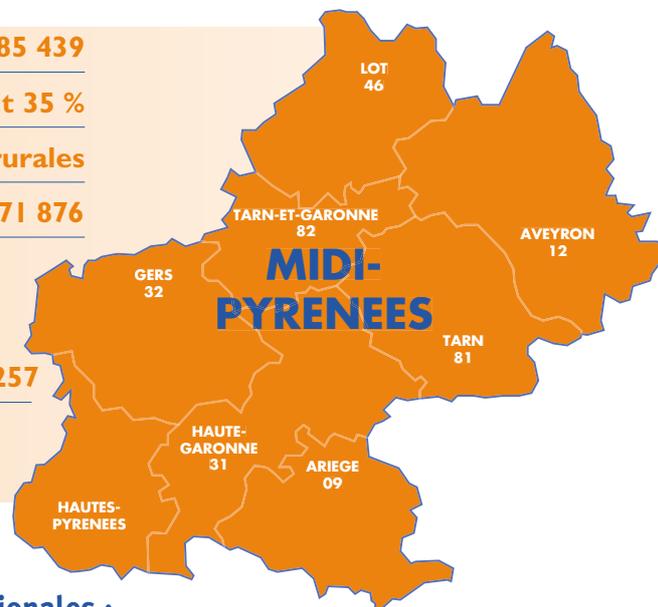


➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	2 585 439
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	912 530 soit 35 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	3 020 dont 2 732 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	671 876
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	2 868
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	91 732
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	257

(1) Insee

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports



Midi-Pyrénées est la région de métropole la plus étendue : 8 départements, 45 382 km². Elle est marquée par une forte hétérogénéité des milieux (physiques, économiques, sociaux) et des densités de population, avec une agglomération toulousaine forte de 800 000 habitants (Haute-Garonne : 1 100 000 habitants). La pratique sportive est très développée, mais reste fragile, au regard notamment de la dissémination communale. Ces réalités déterminent l'importance clé des missions régionales de coordination et de pilotage, notamment en matière d'observation, d'analyse, de prospective, d'information/communication, de soutien à la vie associative, de formation, de sport de haut niveau, d'APPN, de médecine du sport...

Principales actions régionales :

✓ **Observation-Analyse-Prospective (OAP)** : un effort très important a été consenti pour produire et diffuser des données améliorant la connaissance des champs jeunesse et sports : diffusion de 26 plaquettes et 30 rapports, organisation de forums et colloques thématiques, de 3 rencontres régionales du sport, de formations (APPN, fonds européens) ; création du site Internet DRDJS et du site des équipements sportifs (11 500 recensés), partenariat avec l'enseignement supérieur (50 stagiaires accueillis/an)...

✓ **La territorialisation renforcée des actions** : toutes les actions inscrites au CPER ont été financées et réalisées (9 146 940 € au total) . A noter la grande qualité du partenariat illustrée par l'opération de rénovation du bâtiment central d'hébergement du CREPS.

✓ **Le sport de haut niveau (SHN)** : la région Midi-Pyrénées compte 7 pôles France et 18 pôles Espoirs, 299 SHN et 409 Espoirs. Une attention particulière est portée au suivi des pôles, à l'insertion socio-professionnelle des SHN, au suivi santé et à la lutte contre le dopage. Le rapport annuel « Le sport en Midi-Pyrénées : état des lieux et perspectives de développement » a été validé par la commission régionale du SHN.

✓ **Le développement du sport professionnel** : les procédures d'agrément des centres de formation des clubs professionnels (CFCP) ont été menées à bien pour 10 d'entre eux. Un « Club des Directeurs(trices) » créé par la DRDJS se réunit 2 fois par mois.

La formation professionnelle : 831 000 € ont été mobilisés en 2002 dont 38,5% pour les emplois jeunes (634 ont bénéficié d'une formation professionnelle jeunesse et sports). Inscription renforcée des formations jeunesse et sports au sein du Plan régional de formation (PRDF) du Conseil régional. Les demandes de VAE ont augmenté de 230 % en un an.

Ariège

Développer le service public de formation et l'emploi qualifié dans le domaine des activités de pleine nature

La DDJS de l'Ariège, en tant que service associé au CREPS de Toulouse, participe à la mise en œuvre de 3 formations débouchant sur un diplôme permettant l'encadrement d'activités physiques de pleine nature (APPN).

Objectif :

Contribuer au développement du secteur des APPN en liaison avec les spécificités des Pays d'Ariège.

Résultats attendus :

- Ouvrir des perspectives d'emploi aux jeunes ariégeois ;
- Professionnaliser des secteurs comme le tourisme sportif ;
- Développer des relations durables avec les organismes employeurs.

Ressources mobilisées :

- 5 agents de la DDJS et des prestataires extérieurs ;
- Moyens financiers en liaison avec le CREPS de Toulouse.

Résultats obtenus :

- 20 candidats en formation BEESAPT (activités physiques pour tous) sur 2 années 2002/2003 ;
- 11 candidats en formation BEESAC (activités du cyclisme) ;
- 24 candidats en formation BEESAMM (animateur moyenne montagne).

Evolution enregistrée :

Les conditions optimales d'accueil des formations en Ariège se traduisent par une forte implication des stagiaires dans leur parcours de formation.

Conclusion :

Le positionnement de la DDJS dans ce secteur d'intervention est renforcé et reconnu par les professionnels.



Aveyron

Préserver la santé des sportifs : connaître pour mieux agir

A la demande de la DDJS de l'Aveyron une enquête départementale « la santé des jeunes sportifs » a été réalisée par l'université de Toulouse Le Mirail auprès de 100 jeunes sportifs. Cette enquête unique en France a obtenu le soutien du ministère des Sports.

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes sportifs aveyronnais sur la réalité de leur pratique d'entraînement ;
- Connaître leur positionnement par rapport aux sujets d'actualité qui traversent aujourd'hui le monde sportif ;
- Faire le point sur les représentations en matière de dopage et sur les substances utilisées.

Résultats attendus :

- Responsabiliser les jeunes sportifs sur l'importance du suivi médical et le risque des pratiques déviantes ;
- Mobiliser le mouvement sportif sur la problématique prévention santé/ performances.

Ressources mobilisées :

- cadres de la DDJS et du CDOS ;
- Enseignants-chercheurs et conférenciers ;
- 100 éducateurs sportifs, 600 jeunes sportifs.

Résultats obtenus :

- Enquête publiée aux Editions L'Harmattan en mai 2002 ;
- Rencontre-débat avec le secrétaire général du Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD) en décembre 2002.

Conclusion :

Une seconde enquête a été lancée par l'université et la DDJS auprès de 600 jeunes sportifs de 15 à 18 ans et de 100 éducateurs. Une formation de type recherche-action est en cours depuis 18 mois auprès de 12 éducateurs sportifs.

Haute-Garonne

Développer la fonction éducative et sociale du sport : la lutte contre les exclusions

Au titre de la Politique de la ville, La DRDJS assure le suivi de l'ensemble du volet « Jeunesse-Education-Sport » du contrat de ville. Elle anime l'une des conventions thématiques du contrat « articulation entre éducation- prévention- accès aux soins ». Elle a établi les « avenants Sport » aux 2 contrats locaux de sécurité de Toulouse et de l'agglomération toulousaine.

Objectif :

Développer les pratiques physiques, sportives et socio-éducatives dans les quartiers concernés, notamment en faveur des jeunes.

Résultats attendus :

- Contribuer à la lutte contre les exclusions ainsi qu'à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- Renforcer la cohésion sociale, en mettant l'accent sur la mixité des publics ;
- structurer et professionnaliser l'intervention des associations.

Ressources mobilisées :

- 2 conseillers techniques de la DRDJS sont « délégués de l'Etat » politique de la ville sur des quartiers toulousains. I JSL est correspondante Etat ;
- FNDS : 308 548 € ;
- Crédits DRDJS : 214 244 € ;

Résultats obtenus :

- La DRDJS est clairement identifiée au sein du partenariat mobilisé par le sous-préfet chargé de la Politique de la ville ;
- Les APS et les clubs sportifs sont de plus identifiés comme acteurs de la lutte contre les exclusions ;
- 351 associations bénéficiaires ;
- 48 disciplines sportives représentées.

Conclusion :

La place du sport et des actions socio-éducatives dans les actions " Politique de la Ville " est souvent mise en exergue. Au-delà de l'investissement humain de la DRDJS, le niveau des moyens financiers apportés par les ministères (MJENR et Sports) est aussi un facteur déterminant de reconnaissance.

Gers

Favoriser la participation et l'engagement des jeunes dans la vie sociale : ID-Jeunes

ID-Jeunes est un fonds départemental d'aide à l'initiative des jeunes créé en 1987 et alimenté par la DDJS, le Conseil général et la CAF. Le réseau information jeunesse, une boutique de gestion et la mission locale pour l'emploi sont également associés à ce dispositif. Les bourses 2002 ont été remises par le préfet du Gers.

Objectifs :

- Assurer une complémentarité d'intervention au dispositif DEFi jeunes ;
- Permettre une première expérience dans la conduite de projet.

Résultats attendus :

- Favoriser le dialogue entre les jeunes, un service de l'Etat et des institutions locales ;
- Soutenir un maximum d'initiatives jeunes dans le département ;
- Encourager la coopération de différents partenaires au titre des politiques jeunesse.

Ressources mobilisées :

- Un personnel technique et pédagogique (aide et conseil au montage des projets) ;

- 7 800 € de participation de la DDJS.

Résultat obtenu :

12 projets (majoritairement collectifs) soutenus en 2002 pour un montant de 17 456 €.

Évolution enregistrée :

Le partenariat local dépasse le dispositif. Il favorise l'accueil des jeunes porteurs de projets auprès d'autres acteurs.

Conclusion :

La relation de confiance établie autour de cette opération s'appuie sur la permanence de l'aide de l'Etat aux projets de jeunes. ID-Jeunes s'inscrit aujourd'hui dans l'opération Envie d'agir.

Lot

Contribuer au développement durable du territoire

Agir au plus près des acteurs locaux demeure une préoccupation majeure et un enjeu fort pour le service à rendre au public dans un département rural. L'action du service se caractérise par un maillage du territoire organisé par secteur géographique correspondant à la politique des pays.

Objectif :

Soutenir, conseiller et accompagner l'ensemble des acteurs locaux dans le développement de leurs projets dans les champs de la jeunesse et des sports.

Résultats attendus :

- Appropriation de la dynamique de projet par l'ensemble des acteurs locaux ;
- Développement d'actions interministérielles ;
- Connaissance fine des acteurs et développement des réseaux de coopération.

Ressource mobilisée :

10 personnels techniques et pédagogiques et 2 inspecteurs.

Résultats obtenus :

- Connaissance fine de l'ensemble des acteurs ;

- Dynamisation et mise en réseau ;
- Expertise dans le cadre des politiques éducatives territoriales.

Evolution enregistrée :

- Valorisation des acteurs du territoire ;
- Facilitation des partenariats ;
- Mise en œuvre de projets durables.

Conclusion :

Le rôle d'un service public de proximité prend toute sa dimension dans le département du Lot. L'accompagnement, l'expertise et la mise en réseau des acteurs locaux contribuent au développement du territoire et à l'appropriation des politiques éducatives au sens large.

Hautes-Pyrénées

Contribuer à l'aménagement du territoire : l'aide à la décision

L'accompagnement des territoires dans les démarches contractualisées de développement des politiques en faveur du sport et de la jeunesse figure parmi les priorités du projet territorial de l'Etat.

Objectifs :

- Améliorer la connaissance des territoires ;
- élaborer des outils d'aide à la décision.

Résultats attendus

- Réalisation de diagnostics territoriaux ;
- Recensement des équipements sportifs ;
- Participation à l'élaboration des chartes de pays et du contrat d'agglomération.

Ressources mobilisées :

- Personnels d'inspection, techniques et pédagogiques ;
- Participation à la mission inter-services de l'aménagement (MISA/PTE) pour l'instruction des dossiers de financement d'équipements sportifs, de jeunesse, maison des associations, CVL : dotation globale d'équipement (DGE), Fonds national pour l'aménagement du territoire (FNADT),

Fonds européen de développement régional (FEDER), FNDS.

Résultats obtenus :

- 1 000 équipements sportifs recensés ;
- 5 diagnostics de pays réalisés ;
- intégration de la dimension jeunesse et sports dans 3 contrats de pays ;
- Compétence optionnelle des équipements sportifs pour la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes.

Conclusion :

La dimension jeunesse et sports est devenue une composante à part entière des politiques d'aménagement du territoire. Il convient de renforcer l'expertise des agents et de doter les services d'outils et de moyens partagés pour consolider ce positionnement.

Tarn

Les activités physique de pleine nature au service du tourisme vert

La volonté de confier au Conseil général la gestion des sites et parcours de pleine nature correspond parfaitement à la politique territoriale menée dans le département du Tarn. Une prise en compte, induite par la direction départementale de la jeunesse et des sports, est en cours avec le Conseil général.

Objectifs :

- Favoriser le développement du tourisme rural en aménageant d'une manière mieux coordonnée l'utilisation du patrimoine naturel ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable.

Résultat attendu :

Mise en place de plans de randonnées (multiactivités) en phase avec le développement du tourisme vert.

Ressources mobilisées :

- Affectation d'un conseiller d'animation sportive ;
- Crédits DDJS.

Résultat obtenu :

Un comité départemental des espaces, sites et itinéraires pour les sports de nature est en cours de création. Il a pour vocation de regrouper les décideurs publics, les usagers et les professionnels concernés.

Conclusion :

Pour les départements ruraux, le tourisme vert est un facteur important de développement économique et de création d'emplois. L'organisation de la concertation au plan départemental devrait accélérer la formalisation des projets grâce à la mise en cohérence des objectifs et des moyens.

Tarn-et-Garonne

Protéger les mineurs : mobiliser les acteurs locaux

La prévention des conduites à risque concerne tous les acteurs des champs de la jeunesse et des sports : pratiques sportives au sein des clubs, activités éducatives dans les associations, opération d'insertion par le sport à Montauban, réseau information jeunesse.

Objectifs :

- Identifier les activités et les lieux propices aux contacts entre adultes et adolescents ;
- Créer un réseau de « personnes relais » aptes à intervenir au plus près des adolescents.

Résultats attendus :

- Offrir une meilleure écoute et une réponse adaptée aux jeunes confrontés aux conduites à risques ;
- Mobiliser les dispositifs institutionnels d'aide, de conseil ou de soin.

Ressources mobilisées :

- Cadres de la DDJS ;
- 6 098 € de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

Résultats obtenus :

- Constitution du réseau composé d'éducateurs sportifs, de dirigeants associatifs, de professionnels de la santé, d'animateurs du réseau information jeunesse ;
- Mise en place d'un programme de formation pour faciliter le repérage des situations à risque ou de détresse chez les adolescents.

Conclusion :

Le réseau des « personnes relais » en matière de conduites à risque des adolescents est inscrit dans les programmes d'action de la conférence départementale de sécurité et du comité départemental de prévention des dépendances.

Nord-Pas-de-Calais

Nord, Pas-de-Calais



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	4 013 837
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	1 732 683 soit 43 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 547 dont 993 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	836 540
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	446
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	8 881
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	174



(1) Insee
 (2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
 (3) ministère des Sports

La région Nord Pas-de-Calais, est la plus jeune région de France métropolitaine, densément peuplée et très urbanisée. Une fragilité économique persistante se traduit par un taux de chômage élevé, 9,66 % des Rmistes français pour 6,83 % de l'ensemble de la population. Parallèlement, les indicateurs de santé publique sont préoccupants. Dans ce contexte, le développement des politiques éducatives locales, les formations aux métiers du sport et de l'animation, la qualité pédagogique des 1 800 séjours annuels de CLSH et le suivi médical des sportifs sont autant de priorités pour la DRDJS.

Principales actions régionales :

- ✓ **La santé des sportifs de haut niveau** : le réseau régional organise l'accueil des athlètes des pratiquants dans des plateaux techniques adaptés aux investigations nécessaires.
- ✓ **L'initiative des jeunes** : créés à l'origine en étroite relation avec la DRDJS, Les 17 Comités locaux d'aide aux projets (CLAP) financés dans le cadre du CPER accompagnent techniquement et pédagogiquement les projets des 13/30 ans. Ils s'appuient sur des missions locales, des PIJ, et rayonnent en intercommunalité.
- ✓ **L'information jeunesse** : le réseau animé par le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) comporte 80 PIJ. Il contribue à l'autonomisation des jeunes et à leur participation à la vie sociale, à l'accompagnement de leurs projets et à la recherche d'informations, notamment grâce aux TIC.
- ✓ **Le Plan régional de professionnalisation et de qualification** : la structuration du plan a été réalisée en liaison avec la Région à partir du repérage des grandes évolutions qui caractérisent les métiers des secteurs jeunesse et sports. Il affirme le positionnement de la DRDJS dans le champ de la formation professionnelle.
- ✓ **La définition des champs d'intervention et le suivi d'activité des Conseillers techniques régionaux (CTR)** : la coordination au quotidien des missions des CTR auprès du mouvement sportif a fait l'objet d'une réflexion approfondie débouchant sur la mise en cohérence des interventions grâce à de nouvelles modalités d'informatisation et de concertation.

Nord

Développer le sport au féminin

Pour accroître le nombre de licenciées, la DRDJS a initié la création d'un Comité permanent sport et femmes réunissant les partenaires institutionnels et les sportifs concernés.

Objectif :

Promouvoir de nouvelles formes d'accueil féminin en club.

Résultats attendus :

- Promouvoir et soutenir des pratiques d'accueil innovantes (garderies, pratiques familiales) ;
- Augmenter le nombre de licenciées féminines.



Ressources mobilisées :

- Personnel DDJS pour l'accompagnement des clubs sur site ;
- Concours FNDS et crédits propres d'intervention DRDJS.

Résultats obtenus :

- Mise en place de session de sensibilisation et de formation ;
- Création et diffusion d'outils de communication ;
- 16 clubs labellisés en 2002 et 100 licenciées nouvelles.

Evolution enregistrée :

Cette mobilisation sur un projet spécifique au sein des clubs a permis de (re)mobiliser le bénévolat et favorise également son renouvellement.

Conclusion :

Cette expérience rencontre un réel intérêt et fait " tâche d'huile ". Son extension est prévue en 2003 à 50 clubs ainsi qu'aux transfrontaliers belges.

Pas-de-Calais

Renforcer les partenariats éducatifs locaux : rappeler les attentes de l'Etat

En 2002, 89 projets éducatifs locaux ont été engagés, impliquant 47 communes relevant de la Politique de la ville, et 11 communautés de communes regroupant à elles seules 211 communes. Ainsi, 289 communes (32 % des communes du Pas-de-Calais) bénéficient directement ou indirectement, d'un projet éducatif local. Après trois années de fonctionnement, il est apparu nécessaire de réaffirmer les priorités de l'Etat en la matière et d'affiner le mode opératoire.

Objectifs :

- Renforcer la concertation locale ;
- Approfondir le travail inter-ministériel (DDJS, IA, DRAC, DDASS et la Préfecture du Pas-de-Calais) ;
- Affiner la définition des objectifs poursuivis par la collectivité et ses partenaires ;
- Améliorer la qualité des projets.

Résultats attendus :

- Associer l'ensemble des acteurs éducatifs à la démarche ;
- Etablir une réelle méthodologie de projet, avec des actions mises en œuvre en lien direct avec les objectifs définis ;
- Amener les collectivités à prendre en compte l'évaluation comme une composante incontournable de la démarche.

Ressources mobilisées :

- Accompagnement local DDDDS par une équipe de huit correspondants territoriaux (50 % ETP) ;
- 560 793 € au titre des crédits jeunesse et sports et près de 4 M€ au titre de la Politique de la ville

Résultats obtenus :

- Elaboration concertée d'un document de référence précisant les objectifs impartis aux CEL ;
- Concertation renforcée avec les autres services de l'Etat ;
- Redynamisation d'une quinzaine de groupes locaux de pilotage autour de la définition et du suivi du projet ;
- Elargissement des partenariats locaux ;
- Développement d'un travail plus technique portant sur la mise en œuvre concrète des actions.

Conclusion :

Le travail de fond réalisé dans le département sur la clarification des objectifs et des méthodes d'action a eu un effet positif sur la remobilisation des acteurs et la consolidation des partenariats. Il reste à rechercher une plus grande complémentarité entre les actions relevant des temps scolaire, péri et extra-scolaire.

Basse-Normandie

Calvados, Manche, Orne



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	1 431 764
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	580 142 soit 38 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 834 dont 1 647 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	307 687
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	764
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	21 345
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	104



(1) Insee
 (2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
 (3) ministère des Sports

La faible superficie de La Basse-Normandie favorise la coopération entre les 3 départements, créant ainsi une véritable identité régionale sans laminer les particularités locales et les terroirs. Cette caractéristique assure une présence de proximité des services sur tout du territoire. Le littoral encore peu exploité, ainsi que les atouts environnementaux de l'Orne doivent permettre un véritable développement de notre secteur de compétence, dans le domaine des sports de loisirs comme dans les séjours collectifs de jeunes. Cette perspective est renforcée par la proximité de la région parisienne, toujours en recherche d'horizons de respiration active, d'activités sportives et culturelles.

Principales actions régionales :

- ✓ La promotion des politiques éducatives territoriales : à l'initiative de la DRDJS, de la DRAC et du Rectorat, réalisation d'un film d'introduction pour les formations mises en place à l'attention des groupes de pilotage des CEL.
- ✓ Le développement des partenariats économiques : une Cellule d'aide à la recherche de partenariats économiques (CARPE) a été ouverte en septembre 2002. En quelques mois, elle a permis d'apporter une aide méthodologique concrète à de nombreux clubs et associations pour le montage des dossiers de "sponsoring".
- ✓ L'amélioration de l'accueil des sportifs de haut niveau : le sport de haut niveau souffre d'une difficulté récurrente d'hébergement pour les jeunes sportifs inscrits en Basse Normandie. La DRDJS s'attache à trouver les solutions qui empêcheront l'expatriation forcée de ses sportifs de haut niveau.
- ✓ La mobilisation des acteurs pour la rénovation des diplômés : la DRDJS s'est engagée résolument dans le projet national de rénovation des diplômés. L'effort a porté sur la mobilisation et la formation des différents acteurs, publics et privés, du dispositif régional de formation et sur la participation à l'élaboration de 4 offres de nouveaux BP JEPS.
- ✓ La mise en place de la validation des acquis de l'expérience (VAE) : création d'un réseau régional d'accueil et de conseil, composé du CREPS et des 3 directions départementales. Des formations ont été construites à destination des différents personnels chargés d'assurer cette nouvelle mission.

Calvados

Favoriser l'accès aux loisirs : une démarche qualité pour les adolescents

Depuis 2 ans, la DDJS et la CAF du Calvados ont défini un cadre d'intervention relatif aux projets d'animation destinés aux préadolescents et adolescents. La démarche participative retenue au niveau départemental a concerné plus de 120 acteurs locaux (élus de collectivités locales et d'associations, coordinateurs et animateurs professionnels, permanents de fédérations d'éducation populaire). 6 groupes de travail se sont réunis régulièrement. La synthèse des recommandations a servi de base à un cahier des charges, fondement du dispositif de labellisation « pré-ados - ados ».

Objectif :

Proposer un cadre de référence validé et un accompagnement technique aux collectivités territoriales ou aux associations qui souhaitent élaborer un projet éducatif en direction des ados et pré ados.

Résultats attendus :

- Introduire une démarche qualité autour des loisirs pré-ados et ados avec une procédure de labellisation DDJS/CAF ;
- Renforcer le partenariat avec la CAF ;
- Donner un rôle nouveau aux fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, en les missionnant sur l'accompagnement des structures labellisées ou en passe de l'être.

Ressources mobilisées :

- 1 poste de conseiller jeunesse pour la coordination du projet ;
- Participation de la DRDJS au financement des 3 postes d'accompagnateurs.

Résultats obtenus :

- 49 structures ont manifesté leur intention de participer au dispositif en 2002 ;
- Une labellisation sur 3 ans, 7 temporaires et 21 en cours ;
- Mise en place d'un accompagnement méthodologique et pédagogique, assuré par les CEMEA, la FOL et l'UFCV à l'attention des structures candidates.

Conclusion :

La labellisation répond au souci des élus et des pouvoirs publics de développer et de structurer les politiques conduites en direction des ados et des pré-ados en repositionnant les fédérations d'éducation populaire. Elle encourage également la mise en place de politique jeunesse plus globale. Une vingtaine de structures seront labellisées fin 2003.

Manche

Préserver la santé des sportifs et renforcer la lutte contre le dopage

La DDJS de la Manche a une action volontariste auprès des comités départementaux sportifs et des clubs pour promouvoir un suivi médical auprès des sportifs de bon niveau et des élèves inscrits dans les sections sportives scolaires, dans les 2 centres médico-sportifs (CMS) du département.

Objectifs :

- Sensibiliser les sportifs sur l'intérêt d'un suivi médical ;
- Faire prendre conscience que l'entraînement et le suivi médical sont complémentaires.

Résultats attendus :

- Prévenir les accidents auprès des jeunes sportifs pratiquants intensifs, en particulier en sections sportives et auprès des sportifs seniors ;
- Faire connaître le service apporté par les CMS.

Ressources mobilisées :

- Crédits du FNDS à hauteur de 27 028 € ;
- Information auprès des comités départementaux et des clubs avec en particulier l'utilisation de l'exposition " lutte contre le dopage " et la mallette " Sport Net ".

Résultats obtenus :

- Forte demande de visites aux CMS notamment des disciplines exigeantes comme l'athlétisme, le badminton, le cyclisme et le tennis, ou à risque comme la plongée sous marine ;
- 100 % des élèves des sections sport-école procèdent à des tests d'effort au CMS avec un suivi mixte médecin/entraîneur ;
- Changement des mentalités à l'égard du suivi médical dans le milieu sportif.

Conclusion :

Les sportifs et leurs entraîneurs sont intéressés par la systématisation du suivi médical. Il reste à rechercher une meilleure compréhension ainsi qu'une utilisation plus opérationnelle des résultats. La DDJS a décidé de mettre en place des actions de formation continue auprès des entraîneurs pour une meilleure communication entre le milieu sportif et le milieu médical.

Orne

Développer les politiques éducatives sur l'ensemble du territoire

La mise en œuvre et l'extension des politiques éducatives territoriales repose sur la qualité des partenariats construits avec les élus locaux, les associations, la CAF et les autres services de l'Etat.

Objectif :

Réduire les inégalités territoriales dans l'offre éducative en direction des enfants et des jeunes.

Résultats attendus :

- Augmentation qualitative et quantitative des actions proposées ;
- Extension des communes et des associations impliquées dans le dispositif ;
- Evaluation de l'impact des actions sur le comportement des enfants.

Ressources mobilisées :

- Les personnels techniques et pédagogiques du service, soit 8 agents ;
- 380 000 € de crédits d'accompagnement.

Résultats obtenus :

- 60% des communes du département impliquées (+10,1%) ;
- 620 actions mises en œuvre (+12,7%) ;
- 41 évaluations réalisées par un groupe inter-services.

Evolution enregistrée :

Amélioration de la qualité des projets et des actions proposées aux enfants et aux jeunes.

Conclusion :

L'amélioration de la qualité des actions et le soutien aux nouveaux projets mobilisent l'ensemble des partenaires. Le développement de l'offre culturelle de 16 % à 20 % des actions proposées est l'un des objectifs de l'année à venir.

Haute-Normandie

Eure, Seine-Maritime



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	1 792 244
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	776 100 soit 41 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 420 dont 1 215 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	324 070
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	335
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	14 145
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	108



(1) Insee
 (2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
 (3) ministère des Sports

La Haute-Normandie possède deux départements, l'Eure et la Seine-Maritime, une façade maritime importante, et une population jeune (33,8 % de moins de 25 ans). C'est une région marquée par le chômage.

L'activité sportive est freinée par l'absence d'équipement régional de référence (CREPS). La pratique licenciée n'est que de 18,45 %, taux inférieur au seuil moyen national.

Dans ce contexte la direction régionale poursuit prioritairement une action de formation bien structurée et un dispositif d'accès au haut niveau qui s'affirme, malgré l'absence de CREPS, ainsi qu'une valorisation de l'information jeunesse.

Principales actions régionales :

- ✓ **La création d'un centre d'éducation populaire et de sport (CREPS) :** un rapport de faisabilité a été remis au ministre fin 2002. En attendant, pour répondre à la demande du mouvement sportif, l'extension de deux antennes (Petit-Couronne et Vernon) a été amorcée dans le cadre du contrat de plan Etat-région (CPER).
- ✓ **La formation et la certification :** 129 BEES et 212 diplômés liés à l'animation ont été délivrés. Un travail préalable approfondi a été conduit pour la mise en place des BP JEPS et le repérage des besoins notamment pour les activités pugilistiques et nautiques.
- ✓ **La médecine du sport :** l'action financée par le CPER pour la constitution d'un réseau de médecine du sport s'est poursuivie, parallèlement à la constitution d'une antenne médicale.
- ✓ **Le sport de haut niveau :** les sportifs de haut niveau ont à leur disposition une nouvelle filière aménagée à l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA). La réflexion est en cours avec 3 fédérations nationales pour l'ouverture de nouveaux pôles, ce qui porterait à 13 les implantations en Haute-Normandie.
- ✓ **L'information jeunesse :** le réseau régional s'est consolidé grâce au développement de formations pour l'ensemble des animateurs des PIJ/BIJ, à l'informatisation du réseau (points cyb, site internet puis intranet à terme) et à la procédure de relabellisation des PIJ/BIJ suivant une charte de qualité. La rénovation des locaux du CRIJ a permis d'améliorer largement les conditions d'accueil et d'ouvrir l'accès des TIC au public.

Eure

Participation et engagement des jeunes : prévenir les conduites à risque

En 2002 les membres du Conseil départemental de la jeunesse (CDJ) de l'Eure, avec le soutien de la DDJS, ont souhaité agir concrètement en faveur de la santé des 16-28 ans.

Objectif :

Prévenir les toxicomanies grâce à un message réalisé par les jeunes pour les jeunes sur un support " carte postale ".

Résultats attendus :

- Sensibiliser un maximum de jeunes du département ;
- Favoriser l'expression des jeunes ;
- Faire connaître le CDJ.

Ressources mobilisées :

- 7 622 € de la Mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie (MILT) et de la DDASS ;
- 5 000 € alloués par la DDJS.

Résultats obtenus :

- Conception, édition et diffusion de 1 500 exemplaires de chaque carte postale contre le tabac " la sucette à cancer", l'alcool " le biberon à déboires" puis l'ecstasy ;
- Echo très favorable lors d'un test grandeur nature réalisé fin juin 2002 à l'occasion du " Rock dans tous des états " festival rassemblant 20 000 jeunes à Evreux.

Conclusion :

L'accompagnement des membres du CDJ par un conseiller de la DDJS a été déterminant pour mobiliser le partenariat interministériel (DDASS, inspection académique...) et faire aboutir le projet.

Seine-Maritime

Soutenir la vie associative : améliorer les relations entre l'Etat et les associations

La Délégation départementale à la vie associative (DDVA) s'est attachée à mettre en place les outils nécessaires au développement de la vie associative pour une meilleure connaissance respective des services de l'Etat et du mouvement associatif dans toutes ses composantes.

Objectif :

Améliorer les relations entre l'Etat et les associations.

Résultats attendus :

- Accroître les compétences des correspondants Etat vie associative (MAIA) et Politique de la ville en matière de vie associative ;
- Apporter une l'information précise et opérationnelle aux associations ;
- Faire connaître le réseau d'appui à la vie associative.

Ressource mobilisée :

La DDVA et les correspondants MAIA.

Résultats obtenus :

- Edition de documents d'information et de conseil : guide des lieux d'accueil et d'appui aux associations, plaquette de communication sur la MAIA et les points d'appui à la vie associative (PAVA), guide pratique d'aide à la vie associative, imprimé unique de demande de subvention ;

- Création du comité départemental consultatif de la vie associative (CDCVA) ;

En lien avec d'autres partenaires :

- Création d'un réseau départemental d'accompagnement des juniors associations ;
- Organisation de formations pour les bénévoles associatifs avec les CAF ;
- Habilitation de 7 nouveaux PAVA ;
- Mise en place d'un centre de ressources multimédia.

Conclusion :

Le réseau d'aide à la vie associative est mieux perçu de la part des acteurs départementaux. La DDVA est devenue l'interlocuteur référent. La collaboration avec le Conseil régional permet une meilleure prise en compte de la vie associative.

Pays de la Loire

Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne,
Sarthe, Vendée

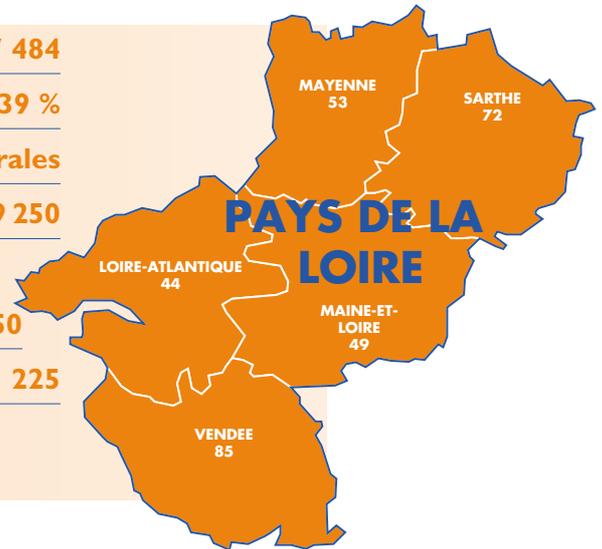


➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	3 267 484
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	1 287 808 soit 39 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 504 dont 1 238 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	309 250
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	1 522
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	55 350
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	225

(1) Insee

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports



L'année 2002 a été marquée par de profondes évolutions dans l'organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports. La redéfinition du projet de service, aménageant 7 départements fonctionnels, et intégrant des changements liés à la partition des attributions relevant respectivement du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche et du ministère des Sports a pour objectif l'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Principales actions régionales :

- ✓ **La redéfinition du projet de service** : 7 départements fonctionnels ont été créés ; protection de l'utilisateur et réglementation, emploi-formation-certifications, sport-santé et sport, aménagement du territoire et équipements, jeunesse et politiques territoriales, vie associative et éducation populaire, administration générale, ainsi que 4 fonctions transversales, communication, contrôle de gestion, études et expertises, webmaster et systèmes d'information.
- ✓ **L'élaboration d'un nouveau schéma régional de formation** : après une concertation approfondie entre les acteurs sociaux et les financeurs, création d'une instance régionale consultative afin de suivre la mise en œuvre des orientations fixées en matière de formation aux métiers de l'animation.
- ✓ **L'application du contrat de plan Etat-région (CPER)** : 320 370 € (dont 216 429 € Etat) ont été affectés à la rénovation des CVL. Le centre régional information jeunesse a bénéficié d'une aide de 267 452 € (dont 86 777 € sur le CPER) et le programme "points cyb" a permis de labelliser 11 nouvelles structures. 2 des 3 équipements structurants inscrits au CPER sont en phase de programmation.
- ✓ **Le soutien au sport de haut niveau (SHN)** : l'efficacité globale des pôles SHN dépend surtout de la qualité de l'encadrement. L'Etat a donc pris en compte les demandes d'aide au recrutement de personnels d'appoint formulées par les responsables pour dégager des temps de formation continue.
- ✓ **La prévention du dopage** : la mise en place d'un réseau d'animateurs-conférenciers dans le cadre de la prévention du dopage a permis de réunir 55 intervenants volontaires, formés sur deux séminaires de deux jours. Leurs interventions en binôme ont donné lieu à de nombreuses conférences débats auprès de publics variés : scolaires, sportifs en pôle, militaires, déteus, cadres du mouvement associatif, étudiant en STAPS. Le Conseil régional, le CROS, l'Institut régional de médecine du sport sont associés au projet.

Loire-Atlantique

Soutenir les fédérations sportives : la démarche qualité des plans de développement pluriannuels

Les pratiques sportives les plus importantes en Loire Atlantique bénéficient d'un environnement et d'un niveau d'excellence propices à un développement dynamique. A l'issue d'un travail de concertation de huit mois, 26 comités sportifs ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) sur la base d'un plan de développement pour la période 2002-2004.

Objectifs :

- Simplifier et clarifier les engagements réciproques ;
- Inscrire les actions dans un schéma pluriannuel correspondant aux priorités du ministère ;
- Garantir un accompagnement pérenne des associations.

Résultats attendus :

- Simplification des procédures ;
- Globalisation et accélération des démarches administratives et le versement des subventions ;
- Renforcement de la qualité du contrôle exercé par les services de l'Etat sur la bonne exécution des actions contractualisées.

Ressources mobilisées :

- 2 professeurs de sport et 1 personnel administratif ;
- 66 250 € de crédits.

Résultats obtenus :

- Les 26 CPO précisent les engagements respectifs sur une durée de trois ans (aide totale de l'Etat de 198 750 €, soit 66 250 € / an) ;
- Procédure d'avance financière pouvant aller jusqu'à 50 % de la subvention versés au 1^{er} trimestre ;
- Définition d'indicateurs de résultats permettant de renforcer le dispositif d'évaluation des actions conduites, au-delà de la vérification de la bonne utilisation des deniers publics.
- Simplification et allègement des dossiers d'instruction. Les documents comptables à produire ont été uniformisés, la liste des pièces à fournir allégées selon le montant des subventions attribuées.

Conclusion :

La démarche a permis une amélioration sensible des conditions d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets. La bonne lisibilité en matière de crédits et d'orientations, en devenant pluriannuelle, doit apporter une amélioration de l'accompagnement des fédérations sportives et du service rendu à l'utilisateur.

Maine-et-Loire

Protéger les mineurs : qualifier l'encadrement

Dans le cadre de la politique de protection des mineurs la DDJS du Maine-et-Loire a inscrit parmi ses priorités l'évaluation des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) dirigés par des titulaires du brevet d'aptitude à la fonction d'animation (BAFA) de plus de 21 ans.

Objectifs :

- Améliorer la qualification des directeurs de centres de loisirs en milieu rural ;
- Faire adhérer les acteurs locaux au rôle éducatif des CLSH ;
- Construire un projet éducatif local autour du CLSH en milieu rural.

Résultats attendus :

- Formation complémentaire (BAFD) des directeurs titulaires du BAFA ;
- Renforcement des partenariats entre les acteurs locaux et départementaux.

Ressources mobilisées :

- 2 CEPJ pour l'accompagnement des directeurs en formation et des bénévoles associatifs ;
- 30 403 € de crédits DDJS.

Résultats obtenus :

- 200 CVL environ visités en 2002 ;
- 60 conventions signées entre les associations locales, les directeurs BAFA, les fédérations de jeunesse, les communes et la DDJS ;
- 60 nouveaux directeurs en formation.

Evolution enregistrée :

L'amélioration de la qualité éducative des petits centres de loisirs est significative. La répartition des rôles entre les directeurs et les organisateurs est clarifiée et facilite la mise en place du projet pédagogique.

Conclusion :

Cette démarche a permis d'anticiper les nouvelles obligations réglementaires relatives à la qualification des directeurs. Peu de dérogations seront nécessaires.

Mayenne

Soutenir l'emploi et la formation : un service pour les associations primo-employeuses

Le développement de l'emploi associatif est essentiellement freiné par les difficultés de gestion que rencontrent les bénévoles, particulièrement lors de l'embauche du 1^{er} salarié.

Objectifs :

- Soutenir la vie associative par le développement de l'emploi permanent ;
- Créer un service de gestion des emplois et d'aide à la comptabilité : l'aide aux petites associations employeuses (APAE).

Résultats attendus :

- Décharger les bénévoles ;
- Fiabiliser et sécuriser la gestion sociale des emplois associatifs ;
- Faciliter l'obtention d'aides financières aux associations par une meilleure gestion comptable.

Ressources mobilisées :

- 1 professeur de sport (20% ETP) ;
- 1 contrat " sport emploi " 27 000 € sur 5 ans ;
- Convention avec le centre régional emploi formation (CREF) pour la création du service ;
- Mécénat de la fondation du crédit mutuel " Créavenir " : 10 000 € ;
- Participation financières des associations utilisatrices.

Résultats obtenus :

- Création de l'aide aux petites associations employeuses ;
- 70 associations utilisatrices du service ;
- Validation par convention avec l'URSSAF dans le cadre d'Impact Emploi (novembre 2002).

Evolution enregistrée :

La création de l'APAE a rencontré un écho très favorable auprès des associations dont les adhésions se multiplient rapidement.

Conclusion :

La décharge des bénévoles sur des questions techniques de gestion est très appréciée. Le service est à développer y compris sur un volet formation en direction des responsables associatifs pour transférer progressivement les compétences de base. L'objectif est d'atteindre à moyen terme 200 associations adhérentes.

Sarthe

Protéger la santé des sportifs

La Sarthe se caractérise par une présence significative du sport de haut niveau. Les centres de formation des clubs professionnels (MSB basket- MUC football) se rajoutent aux pôles fédéraux (karaté, filière automobile, squash). Cette pratique intensive par des jeunes sportifs en devenir ne bénéficiait d'aucun suivi médical spécialisé dans le département.

Objectifs :

- Créer un centre médico sportif ;
- Informer/former sur le thème de la santé des sportifs : conférences, débats, approches thématiques ;
- Sensibiliser à la lutte contre le dopage.

Résultats attendus :

- Consultation systématique des sportifs, toutes disciplines confondues ;
- Réalisation de tests d'efforts ;
- Organisation d'une information s'adressant à toutes les personnes ayant un rôle dans le suivi médical des sportifs.

Ressources mobilisées :

- 1 professeur de sport, 1 inspecteur JSL, 1 secrétaire ;
- 1 médecin inspecteur départemental ;
- 7 600 € sur crédits FNDS et 7 000 € de vacations pour les visites médicales.

Résultats obtenus :

- 100 sportifs environ ont été suivis ;
- Réalisation d'outils de communication : mallettes, exposition... ;
- Formation de 9 intervenants pour assurer le suivi de l'exposition itinérante, plus particulièrement en direction des jeunes sportifs inscrits en sections sportives scolaires et en pôles Espoirs ;
- Organisation d'une conférence " sportif féminin, approche par la médecine sportive " avec l'intervention de spécialistes de l'INSEP.

Conclusion :

Tous les objectifs ont été atteints. La participation aux conférences est au delà des projections initiales. Il revient à la DDJS de maintenir la dynamique en renforçant la contribution au réseau régional créé par le médecin conseiller et en privilégiant la formation des différents acteurs.

Vendée

Développer l'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles : valoriser les cultures urbaines

L'émergence des nouvelles pratiques culturelles (musiques amplifiées, hip hop, roller, skate board, graph...) sont encore insuffisamment prises en compte par les pouvoirs publics malgré l'engouement rencontré auprès des jeunes de tous horizons.

Objectifs :

- Recenser les nouvelles pratiques sur le territoire ;
- Soutenir leur développement dans un cadre sécurisé.

Résultats attendus :

- Reconnaissance sociale de ces pratiques ;
- Amélioration de leur encadrement ;
- Prise en compte des besoins des pratiquants non licenciés.

Ressources mobilisées :

- Personnels DDJS ;
- Réseaux associatifs concernés.

Résultats obtenus :

- Opérations promotionnelles ;
- Elaboration de cahiers des charges ;
- Médiation sociale et institutionnelle.

Conclusion :

La prise en compte de ces nouvelles pratiques a progressé en partie du fait de leur normalisation et de leur dimension grand public. Leur valorisation par un service de l'Etat favorise le dialogue entre les jeunes et les institutions.



Picardie

Aisne, Oise, Somme



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	1 868 046
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	760 475 soit 41 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	2 292 dont 2 015 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	392 003
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	407
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	9 536
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	121



(1) Insee
 (2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
 (3) ministère des Sports

Malgré un tissu industriel et agricole riche, la Picardie est confrontée à des nombreuses difficultés (faible identité régionale, émiettement communal, niveau de formation et d'emploi inférieurs à la moyenne nationale). Elle demeure peu attractive pour ses étudiants et les jeunes entrant dans la vie active. Pourtant, la Picardie trouve dans la jeunesse de sa population des raisons d'espérer. De plus, le dynamisme du mouvement sportif et des associations, la fréquentation en hausse des sites touristiques, les coopérations inter-institutionnelles constituent autant de réponses positives aux défis lancés.

Les champs de la jeunesse et des sports évoluent de façon comparable aux mutations de la société civile : les activités sont concentrées dans les nombreuses villes moyennes et peu fréquentes en zones rurales enclavées. L'exercice de la citoyenneté se heurte à des pratiques culturelles trop isolées et à un niveau de formation relativement faible pour le pays.

Principales actions régionales :

- ✓ **L'offre régionale de formation** : l'information et l'orientation du public et des partenaires sur l'offre régionale de formation et des métiers de l'animation sportive et socio-culturelle se développe en partenariat avec le Département d'information sur la formation et l'emploi.
- ✓ **La santé des sportifs** : le suivi médical approfondi et gratuit des 500 sportifs de haut niveau a été organisé en partenariat avec les centres médico-sportifs, les plateaux techniques et le centre régional jeunesse et sports appelé à devenir CREPS.
- ✓ **Les pratiques de loisirs des jeunes** : une étude-action a été engagée pour recenser et analyser les pratiques de loisirs des jeunes sur 3 territoires picards pertinents (zone rurale, semi-urbaine et urbaine) dans le cadre du Projet Territorial de l'Etat en région.
- ✓ **Le développement des activités physiques et sportives de pleine nature** : grâce aux financements CPER (50% des 2 100 M€ déjà engagés) l'aide aux APPN (parachutisme ascensionnel, beach-volley, kayak de mer, randonnée...), et aux équipements de loisirs sportifs structurants s'est poursuivie.
- ✓ **Le sport féminin** : le prix de la vocation sportive féminine, doté de 7 200 €, récompense toutes les femmes sans limite d'âge, licenciées dans une association sportive qui souhaitent s'investir dans la pratique sportive de loisirs, de compétition ou assumer des fonctions dirigeantes (117 candidates pour 9 lauréates).

Aisne

Protéger les mineurs : la démarche qualité dans les centres de loisirs

La DDJS procède au renouvellement de la charte de qualité des CLSH. Avec le soutien financier de la CAF, de la MSA et du Conseil général, l'accent est mis sur la définition d'un projet éducatif global.

Objectifs :

- Généraliser une démarche départementale à laquelle 50 % des CLSH prennent déjà part ;
- Initier des démarches innovantes dans l'accueil des jeunes handicapés, la qualité alimentaire...).

Résultats attendus :

- Amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement des enfants ;
- Amélioration de la qualité des équipes de direction ;
- Augmentation de l'engagement financier des collectivités locales.

Ressources mobilisées :

- Implication d'un CEPJ ;
- Prise en charge par la DDJS du plan de diffusion de la charte qualité.

Résultats obtenus :

- Amélioration importante des modalités de fonctionnement de nombreux centres ;
- Diversité pédagogique accrue.

Evolution enregistrée :

Souvent considéré comme un simple outil de garde d'enfants le CLSH prend progressivement une dimension pédagogique.

Conclusion :

L'objectif prioritaire des partenaires départementaux de la charte de qualité est de toucher 100 % des CLSH.

Oise

Soutenir le mouvement sportif dans toutes ses dimensions

L'Oise est un département jeune (43% des moins de 20 ans picards). Le Conseil général s'est doté d'un budget sport conséquent pour prendre en compte la dispersion des territoires.

Trois logiques d'intervention ont été identifiées : rurale, urbaine, Politique ville.

Objectifs :

- Soutenir l'activité et le fonctionnement du mouvement sportif ;
- Mieux répondre aux attentes des territoires et des populations.

Résultats attendus :

- Promouvoir le FNDS ;
- Diversifier les modalités d'aides financières ;
- Inciter le champ associatif à s'inscrire dans les CEL ;
- Mobiliser les clubs et comités sur des thématiques peu abordées : prévention de la violence, santé, sport féminin.

Ressources mobilisées :

- 3 conseillers d'animation sportive ;
- FNDS et crédits DDJS ;
- Rencontres et information des partenaires associatifs, conférences, actions renforcées avec le CDOS et l'échelon régional.

Résultats obtenus :

- Participation conséquente du mouvement sportif aux Etats généraux du sport ;
- 790 projets retenus au titre du FNDS contre 513 en 2001 ;
- Promotion du sport féminin (12 574 €) et prévention de la violence par le sport (24 000 €) ;
- 90% des CEL proposent une ou plusieurs activités sportives ;
- Augmentation des bénéficiaires du coupon sport.

Conclusion :

Le couplage " apport financier et soutien méthodologique " est apprécié par le mouvement sportif. Le rôle de la DDJS est mieux identifié, le rapport de proximité avec les associations locales élargi. Le travail dans la durée est indispensable pour consolider les partenariats. Celui avec le Conseil général et les communes doit être renforcé.

Somme

Contribuer à l'aménagement du territoire et au développement durable

Suite aux graves inondations du printemps 2001 et au Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) du 9 juillet 2001, la DRDJS a été mobilisée pour la remise en état des équipements sportifs sinistrés recensés dans 15 communes.

Objectifs :

- Recenser les équipements APS, sports de nature ;
- Mettre en place un plan de rénovation efficace pour répondre à l'urgence et à la gravité de la situation.

Résultats attendus :

- Apport d'expertise et d'aide technique ;
- Prise en compte des prescriptions de la loi sur l'eau ;
- Financement rapide des travaux ;
- Maintien des installations sur leur localisation d'origine.

Ressources mobilisées :

- Expertise des agents sur le terrain ;
- 1 524 490 € mobilisés ;
- Campagne d'information en direction des élus et des associations ;
- Participation du service, au titre des équipements sportifs au comité de programmation Vallée/ Baie de Somme chargé de financer le soutien aux communes sinistrées.

Résultats obtenus :

- 95% des crédits ont été affectés ;
- Remise en état de terrains de football et de vestiaires principalement, mais aussi de terrains de tennis, d'un plateau d'EPS avec piste d'athlétisme et d'un gymnase ;
- Amélioration des terrains existants par reprofilage et drainage.

Conclusion :

Les engagements financiers auprès des communes et des associations sportives ont été tenus dans les délais. La remise en état des équipements sinistrés a permis d'améliorer les sites malgré quelques délocalisations pour raison de sécurité.

Les élus ont été satisfaits de l'apport technique des services de l'Etat et de son soutien financier à hauteur de 40% du financement total (20% région et 20 % département).

Les compétitions pourront reprendre dans les délais (délais d'exécution des travaux et d'ensemencement sont respectés).



Poitou-Charentes

Charente, Charente-Maritime,
Deux-Sèvres, Vienne,

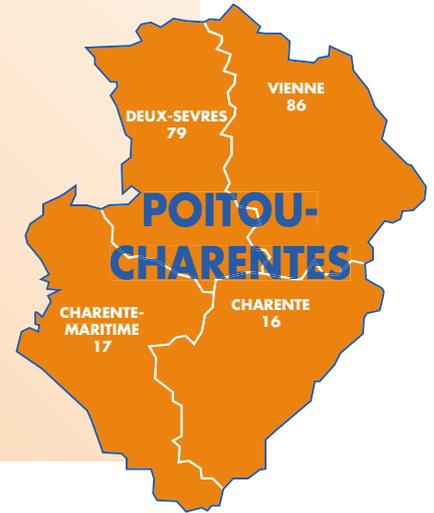


➤ Population totale ⁽¹⁾ :	1 654 674
➤ Population jeunes moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	581 368 soit 35%
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	1 465 dont 142 urbaines
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	396 845
➤ Nombre de séjours de vacances ⁽²⁾ :	1 082
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	37 527
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	101

(1) Insee

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports



En Poitou-Charentes, deux dominantes ont marqué l'année 2002 :

La poursuite et l'amplification des actions conduites dans les domaines de l'initiative des jeunes, de la formation, de l'emploi, de la vie associative et des politiques territoriales. Les services sont de plus en plus sollicités pour les concours financiers qu'ils peuvent mobiliser, mais surtout pour les compétences spécifiques qu'ils apportent à leurs multiples interlocuteurs face à la complexité des programmes et des procédures. En raison du caractère de la région, urbanisation à taille humaine, espaces ruraux, façade maritime, cette tendance concerne tous les domaines de l'activité jeunesse et sports.

L'innovation a principalement porté sur l'organisation et le suivi des États généraux du sport ainsi que sur le lancement du programme "Envie d'agir".

Principales missions régionales :

- ✓ **La formation** : les formations du brevet d'État d'animateur technicien de la jeunesse et des sports (BEATEP) ont évolué pour répondre à de nouveaux besoins repérés dans la société civile ; handicapés, personnes âgées, petite enfance, TIC, environnement, sécurité routière.
- ✓ **La jeunesse** : l'année 2002 aura été celle de toutes les initiatives ; plus de 300 projets individuels ou collectifs ont été soutenus ; les plus remarquables ont concerné les chantiers de jeunes, l'Europe et les relations internationales.
- ✓ **Le sport de haut niveau** : l'observation méthodique de la situation de chaque athlète s'est révélée être un outil efficace pour l'amélioration des conditions de vie et d'entraînement de chacun d'eux ; elle a commencé à porter ses fruits en 2002.
- ✓ **La lutte contre le dopage s'enracine parmi les priorités des services** : former de nouveaux médecins, amplifier les campagnes de prévention par de nouveaux moyens auprès de nouveaux publics.
- ✓ **Le renouvellement du partenariat associatif** : les perspectives ouvertes par la Loi organique relative aux lois de finances, le renforcement des procédures de distribution des fonds publics – instruction, contrôle, évaluation –, a induit une évolution qualitative bénéfique dans les relations avec les associations. Ces négociations ont en outre permis de valoriser l'expertise des cadres techniques, personnels de l'État qui œuvrent auprès des associations de la Région.

Charente

Développer l'emploi qualifié au service des associations et des collectivités locales

233 emplois jeunes (EJ) ont été conventionnés ces dernières années dans les champs jeunesse et sports. 20 emplois ont pu être maintenus grâce au plan sport emploi et 16 sur des postes FONJEP. Il s'avère nécessaire de proposer un programme de formation de proximité pour les bénévoles et salariés, en particulier pour les non-diplômés.

Objectif :

Former les primo employeurs bénévoles et leurs salariés à leur nouveau rôle et fonction.

Résultats attendus :

- Qualifier les titulaires pour répondre aux obligations réglementaires ;
- Professionnaliser la réponse aux besoins locaux ;
- Donner des atouts aux jeunes qui ne verront pas leur emploi pérennisé.

Ressources mobilisées :

- Un équivalent temps plein (ETP) ;
- Mesure d'accompagnement de la charte de professionnalisation EJ 8 740 €.

Résultats obtenus :

- Organisation de 10 séances de formation : 150 personnes formées (bénévoles et salariés) ;
- Information systématique sur les diplômes du ministère et sur le dispositif VAE ;
- Participation au diagnostic d'ancrage territorial avec les cabinets missionnés par la DDTEFP ;
- Sortie facilitée du dispositif EJ pour les jeunes bénéficiaires de la formation.

Évolution enregistrée :

Prise de conscience par les bénévoles de leurs responsabilités d'employeurs et de la nécessité d'une gestion dynamique passant par l'élaboration d'un plan de développement.

Conclusion :

Nécessité d'étendre le dispositif de formation pour maximiser la pérennisation des emplois ou des activités.

Charente-Maritime

Mieux contrôler les établissements d'activités physiques et sportives

Mise en place d'une coordination interministérielle pilotée par la direction départementale jeunesse et sports dans le cadre du projet territorial de l'Etat.

Objectifs :

- Augmenter les contrôles des établissements d'activités physiques et sportives (APS) ;
- Conseiller et contrôler les sites touristiques en priorité ;
- Améliorer l'information sur les réglementations d'Etat.

Résultats attendus :

- Réduire les incidents ;
- Développer la formation ;
- Favoriser la prévention.

Ressources mobilisées :

- Inspecteurs, personnels techniques et pédagogiques de la DDJS ;
- Déplacements inter-administratifs au cas par cas : affaires maritimes, direction des la concurrence, de la consommation et des fraudes, direction de l'équipement, direction de l'agriculture, direction de l'action sociale, services vétérinaires. Le partenariat a été récemment élargi à l'URSSAF, aux associations de consommateurs et au comité départemental olympique et sportif.

Résultats obtenus :

- Augmentation du nombre de visites de 20 % au cours des mois de juillet et août 2002 ;
- 100 % des centres équestres contrôlés (DDJS, DAS, services vétérinaires) ;
- Aucun accident grave ou constat de non-respect volontaire de la réglementation ;
- 13 avertissements envoyés à l'issue des contrôles (locaux, affichage, qualifications encadrement).

Évolution enregistrée :

Evolution positive du comportement des éducateurs et des responsables de structures.

Conclusion :

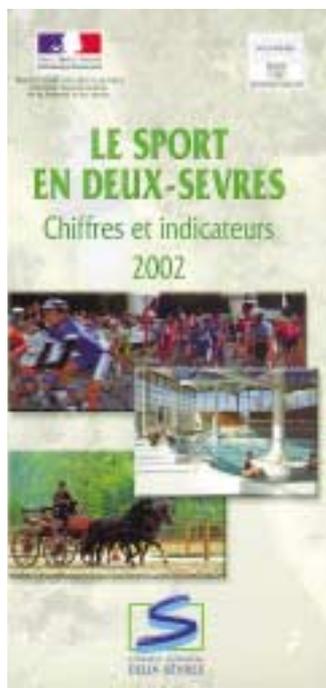
La coordination interministérielle conforte les objectifs quantitatifs et surtout qualitatifs de la démarche.

La nécessité d'une information régulière des exploitants d'APS en confirmée.

Deux-Sèvres

Connaître pour mieux agir : enquête sur la pratique sportive

Le mouvement sportif départemental qui occupe la première place régionale pour la proportion des licenciés sportifs est confronté à double difficulté : celle du renouvellement de l'encadrement associatif et celle de l'augmentation qualitative de la pratique.



Objectif :

Recadrer la politique d'intervention du service afin d'optimiser les moyens d'intervention en faveur de la vie associative sportive.

Résultats attendus :

- Repérer les difficultés et les attentes des responsables de club ;
- Permettre aux associations d'effectuer un diagnostic à partir duquel elles pourraient s'engager dans une démarche de projet, plus précisément d'élaboration de plan de développement pluri-annuel.

Ressources mobilisées :

En partenariat avec le Conseil général et le CDOS les

conseillers techniques et pédagogiques du service ont été aidés par 2 stagiaires chargés du traitement des données et de la synthèse des résultats.

Résultats obtenus :

432 réponses ont été exploitées soit un taux de retour de 42 %. Les résultats de l'enquête ont mis en évidence :

- des difficultés en matière d'encadrement ;
- des attentes importantes en matière de soutien financier ;
- une volonté de s'engager dans la professionnalisation de l'encadrement technique ;
- 1/3 des associations sont confiantes dans l'avenir de leur activité. 58 % d'entre elles pensent être en mesure de bâtir un plan de développement pluri-annuel
- Communication de l'analyse des résultats auprès des comités départementaux ;
- Edition d'un document de référence sur la pratique du mouvement sportif.

Évolution enregistrée :

Augmentation des demandes d'appui technique auprès de la DDJS.

Conclusion :

Les résultats de l'étude doivent donner les moyens aux acteurs et aux décideurs locaux de préciser le cadre de la politique contractuelle permettant de favoriser développement des pratiques physiques et sportives en Deux-Sèvres.

Vienne

Développer les politiques éducatives territoriales

La politique des Contrats éducatifs locaux (CEL) a permis de mettre en cohérence et d'améliorer les initiatives des communes en faveur des jeunes. Malgré la montée en puissance des partenariats et des actions, l'ensemble des besoins n'est pas encore couvert.

Objectifs :

- Étendre le maillage territorial par le développement de projets intercommunaux, notamment dans les zones rurales ;
- Améliorer la pertinence et le contenu des actions.

Résultat attendu :

Augmentation du nombre et de la qualité des projets intercommunaux et inter-associatifs.

Ressources mobilisées :

- 2 personnels pédagogiques et un secrétariat (2,5 ETP) ;
- 236 000 € affectés sur ces projets dont les crédits du Contrat de plan.

Résultats obtenus :

- 65 % des communes sont concernées par les CEL contre 38,4 % au plan régional ;
- 80 % des crédits sont affectés à des territoires ruraux ;

- 65 % des contrats concernent des projet intercommunaux ;
- 35 % des jeunes de 6/25 ans participent aux actions des CEL.

Évolution enregistrée :

- Dynamisation de la réflexion sur la question de l'éducation partagée et mise en réseau effective des acteurs locaux.
- Utilisation mieux ciblée des moyens de l'Etat et positionnement des services jeunesse et sports comme un partenaire essentiel notamment dans les zones rurales.

Conclusion :

La démarche des projets éducatifs locaux est maintenant bien implantée dans les politiques locales ; toutefois, le maintien de la dynamique induite nécessite localement la présence de coordonnateurs professionnels, l'entretien de la démarche partenariale par la présence active des services jeunesse et sports, cheville ouvrière et clé de voûte du dispositif.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes,
Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Var, Vaucluse



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	4 568 975
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	1 649 560 soit 36 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	963 dont 666 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	1 028 747
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽³⁾ :	3 305
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	120 623
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	340

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports

(3) ministère des Sports



Pour contribuer à la vie sportive et associative des 4,5 M d'habitants de la région et des pratiquants occasionnels que représentent les quelques 36 millions de touristes (dont 60% en été), les services d'État de la jeunesse et des sports disposent de 110 conseillers techniques sportifs.

Région de mer et de montagne, terre de festivals (plus de 600), Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille de nombreuses formations sportives ou socio-éducatives ; elle forme également de nombreux sportifs de haut niveau (42 pôles) et joue un rôle spécifique dans les échanges euro-méditerranéens.

Principales actions régionales :

✓ **Les échanges internationaux** : le forum euro-méditerranéen des échanges de jeunes a eu lieu à Marseille du 24 au 26 juin 2002 avec le soutien du contrat de plan Etat-région. Plus de 300 personnes, issues de 23 pays (12 de l'Union européenne, 11 d'Etats tiers méditerranéens) ont participé à cette rencontre.

✓ **La santé des sportifs** : Le Contrat de plan a permis de coordonner et d'enrichir le réseau médico-sportif en PACA. Une rationalité nouvelle a été établie pour le suivi médical des sportifs de haut niveau, la tarification des prestations et l'amélioration de l'équipement des centres et plateaux médico-sportifs.

En parallèle, la direction régionale a lancé en 2002 le bulletin " Performance et Santé ", périodique consacré à la protection de la santé des sportifs en PACA. Son tirage à 2 000 exemplaires assure une large diffusion d'information.

✓ **L'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau** : une action très ciblée de sensibilisation des entreprises au sport de haut niveau a été lancée pour faire connaître les dispositions fiscales et les mesures pour l'emploi (convention d'insertion professionnelle, contrat de qualification, bilan de compétences...) encourageant l'embauche des sportifs par les entreprises.

✓ **La formation et l'emploi** : la direction régionale a élaboré le schéma régional des formations aux métiers de l'animation et du sport en PACA. L'expertise de l'observatoire régional des métiers a été très précieuse. De nombreux éléments ont été repris par le Conseil régional dans le cadre de son plan régional de développement des formations.

Alpes-de-Haute-Provence

Soutenir la vie associative : proximité et expertise

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est vaste et peu peuplé (140 000 habitants environ). Il présente les caractéristiques du milieu rural : faiblesse des infrastructures économiques, des moyens de transport, etc. Le secteur associatif constitue donc un facteur de développement non négligeable pour l'organisation sociale mais aussi pour l'emploi.

Objectif :

Promouvoir et développer la vie associative en proposant des services et des outils concrets.

Résultats attendus :

- Simplification des démarches administratives ;
- Dynamisation et promotion des actions associatives sur le plan local.

Ressources mobilisées :

- Des correspondants "association" dans les services publics, organisés en réseau ;
- Des conventions d'objectifs pluriannuelles ;
- Des espaces d'accueil, d'information et d'expression.

Résultats obtenus :

- Mise en place de deux points d'appui à la vie associative, qui démultiplient leur action à travers des permanences dans plusieurs localités ;

- Création, avec le soutien du Fonds de la réforme de l'Etat, d'un site internet (www.asso04.com) proposant des informations, des outils, un accès internet, un espace d'expression ;

- Elaboration d'outils et de services : de fiches pratiques, dispositif juniors associations, formations de bénévoles...

Evolution enregistrée :

Pour répondre à l'effort de coordination des services de l'Etat, les associations se sont organisées en collectif, instance d'expression et interlocuteur privilégié des institutions.

Conclusion :

La dynamique initiée par la DDJS a permis de développer de nouveaux partenariats au sein des services de l'Etat, et une meilleure coordination avec les associations. Les services pratiques sont de plus en plus utilisés. La consultation du site internet augmente régulièrement. La reconnaissance du secteur associatif comme acteur économique et social est considérée comme acquise.

Alpes-Maritimes

Lutter contre la violence dans le sport : mobiliser les acteurs

En raison d'une situation quelque peu dégradée – notamment dans le domaine du football – la DDJS s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre d'un plan anti-violence ayant pour objectif, dans la durée, d'endiguer et de faire régresser ce phénomène.

Objectifs :

- Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs concernés ;
- Définir des orientations communes.

Résultats attendus :

- Renforcement du partenariat avec le district Côte d'Azur de football ;
- Sensibilisation du mouvement sportif et des collectivités territoriales ;
- Conception d'actions innovantes.

Ressources mobilisées :

- Personnels DDJS et associatif ;
- FNDS pour les projets innovants.

Résultats obtenus :

- Réunion de l'Entente des Elus aux Sports ; séminaires et assemblées générales des comités départementaux sportifs ;

- Promotion du fair-play (tournois des plages) ;
- Mise en place d'un projet innovant de substitution de peine ;
- Communication lors des Etats généraux du sport ;
- Mise en place de l'opération " Le respect c'est quoi ? " en partenariat avec le CDOS, le district de football, le comité de hand-ball.

Conclusion :

La mobilisation des acteurs, particulièrement du mouvement sportif, s'amplifie. Par le biais des clubs et des éducateurs plusieurs milliers de jeunes licenciés (10/15 ans) de football et de handball ont été touchés par le jeu interactif et la campagne d'affichage de l'opération " Le respect c'est quoi ? ".

Bouches-du-Rhône

Accompagner les politiques éducatives territoriales

La DDJS a contribué à l'émergence dans les Bouches-du-Rhône de politiques éducatives locales, notamment par la conclusion de 45 CEL. Ces politiques doivent faire l'objet d'un soutien permanent, au delà de l'aide financière qui peut leur être attribuée.

Objectifs :

- Améliorer la qualité éducative des actions ;
- Assurer une diffusion des expériences positives ;
- Associer plus étroitement le monde associatif (sport, jeunesse, éducation populaire) dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs.

Résultats attendus :

- Développement de la coopération entre les acteurs ;
- Création d'outils techniques et d'information ;
- Regroupement périodiques des coordonnateurs des CEL : réunions de travail et formation.

Ressources mobilisées :

- Personnels du service et partenariat associatif ;
- 80 000 € de crédits DDJS.

Résultats obtenus :

- Organisation d'une journée annuelle des CEL des Bouches-du-Rhône qui a accueilli plus de 200 personnes (élus, responsables associatifs, parents d'élèves...) ;

- Edition de " Fleur de CEL ", bulletin d'information et de liaison des acteurs des politiques éducatives locales. Après 5 parutions " Fleur de CEL " est devenu un lien fort entre les acteurs des CEL.

Conclusion :

Cette démarche globale d'accompagnement a permis de mieux faire comprendre les objectifs et les méthodes du service. Après évaluation, une reconduction des actions pourra être envisagée dans le cadre du renouvellement des conventions pluriannuelles.



Hautes-Alpes

Protéger les usagers : sécuriser les d'activités physiques de pleine nature (APPN)

Dans les Hautes-Alpes, la grande diversité des activités physiques de nature (ski, alpinisme, vol libre, kayak classe IV, canyoning, parachutisme, spéléologie...) et l'évolution rapide des pratiques nécessitent une vigilance constante de la part de la DDJS.

Objectifs :

- Situer les différents acteurs des APPN ;
- Créer une attitude responsable et volontariste de l'ensemble des acteurs vis à vis de la sécurité.

Résultats attendus :

- Respect de la réglementation ;
- Anticipation sur l'analyse et la prise en compte des risques : demande d'expertise, conseil, charte qualité.

Ressources mobilisées :

- 2 conseillers techniques sportifs ;
- frais de déplacements, matériel... ;
- moyens réglementaires.

Résultat obtenu :

Peu d'établissements hors réglementation.

Conclusion :

Les établissements sont de plus en plus en demande d'expertise et de conseil pour la sécurité (ex : parcs acrobatiques forestiers, écoles de ski). Toutefois, la variété et la technicité des pratiques ne permettent pas de répondre à toutes les demandes du fait des effectifs des conseillers.

Var

Développer les métiers du sport et de l'animation

S'appuyant sur un partenariat avec le Conseil général, le plan sport emploi a permis de consolider les emplois existants et de créer de nouveaux emplois.

Objectif :

Organiser une assistance individualisée des employeurs et des salariés.

Résultats attendus :

- Pérenniser les emplois ;
- Accompagner le parcours professionnel des jeunes.

Ressources mobilisées :

- Un inspecteur et 4 personnels techniques et pédagogiques ;
- Coopération active avec la DDTEFP, l'ANPE, les missions locales, le mouvement sportif et l'association " profession sport ".

Résultats obtenus :

- 110 emplois consolidés dans le cadre du plan sport emplois ;
- 37 nouveaux emplois jeunes, soit 670 dans le département ;
- demandes accrues de validation des acquis professionnels et de l'expérience.

Conclusion :

La mobilisation en faveur de l'emploi dans les champs du sport et de la jeunesse a eu des répercussions sur le développement de la vie associative dans son ensemble et sur la reconnaissance de l'expertise de la DDJS dans ce secteur particulier.

Vaucluse

Soutenir l'initiative des jeunes

Dans le Vaucluse, les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 32% de la population. Beaucoup ont des projets qui nécessitent une aide financière et un tutorat pédagogique pour se réaliser. Si l'environnement associatif est encore peu ouvert à cette démarche de projet, des institutions comme la CAF y sont favorables.

Objectifs :

- Développer l'aide au projet des jeunes comme projet éducatif global ;
- Favoriser la prise d'autonomie, la responsabilisation et l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes.

Résultats attendus :

- Développement la coopération des acteurs éducatifs autour d'un dispositif concret d'aide aux jeunes ;
- Amélioration de l'image des jeunes dans la société en valorisant leur capacité d'action et de création.

Ressources mobilisées :

- 1 agent de l'Etat, 1 cadre associatif, 1 cadre CAF, 20 bénévoles ;
- 45 000 € de crédits : DDJS, SPV, CAF.

Résultats obtenus :

- Création d'un fonds département pour l'initiative des jeunes de 13 à 25 ans destiné à soutenir les projets collectifs inscrits dans la durée, à encourager la solidarité et l'intérêt général et à aider financièrement les jeunes sans ressources ;

- 40 projets concernant plus de 145 jeunes ont été retenus et financés en 2002 dans les domaines les plus variés ;
- Création d'un réseau d'appui local d'accompagnateurs de projet.

Evolution enregistrée :

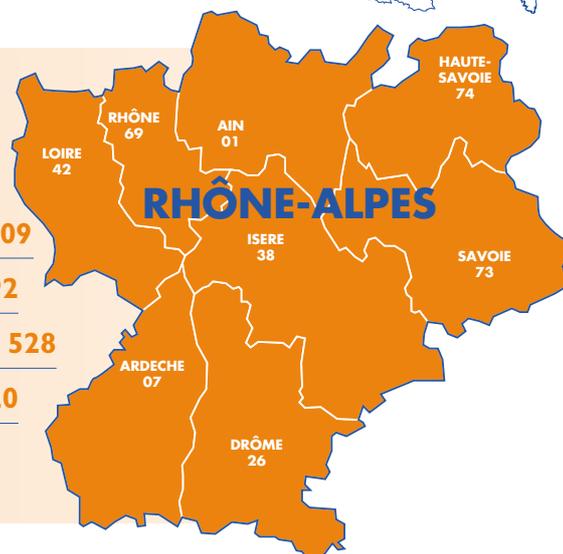
Le réseau d'appui est en constante évolution, tant en nombre qu'en capacité d'accompagnement pédagogique, contribuant à la qualité des réalisations.

Conclusion :

Ce dispositif constitue une véritable école du projet. Il met en évidence des idées et des besoins nouveaux. Le partenariat institutionnel doit encore s'étendre afin de toucher un plus grand nombre de jeunes.

Rhône-Alpes

Ain, Ardèche, Drôme, Isère,
Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie



➤ Population totale 2001 ⁽¹⁾ :	5 718 130
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	2 263 979 soit 40 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	2 879 dont 2 170 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	1 537 809
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	6 692
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	255 528
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	420

(1) Insee

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports

Rhône-Alpes est la 2^{ème} région de France en superficie et en population.

Outre les 8 DDJS, le développement des activités du sport et de la jeunesse s'appuie sur 1 centre régional d'éducation populaire et de sport (CREPS), ainsi que sur l'école nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) à Chamonix.

La mission phare de la DRDJS a été de conduire et d'animer les travaux relatifs aux études prospectives dans les métiers et les activités du sport, en partenariat avec la Région, les services de l'Etat (SGAR - DRTEFP) et les partenaires sociaux (OPCA et syndicats professionnels).

Principales actions régionales :

✓ **L'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau (SPN)** : la DRDJS s'est engagée dans un accompagnement actif des parcours de professionnalisation des SPN ; élaboration des projets personnels, renforcement des cursus de formation aménagée, développement de conventions d'insertion professionnelle.

✓ **La santé des sportifs** : la priorité a été donnée à l'optimisation de l'accompagnement médical des sportifs en filière ; contractualisation des protocoles, actions préventives et répressives pour la lutte contre le dopage, mise en place d'un outil informatique régionalisé de recueil des données en médecine du sport.

✓ **La promotion des centres de vacances et de loisirs (CVL)** : Rhône-Alpes est la 1^{ère} région d'accueil en France. Dans un contexte préoccupant de réduction du patrimoine des CVL, du nombre des séjours et des journées vacances, le soutien au Collectif pour la promotion régionale des CVL est une nécessité pour préserver cette activité économique importante, génératrice d'emplois.

✓ **La mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience (VAE)** : la DRDJS a mis en place une formation pour l'ensemble des personnels (inspecteurs, corps pédagogique et cadres administratifs). Par ailleurs, une mission d'observation des métiers et des qualifications dans le secteur du sport et de l'animation a été créée suite au rapport final du contrat d'études prospectives.

✓ **L'aide aux projets européens des jeunes** : Rhône-Alpes a été l'une des régions pilotes pour la mesure de déconcentration régionale des échanges de jeunes dans le cadre du programme européen jeunesse (PEJ). 16 dossiers ont été financés, représentant 200 jeunes de la région.

Ain

Etendre les politiques éducatives territoriales aux collèges et aux lycées

Très investie dans le domaine du développement de la politique contractuelle en matière de jeunesse, la DDJS cherche depuis fin 2001 à ouvrir les contrats éducatifs locaux aux établissements d'enseignement secondaire et à augmenter l'aspect qualitatif des contrats existants, par une politique d'évaluation renforcée.

Objectif :

Mettre en cohérence les politiques sectorielles.

Résultats attendus :

- Concertation locale pour la définition et la mise en oeuvre d'une politique jeunesse ;
- Professionnalisation des coordonnateurs ;
- Développement de l'intercommunalité.

Ressources mobilisées :

- Cadres techniques DDJS ;
- Partenariat local et institutionnel ;
- Crédits Etat et collectivités locales.

Résultats obtenus :

- Partenariat effectif avec la CAF, l'inspection académique et le Conseil général ;
- Implication des collèges grâce au soutien financier du Conseil général ;
- Elaboration d'une grille financière adaptée au potentiel fiscal local et tenant compte du nombre d'enfants dans les actions retenues ;
- Réunions de l'ensemble des coordonnateurs et organisation de formations.

Evolution enregistrée :

Les élus s'approprient de plus en plus cette démarche dans un cadre intercommunal : sur 10 contrats en préfiguration 5 sont intercommunaux.

Conclusion :

La qualité du partenariat institutionnel est une condition clé de réussite et de pérennisation des politiques éducatives territoriales. L'apport méthodologique du service constitue un atout important

et renforce l'expertise de la DDJS dans ce domaine. L'effort doit maintenant porter sur la professionnalisation des coordonnateurs et l'accompagnement des groupes locaux de pilotage.



Ardèche

Contribuer à l'aménagement du territoire et au développement durable

Le patrimoine naturel de l'Ardèche est exceptionnel et participe fortement au développement local de ce petit département. La diversité et la qualité des activités de pleine nature qui y sont organisées nécessitent un pilotage départemental concerté pour en assurer un développement harmonieux. La création de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) répond à cette volonté.

Objectifs :

- Instaurer un dialogue entre usagers aux motivations parfois opposées pour l'utilisation du milieu naturel ;
- Parvenir à un fonctionnement harmonieux de la CDESI ;
- Elaborer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Résultats attendus :

- Etablissement du programme de développement des sports de nature en Ardèche ;
- Définition du règlement des aides du Conseil général pour l'aménagement des ESI.

Ressource mobilisée :

Un 1/2 poste à l'année pour la DDJS.

Résultat obtenu :

Mise en place et fonctionnement d'un comité technique dont le secrétariat est assuré par un représentant de la DDJS et un représentant du Conseil général.

Evolution enregistrée :

Collaboration accrue entre la DDJS et le Conseil général.

Conclusion :

La phase de concertation mise en place par le Conseil général et la DDJS offre un cadre favorable à l'élaboration et à la réalisation du PDESI dès 2004.

Drôme

Favoriser la participation et l'engagement des jeunes dans la cité : l'initiative des jeunes

Différents acteurs économiques et sociaux locaux partagent la volonté de promouvoir les initiatives des jeunes, chacun disposant soit des financements, soit des moyens techniques, soit de la proximité des publics concernés, soit de savoir-faire indispensables. Adossé au dispositif DEFI Jeunes, le club initiative des jeunes permet de rendre plus efficace l'aide aux projets des jeunes drômois.

Objectif :

Favoriser, encourager et soutenir l'initiative des jeunes dans tous les domaines grâce à un réseau départemental de partenaires.

Résultats attendus :

- Soutien des projets sur le plan financier, logistique, pédagogique et technique (conseil, expertise) ;
- Accompagnement de proximité des jeunes, en amont et en aval des projets ;
- Réponse adaptée aux besoins des jeunes.

Ressources mobilisées :

- Coordination et secrétariat DDJS ; mobilisation de 22 partenaires bénévoles ;
- Financement DEFI Jeunes (prix et communication), DDJS (valorisation du club et des jeunes), partenaires.

Résultats obtenus :

- Création d'une association de fait sur la base d'une convention d'objectifs ;

- Repérage de personnes et lieux ressources dans tous les domaines ;
- Augmentation régulière du nombre de projets aidés ;
- Accueil d'un public plus large, notamment de jeunes en difficulté ;
- Valorisation de l'ensemble des partenaires, y compris privés.

Evolution enregistrée :

- Acquisition d'habitudes de travail en commun entre partenaires publics et privés ;
- Implication des partenaires dans d'autres actions DDJS (citoyenneté, engagement, formation...).

Conclusion :

La souplesse de fonctionnement de la structure contribue à son efficacité, mais fragilise le dispositif qui ne repose que sur la volonté locale, le pilotage constant par un personnel qualifié de la DDJS et un réseau de bénévoles.

Isère

Protéger les usagers : information et prévention

Les poteaux de télésièges offrent des espaces inutilisés susceptibles de retenir l'attention des skieurs. L'idée est de mobiliser ces espaces pour délivrer un message de prévention des accidents de ski.

Objectif :

Construire un message de prévention adapté aux différentes situations et le rendre aussi visible que possible.

Résultats attendus :

- Adapter les messages de prévention au contexte et améliorer leur visibilité ;
- Elaborer un partenariat avec les professionnels de la montagne ;
- Expérimenter une campagne de communication sur un support nouveau.

Ressources mobilisées :

- Partenariat avec 5 stations de ski iséroises.
- Partenariat avec l'entreprise Pylodesign.
- 8 000 € de crédits DDJS.

Résultats obtenus :

- 15 affiches réalisées ;

- Adaptation des messages à la spécificité du domaine skiable desservi par les télésièges ;
- Réalisation d'affiches en anglais et diffusion dans les stations accueillant de manière importante de skieurs étrangers.

Evolution enregistrée :

D'autres stations ont souhaité être associées à ce dispositif.

Conclusion :

Ce vecteur original permet de mieux cibler les messages. Une articulation plus pertinente avec la campagne par prospectus est toutefois à rechercher.



Loire

Développer l'accès à la lecture et aux pratiques culturelles

La DDJS de la Loire œuvre depuis de nombreuses années dans le domaine du livre à l'occasion du temps de loisirs et des activités périscolaires des enfants. " Couleurs du monde " est une opération d'incitation à la lecture et à l'écriture ouverte à des lieux culturels où d'autres modes d'expression artistiques sont accessibles.

Objectifs :

- Donner aux enfants le goût de lire avec plaisir ;
- Favoriser leur éveil à la diversité des approches culturelles.

Résultats attendus :

- Sensibiliser les animateurs de CLSH à l'intérêt du livre dans la construction de l'enfant ;
- Faciliter et banaliser le rapport aux livres dans les temps de loisirs organisés ;
- Construire des partenariats entre les CLSH et les structures culturelles (bibliothèques, structures spécialisées...).

Ressources mobilisées :

- 1 personnel technique et pédagogique ;
- De nombreux partenaires : médiathèque départementale, bibliothèques municipales, centre d'information jeunesse, fédérations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- 6 100 € de crédits DDJS.

Résultats obtenus :

- 35 CLSH participants et 350 enfants directement impliqués ;
- Prêt de livres sélectionnés par les bibliothèques aux CLSH.
- Attribution d'un prix littéraire décerné par les enfants de 8 à 12 ans avec un travail sur la citoyenneté (vote, expression des enfants, jurys inter centres) ;
- Ouverture innovante des CLSH vers des lieux culturels ;
- Formation des animateurs ;
- Initiation aux arts plastiques (expositions réalisés par les enfants).

Conclusion :

A partir du livre et de la lecture de nombreuses actions innovantes peuvent être initiées en lien avec les pratiques culturelles. Les partenariats transversaux sont encore peu répandus du fait de la réticence des CLSH à faire du livre une activité d'éveil à part entière.

Rhône

Développer la fonction éducative et sociale du sport : sport et handicap

Le public handicapé est une priorité absolue des services de la DRDJS. Le but principal est de favoriser la pratique sportive par niveaux et pour tous les types de handicaps.

Objectifs :

- Encourager et sécuriser les pratiques ;
- Soutenir les associations par des formations, des conseils des espaces d'expression, des subventions.

Résultats attendus :

- Identifier des mesures à prendre pour favoriser la pratique sportive en milieu ordinaire ;
- Elaborer des solutions de nature à répondre aux attentes respectives des clubs et des pratiquants.

Ressources mobilisées :

- 180 organisations mobilisées, plus de 200 cadres et administratifs ;
- 28 000 € de crédits DDJS.

Résultats obtenus :

- Mise en place d'ateliers permettant la recherche de solutions concrètes à l'école, dans le mouvement sportif, dans les territoires et les sites de pratique de loisirs ;
- Augmentation de plus de 12 % du nombre de licenciés à la Fédération handisport.

Conclusion :

La mobilisation en faveur de la pratique sportive des personnes handicapées a porté ses fruits. L'action doit être poursuivie avec l'aide supplémentaire de la correspondante départementale "sports et handicaps".



Savoie

Protéger les mineurs : sécuriser les pratiques sportives

La Savoie étant un département touristique, elle propose de nombreuses activités physiques et sportives très souvent orientées vers la pleine nature qui sont autant de pratiques à risque.

Objectifs :

- Contrôler les qualifications de 8 600 personnes déclarées en tant qu'éducateurs sportifs ;
- Faire respecter la réglementation par les 610 établissements d'activités physiques et sportives : ski, parapente, sports en eaux vives, parcs acrobatiques ...

Résultats attendus :

- Prévention des accidents ;
- Respect des consignes d'affichage à destination du public ;
- Professionnalisation de l'encadrement.

Ressources mobilisées :

- Service protection de l'usager de la DDJS (2 1/2 personnes) ;
- Actions interministérielles en hiver dans les stations de ski ;
- Partenariat avec la gendarmerie, l'URSSAF et les mairies.

Résultats obtenus :

- Mise en place de commissions régionales d'agrément pour 8 disciplines (ski, activités de moyenne montagne, escalade, canoë-kayak, parapente, natation, spéléologie, parachutisme) ;
- 234 demandes d'agrément de structures d'accueil.

Evolution enregistrée :

Accroissement et émergence de nouvelles pratiques.

Conclusion :

Toutes les actions menées par la DDJS en matière de protection des pratiquants montrent une évolution satisfaisante des prestataires de service envers leurs clients.

Haute-Savoie

Développer l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation

La Haute-Savoie, département à fort potentiel touristique, offre de nombreux emplois saisonniers. C'est un département attractif en matière d'emploi, notamment pour les jeunes sportifs.

Objectif :

Favoriser l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi en s'inscrivant dans une démarche diversifiée et pragmatique à partir du dispositif "profession sports".

Résultats attendus :

- Permettre à des jeunes de travailler et de vivre au pays ;
- Satisfaire l'attente des vacanciers tant l'hiver que l'été sur le plan de la sécurité et de la qualité de leurs loisirs ;
- Soutenir l'action des associations et de leurs bénévoles.

Ressources mobilisées :

- 1 professeur de sport (conseil et expertise) ;
- L'association Sport Emploi Animation (SEA) qui conduit l'action financée par la DDJS et le Conseil général bailleur principal.

Résultats obtenus :

7 personnes travaillent aujourd'hui au sein de l'association et assurent les services suivants : mise à disposition de personnels qualifiés, gestion d'une bourse d'emplois avec l'ANPE, aide aux emplois-jeunes, aide aux bénévoles, développement de la pluri-activité, conseil aux associations en matière de réglementation sociale.

Evolution enregistrée :

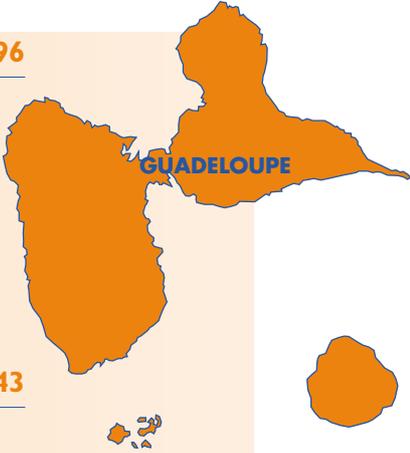
L'association est devenue centre inter-régional et de ressources sur la pluri-activité et le travail saisonnier ainsi que centre ressources et d'information pour les bénévoles. Elle est aussi reconnue « tiers de confiance » par l'URSSAF.

Conclusion :

La collaboration étroite de la DDJS, du Conseil général, du CDOS et de l'ANPE autour de cette problématique de l'emploi a généré une synergie efficace des compétences et des financements qui permet à SEA de réagir rapidement au fluc-tuation du contexte socio-économique.

La Guadeloupe

➤ Population totale 1999 ⁽¹⁾ :	422 496
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	194 440 soit 46 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	34 dont 4 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	53 922
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	94
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	4 073
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	43



(1) Insee
 (2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
 (3) ministère des Sports

La complexité géographique et administrative de la Guadeloupe constituant un ensemble diversifié et contrasté entraîne des difficultés de fonctionnement non négligeables. L'existence de 2 pôles, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, et de 8 îles, implique la mise en place de services éclatés et une répartition de personnels entre différentes implantations.

Principales actions régionales :

- ✓ **Le sport de haut niveau** : la Guadeloupe compte 1 pôle France, 5 pôles Espoirs, et 9 pôles sport outre mer, concentrés pour l'essentiel dans l'agglomération de Pointe à Pitre, offrant aux jeunes des conditions d'entraînement très améliorées avec un suivi scolaire et médical.
- ✓ **La protection de la santé des sportifs** : le médecin conseiller a contribué à restructurer le service médical du CREPS, finalisé un projet de centre médico-sportif, précisé le contenu du suivi médical des pôles, préparé des actions de prévention du dopage.
- ✓ **Les centres de vacances et de loisirs** : la politique d'information des élus, organisateurs et directeurs se poursuit sur les objectifs suivants : améliorer l'organisation du péri-scolaire sur des communes insuffisamment équipées en CLSH, poursuivre la coordination engagée avec la CAF (production d'une charte de qualité) et la PMI (lutte contre l'accueil clandestin).
- ✓ **Les politiques éducatives territoriales** : la DDJS a orienté son action sur l'amélioration qualitative des contrats éducatifs locaux : pertinence des diagnostics et définition d'objectifs, suivi et évaluation, attractivité accrue des actions réalisées par un élargissement des techniques utilisées (TIC, animation livres, etc.), qualification des intervenants.
- ✓ **L'emploi et la formation** : Création d'un observatoire des professions du sport et de l'animation en collaboration avec le centre administratif régional d'information-Observatoire régional emploi formation (CARIF-OREF) qui a conduit 2 études en 2002 sur l'analyse de l'accès à l'emploi des diplômés et le recensement des emplois existants (identification des niches d'emploi). Ces études sont nécessaires à la définition du schéma régional des formations.

La Martinique

➤ Population totale 1999 ⁽¹⁾ :	381 427
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	164 169 soit 43 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	34 dont 12 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	54 811
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	88
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	3 817
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	49



(1) Insee
 (2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
 (3) ministère des Sports

La Martinique est une terre sportivement contrastée : première région française pour l'émergence de sportifs de haut niveau dans de nombreuses disciplines notamment l'athlétisme, la Martinique reste le dernier département français pour le nombre de pratiquants licenciés par la proportion des pratiquantes féminines.

Une politique harmonieuse est développée par l'Etat qui a dépensé 3 M€ en 2002 en collaboration avec la Région (3 M€ également, en très forte croissance depuis trois ans) et le Département traditionnellement impliqué (1,5 M€ environ) en concertation souvent étroite avec les mouvements sportif et de jeunesse.

Principales actions régionales :

✓ **Soutenir le sport de haut niveau** : la commission du sport de haut-niveau qui se réunit en Martinique chaque mois veille à l'organisation rigoureuse des structures sur les plans sportif, scolaire, diététique et médical assuré par le Centre d'évaluation sport santé.

Le maillage du SHN par les réseaux des pôles concerne 8 disciplines : football, basket-ball (2) handball, volley-ball, athlétisme (Pôle France) natation, tennis et voile, répartis sur 6 sites : Fort de France, Lamentin (2) Rivière-Salée, François et Trinité.

200 jeunes espoirs sportifs sont concernés et bénéficient d'études aménagées et de cours de soutien au-delà d'un entraînement sportif intense quotidien.

Le financement est solidairement assuré par l'Etat (60 000 €) la Région (60 000 €) le Département (60 000 €) et le Rectorat (plus de 200 000 €). Cette structuration exemplaire explique les résultats obtenus au niveau national et international.

✓ **L'emploi qualifié dans le sport et l'animation** : l'emploi des jeunes est au cœur des questions sociales en Martinique. La DRDJS est de ce fait très impliquée dans la consolidation des emplois jeunes dont 38% relèvent des champs de la jeunesse et des sports. Le soutien aux associations employeuses et la qualifications des jeunes constituent des priorités.

La Guyane

➤ Population totale 1999 ⁽¹⁾ :	155 213
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	91 189 soit 58 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	22 dont 15 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	24 910
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	19
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	476
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	25



(1) Insee

(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

(3) ministère des Sports

La Guyane est à la fois la plus vaste région française (85 000 km², soit Aquitaine et Midi-Pyrénées réunies) et la moins peuplée (160 000 habitants officiellement, 200 000 très certainement). Si les 3/4 des habitants vivent sur la bande côtière (dont plus de la moitié sur la seule "Ile de Cayenne") et bénéficient d'un accès relativement aisé aux pratiques sportives et socioculturelles, la DRDJS fait porter ses efforts en direction des populations de l'intérieur, installées le plus souvent le long des fleuves Maroni et Oyapock.

La volonté du service d'être présent sur tout le territoire s'est traduite par une priorité donnée au renforcement des liens avec des référents motivés, dans une approche transversale intéressant à la fois le secteur sport et le secteur jeunesse. Ici on s'est appuyé sur la directrice "des écoles" d'une commune du fleuve qui permettra la mise en œuvre d'un CEL, mais aussi la création d'un club de canoë kayak. Ailleurs, l'interlocuteur pourra être le principal du collège ou encore l'adjoint au maire.

Principales actions régionales :

✓ **Le contrat de plan** : dans un contexte où le manque d'équipements sportifs et socioculturels est évident et où les équipements existants sont soumis à rude épreuve par les intempéries, la DRDJS assure un rôle de conseil, d'incitation, d'aide au montage de dossiers dans le cadre du DOCUP où elle est à la fois instructeur et rapporteur. Au total, une trentaine d'équipements devraient être créés ou rénovés à l'horizon 2006. Le recours aux fonds européens mobilisent deux agents à plein temps.

✓ **Le sport de haut niveau** : sans filières organisées, la Guyane, malgré la faiblesse de sa population a été le vivier de sportifs renommés. Il s'agit désormais de construire les outils qui permettraient aux jeunes de retarder au maximum un départ qui restera nécessaire vers la métropole. C'est pourquoi en parfaite liaison avec l'éducation nationale, deux pôles sont en cours de réalisation pour le basket et le hand-ball.

✓ **Le partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC)** : la Guyane a été au nombre des 6 régions pilotes signataire d'un protocole DRAC-DDJS afin de mieux établir la ligne de partage des missions mais aussi d'additionner des moyens dans des programmes intéressants les deux secteurs. Les 9 CEL de Guyane sont suivis et aidés par les deux services qui peuvent ainsi mieux faire valoir leurs exigences éducatives auprès des différents opérateurs.

La Réunion

➤ Population totale 1999 ⁽¹⁾ :	706 300
➤ Population moins de 30 ans ⁽¹⁾ :	365 570 soit 52 %
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	24 dont 2 rurales
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	127 726
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	94
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	4 478
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	50



(1) Insee
 (2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
 (3) ministère des Sports

L'île de la Réunion connaît une explosion démographique et devrait passer de 750 000 habitants à 1 million en 2027. Son taux de chômage est voisin de 30 %, après avoir connu un pic à 37 % en 1998.

L'emploi est donc une priorité, au regard du sport, des activités de pleine nature et de l'accueil éducatif des jeunes. Par ailleurs, La Réunion développe depuis longtemps des relations avec les pays voisins de la zone de l'Océan Indien.

Principales actions régionales :

✓ **L'emploi qualifié** : au 31 décembre 2002, 2 014 emplois jeunes relevaient des champs de compétences jeunesse et sports, ce qui place la Réunion au 4^e rang national. La priorité a porté sur la formation qualifiante et l'accompagnement individualisé.

Par ailleurs, l'observatoire des métiers de l'animation de la jeunesse et des sports, a produit un tableau de bord annuel sur l'emploi et la formation en partenariat avec le centre administratif régional d'information – observatoire régional emploi formation (CARIF-OREF).

✓ **Le sport de haut niveau** : les 7 pôles réunionnais ont vocation à prévenir un déracinement préjudiciable. Les 211 jeunes espoirs sportifs bénéficient d'un suivi médical complet entièrement pris en charge.

✓ **L'information des jeunes** : le développement du réseau information jeunesse (1 CRIJ et 26 PIJ répartis sur 19 communes) et l'accès au TIC correspondent à une attente forte des jeunes.

✓ **La mobilité et la coopération régionale** : la DRDJS est chargée de l'instruction des projets émergeant au Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif. Elle suit les actions multilatérales menées à l'initiative de la commission Jeunesse et Sports de l'Océan Indien.

La Guadeloupe

Soutenir la structuration du mouvement sportif

La Guadeloupe compte 45 ligues et 350 clubs agréés. Le mouvement sportif est perçu comme l'un des éléments les plus positifs et les plus dynamiques de la société guadeloupéenne.

Objectifs :

- Apporter au mouvement sportif l'aide technique et financier nécessaire à son développement ;
- Accompagner la structuration des ligues et des clubs pour développer leur capacité d'action.

Résultats attendus :

- Meilleure adéquation avec les priorités ministérielles ;
- Modernisation du fonctionnement ;
- Amélioration de la gestion administrative et financière (présentation des dossiers, budget...).

Ressources mobilisées :

- 13 CTS, 4 CAS et 1 inspecteur JSL avec suivi par secteurs géographiques.
- 1 421 174 € d'aides financières (FNDS, crédits DRDJS, vacations).

Résultat obtenu :

50 projets retenus dans les domaines de la lutte contre la violence, de la promotion du sport féminin et de la modernisation.

Evolution enregistrée :

Grâce à la sectorisation, on enregistre une participation accrue du mouvement sportif aux réunions d'information et une appropriation des priorités ministérielles.

Conclusion :

La place de la DDJS dans le soutien au mouvement sportif est reconnue, la collaboration avec les clubs s'est intensifiée. Le développement du mouvement sportif repose notamment sur la création d'un outil permanent d'aide à la gestion, projet porté par le CROS de Guadeloupe.

La Martinique

Consolider l'emploi qualifié dans le sport et l'animation

La Martinique compte 3 170 emplois jeunes répartis sur près de 500 employeurs associatifs (4 290 emplois avec les contrats Education nationale). Le secteur jeunesse et sports est le plus important avec plus de 1200 emplois. Le ratio au regard de la population est de 1 sur 10, soit le double de la métropole.

Objectifs :

- Consolider l'activité des associations ;
- Créer de véritables perspectives de pérennisation des emplois ;
- Qualifier les jeunes.

Résultats attendus :

- Augmentation des ressources financières des associations découlant des activités créées ;
- Mutualisation des emplois auprès de plusieurs employeurs ;
- Mise en place de formations ou validation des acquis de l'expérience pour qualifier les jeunes.

Ressources mobilisées :

- 1 poste consacré au suivi des emplois-jeunes, à la mutualisation des emplois et aux mesures d'accompagnement de sortie du dispositif dans le cadre du groupe technique de consolidation dirigé par la DDTEFP ;
- L'équipe de formation de la DDJS est engagé dans la mise en place de formations qualifiantes ;
- 47 880 € utilisés pour assurer les formation jeunesse et sports, 11 030 € dans le cadre de la cellule de soutien au associations employeuses.

Résultats obtenus :

- A ce jour, 40 % des emplois jeunes prolongent leur contrat ;
- Près de 200 emplois jeunes ont bénéficié des formations jeunesse et sports ;
- Création des premiers groupements d'employeurs sous la tutelle de PSAM.

Conclusion :

La mise en place de la cellule de consolidation et les mesures d'accompagnement ont permis d'augmenter considérablement le nombre des emplois pérennisés. Le chiffre de 40% est socialement insuffisant et la question préoccupante du chômage des jeunes risque à nouveau d'être posée à la sortie prévisible des 60 % restants.

La Guyane

Favoriser l'accessibilité des pratiques

Dans un pays aussi vaste, qui souffre de sous équipement et de sous encadrement, l'accessibilité des pratiques sportives constitue la principale priorité. Le FNDS, mais aussi les crédits d'intervention déconcentrés sont résolument mobilisés dans cette direction.

Objectifs :

- Créer de nouveaux clubs ;
- Veiller à ne pas voir disparaître les structures existantes.
- Inciter à la création d'activités compatibles avec l'environnement.

Résultat attendu :

Augmenter le nombre des jeunes licenciés.

Ressources mobilisées :

- Sur le FNDS, création d'une ligne "transport interne" ;
- Sur le titre IV, achat de matériels liés à la création d'activités (canoës) ;
- Recrutement d'un professeur de sport sur un profil "accessibilité".

Résultats obtenus :

- Accord des communes concernées pour la création de deux clubs de canoë ;
- Maintien de sections de club "condamnées" dans l'ouest guyanais.

Conclusion :

Cette politique est encore trop récente pour que des conclusions sérieuses soient tirées. Mais la décision du ministre d'implanter un poste de conseiller d'animation à Saint-Laurent du Maroni vient conforter cette approche et devrait permettre d'éviter que la carte du sport guyanais ne se limite au seul territoire de l'agglomération cayennaise.

La Réunion

Développer les politiques éducatives territoriales

A la Réunion les moins de 26 ans représentent 47% de la population. Les contrats éducatifs locaux fédèrent 14 communes autour d'une politique globale d'animation, en faveur d'une jeunesse de plus en plus inorganisée et sujette à des actes déviant. Les contraintes liées au cahier des charges, aux validations des comités de pilotage, à la rigueur financière tenant à la mutualisation des moyens constituent autant de facteurs structurants.

Objectifs :

- Rendre les jeunes acteurs de leur animation ;
- Renforcer la prévention par l'apprentissage de la vie sociale ;
- Favoriser l'égal accès aux différentes pratiques.

Résultats attendus :

- Dynamisation du tissu local ;
- Diversification des activités ;
- Participation accrue des jeunes et des adolescents.

Ressources mobilisées :

- 2 conseillers jeunesse et sport (1,6 ETP), 17 coordonnateurs, 798 éducateurs associatifs ;
- Cahier des charges et dossier type ;
- 1 040 308 € dont 620 368 € de crédits jeunesse et sports.

Résultats obtenus :

- 35 456 jeunes touchés par le dispositif ;
- 50 activités sportives différentes proposées et 49 activités artistiques ou d'éducation populaire ;

- 128 projets financés ;
- 130 associations partenaires ;
- Complémentarité CEL et contrat local de sécurité.

Evolution enregistrée :

Le nombre de jeunes bénéficiaires est en hausse et la population des 12/25 ans (19 492) supérieure à celle des 4/12 ans (15 964). Plus de 100 emplois et 20 nouvelles associations ont été créés. L'offre d'activité s'est considérablement diversifiée.

Conclusion :

La participation des jeunes à l'élaboration des projets est devenue une réalité. Elle contribue à la diminution de l'absentéisme et des incivilités à l'école, soutenue en cela par la forte implication des parents et des associations de quartiers. Par contre l'implication des communes reste inégale. La prise en charge des adolescents nécessite une meilleure qualification des animateurs.

Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna

	Mayotte	Nouvelle Calédonie	Polynésie Française	Saint Pierre et Miquelon	Wallis et Futuna
➤ Population totale 2002 :	160 265	216 132	245 405	6 613	14 166
➤ Population moins de 20 ans :	56 %	50 %	49 %	nc	nc
➤ Nombre de communes ⁽¹⁾ :	17	33	48	2	3
➤ Nombre de licences des fédérations sportives agréées 2001 ⁽³⁾ :	14 481	37 076	38 226	1 423	2 860
➤ Nombre de séjours de vacances 2001 ⁽²⁾ :	3	4	0	0	0
➤ Nombre de jeunes accueillis ⁽²⁾ :	66	12	0	0	0
➤ Effectifs réels jeunesse et sports région et départements ⁽³⁾ :	5	13	6	5	3

(1) Insee
(2) ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
(3) ministère des Sports

Mayotte

Contribuer au développement durable : le soutien aux pratiques sportives traditionnelles

Moyen traditionnel de transport et de pêche des mahorais, la pirogue à voile est aujourd'hui menacée par la " modernité " et certains métiers comme leur fabrication selon la tradition des " fundis " risquent de disparaître.

Objectif :

Mise en œuvre d'un projet " Pirogues à voile ", de construction, d'animation et d'encadrement de la pratique.

Résultats attendus :

- Développement des activités nautiques à Mayotte ;
- Mise en réseau de différents partenaires concernés ;
- Formation des acteurs locaux pour pérenniser l'activité.

Ressources mobilisées :

- Mise à disposition par la DJS d'un conseiller technique en charge de la coordination entre les acteurs institutionnels et l'association porteuse du projet ;
- 10 000 € alloués ;
- Les partenaires impliqués : la DAF, la direction de l'environnement, l'administration des affaires maritimes, le GIP de Sada, le collège de Chiconi, le lycée de Sada, (enseignants et élèves), l'office municipal de la jeunesse et des sports de Chiconi.

Résultats obtenus :

- Fabrication de douze pirogues par les élèves sous la direction des fundis, sur les sites de Sohoa et Dzoumogné ;
- Organisation de 5 stages d'initiation à la pratique sous la responsabilité du conseiller technique de la DJS et de 3 brevetés d'État " voile " ;
- Organisation d'1 stage " qualification voile " dans le cadre d'une formation BAFA ;
- Mise en place d'actions d'animation dans le cadre de CVL.

Conclusion :

La création d'un comité départemental des activités nautiques et d'une structure spécifique permettant de développer à terme une filière des métiers du nautisme est souhaitée par l'ensemble des partenaires.

Nouvelle-Calédonie

Favoriser la participation et l'engagement des jeunes dans la vie sociale

La loi organique a conféré à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} janvier 2000 des compétences dans les domaines du sport et des activités socio-éducatives qui s'articulent avec celles de l'Etat. La Nouvelle-Calédonie est un territoire jeune et sportif qui recherche un développement équilibré entre ses trois provinces, un ancrage dans la région pacifique et un lien fort avec la métropole. La population des 17/29 ans est composée d'environ 50 000 personnes réparties inégalement dans les 341 tribus composant les 33 communes des 7 îles de l'archipel. L'insularité, les infrastructures mal réparties, sont pour ce pays en devenir des contraintes qui créent des problèmes d'accès à l'information pour les jeunes.

Objectif :

Développer le réseau information jeunesse par une implantation mieux ciblée.

Résultats attendus :

- Maillage et dynamisation du réseau à l'échelle du pays ;
- Actualisation régulière des informations locales complémentaires aux informations de l'espace francophone ;
- Une présence du réseau décentralisée jusque dans les tribus.

Ressources mobilisées :

- Les réseaux des provinces Sud et Nord ;
- Les financements du partenariat institutionnel des provinces ;

- Les crédits du ministère ;
- La caisse des dépôts et de consignation ;
- Les communes concernées.

Résultats obtenus :

En 2002, le réseau de la province Sud s'est enrichi d'un partenariat de 70 jeunes animateurs relais, de deux responsables de PIJ itinérants, de 11 responsables de PIJ fixes dans 8 communes et 3 quartiers de Nouméa.

Conclusion :

Les partenaires sont mobilisés pour rendre le réseau plus opérationnel par la formation et la qualification du personnel ainsi que par la création d'outils mieux adaptés.

Polynésie Française

Développer le sport de haut niveau

La jeunesse de la population (120 000 jeunes de moins de 26 ans) doit permettre de considérer le sport comme un vecteur essentiel d'intégration.

Objectif :

- Préparer de façon optimum les jeux du Pacifique Sud qui se dérouleront en 2003.

Résultats attendus :

- Obtenir la 2^{ème} place au classement des nations engagées ;
- Favoriser la venue de cadres techniques métropolitains ;
- Créer des filières de SHN en Polynésie.

Ressources mobilisées :

- Les fonctionnaires territoriaux du service jeunesse et sports ;
- Le mouvement sportif polynésien ;
- Les personnels de la mission d'aide et d'assistance technique jeunesse et sports.

Résultat obtenu :

Production d'un document exhaustif sur le mouvement sportif et ses objectifs à moyens terme.

Conclusion :

Le nombre de licenciés est passé en 2 ans de 30 000 à près de 40 000. Cette tendance encourageante pourrait être renforcée par une coopération interministérielle dans la mise en place des sections sportives scolaires.

Saint-Pierre-et-Miquelon

Améliorer la qualification des éducateurs sportifs et des animateurs jeunesse

L'insularité de Saint-Pierre-et-Miquelon peut être vécue de façon très contraignante par les jeunes. L'existence d'un encadrement de qualité est une nécessité pour ce public captif.

Objectif :

Proposer aux jeunes des prestations de qualité (éducation, prévention, perfectionnement technique).

Résultats attendus :

- Motivation des jeunes à engager un parcours de formation (tournoi avec le Canada) pour leur perfectionnement ;
- Développement d'actions de prévention (toxicomanie, violence) ;
- Accroissement de l'engagement des jeunes dans la vie sociale.

Ressources mobilisées :

- Personnels du service ;
- Associations employeuses ;
- Financement jeunesse et sports.

Résultats obtenus :

- Augmentation des effectifs jeunes dans les structures associatives ;
- Excellents résultats sportifs au niveau régional et national ;
- 80% des personnels encadrant sont titulaires d'un diplôme d'Etat (BEES, BEATEP, DEFA) ;
- 15% en formation en métropole.

Conclusion :

Cette action en direction des jeunes doit être poursuivie dans le temps pour consolider les résultats et assurer la pérennité des emplois.

Wallis et Futuna

Développer l'accès aux loisirs sportifs et socioculturels

Le service territorial de la jeunesse et des sports est à la fois un service de l'Etat et du territoire placé sous l'autorité du préfet. Le statut de 1961 qui régit le territoire, organise les services publics autour d'un responsable unique avec des actions fondées sur les orientations et les financements de l'Etat croisés avec ceux du territoire et ses ressources propres.

Objectifs :

- Poursuite d'une animation locale et d'une action éducative cohérente en temps et hors-temps scolaire ;
- Structuration et formation de monde associatif ;
- Formation, mobilité et initiative des jeunes ;
- Mise en place d'espaces sportifs et de jeunesse.

Résultats attendus :

- Accessibilité aux pratiques sportives et socioculturelles ;
- Réduction de l'illettrisme ;
- Développement de la mobilité et de l'initiative des jeunes.

Ressource mobilisée :

Les personnels du service.

Résultats obtenus :

- Mise en conformité progressive des associations avec la réglementation ;
- Mise en place du fonds de transport ;
- Formation des animateurs information jeunesse et jeunes adultes.

Conclusion :

Le service territorial s'investit aujourd'hui sur la création d'espaces sportifs et de jeunesse en vue de l'organisation des mini-jeux du Pacifique et pour palier la faiblesse des équipements locaux.

CHAPITRE VI



Les établissements publics nationaux

1 - Les centres d'éducation populaire et de sport (CREPS)		p. 145	
Alsace	p. 145	Languedoc-Roussillon	p. 150
Aquitaine	p. 145	Limousin	p. 151
Auvergne	p. 146	Lorraine	p. 151
Basse-Normandie	p. 146	Midi-Pyrénées	p. 152
Bourgogne	p. 147	Nord-Pas-de-Calais	p. 152
Bretagne	p. 147	Provence-Alpes-Côte d'Azur	p. 153
Centre	p. 148	Pays de la Loire	p. 153
Champagne-Ardenne	p. 148	Poitou-Charentes	p. 154
Corse	p. 149	Rhône-Alpes	p. 154
Franche-Comté	p. 149	Antilles-Guyane	p. 155
Ile-de-France	p. 150	La Réunion	p. 155
2 - Les écoles nationales et les instituts		p. 156	

Introduction

Les établissements publics nationaux à caractère administratif rattachés au ministère des sports sont au nombre de 28 :

- ◆ 23 centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) ;
- ◆ 1 institut : institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) ;
- ◆ le Laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD) ;
- ◆ 3 écoles nationales : l'école nationale d'équitation (ENE), l'école nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) et l'école nationale de voile (ENV).

Le Laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD) a été érigé en établissement public national à compter du 1^{er} janvier 2002 (décret n°2001-1368 du 28 décembre 2001 relatif à la création du Laboratoire national de dépistage du dopage). Cette transformation permet au laboratoire de bénéficier d'un statut stable consolidant et pérennisant son fonctionnement.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) établissement public à caractère administratif est rattaché au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche depuis mai 2002. Il a pour mission, aux termes de l'article 1 du décret n° 90-544 du 2 juillet 1990, de « promouvoir l'éducation populaire sous toutes ses formes, de favoriser le développement de la vie associative et de participer à la mise en œuvre des actions en faveur de la jeunesse ».

Les travaux préparatoires à la création de deux nouveaux CREPS, en Région Picardie et Haute-Normandie, sont en cours. Chaque CREPS constitue un outil performant adapté aux missions de service public dans les domaines de la formation initiale et continue, du sport de haut niveau, de l'éducation populaire et des actions d'accompagnement de formation en direction des jeunes.

Un projet de décret modifiant le décret statutaire du 14 mars 1986 relatif à l'organisation administrative et financière des CREPS a été soumis au Conseil d'Etat en avril 2002, dans l'objectif de réaffirmer et de redéfinir les missions des CREPS d'une part, et de rénover les modalités de leur organisation et de leur fonctionnement d'autre part.

Les moyens financiers accordés aux CREPS ont progressé en 2002 : 396 368 € de mesures nouvelles ont été notamment affectés à la rénovation des équipements.

Parallèlement, le programme pluriannuel de rénovation de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) s'est poursuivi. Les opérations de mise en conformité électrique et de sécurité incendie et anti-intrusion ont été engagées.

La politique de modernisation des établissements s'est intensifiée en 2002. En matière de gestion, un progiciel de comptabilité générale et budgétaire (WIN M9) a été développé, puis installé en décembre 2002 dans l'ensemble des établissements publics du ministère des sports. Les établissements ont été étroitement associés aux travaux d'élaboration de ce progiciel. Un module de comptabilité analytique est en cours d'élaboration, qui devrait faire l'objet d'un déploiement dans les établissements en 2003.

Une démarche qualité en formation a été initiée en 2002 avec le soutien du Fonds pour la réforme de l'Etat (FRE), pour l'ensemble des établissements du ministère. Il s'agit d'une opération de grande envergure, visant à moderniser le fonctionnement des établissements par une analyse précise des étapes de la production de formation. L'objectif poursuivi est d'améliorer le service rendu dans toutes ses composantes, ainsi que sa lisibilité tant pour les usagers directs que pour les acheteurs de formation (Conseils régionaux, OPCA, entreprises et associations).

Le panel d'activités présenté dans les pages suivantes rend compte de façon sélective d'actions marquantes conduites par les établissements publics nationaux au cours de l'année.

1 - Les centres d'éducation populaire et de sport

Alsace

Connaître pour mieux agir : l'application du « double projet »

Le CREPS d'Alsace compte 297 jeunes sportifs d'âge scolaire, inscrits dans les filières d'accès au Sport de Haut Niveau et qui doivent mener à bien leur double projet : réussite sportive et formation scolaire.

Objectif :

Réaliser une étude auprès des établissements scolaires sur la pertinence des actions de soutien aux SHN mises en place par le département haut niveau du CREPS.

Résultats attendus :

- Un état des lieux des pratiques en matière d'aménagements d'horaires consentis par des collèges et lycées du MJENR ;
- L'analyse de l'impact de ces aménagements sur les résultats scolaires ;
- L'identification des améliorations à apporter au dispositif.

Ressources mobilisées :

- 1 contractuel à mi-temps sur 1 trimestre pour conception, réalisation et synthèse de l'étude.

Résultats obtenus :

- 12 établissements du secondaire ont un avis favorable sur les aménagements de scolarité : libération de 3 demi-jour-

nées par semaine pour les entraînements, aménagement du cursus BAC en 3 ans au lieu de 2, libération des heures d'EPS pour regroupement en 2 semaines bloquées en seconde ;

- Dans plus de 70 classes, le taux de réussite scolaire des élèves sportifs est supérieur à celui des élèves non sportifs (12,46/20 au lieu de 11,64/20).

Évolution enregistrée :

La réussite au BAC est passée de 55,6% en 1991 à 88,57% en 2002.

Conclusion :

Les avis exprimés par les jeunes sportifs eux-mêmes (expression d'une motivation et orientation très précoce, demandes de méthodes de travail et de gestion de la fatigue physique) confortent le CREPS dans l'idée de créer un soutien coordonné en réseau (entraîneur, psychologue, kinésithérapeute, médecin et conseiller du suivi scolaire).

Aquitaine

Renforcer le dispositif d'accès aux filières du haut niveau

Le CREPS d'Aquitaine regroupe 15 pôles SHN ; 255 jeunes bénéficient d'installations très adaptées. Le groupe des cadres techniques est homogène, engagé et dynamique. Le renforcement des filières est étroitement lié à la qualité du cursus scolaire organisé en parallèle à l'entraînement sportif.

Objectif :

Faciliter la réussite du projet scolaire en complément de la progression sportive et technique des athlètes.

Résultats attendus :

- Réussite aux examens ;
- Passage dans les classes supérieures.

Ressources mobilisées :

- 1 poste de professeur de sport à temps plein pour coordonner et organiser tous les suivis scolaires et individuels ; les relations avec les lycées, collèges et universités ; les relations avec le rectorat et les inspections académiques ; la vie à l'internat et notamment les moments d'études et de repos ;
- Il est secondé par 1/2 poste de professeur des écoles et un emploi-jeune du CREPS.

Résultats obtenus :

- Un cahier des charges, commun aux établissements scolaires et au CREPS, signé par le Recteur et le DRDJS permet la mise en œuvre de 16 classes de la 3^e au BTS aménagées et réservées exclusivement aux sportifs de haut niveau ;
- 93% de réussite au baccalauréat, 100% de réussite scolaire dans les BEP ;
- Diminution de la fréquentation du service médical.

Conclusion :

Le suivi scolaire et universitaire des sportifs est engagé depuis 10 ans et fait l'objet d'améliorations constantes. Toutefois la compatibilité des entraînements sportifs et des emplois du temps scolaires peut encore être affinée en fonction des disciplines.

Auvergne

Rénover les diplômes : mise en place du BP JEPS golf

Le CREPS d'Auvergne s'est positionné rapidement, avec deux autres établissements et en partenariat avec la Fédération française de golf (FFG) sur le nouveau brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), option golf.

Objectif :

Contribuer à la rénovation des diplômes en s'inscrivant résolument dans la mise en place du nouveau brevet professionnel.

Résultats attendus :

- Positionnement de référence pour le service public de formation ;
- Développement d'une démarche partenariale commune à 4 centres de formation : Fédération française de golf (FFG) et les CREPS d'Aquitaine et de Languedoc Roussillon.

Ressources mobilisées :

- Formateurs des 3 CREPS et de la FFG.

Résultats obtenus :

- Les premières épreuves de sélection, qui ont pris un caractère national, se sont déroulées en septembre, moins de deux mois après la parution de l'arrêté créant la spécialité ;
- 115 candidats inscrits, 60 sélectionnés.

Conclusion :

L'organisation a donné satisfaction à tous les partenaires, les stagiaires et les professionnels du golf, partie prenante des dispositifs de sélection.

Dans le respect des dispositions réglementaires et de l'habilitation accordée aux quatre centres, les questions qu'entraîne la mise en place d'un nouveau diplôme ont été réglées avec le concours de la DRDJS d'Auvergne.

Basse-Normandie

Professionaliser les métiers de l'animation

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues des vecteurs d'accès des jeunes à l'autonomie et à l'intégration sociale et professionnelle.

Objectif :

Développer des formations en partenariat grâce au multimédia.

Résultats attendus :

- Mise à niveau de jeunes d'horizons très divers à travers les outils multimédia ;
- Familiarisation avec les outils, production d'images informatiques de communication.

Ressources mobilisées :

- Ouverture d'une salle de formation au multimédia sur ressources propres de l'établissement ;
- Affectation d'un formateur du CREPS (CEP) ;
- Convention de partenariat avec la Fédération des œuvres laïques (FOL) du Calvados.

Résultats obtenus :

- Ouverture d'un Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) ;
- Elaboration d'un brevet professionnel TIC, ouverture prévue automne 2003.

Évolution enregistrée :

- Développement du partenariat avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Fréquentation accrue de l'établissement en formation continue.

Conclusion :

Le secteur des nouvelles technologies est à développer, notamment par la formation de formateurs.

Bourgogne

Développer le sport de haut niveau

Le CREPS de Bourgogne implante les pôles en étroite relation avec les fédérations sportives. Le Conseil régional, le CROS, la DRDJS et le Rectorat sont très impliqués dans le suivi des sportifs de haut niveau. Les demandes et les sollicitations ne cessent de croître. 9 pôles dont 1 France sont accueillis sur le site.

Objectif :

Mettre les jeunes « espoirs » dans les meilleures conditions de préparation sportive et de formation scolaire ou professionnelle.

Résultats attendus :

- Progression sportive (sélection dans les préparations nationale ou en équipe de France, admission en pôle France ou à l'INSEP) ;
- Réussite scolaire (non redoublement, obtention du baccalauréat, ou d'un diplôme qualifiant).

Ressources mobilisées :

- 5 personnes pour l'accompagnement et le soutien scolaire.
- 2 médecins, 3 kinésithérapeutes, 1 infirmière, 1 psychologue, 1 diététicienne pour le « suivi santé », et 1 médecin, 1 infirmière et 1 technicien pour le centre d'évaluation ;
- 1 préparateur physique spécifique, 15 entraîneurs, 11 installations sportives mises à disposition dont 3 hors établissement.

Résultats obtenus :

- 229 espoirs en 2002. 10% ont rejoint des équipes de France (12) ou l'INSEP (10) ;
- 2 médaillés de bronze aux championnats du monde junior de gymnastique féminine ; 1 vice champion du monde junior de rugby ;
- l'équipe junior garçons de handball déclarée meilleure équipe des pôles ;
- 100% de réussite au baccalauréat, 75% de passage de classe.

Conclusion :

Les résultats sont satisfaisants mais peuvent être améliorés tant sur le plan sportif que scolaire. La demande d'augmentation des pôles doit être gérée avec attention pour garantir la qualité de l'encadrement des jeunes, notamment des internes.

Bretagne

Donner une nouvelle dynamique au Centre national de kayak de mer

Le CREPS de Bretagne a décidé de renforcer les activités du CNKM créé en 1996 pour engager une nouvelle phase de développement. Les formations et le développement de la discipline sont conventionnées avec la fédération française de canoë-kayak (FFCK).

Objectif :

Diversifier les activités et les partenariats.

Résultats attendus :

- Accentuer l'effort de recherche et de production pédagogique ;
- Augmenter l'offre de formation, notamment les qualifications complémentaires mer au brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) canoë-kayak.

Ressources mobilisées :

- Logistique pour stocker 54 embarcations et en assurer la maintenance ;
- Recrutement d'1 cadre technique fédéral à mi-temps ;
- Financement FFCK, DRDJS et CREPS.

Résultats obtenus :

- Collaboration à la rédaction « D'une pagaie à l'autre » ;
- Introduction de nouveaux supports avec les pirogues ;
- Organisation d'événements kayak de mer et de deux sessions de qualification professionnelle pour 22 stagiaires ;
- Programmation d'un BP JEPS activités plurivalentes kayak aviron de mer. Un projet de base nautique intercommunale est actuellement à l'étude. Sa réalisation conforterait ces deux disciplines.

Conclusion :

Enfin, le site d'Antibes du CREPS PACA a été constitué en Centre National de Mer pour la façade méditerranéenne, venant ainsi conforter le dispositif partenarial entre les CREPS et la FFCK.

Centre

Contribuer à l'aménagement du territoire : La création du CREPS du Centre

Créé par le décret n° 2001-467 du 30 mai 2001, le CREPS dont les premiers agents ont pris leurs fonctions le 1^{er} septembre 2001, est devenu au 1^{er} janvier 2002 l'opérateur public des actions de formation du ministère des sports en région Centre.

Objectif :

Inscrire l'action du CREPS dans la démarche de rénovation des diplômés et des formations du ministère des sports.

Résultats attendus :

- Positionner le CREPS dans le paysage régional de la formation professionnelle ;
- Développer l'offre de formation aux métiers du sport et de l'animation.

Ressources mobilisées :

- 8 personnels affectés au CREPS et concours des personnels de la DRDJS ;
- Ministère des sports (82 000 €), Région (19 000 €), participation des stagiaires et des employeurs (67 000 €).

Résultats obtenus :

- 50 000 heures/stagiaires de formation dispensées pour la première année de fonctionnement de l'établissement ;

- Conventions de coopération signées avec les six services déconcentrés du ministère des sports ;
- L'organisation en 2002 de trois stages d'accompagnement collectif des demandeurs de VAE ;
- Programmation d'un brevet professionnel « activités physiques pour tous ».

Conclusion :

Le Conseil régional a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction, à Bourges, d'un équipement moderne permettant à l'établissement public d'assurer ses missions dans des conditions optimales. La réalisation à l'échéance 2004 de cet équipement à très fort potentiel permettra de conforter l'organisation des formations aux métiers du sport et de l'animation, l'accueil des pôles de haut niveau et des stages des fédérations sportives et de jeunesse.

Champagne-Ardenne

Renforcer l'expertise publique

L'existence au sein du CREPS d'un pôle France tennis, d'un pôle régional et d'un centre de formation au brevet d'Etat 1^{er} degré (BE1) a conduit la Fédération française de tennis (FFT), les ligues du nord-est de la France et le CREPS à développer le niveau d'expertise de l'établissement.

Objectif :

Créer un centre interrégional de formation au BE2 qui confère la qualification professionnelle d'entraîneur ou de formateur de cadre.

Résultats attendus :

- Accueil de stagiaires de niveau national impliqués dans les départements et régions ;
- Mise en place d'une formation pratique et théorique débouchant sur une approche réelle du métier de professeur de tennis ;
- Approfondissement du partenariat avec la FFT et la ligue de Champagne.

Ressources mobilisées :

- Une équipe pédagogique performante : formateurs du CREPS, formateurs professionnels et cadres techniques de la FFT ;

- 740 heures de formation (440 en CREPS, 300 en structure) avec mise en place d'un tutorat.

Résultat obtenu :

10 stagiaires (5 admis à l'examen national BE2, 5 ont obtenu 1 ou 2 groupes d'épreuves).

Conclusion :

Cette organisation avec une équipe de professionnels a facilité les échanges, les adaptations en cours de formation et le suivi régulier des stagiaires.

Corse

Favoriser l'émergence de jeunes sportifs de haut niveau issus des clubs insulaires

La Corse connaît un taux élevé de pratiques de niveau national. La création du CREPS en 1995, a rendu possible la mise en œuvre de filières d'accès, jamais envisagées jusqu'alors faute de structure adaptée. Ce projet recueille le soutien des fédérations concernées des collectivités locales et des familles.

Objectif :

Organiser les conditions favorables à la réunion et à l'éclosion des jeunes talents sportifs de l'île dans différentes disciplines.

Résultats attendus :

- Favoriser l'émergence d'athlètes de haut niveau ;
- Pourvoir les centres de formation des 4 clubs professionnels ;
- Contribuer à l'élévation du niveau de pratique dans l'ensemble des clubs insulaires.

Ressources mobilisées :

- 1 chef de département, 1,5 professeur de sport pour l'entraînement des pôles Espoirs ;
- 6 emplois sur le budget de l'établissement pour le suivi scolaire et médical et 5 vacataires médecins et kinésithérapeutes ;
- 1 entraîneur éducation nationale et 2 entraîneurs ligues ;

- 612 000 € pour 92 jeunes (Etat : 65%, collectivités : 8,5%, usagers : 17%, établissement : 9,5%).

Résultats obtenus :

- 2 intégrations pôle France, 3 titres et podiums nationaux ;
- 2 sélections équipes de France, 1 intégration pôle Espoir ;
- 2 intégrations en centres de formation

Evolution :

- Optimisation des procédures de sélection plus qualitative ;
- Extension du dispositif à la gymnastique ;
- Contractualisation avec le secteur scolaire.

Conclusion :

Le contexte insulaire est favorable à un travail approfondi avec les jeunes, ainsi qu'à la cohésion des acteurs locaux. Les moyens humains et financiers restent en deçà des ressources nécessaires à la prise en compte de l'ensemble de la demande.

Franche-Comté

Créer un Centre national de ressources pour les disciplines du ski nordique

Le CREPS de Franche-Comté se caractérise par le regroupement de 3 sites entièrement dédiés à la formation dans le domaine des activités de pleine nature.

Objectif :

Faire du CREPS de Franche-Comté, le Centre national d'entraînement du haut niveau dans les disciplines du ski nordique.

Résultats attendus :

- Accueillir le saut, le combiné nordique, le biathlon et le fond spécial, soit 50 athlètes dans une unité de lieu : scolaire, suivi social et médical ;
- Offrir un centre d'entraînement été-hiver par la réalisation d'un stade dédié au ski nordique toutes disciplines confondues (Stade « des Tuffes ») ;
- Ouvrir cette structure à d'autres disciplines : orientation, ski arc, snowboard.

Ressources mobilisées :

- 4 enseignants du Centre national de ski nordique de Prémaman (CNSN), et l'ensemble des moyens logistiques : personnels ouvriers et d'entretien (sur budget propre) et transports ;

- Mise en place des procédures liées aux constructions des équipements manquants.

Résultats obtenus :

- Ouverture d'une première section du pôle France de ski nordique au 1^{er} septembre 2002 ;
- Mise en chantier en 2003 d'une piste de ski à roulettes, d'un stand de tir de biathlon et d'une ligne de tir thermostatée ;
- Accueil du saut et du combiné nordique et préparation de l'accueil du biathlon pour septembre 2003.

Conclusion :

La dynamisation du Centre national de ski nordique autour de la problématique du pôle France est réelle, appuyée par l'intérêt du directeur technique national de la Fédération française de course d'orientation.

Ile-de-France

Améliorer et diversifier l'offre de formation

Dans un contexte d'évolution des pratiques sportives, de professionnalisation du secteur, de concurrence comme de demande forte de développement et de coopération du mouvement sportif, le CREPS Ile-de-France est le premier opérateur de formation de la branche en région.

Objectifs :

- Renforcer l'information des stagiaires et améliorer les conditions d'accueil ;
- Former les équipes de formateurs aux référentiels métiers ;
- Développer les coopérations externes ;
- Améliorer les outils de gestion internes.

Résultats attendus :

- Evolution des pratiques pédagogiques ;
- Stabilisation des formations au tronc commun ;
- Elaboration d'outils méthodologiques.

Ressources mobilisées :

1,8 M€ avec la participation financière de la DRDJS, du conseil régional, des OPCA et des stagiaires.

Résultats obtenus :

- 2 272 stagiaires formés en 2002 soit 474 310 heures de formation effectives ;

- Edition du guide de procédure ;
- Mise en place de la comptabilité analytique ;
- Organisation des équipes de formation au sein d'un service à maîtrise d'ouvrage unique ;
- Prise en compte de l'évolution du public (50 % de salariés) ;
- Consolidation de la formation aux TIC ;
- Développement des partenariats avec les centres de formation des fédérations sportives, les ligues et le CROS.

Conclusion :

Le CREPS d'Ile de France doit encore développer son expertise sur les l'emplois et les métiers des secteurs du sport et de l'animation pour adapter plus finement son offre à l'évolution des besoins régionaux.

Languedoc-Roussillon

Professionaliser les métiers du sport et de l'animation : la prise en compte des besoins régionaux

Le secteur de l'hôtellerie de plein-air souffre d'un manque de main d'œuvre qualifiée correspondant aux nouvelles attentes de leur clientèle en matière d'animation et aux exigences réglementaires. La mise en place de formations spécialisées s'avère par conséquent nécessaire pour répondre à la demande des employeurs et consolider ce secteur d'emplois en développement.

Objectif :

Mettre en place dans un premier temps un brevet d'Etat d'éducateur sportif – activités physiques pour tous (BEESAPT).

Résultats attendus :

- Création d'un comité de pilotage associant les professionnels pour définir en commun les référentiels professionnels ;
- Formation d'une première cohorte de 15 stagiaires ;
- Spécialisation d'autres formations dans ce secteur d'activité.

Ressources mobilisées :

- 1 professeur et 1 intervenant de l'établissement ;
- Crédits du Conseil régional.

Résultat obtenu :

15 stagiaires pris en charge et en cours d'obtention du diplôme.

Évolution enregistrée :

La dynamique enclenchée avec le secteur professionnel est très prometteuse pour un grand nombre de disciplines.

Conclusion :

La démarche engagée pour les métiers de l'animation sportive est applicable à d'autres secteurs professionnels dont les besoins en personnels qualifiés sont en pleine évolution.

Limousin

Développer le service public de formation : création d'une cellule d'accompagnement social des stagiaires en formation

Créé en mai 2001, le nouveau CREPS du Limousin fait le constat des difficultés que rencontrent les stagiaires dans la construction de leur parcours de formation et leur recherche de financement, du fait de la complexité des statuts et des systèmes de prise en charge de la formation professionnelle.

Objectifs :

- Développer une démarche concrète de service public ;
- Remédier aux difficultés par un appui individualisé ;
- Favoriser une approche globale administrative et financière.

Résultats attendus :

- Faciliter la prise en charge des coûts de formation ;
- Accélérer les procédures de conventionnement ;
- Réduire les situations non solutionnées à l'entrée en formation.

Ressources mobilisées :

- Création d'un poste d'assistant de formation ;
- Financement Etat (dispositif MSEJ) et Conseil régional.

Résultats obtenus :

- Réduction de 66% à 6% en 18 mois du taux d'autofinancement des formations par les stagiaires.

Évolution enregistrée :

- Meilleure approche des situations individuelles par une connaissance plus fine des systèmes de financement et un travail en réseau ;
- Prise en charge des coûts pédagogiques mais aussi des questions de rémunération ou de frais annexes ;
- Rôle pivot pris par cette cellule entre les services formation et comptabilité du CREPS.

Conclusion :

Les résultats attendus vis à vis des usagers sont là : diminution effective des stagiaires ayant à supporter seuls l'ensemble des coûts de formation. Par contre, la complexification accrue de la gestion des situations au cas par cas nécessiterait la création d'un véritable service.

Lorraine

Soutenir les sportifs de haut niveau et favoriser leur insertion professionnelle

Le développement du sport de haut niveau repose notamment sur l'organisation d'une scolarité réussie favorisant à terme l'insertion professionnelle des jeunes sportifs.

Objectifs :

- Résoudre les difficultés de mise en œuvre du double projet (sport et scolarité) rencontrées par les athlètes et leurs fédérations ;
- Individualiser les cursus de formation ;
- Renforcer le dialogue entre les fédérations, les athlètes, le CREPS.

Résultats attendus :

- La réussite du projet sportif ;
- L'acquisition d'une qualification professionnelle ;
- La clarification et le renforcement des missions du CREPS par une nouvelle synergie entre les départements haut niveau et formation.

Ressources mobilisées :

- Le projet d'établissement ;
- Les formateurs de l'établissement, les entraîneurs et l'équipe régionale des formateurs ;
- Les cadres des fédérations impliquées.

Résultats obtenus :

- Le regroupement des athlètes au sein de leurs structures, (CREPS et fédérations) ;
- L'engagement des acteurs : athlètes, cadres, fédérations ;
- Les qualifications professionnelles obtenues ou en cours : BEES lutte 1^{er} et 2^o degré, BEES natation, BEES APT, BEES tir à l'arc, BEES Aviron.

Évolution enregistrée :

- Engagement durable des fédérations d'aviron concernées (aménagement spécifique pour les athlètes de l'aviron : sur 2 ans) ;
- Généralisation du projet aux autres pôles du CREPS.

Conclusion :

Le suivi individualisé de chaque athlète demande un engagement fort des participants en temps et en énergie. Une meilleure connaissance de la filière « haut niveau » et la qualité du dialogue entre les différents acteurs facilitent la recherche de solutions.

Midi-Pyrénées

Accompagner les sportifs de haut niveau : réussir le projet global d'éducation

La réussite de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sportifs à l'issue de leur parcours de compétiteurs est un enjeu majeur pour favoriser les pratiques de haut niveau.

Objectif :

Mettre en œuvre un projet global d'éducation au service des SHN, conciliant progression sportive vers le haut-niveau, réussite scolaire, universitaire ou professionnelle, responsabilisation et citoyenneté.

Résultats attendus :

- Apport d'une forte plus value en matière de formation initiale quel que soit le devenir sportif des jeunes ;
- Amélioration des résultats scolaires et sportifs ;
- Facilitation de l'insertion sociale et professionnelle.

Ressources mobilisées :

- Conseiller principal d'éducation, surveillants, enseignants, responsables des pôles, personnels de l'établissement sont mobilisés et coordonnés par le département du sport de haut-niveau ;
- Crédits d'animation et de soutien scolaire ;

- Conventonnement avec les fédérations sportives et le rectorat ;
- Mise en place d'un suivi individualisé ;
- Renforcement du partenariat avec les universités.

Résultats obtenus :

- Très bons résultats sportifs mais des améliorations à apporter aux résultats scolaires ;
- Intérêt des responsables de pôles à ce projet global ;
- Evolution très positive de l'attitude des jeunes.

Conclusion :

La scolarité a été aménagée par alternance de 1/2 journées, sportive et scolaire. La fragilité des ressources humaines limite la mise en œuvre rapide du dispositif. Des allègements d'horaires sont encore à trouver dans certaines disciplines. L'importance du suivi des sportifs après leur départ du CREPS est à souligner.

Nord-Pas-de-Calais

Développer l'emploi qualifié du CAP au 1^{er} cycle supérieur

L'éventail des formations conduites par le CREPS, opérateur public en région NPC, et transitoirement pour la Picardie en l'attente de la création d'un CREPS, s'étend du niveau V (CAP/BEP) au niveau II (2^{ème} cycle) dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue, ainsi que dans celui de l'apprentissage avec un CFA d'une centaine d'apprentis.

Objectif :

Répondre à la diversification des besoins en matière de formation qualifiante.

Résultats attendus :

- Des solutions adaptées, voire spécifiques à l'établissement ;
- Un développement du partenariat local.

Ressources mobilisées :

L'équipe des formateurs d'Etat de l'établissement, des services déconcentrés associés et de contractuels.

Résultats obtenus :

- Organisation d'une formation spécifique de responsables d'actions socioculturelles, soutenue financièrement par la Région et homologuée au plan national au niveau III (1^{er} cycle) ;

- En relation avec la Fédération du sport adapté, conception et mise en œuvre d'un brevet d'Etat d'éducateur sportif, activités physiques et sportives adaptées, prioritairement ouvert aux emplois jeunes des établissements spécialisés.

Conclusion :

La signature d'une charte de qualité avec le Conseil régional en 2002 constitue en outre un cadre conventionnel de progrès.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Développer le service public de formation : démarche qualité et contrat de progrès

Dans le cadre du CPER 2000-2006, le Conseil régional a souhaité soutenir l'amélioration de l'appareil de formation. La démarche qualité proposée aux organismes volontaires comporte 4 axes : la gestion des compétences, le processus de formation, les ressources pédagogiques et les liens à l'environnement. Le CREPS de PACA s'est engagé dans la définition d'un contrat de progrès préalable à l'obtention du label qualité régional.

Objectif :

Optimiser le service public de formation en réponse aux besoins régionaux de formation professionnelle et d'insertion.

Résultats attendus :

- Mutualisation des compétences des trois sites du CREPS : Aix en Provence, Antibes et Boulouris ;
- Harmonisation, et systématisation des procédures d'évaluation ;
- Reconnaissance régionale du CREPS comme opérateur de formation.

Ressources mobilisées :

- Département formation du CREPS : mobilisation des formateurs des 3 sites.

Résultats obtenus :

- Désignation d'un référent qualité sur chacun des sites ;
- Etablissement d'une fiche de fonction pour le secrétariat et les formateurs ;
- Mise en place d'un planning d'ateliers thématiques correspondant aux engagements du contrat de progrès.

Conclusion :

Rendu en 2003 le contrat de progrès doit faire l'objet d'une évaluation avant l'attribution par le Conseil régional du label qualité pour une durée de 3 ans. L'engagement dans cette démarche qualité s'avère une forte incitation à l'innovation.

Pays de la Loire

Professionaliser les métiers du sport et de l'animation

Le CREPS des Pays de la Loire pour sa première année d'exercice, a repris à son compte l'activité conduite antérieurement par un service à comptabilité distincte de l'école nationale d'équitation. La mise en place administrative, matérielle, comptable et humaine du nouvel établissement public s'est effectuée dans le cadre d'un projet voté par le nouveau conseil d'administration.

Objectif :

Dispenser des formations professionnelles de qualité sanctionnées par un diplôme.

Résultats attendus :

- Amélioration de l'employabilité des jeunes de la région ;
- Préparation aux nouveaux cursus basés sur les unités de compétence ;
- Adaptation des formations à l'utilisation des ressources offertes par les technologies de l'information et de la communication.

Ressources mobilisées :

- 5 professeurs de sport formateurs mis à disposition par la direction régionale ;

- Création d'un département nouvelles technologies pour soutenir la mise en place technique : logiciel de FOAD, forums...

Résultat obtenu :

183 487 heures stagiaires et 1 446 stagiaires en contrat.

Conclusion :

La création de l'établissement public a entraîné une rationalisation indéniable qui devrait s'amplifier à la mesure des moyens humains affectés au nouvel établissement. L'augmentation du nombre de stagiaires est d'ores et déjà un bon indicateur.

Poitou-Charentes

Renforcer les coopérations avec l'université et la recherche scientifique

La recherche dans le domaine des APS n'a pas réellement pénétré le milieu de l'entraînement sportif. Dans ce contexte le CREPS et plusieurs laboratoires ont mis en place une structure commune de coordination des actions de recherche, d'expertise des athlètes et de formation de cadres, liées aux activités sportives de haut niveau.

Objectif :

Réunir autour d'un outil commun, l'image, les techniciens et les scientifiques afin l'optimiser les techniques gestuelles.

Résultats attendus :

- Suivi scientifique des techniques gestuelles et de leur apprentissage ;
- Amélioration des performances ;
- Formation continue des cadres fédéraux et des personnels du ministère.

Ressources mobilisées :

- Les installations sportives du CREPS et des salles d'expérimentation ;
- Le laboratoire du CNRS du secteur SPI de l'Université de Poitiers (LMS, LEA, IUT, CEAT) ;
- Le CRITT sport loisir ;
- Le Conseil régional de Poitou-Charentes ;
- Le ministère de la Recherche (DRRT).

Résultats obtenus :

- Une collaboration effective de tous les partenaires ;
- Plus de 100 athlètes suivis ;
- Près de 70 entraîneurs fédéraux formés.

Évolution enregistrée :

Les bilans transmis à la direction des sports, aux DTN des fédérations commanditaires confortent l'idée de développer l'activité recherche au sein de l'établissement. 8 fédérations olympiques sollicitent l'équipe responsable de la mise en œuvre.

Conclusion :

Ce dispositif nécessite des besoins en ressources humaines d'un niveau d'expertise identique à celui d'enseignant chercheur de l'INSEP. Au delà de cette structure d'interface, l'ensemble de la démarche doit s'inscrire dans le processus de lutte contre le dopage.

Rhône-Alpes

Renforcer l'expertise : étude prospective sur les métiers du sport et de l'animation

Le Conseil régional Rhône Alpes et l'Etat ont engagé une large réflexion dans le cadre d'un Contrat d'Etudes Prospectives sur les métiers du sport et de l'animation. Le CREPS de Mâcon, à l'origine CREPS du Lyonnais, en a assuré la gestion dans le cadre d'un marché public.

Objectif :

Doter les décideurs régionaux des éléments d'information et des outils de suivi nécessaires à l'élaboration d'objectifs opérationnels en matière de formation et de qualification.

Résultats attendus :

- Analyse des métiers sportifs et socio-sportifs ;
- Connaissance des évolutions quantitatives et qualitatives des emplois sportifs ;
- Identification des besoins de qualifications professionnelles.

Ressources mobilisées :

- Pilotage: Etat, Région, OPCA, OREFRA, CREPS ;
- Moyens financiers : Etat : 44 973 €, FSE : 45 734 €, OPCA : 15 245 €, Région : 45 734 €.

Résultats obtenus :

Le rapport du CEP disponible sur : www.rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr ;

- Donne les tendances récentes d'évolution des emplois sportifs (1990 – 1999) et une analyse prospective à l'horizon 2010 ;
- Propose des scénarios d'évolution qualitative et quantitative ;
- Fait des préconisations en matière de formation des futurs professionnels.

Évolution enregistrée :

L'augmentation démographique des « séniors » pourrait se traduire par une demande plus ciblée. L'impact sur la croissance des emplois pourrait être de l'ordre de + 10 % (contre + 33 % entre 1990 et 1999).

Conclusion :

L'analyse sans être exhaustive apporte des informations capitales pour bâtir une stratégie régionale pertinente au regard de ce secteur d'activité qui reste en expansion. La création d'une mission d'observation permanente est vivement recommandée.

Antilles-Guyane

Ouvrir l'établissement sur la vie locale

Le CREPS des Antilles et de la Guyane, situé en Guadeloupe, enregistre une faible fréquentation en juillet et en août hormis l'accueil d'un centre de loisirs qui ne répondait pas totalement aux objectifs du CREPS. L'opportunité s'est présentée de mettre en œuvre une action inter-générationnelle dans le domaine des arts plastiques.

Objectifs :

- Faire connaître le CREPS dans le domaine de l'éducation populaire ;
- Développer un dispositif d'animation pérenne propre au CREPS.

Résultats attendus :

- Regroupement de 80 stagiaires durant 2 mois sur 2 sites : le CREPS et le Relais du Livre à Abymes ;
- Présentation publique de la production réalisée ;
- Exposition à l'INJEP d'une partie des réalisations.

Ressources mobilisées :

- 11 partenaires dont la Caisse des dépôts et consignation, la CAF, la DRAC, la ville des Abymes, pour un budget de 42 000 € ;
- 2 artistes reconnus, 2 titulaires du BEATEP, 6 animateurs.

Résultats obtenus :

- 56 participants de 13 à 54 ans ;
- La présentation au public a été remarquée tant par la qualité des œuvres que par leur volume : 105 tableaux au format raisin, 14 grand format (1m50 x 3m à 8m), 14 tableaux sur bois (1m22 x 2m44), 60 essais sur tissu, 12 décorations d'ambiance sur tôles ondulées, 14 sculptures.

Conclusion :

Les acteurs ont décidé de poursuivre l'action dans le cadre d'une association en partenariat avec le CREPS. Il convient maintenant de travailler plus en amont, en particulier sur le recrutement des stagiaires.

La Réunion

Développer le service public de formation : l'instauration du e-learning

De nombreux éducateurs sportifs en activité n'ont pas la disponibilité suffisante pour préparer le 2^e degré du BEES, pourtant nécessaire à leur dynamique de carrière.

Objectifs :

- Mettre en place un dispositif innovant de formation tenant compte de la faible disponibilité des éducateurs sportifs ;
- Favoriser l'appropriation des techniques de l'information et de la communication (TIC) dans les métiers du sports.

Résultats attendus :

- Faciliter l'accès au BEES 2^{ème} degré ;
- Améliorer la qualification dans les métiers du sport.

Ressources mobilisées :

- Organisation de 10 conférences, suivies via internet :
 - d'un envoi de document support incluant les liens d'accès aux textes de référence ;
 - de devoirs avec correction ;
 - d'un accompagnement individualisé par boîte aux lettres assurant l'interaction entre formateur et stagiaire ;
- Utilisation de la plate-forme technique syfadys créée par le Conseil régional.

Résultats obtenus :

- 16 stagiaires formés, 24 en cours de formation ;
- Adaptation et élaboration de nouveaux documents pédagogiques par les formateurs du CREPS.

Conclusion :

Les stagiaires sont rapidement entrés dans la dynamique. Après une première familiarisation, la commodité de ce mode de travail "à la carte", permet d'étendre l'expérience à la préparation du concours de professeur de sport et à des stagiaires de la zone océan indien.

2 - Les écoles nationales et les instituts

Ecole nationale d'équitation

Favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau : une nouvelle formation universitaire

En parallèle à la formation professionnelle, l'Ecole nationale d'équitation (ENE) et l'Université d'Angers, en accord avec la DRDJS des Pays de la Loire, ont mis en place une formation initiale afin de préparer en trois années des enseignants d'équitation, gestionnaires d'établissements équestres. 10 places sont ouvertes chaque année.

Objectif :

- Permettre à de jeunes bacheliers, déjà expérimentés en compétition, de valider une première année d'enseignement supérieur, appelée DEUST, comprenant notamment la préparation au tronc commun et à la partie spécifique du BEES 1^{er} degré en contrôle continu. Les étudiants peuvent poursuivre en licence, incluant la préparation à la partie spécifique et à la partie commune du BEES 2^{ème} degré.

Résultats attendus :

- Organisation d'un parcours qualifiant pour les jeunes bacheliers âgés d'au minimum 18 ans, galop 7 de cavalier, titulaires de classements significatifs (C ou B) dans une discipline olympique, et motivés par l'enseignement.

Ressources mobilisées :

- Equipes pédagogiques de l'ENE et de l'université d'Angers.

Résultats obtenus :

- Sur les 10 stagiaires de la première promotion rentrée en 1999, 8 ont obtenus leur BEES 2^{ème} degré et leur licence en septembre 2002. 2 ont quitté la formation avec un BEES 1^{er} degré et un DEUST ;
- La promotion 2000, a un taux de réussite de 100% concernant l'obtention du DEUST en 2002 ;
- Les 10 stagiaires de la promotion 2001, ont obtenu avec succès leur BEES 1^{er} degré ;
- Le coût de la formation est réduit aux frais d'inscription à l'ENE et à l'Université grâce à l'aide du ministère des Sports.

Conclusion :

Les premiers résultats de cette formation initiale modulaire confirme la pertinence d'une telle approche en matière de qualification des sportifs de haut niveau.

Ecole nationale de ski et d'alpinisme

Développer la dimension internationale du sport

Le ski et l'alpinisme font partie des disciplines phares du sport français qui bénéficient d'une reconnaissance internationale depuis de longues années.

Objectif :

- Consolider et développer la place occupée de longue date par la France dans le domaine du ski et de l'alpinisme.

Résultats attendus :

- Amélioration de la représentation Française dans les instances internationales ;
- Développement des échanges avec les pays à fort potentiel technique, principalement avec l'Amérique du Nord ;
- Exportation du savoir-faire français vers les pays à fort potentiel touristique.

Ressources mobilisées :

- Une partie de l'équipe pédagogique de l'ENSA (1/3 temps annuel) ;
- Les moniteurs de ski et les guides haute montagne des pays concernés ;
- Une aide financière de la direction des sports et les fonds propres de l'ENSA (à part égale).

Résultats obtenus :

- Participation aux grandes manifestations de la commission internationale du secours alpin et au congrès de l'union internationale des associations de guides de montagne (UIAGM) ;
- Préparation à Tignes du congrès Interski 2003 avec la participation de professeurs de l'ENSA ;
- Participation aux Eurotests qui se sont déroulés en Ecosse et en Autriche ;
- Promotion de méthodes d'enseignement du ski français, en Russie notamment, et avec des professionnels de l'alpinisme au Japon, au Népal et en Bolivie.

Conclusion :

Ces différentes missions ont été menées dans le cadre des protocoles d'échanges bi-gouvernementaux ou à l'initiative directe de l'ENSA.

Ecole nationale de voile

Soutenir les fédérations sportives : développer les pratiques Handi-voile

L'Ecole nationale de voile (ENV) a souhaité organiser une concertation afin de définir des perspectives nationales de développement des pratiques handi-voile, haut niveau et loisirs en précisant la complémentarité des rôles entre la Fédération française de voile (FFV) et la Fédération française handisport (FFH) d'une part, de l'ENV et de la direction des sports d'autre part.

Objectifs :

- Créer un pôle haut niveau handisport à l'ENV ;
- Concevoir avec la FFH une ingénierie de formation d'éducateurs spécialisés handi-voile, entraînement et loisirs.

Résultats attendus :

- Acquisition de 3 bateaux sur les crédits du FNDS ;
- Mise en place de stages de préparation et suivi de régates pour les sportifs de haut niveau handisport avec aménagement de l'accessibilité des équipements ;
- Elaboration des contenus de formation pour le certificat de qualification handisport voile.

Ressources mobilisées :

- Une partie de l'équipe pédagogique de l'ENV, plus les moyens administratifs ;
- Les ressources humaines et financières des fédérations concernées (FFV et FFH) ;
- Une aide financière de la direction des sports en cours d'instruction pour l'achat des bateaux, d'un véhicule de remorque et de l'aménagement des chambres.

Résultats obtenus :

- Mise en place et encadrement de stages à l'ENV et à Hyères ;
- Obtention de la médaille d'argent au Championnat du monde en octobre 2002 ;
- Qualification de la France pour les jeux Paralympiques d'Athènes en 2004 ;
- Subvention accordée pour la mise en place du pôle handisport ;
- Ingénierie de formation finalisée en vue d'une programmation 2003.

Évolution enregistrée :

L'ENV est de plus en plus active dans le plan d'action ministériel pour l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux pratiques sportives en proposant des stages multi-sport pour différents publics.

Conclusion :

L'ENV qui a pris l'initiative de fédérer les actions en direction des personnes handicapées, se propose d'être l'un des lieux privilégiés pour permettre aux fédérations de voile et handisport de mener à bien leurs projets de développement.

INSEP

Soutenir le sport de haut niveau : II^{es} journées des Sciences du sport

Les journées des Sciences du sport organisées par l'Institut national du sport et de l'éducation physique ont pour objet de présenter l'apport de la recherche scientifique dans l'optimisation de la performance de haut niveau.

Les journées 2002 centrées sur " Expertise et sport de haut niveau " ont été déclinées en thématiques, introduites chacune par une personnalité universitaire de renom international : Pr Abernethy (Australie); Pr Digel (Allemagne); Pr Ericsson (USA), Pr Jacquard et Pr Kahn (France)...

Objectifs :

- Faire connaître à un public national et international les travaux de recherche menés au sein de l'INSEP, notamment ceux subventionnés par le ministère des Sports au bénéfice des fédérations ;
- Renforcer les coopérations entre le mouvement sportif et le monde universitaire.

Résultats attendus :

- Valoriser et développer l'activité recherche de l'INSEP ;
- Soutenir la recherche scientifique dans le domaine du sport ;
- Optimiser l'entraînement des sportifs de haut niveau.

Ressources mobilisées :

- Un Comité scientifique composé de membres du département des sciences du sport et d'universitaires ;
- La cellule des " Entretiens de l'INSEP " pour les aspects fonctionnels.

Résultats obtenus :

- 70 interventions du 12 au 15 novembre 2002 ;
- 280 congressistes (93 enseignants et/ou chercheurs, 41 entraîneurs, 69 étudiants ...) ;
- Près de 150 visiteurs : enseignants, étudiants, professionnel de la santé, sportifs de haut niveau...

Conclusion :

Cette manifestation constitue l'un des temps forts de la communication de l'INSEP. L'enquête de satisfaction réalisée à l'issue des " Entretiens de l'INSEP 2002 " est encourageante (85% d'avis favorables). Il convient de poursuivre la promotion de l'approche scientifique de la performance à raison d'une rencontre tous les 2 ans. La dimension internationale de la problématique se voit confirmée par la qualité des intervenants.

INJEP

Consolider les échanges internationaux : Le programme Euro-Med Jeunesse

L'agence française des Programmes européens jeunesse (PEJ) développe au sein de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire le programme Euro-Med Jeunesse de la Commission européenne, adopté depuis 1998 dans le cadre du processus de Barcelone. Le programme "Euro-Med Jeunesse II 2002-2004" est doté d'un budget de 14 M€.

En 2002, le centre de ressources SALTO INJEP (support de formations adaptées aux objectifs du PEJ) a été reconnu par la Commission européenne comme centre européen de référence en matière de développement de l'axe Euro-Med.

Objectifs :

- Encourager le dialogue entre les civilisations ;
- Développer des actions de coopération dans le domaine de la jeunesse (échanges, formation, service volontaire européen) entre les 15 pays de l'Union européenne et les 12 pays de la rive sud du Bassin méditerranéen (Algérie, Autorité Palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie).

Résultats attendus :

- Mise en place d'un dialogue constructif entre les jeunes des 2 rives de la méditerranée favorisant l'intégration sociale et professionnelle et la tolérance ;
- Renforcement de la coopération entre les organisations de jeunesse dans le domaine de la citoyenneté, spécialement des jeunes femmes ;
- Echange de savoir faire et d'expertise pour le montage de projets de coopération internationale.

Ressources mobilisées :

- Collège coopératif Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Crédits spécifiques européens ;
- Partenariat avec la DRDJS Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil régional PACA et le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Résultats obtenus :

- 6 stages de formation dans le cadre des activités de SALTO-Youth-Injep : 118 participants de 24 pays ;
- Organisation du forum Euro-Méditerranée des échanges de jeunes à Marseille du 24 au 26 juin 2002 : 300 participants associatifs de 22 pays, 16 projets élaborés ;
- Parrainage de l'Egypte et du Liban par l'Agence française.

Conclusion :

Un des enjeux majeur de la coopération euro-méditerranéenne reste la formation des acteurs gouvernementaux et associatifs.

CHAPITRE VII



L'inspection générale

L'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports

L'année 2002 a été marquée, pour l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports par la publication de son nouveau statut, par l'élaboration de nouveaux outils méthodologiques destinés à mieux harmoniser ses procédures d'intervention et la rédaction des rapports et par la mise en œuvre de la lettre de mission annuelle.

Le nouveau statut de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports

Ce statut, qui n'avait guère évolué depuis 1976, a été fixé par le décret n° 2002-53 du 10 janvier 2002, largement calqué sur celui de nos collègues des Ministères des Affaires Culturelles et du Tourisme et qui précise dans son article 1^{er} son rattachement direct au Ministre ainsi que ses principales attributions : " ce corps est placé sous l'autorité directe du Ministre chargé de la jeunesse et des sports auprès duquel il assume une mission permanente d'inspection, de contrôle, d'étude, d'information, de conseil et d'évaluation. Les membres du corps sont chargés notamment dans les domaines administratif, financier, comptable et économique, de l'inspection des personnels et de l'activité des services centraux et déconcentrés des ministères de la jeunesse et des sports ainsi que des établissements publics et organismes relevant de sa tutelle ".

Au cours de l'année 2002, l'Inspection Générale a accueilli quatre nouveaux collègues à la suite de départs en retraite et de création de postes.

Par ailleurs le Service de l'Inspection Générale assume statutairement la responsabilité du Service " Hygiène et Sécurité " qui regroupe quatre inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs et est chargé du contrôle de l'ensemble des structures du ministère.

Enfin le Chef de Service est chargé des fonctions de " Haut Fonctionnaire de Défense ".

L'élaboration d'outils méthodologiques harmonisés

L'année 2002 a également été mise à profit pour réaliser un travail méthodologique destiné à renforcer l'harmonisation des productions de l'Inspection Générale. Cela s'est traduit concrètement :

- par une différenciation plus précise des différentes missions de l'Inspection Générale en distinguant notamment, les missions territoriales, les missions thématiques qui relèvent de la lettre de mission annuelle et les missions ponctuelles d'inspection et de contrôle liées à l'actualité de la vie des services et établissements ou à l'activité des personnels du ministère et de ses services déconcentrés.

- par une codification plus précise des procédures d'intervention de l'Inspection Générale avec successivement :
 - la saisine de l'Inspection Générale par le ministre ou son cabinet,
 - la désignation, par le chef de Service, de l'inspecteur général voire du collègue des inspecteurs généraux pour effectuer la mission,
 - la préparation de la mission débouchant sur la rédaction d'un cahier des charges
 - la réalisation de la mission et la rédaction du rapport en vue de sa transmission au Ministre avec la proposition, pour validation, du plan de diffusion,
- par la définition, en commun, d'un guide des bonnes pratiques comprenant :
 - des références déontologiques partagées : objectivité et indépendance, respect du secret professionnel, adoption du principe de la forme contradictoire des investigations notamment dans les missions concernant des agents du ministère ou de ses services déconcentrés,
 - une harmonisation de la forme des rapports avec la présentation d'un sommaire, une introduction rappelant la problématique et exposant la méthodologie, une conclusion reprenant les principaux enseignements de l'enquête et des préconisations destinées à être arbitrées par le cabinet et notifiées aux responsables concernés.
 - des éléments de méthode concernant en particulier le respect du caractère contradictoire de la procédure d'investigation tout au long de l'enquête, ainsi que la parfaite information des organismes ou personnels inspectés sur l'identité des inspecteurs désignés ainsi que sur l'objet et la méthodologie employée pour réaliser la mission.

La mise en œuvre de la lettre de mission annuelle

Pour l'année 2002, l'activité de l'Inspection Générale s'est traduite par la production d'une vingtaine de rapports consacrés aux quatre grands thèmes suivants :

- l'expertise de dysfonctionnements constatés dans les services déconcentrés et établissements de la jeunesse et des sports,
- des missions spécifiques d'évaluation et de contrôle de certaines fédérations sportives ou d'organismes assimilés : Fédération Française des Sports de Glace, Fédération Française d'Equitation, Fédération Française de Boxe Anglaise, liquidation du Comité Français d'organisation de la Coupe du Monde de football,

- des missions particulières d'évaluation et de contrôle de certains associations de jeunesse et d'éducation populaire : associations " J'interviendrais ", INFED, Solidarité Europe Tiers Monde,
- des missions d'évaluation de certains dispositifs : application de la loi 99-223 du 23/03/02 relative à la santé des sportifs, évaluation du fonctionnement du laboratoire nationale du dopage LNDD de Châtenay-Malabry, scolarisation des athlètes de haut niveau.

Ces différentes missions ont été réalisées parallèlement et en complément des missions territoriales qui mobilisent très largement le corps de l'Inspection Générale, selon une répartition régionale périodiquement modifiée.

Ces missions territoriales constituent par ailleurs un lien privilégié entre le terrain et l'administration centrale pour vérifier les conditions et modalités d'application des politiques ministérielles et informer le cabinet et l'administration centrale des résultats de l'action conduite par les services déconcentrés et établissements ainsi que des difficultés susceptibles d'être rencontrées.

Par ailleurs l'Inspection Générale a été largement mobilisée pour assurer la présidence des jurys des différents concours de recrutement : conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, professeurs de sport, inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Dans le prolongement des concours de recrutement l'Inspection Générale a pris une part active au suivi de la formation initiale des cadres techniques et pédagogiques (CEP, professeur de sport) et des inspecteurs au cours de leur année de stage qui précède leur titularisation.

De même elle s'est investie dans la formation des nouveaux directeurs, mise en place par la Délégation à l'Emploi et aux Formations, pour assurer une meilleure adaptation des directeurs nouvellement nommés à leurs fonctions.

Enfin l'Inspection Générale a maintenu sa participation à diverses instances et groupes de travail permanents ou ponctuels consacrés à la modernisation de l'Etat, à la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois des finances (LOLF) ou au suivi de l'activité de certaines instances ou dispositifs : Conseil National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (CNEP) comité technique paritaire des centres de vacances et loisirs (CTPCVL), Conseil Supérieur du Tourisme, commissions des agréments, comité inter directions des établissements, CONFEJES, Comité d'Histoire du MJS.

ANNEXES



- | | |
|--|---------------|
| 1 - Décrets et instruction relatifs aux attributions du Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et du Ministre des Sports | p. 164 |
| 2 - Textes législatifs et réglementaires 2002 | p. 167 |
| 3 - Glossaires des sigles | p. 169 |
| 4 - Index des départements | p. 171 |

1 - Décrets et instruction relatifs aux attributions du Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et du Ministre des Sports

Décret n° 2002-901 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre des sports

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,
Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres ;
Vu le décret n° 99-828 du 21 septembre 1999 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la jeunesse et des sports ;
Vu le décret du 6 mai 2002 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le décret du 7 mai 2002 relatif à la composition du Gouvernement ;
Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu ;
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Article 1

Le ministre des sports prépare et met en oeuvre la politique du Gouvernement relative aux activités physiques et sportives et à la pratique des sports.
Il participe à la coordination de ces activités lorsqu'elles relèvent de plusieurs départements ministériels.

Article 2

Le ministre des sports a autorité sur la direction des sports, la direction du personnel et de l'administration, la délégation à l'emploi et aux formations, l'inspection générale de la jeunesse et des sports et les autres services énumérés au dernier alinéa de l'article 1^{er} du décret du 21 septembre 1999 susvisé.

Article 3

Pour l'exercice de ses attributions, le ministre des sports dispose, en tant que de besoin, de la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Article 4

Le présent décret sera exécuté sous la responsabilité du Premier ministre et du ministre des sports et sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 2002.

Par le Président de la République :
Jacques Chirac

Le Premier ministre,
Jean-Pierre Raffarin

Le ministre des sports,
Jean-François Lamour

Décret n° 2002-892 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu le décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres ;

Vu le décret n° 97-1149 du 15 décembre 1997 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale,

de la recherche et de la technologie, modifié par le décret n° 2001-852 du 18 septembre 2001 ;

Vu le décret n° 99-828 du 21 septembre 1999 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret du 6 mai 2002 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 7 mai 2002 relatif à la composition du Gouvernement ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article 1

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche prépare et met en oeuvre la politique du Gouvernement relative aux actions en faveur de la jeunesse au sein et en dehors du milieu scolaire, à l'accès de chacun aux savoirs et au développement de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

Article 2

Outre les attributions mentionnées à l'article 1er, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche propose et, en liaison avec les autres ministres intéressés, met en oeuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il est compétent en matière de politique de l'espace.

Il prépare les décisions du Gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre du budget civil de recherche et de développement technologique ; à cet effet, les autres ministres lui présentent leurs propositions de crédits de recherche.

Il participe à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies.

Article 3

Pour l'exercice de ses attributions relatives à la jeunesse, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a autorité sur la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Pour l'exercice de ces mêmes attributions, il dispose, en tant que de besoin, de la direction du personnel et de l'administration, de la délégation à l'emploi et aux formations ainsi que de l'inspection générale de la jeunesse et des sports.

Article 4

Pour l'exercice de ses attributions relatives à l'éducation nationale et à la recherche, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a autorité sur la direction de l'enseignement supérieur, la direction de l'enseignement scolaire, la direction de la programmation et du développement, la direction des personnels enseignants, la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, la direction des affaires financières, la direction de l'administration, la direction des affaires juridiques, la délégation aux relations internationales et à la coopération, la délégation à la communication, la direction de la technologie, la direction de la recherche, le département de la communication, l'inspection générale de l'éducation nationale, l'inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche ainsi que sur les autres services énumérés au premier alinéa de l'article 1er et au premier alinéa de l'article 12 du décret du 15 décembre 1997 susvisé.

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche assure, conformément à leurs dispositions statutaires, la tutelle des établissements publics relevant de ses attributions.

Article 5

Le présent décret sera exécuté sous la responsabilité du Premier ministre et du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 2002.

Par le Président de la République :
Jacques Chirac

Le Premier ministre,
Jean-Pierre Raffarin

Le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche,
Luc Ferry

INSTRUCTION N° 02-104JS DU 29 MAI 2002

OBJET : Mise en œuvre des décrets du 15 mai 2002 relatifs aux attributions du ministre des sports et du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Les décrets n° 2002-901 et n° 2002-892 du 15 mai 2002, publiés au Journal officiel de la République française du 16 mai 2002 viennent de définir les attributions respectives du ministre des sports et du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Compte tenu des nombreuses questions qui m'ont été posées concernant la mise en œuvre de ces décrets, je crois utile de vous apporter les précisions suivantes.

En vertu de ces décrets, qui précisent la répartition entre les deux ministres des attributions précédemment dévolues au ministre de la jeunesse et des sports :

- le ministre des sports a autorité sur la direction des sports, la direction du personnel et de l'administration, la délégation à l'emploi et aux formations, l'inspection générale, le haut fonctionnaire de défense, le bureau de la communication, le bureau du cabinet. Il dispose en tant que de besoin de la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a autorité sur la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire et dispose en tant que de besoin de la direction du personnel et de l'administration, de la délégation à l'emploi et aux formations ainsi que de l'inspection générale.

Il en découle que la nouvelle structure gouvernementale ne modifie pas les structures administratives des services déconcentrés et des établissements publics, qui subsistent dans leur configuration antérieure et continuent à exercer l'intégralité des missions qui étaient les leurs jusqu'à présent, tant dans le domaine des sports que dans celui de la jeunesse et de l'éducation populaire ainsi que dans le champ de la formation et de l'emploi.

Les services déconcentrés sont, en application des décrets du 10 mai 1982, dirigés par le préfet (de région ou de département), sous l'autorité de chacun des ministres concernés, le ministre des sports pour la mise en œuvre de la politique menée dans le domaine des activités physiques et sportives, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour la mise en œuvre de la politique relative à la jeunesse.

En ce qui concerne la programmation des formations et l'organisation des examens qui conduisent à la délivrance des diplômes d'Etat, les directions régionales et départementales sont placées sous l'autorité directe des ministres concernés.

En ce qui concerne les établissements publics qui relevaient jusqu'à présent du ministère de la jeunesse et des sports :

- l'INSEP, l'ENV, l'ENE, l'ENSA, les CREPS et le LNDD sont placés sous la tutelle du ministre des sports,
- l'INJEP, compte tenu de ses missions, est désormais placé sous la tutelle du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Cette situation ne fait pas obstacle à ce que les CREPS continuent à développer des actions dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, sous l'impulsion de la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire.

En ce qui concerne la gestion des personnels, la direction du personnel et de l'administration étant placée sous l'autorité du ministre des sports et l'ensemble des emplois restant inscrits au budget de ce département ministériel, le ministre des sports conserve le pouvoir de nomination dont découlent les autres compétences en matière de gestion.

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sera associé aux décisions importantes en matière d'organisation et de gestion des services déconcentrés, notamment en ce qui concerne les nominations aux emplois de chef de service déconcentré.

Ces explications seront de nature, je l'espère, à faciliter la mise en œuvre de la nouvelle répartition des attributions ministérielles dans le respect de la cohérence de l'action gouvernementale.

Jean-François LAMOUR

2 - Textes législatifs et réglementaires 2002

DIRECTION DES SPORTS 2002

- Décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs.
 - Décret n° 2002-648 du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux statuts types et au règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées.
 - Décret n° 2002-649 du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 15-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif à la licence d'agent sportif.
 - Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif au sport de haut niveau.
 - Décret n° 2002-760 du 2 mai 2002 pris pour l'application du I de l'article 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et fixant les modalités de participation à la vie des fédérations sportives des établissements qu'elles agréent.
 - Décret n° 2002-761 du 2 mai 2002 pris pour l'application de l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et fixant les conditions d'attribution et de retrait d'une délégation aux fédérations sportives.
 - Décret n° 2002-762 du 2 mai 2002 pris pour l'application du II de l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif aux ligues professionnelles constituées par les fédérations sportives et dotées de la personnalité morale.
 - Décret n° 2002-763 du 2 mai 2002 pris pour l'application du dernier alinéa de l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et fixant la liste des titres pouvant être délivrés par les fédérations sportives agréées.
 - Décret n° 2002-1010 du 18 juillet 2002 relatif aux filières d'accès au sport de haut niveau.
 - Décret n° 2002-1114 du 30 août 2002 pris pour l'application du IV de l'article 19 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif à la mission de conciliation du Comité national olympique et sportif français.
- Arrêté du 16 juillet 2002 relatif à la licence d'agent sportif.
 - Arrêté du 31 octobre 2002 portant nomination à la Commission nationale du sport de haut niveau.

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE 2002

- Décret n°2002-509 du 8 avril 2002 concernant les contrôles prévus par l'article L.227-9 du code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2002-538 du 12 avril 2002 relatif à l'obligation d'assurance en responsabilité civile relative aux accueils de mineurs mentionnés à l'article L.227-5 du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2002-570 du 22 avril 2002 relatif au Conseil national et aux conseils départementaux de l'éducation populaire et de la jeunesse.
- Décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- Décret n° 2002-572 du 22 avril 2002 relatif à l'attribution d'une aide financière aux associations de jeunesse et d'éducation populaire non agréées.
- Décret n° 2002-708 du 30 avril 2002 relatif au conseil national de la jeunesse et aux conseils départementaux de la jeunesse
- Décret n° 2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs ;
- Décret n° 2002-884 du 3 mai 2002 relatif aux centres de vacances, de loisirs et de placement de vacances accueillant des enfants de moins de 6 ans ;
- Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles.

DÉLÉGATION À L'EMPLOI ET AUX FORMATIONS 2002

- Loi n° 2002-1578 du 30 décembre 2002 modifiant l'article 43 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives
- Décret n° 2002-649 du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 15-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif à la licence d'agent sportif
- Arrêté du 13 février 2002 relatif à la formation spécifique du brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré, option escalade
- Arrêté du 13 février 2002 modifiant l'arrêté du 19 avril 1996 fixant les conditions d'obtention de la partie spécifique du brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré, option spéléologie
- Arrêté du 8 mars 2002 portant création de l'Observatoire national des métiers de l'animation et du sport
- Arrêté du 10 juin 2002 modifiant l'arrêté du 21 juillet 1994 modifié relatif aux conditions de délivrance du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne du brevet d'État d'alpinisme
- Arrêté du 10 juin 2002 modifiant l'arrêté du 10 mai 1993 modifié relatif au brevet d'État d'alpinisme
- Arrêté du 14 juin 2002 modifiant l'arrêté du 10 mai 1993 modifié relatif aux conditions de délivrance des diplômes d'aspirant guide et de guide de haute montagne du brevet d'État d'alpinisme
- Arrêté du 14 juin 2002 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2001 fixant la liste des associations nationales agréées de jeunesse et d'éducation populaire par le ministre chargé de la jeunesse et des sports bénéficiant de l'habilitation nationale à dispenser la formation théorique des animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs
- Arrêté du 14 juin 2002 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2001 modifié relatif à l'habilitation des associations à dispenser la formation des cadres de centres de vacances et de loisirs
- Arrêté du 9 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2002 portant institution d'une régie d'avances auprès du cabinet de la ministre de la jeunesse et des sports
- Arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité activités pugilistiques du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité golf du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité activités nautiques du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Arrêté du 16 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 18 décembre 1996 relatif aux épreuves de la partie spécifique du brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré, option char à voile, et l'arrêté du 16 mai 1997 relatif aux épreuves de la partie spécifique du brevet d'État d'éducateur sportif du second degré, option char à voile
- Arrêté du 16 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 6 février 1987 modifié fixant les conditions d'obtention de la formation spécifique du brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré, option activités équestres
- Arrêté du 16 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 2 août 1996 relatif aux conditions d'obtention de la partie spécifique du brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré, option athlétisme, et l'arrêté du 2 août 1996 relatif aux conditions d'obtention de la partie spécifique du brevet d'État d'éducateur sportif du deuxième degré, option athlétisme
- Arrêté du 26 septembre 2002 portant nomination au Conseil supérieur des sports de montagne
- Arrêté du 24 décembre 2002 fixant les conditions d'homologation du programme et des épreuves de l'examen relatif à la licence d'agent sportif

3 - Glossaire des sigles

A

ACCORD	Application coordonnée de comptabilité, d'ordonnancement et de règlement de la dépense
AFIT	Agence française d'ingénierie touristique
AMA	Agence mondiale antidopage
AMLD	Antenne médicale de lutte contre le dopage
APPN	Activités physiques de pleine nature
APS	Activités physiques et sportives

B

BAFA	Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur
BAFD	Brevet d'aptitude à la fonction de directeur
BEATEP	Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse
BEES	Brevet d'Etat d'éducateur sportif
BP JEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

C

CAF	Caisse d'allocations familiales
CAP	Commission administrative paritaire
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
CAS	Conseiller d'animation sportive
CCN	Convention collective nationale
CCREFP	Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle
CDEPJ	Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse
CDESI	Commission départementale des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
CDJ	Conseil départemental de la jeunesse
CDOS	Comité départemental olympique et sportif
CEL	Contrat éducatif local
CEMEA	Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
CEPJ	Conseiller de jeunesse et d'éducation populaire
CFES	Comité français d'éducation pour la santé
CIDJ	Centre d'information et de documentation jeunesse
CIJF	Comité international des jeux de la francophonie
CIRE	Comite interministeriel à la reforme de l'etat
CLSH	Centre de loisirs sans hébergement
CMS	Centre médico-sportif
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAJEP	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire

CNAPS	Conseil national des activités physiques et sportives
CNEAPS	Commission nationale de l'enseignement des activités physiques et sportives
CNEPJ	Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse
CNESI	Commission nationale des espaces sites et itinéraires
CNJ	Conseil national de la jeunesse
CNOSF	Comité national olympique et sportif français
CNSHN	Commission nationale du sport de haut niveau
CNVA	Conseil national de la vie associative
CODAC	Commission départementale d'accès à la citoyenneté
CONFESJES	Conférence des ministres de la jeunesse et des sports ayant le français en partage
CORS	Comité consultatif d'orientation de la recherche sur le sport
COS PPM	Comite d'orientation et de suivi du programme pluriannuel de modernisation
COSA	Comité d'orientation pour la simplification du langage administratif
CPC	Commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation
CPER	Contrat de plan Etat région
CPLD	Conseil de prévention et de lutte contre le dopage
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs
CREPS	Centre d'éducation populaire et de sport
CRF	Conseiller regional de formation
CRIB	Centre de ressource et d'information des bénévoles
CRIJ	Centre régional d'information jeunesse
CRIPS	Centre régional d'information et de prévention du sida
CTPCVL	Commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs
CTPC	Comité technique paritaire central
CTPM	Comité technique paritaire ministeriel
CTPR	Comité technique paritaire regional
CTS	Conseiller technique sportif
CVL	Centre de vacances et de loisirs

D

DDCCRF	Direction départementale de la consommation de la concurrence et de la répression des fraudes
DDJS	Direction départementale de la jeunesse et des sports

DDSP	Direction départementale de la sécurité publique		
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la vie associative		
DDVA	Délégué départemental à la vie associative		
DEF	Délégation à l'emploi et aux formations		
DIES	Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale		
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative		
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles		
DRDJS	Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports		
DREES	Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques		
DRJS	Direction régionale de la jeunesse et des sports		
E			
EGS	Etats généraux du sport		
ENE	Ecole nationale d'équitation		
ENSA	Ecole nationale de ski et d'alpinisme		
ENV	Ecole nationale de voile		
ETP	Equivalent temps plein		
F			
FEDER	Fonds européen de développement régional		
FNDS	Fonds national de développement du sport		
FNDVA	Fonds national de développement de la vie associative		
FONJEP	Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire		
FSE	Fonds social européen		
G			
GIP SEPO	Groupement d'intérêt public sport d'élite et préparation olympique		
GMN	Groupe méthodologique national		
GPEEC	Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences		
I			
IA	Inspection académique		
IJSL	Inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs		
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire		
INSEP	Institut national du sport et de l'éducation physique		
IPJSL	Inspecteur principal de la jeunesse, des sports et des loisirs		
L			
LNDD	Laboratoire national de dépistage du dopage		
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances		
M			
MAIA	Mission d'accueil et d'information des associations		
MCC	Ministère de la culture et de la communication		
MILDT	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie		
MILS	Mission interministérielle de lutte contre les risques sectaires		
MINEFI	Ministère de l'économie et des finances		
MJENR	Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche		
MS	Ministère des sports		
MSA	Mutualité sociale agricole		
N			
NS-EJ	Nouveaux services-emplois jeunes		
O			
OEP	Observatoire de l'emploi public		
OFAJ	Office franco-allemand pour la jeunesse		
OFDT	Observatoire français des drogues et des toxicomanies		
OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse		
ONMAS	Observatoire national des métiers de l'animation et du sport		
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé pour les fonds de la formation professionnelle continue		
P			
PAGSI	Plan d'action gouvernementale pour la société de l'information		
PEJ	Programme européen jeunesse		
PNF	Plan national de formation		
PS	Professeur de sport		
PTP	Personnel technique et pédagogique		
S			
SHN	Sport de haut niveau		
SIHRANO	Système d'information de ressources humaines appliqué à la nouvelle organisation		
SNOSM	Système national d'observation de la sécurité en montagne		
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives		
T			
TIC	Technologie de l'information et de la communication		
V			
VAE	Validation des acquis de l'expérience		
VVV	Ville vie vacance		

4 - Index des départements

AIN	p. 129	HAUTES-ALPES	p. 126	TARN	p. 106
AISNE	p. 119	HAUTES-PYRÉNÉES	p. 105	TARN-ET-GARONNE	p. 106
ALLIER	p. 67	HAUTS-DE-SEINE	p. 90	TERRITOIRE DE BELFORT	p. 86
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	p. 125	HERAULT	p. 94	VAL-DE-MARNE	p. 91
ALPES-MARITIMES	p. 125	ILLE-ET-VILAINE	p. 74	VAL-D'OISE	p. 91
ARDECHE	p. 129	INDRE	p. 77	VAR	p. 127
ARDENNES	p. 80	INDRE-ET-LOIRE	p. 77	VAUCLUSE	p. 127
ARIEGE	p. 103	ISERE	p. 130	VENDEE	p. 117
AUBE	p. 80	JURA	p. 85	VIENNE	p. 123
AUDE	p. 93	LANDES	p. 64	VOSGES	p. 101
AVEYRON	p. 103	LOIR-ET-CHER	p. 78	YONNE	p. 71
BAS-RHIN	p. 61	LOIRE	p. 131	YVELINES	p. 89
BOUCHES-DU-RHÔNE	p. 126	LOIRE-ATLANTIQUE	p. 115		
CALVADOS	p. 110	LOIRET	p. 78	GUADELOUPE	p. 133, 137
CANTAL	p. 67	LOT	p. 105	GUYANE	p. 135, 138
CHARENTE	p. 122	LOT-ET-GARONNE	p. 64	MARTINIQUE	p. 134, 137
CHARENTE-MARITIME	p. 122	LOZERE	p. 94	REUNION	p. 136, 138
CHER	p. 76	MAINE-ET-LOIRE	p. 115		
CORREZE	p. 97	MANCHE	p. 110	MAYOTTE	p. 139
CORSE-DU-SUD	p. 83	MARNE	p. 81	NOUVELLE-CALEDONIE	p. 140
CÔTE-D'OR	p. 70	MAYENNE	p. 116	POLYNESIE FRANCAISE	p. 140
CÔTES-D'ARMOR	p. 73	MEURTHE-ET-MOSELLE	p. 100	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	p. 141
CREUSE	p. 97	MEUSE	p. 100	WALLIS ET FUTUNA	p. 141
DEUX-SEVRES	p. 123	MORBIHAN	p. 74		
DORDOGNE	p. 63	MOSELLE	p. 101		
DOUBS	p. 85	NIÈVRE	p. 70		
DRÔME	p. 130	NORD	p. 108		
ESSONNE	p. 89	OISE	p. 119		
EURE	p. 113	ORNE	p. 111		
EURE-ET-LOIR	p. 76	PARIS	p. 88		
FINISTÈRE	p. 73	PAS-DE-CALAIS	p. 108		
GARD	p. 93	PUY-DE-DÔME	p. 68		
GERS	p. 104	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	p. 65		
GIRONDE	p. 63	PYRÉNÉES-ORIENTALES	p. 95		
HAUT-RHIN	p. 61	RHÔNE	p. 131		
HAUTE-CORSE	p. 83	SAÔNE-ET-LOIRE	p. 71		
HAUTE-GARONNE	p. 104	SARTHE	p. 116		
HAUTE-LOIRE	p. 68	SAVOIE	p. 132		
HAUTE-MARNE	p. 81	SEINE-ET-MARNE	p. 88		
HAUTE-SAÔNE	p. 86	SEINE-MARITIME	p. 113		
HAUTE-SAVOIE	p. 132	SEINE SAINT-DENIS	p. 90		
HAUTE-VIENNE	p. 98	SOMME	p. 120		

Coordination générale ministère des Sports

Arnaud BEURON, adjoint au chef de bureau de la communication

Sylvie TUMOINE, chef de projet, direction du personnel et de l'administration
(sylvie.tumoine@jeunesse-sports.gouv.fr)

Présidents du comité de pilotage

Jean Pierre DREVON, conseiller technique au cabinet du ministre des Sports

Jean Louis PLE, conseiller technique au cabinet du ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Membres du comité de pilotage

François BODDAERT, délégation à l'emploi et aux formations, adjoint au délégué

Jean Paul BOISSON, mission statistique

Michel CHAUVEAU, directeur de projet LOLF

Jean-Marie HUBERT, direction des sports, sous-directeur de la vie fédérale

Georges TETAZ, inspecteur général de la jeunesse et des sports

François VAREILLE, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,
sous-directeur de l'éducation populaire et de la vie associative

Daniel WATRIN, direction du personnel et de l'administration, sous directeur des services déconcentrés et des établissements

Comité de rédaction

Valérie BERGER AUMONT, direction du personnel et de l'administration

Michèle COUTURIER, délégation à l'emploi et aux formations

Marie-José MANIERE, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Jean Pierre MONIER, inspection générale de la jeunesse et des sports

Anne Laure MOULIN, direction du personnel et de l'administration

Claire RANGOUSSIS, direction des sports

Guy TRUCHOT, mission statistique

Arnaud VANDERCRUYSSSEN, direction du personnel et de l'administration

Conception graphique

CEDILL@

Crédits photographiques

Eliane Badet, Francine Bajande, Isabelle Crudo, Jean Gorguet, Hervé Hamon, Mathieu Morverand,
Patrick Sabatier, Valérie Simonpietri, Eric Vazzoler, INJEP, Circuit de Magny-Cours, La Battucada.

Sites internet :

Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr (donne également accès aux sites des services déconcentrés et des établissements nationaux)

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche : www.education.gouv.fr